This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

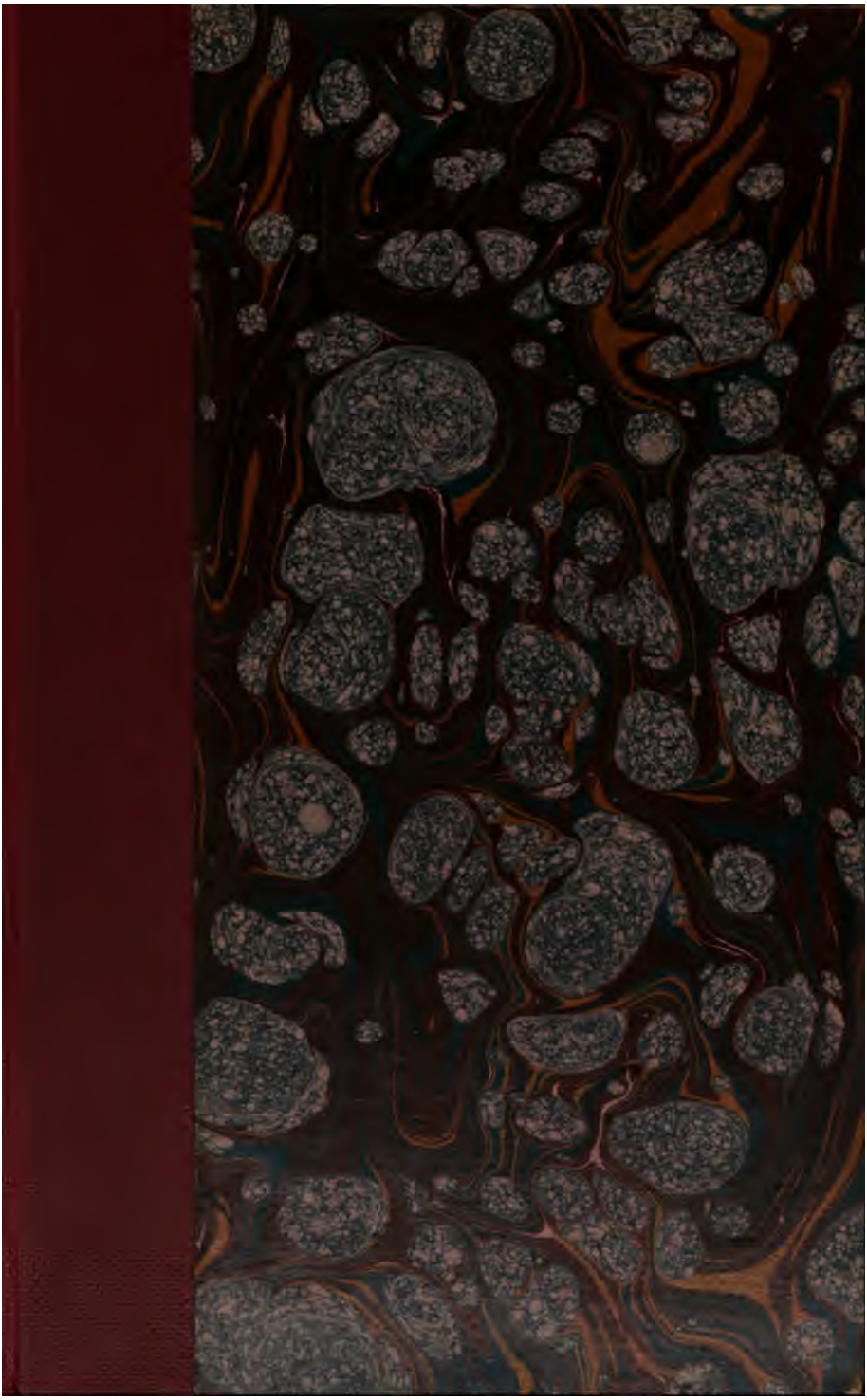

Zah. III B. 94

ANECDOTES

ÉCHAPPÉES

A

L'OBSERVATEUR

ANGLOIS

ET AUX

MÉMOIRES SECRETS,

EN FORME DE CORRESPONDANCE;

POUR SERVIR DE SUITE A CES DEUX OUVRAGES.

TOME PREMIER.

A LONDRES,
Chez JOHN ADAMSON.

1788.

Zah. III B. 94

UNIVERSITY
OF OXFORD
LIBRARY

PREFACE.

UN Ouvrage qui entre dans le monde avec des prétentions à un grand succès, doit porter un nom célebre, ou montrer une origine qui inspire de la confiance. Nous pouvons affirmer que les matériaux de celui-ci ont été trouvés dans les portefeuilles de Souverains & de Ministres d'Etat, sur les bureaux de grands Seigneurs & les pupîtres d'illustres Philosophes, sur les toilettes des muses & des grâces, & sur les tablettes de leurs adorateurs.

C'est une collection de lettres écrites par des gens du monde de tous les états & par des hommes de lettres de toutes les classes. Elles offrent de la gaîté, de la malignité, de la franchise; quelques erreurs involontaires, peu de mensonges, beaucoup d'anecdotes vraies & ignorées.

Cependant parmi des lettres particulieres qui n'avoient jamais été imprimées, on reconnoîtra celles qui ont paru périodiquement, depuis l'année 1795, sous le titre de *Correspondance littéraire secrete*; mais la cherté de cette feuille & la circonspection avec laquelle elle a été distribuée, ont empêché qu'elle fût fort répandue. Les premieres années de cet ouvrage périodique qui se continue avec succès, sont presque in-

trouvables dans le commerce, où on les vend à un prix exorbitant.

Jamais l'histoire des événemens, même des grandes révolutions politiques, n'a été plus intimement liée avec celle des mœurs & des opinions que pendant la période de temps qu'embrasse cet ouvrage. Ainsi nous nous croyons en droit de regarder cette collection d'Anecdotes & de pieces fugitives créées par les circonstances, comme un dépôt de matériaux précieux. Les écrivains qui s'occuperont de l'instruction de nos neveux & qui voudront tracer le tableau de ce siecle remarquable, sauront en faire usage. En attendant amusons-nous de ces traits détachés: ils offrent à notre curiosité un aliment qui se reproduit sans cesse, & une matiere inépuisable aux observations philosophiques.

Plusieurs recueils de ce genre ont déjà eu successivement la vogue. Dans les uns on s'est appesanti sur des détails qui ont perdu tout leur intérêt en perdant celui du moment; les autres sont secs, froids, rebutans par une excessive confusion ou par une insipide prolixité: les traits piquans qui y sont parsemés échappent au lecteur engourdi par l'ennui des remplissages. L'extrême variété qui regne dans le nôtre ne permet pas d'espérer que tout y plaira également à tout le monde; mais elle est analogue à la variété des goûts. Nous avons essayé de n'y admettre aucun article qui ne remplisse parfaitement ce que notre titre

annonce, qui n'inspire quelque espece d'intérêt, qui ne puisse exciter l'attention de l'Historien ou celle du Philosophe ; le rire ou l'attendrissement, l'amour de la vertu ou l'horreur du vice ; servir de leçon ou d'exemple à l'instruction ou à l'amusement.

Les articles de littérature sont tous de gens de lettres estimés & d'une impartialité reconnue; ils font connoître particuliérement les ouvrages dont les Journaux n'ont point parlé, & sauveront peut-être quelques traits de l'oubli auquel sont condamnées tant de productions de ce siecle. Ce qui tient à l'Histoire secrete de la République des lettres, dans un temps où les littérateurs & la littérature jouent un rôle si important dans la société, ne paroîtra pas la partie la moins intéressante de cet Ouvrage. On voit que les articles de politique ont été fournis par des personnes à portée de soulever un coin du voile qui recouvre les secrets de notre cabinet, depuis qu'on n'admet plus d'indiscrets dans les Conseils.

Il nous reste à parler du style dont la bigarrure nous attirera peut-être des reproches. On eût pu le résoudre & lui donner une teinte uniforme. Il est douteux qu'en général il y eût gagné. Ces lettres & même chaque partie d'une même lettre étant souvent sorties de plumes différentes, on verra dans cette collection comme dans nos sociétés, une imagination vive & pittoresque à côté du sang-froid philosophique; le dis-

sertateur en opposition au plaisant qui effleure tout & égaie les matieres les plus graves; l'homme de goût & le calembourdier; des idées saines & des opinions bizarres, des projets sensés & des rêveries folles, par-tout une peinture fidelle de ce qu'ont vu & entendu les observateurs qui ont écrit. On a inséré en entier ou par extrait à leurs dates les pamphlets qui ont paru avoir un mérite réel ou mérite historique.

Si cette collection reçoit l'accueil dont on l'a cru digne, elle sera continuée, & nous mettrons en même temps sous les yeux du public une galerie de semblables tableaux dont les autres parties de l'Europe auront fourni les sujets. L'un & l'autre Ouvrage seront une source abondante de matériaux pour l'Histoire Universelle pendant cette période de temps.

CORRESPONDANCE

SECRETE,

POLITIQUE & LITTÉRAIRE;

OU

MÉMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire des Cours, des Sociétés & de la Littérature en France, depuis la mort de Louis XV.

De Paris, le 4 Juin 1774.

LA mort du Roi & les événenens qu'elle doit néceſſairement entraîner, fourniſſent une ample occupation aux Politiques de la Capitale. La Nation Françoiſe ne s'eſt point démentie dans cette occaſion; et quelque douloureuſe que puiſſe être la perte d'un Roi *bien-aimé*, la gaieté nationale a enfanté une foule d'épitaphes cauſtiques pour le Monarque défunt. En voici un échantillon :

Ci git Louis le quinzieme,
Du nom de bien-aimé le deuxieme, (*a*)
Dieu nous préſerve du troiſieme.

(*a*) Charles VI, qui étoit imbécille, & dont la folie a cauſé de ſi cruels maux à la France, avoit été nommé *le bien-aimé*.

Je ne fais point faire de vers. Tout ce que je fais, c'eſt que ci gît un Roi qui nous apporta des papiers en naiſſant, la guerre en grandiſſant, la famine en vieilliſſant, & la peſte en mourant.

Ce qui a peut-être contribué à mécontenter le public, c'eſt la mal-adreſſe qu'ont eue les miniſtres des Finances, de choiſir le moment où le feu Roi étoit aux portes de la mort, pour faire publier les édits burſaux. Ces édits ont été affichés aux pieds de la ſtatue de Louis XV, & au bas étoit en gros caracteres : *C'eſt ainſi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Toute la famille *du Bary* s'eſt trouvé dans une ſituation bien critique : elle a été diſperſée dans un clin-d'œil ; les Pariſiens toujours gais & amateurs des calembours, ont prétendu que *les tonneliers de Paris avoient écrit en province pour demander du ſecours, parce que les barils fuyoient.* M. du Bary, chef de la famille, ſurnommé Mahomet ou le Roué, a été le plus recherché de toute la bande. Il y avoit ordre de l'arrêter ; mais il s'eſt évadé. On raconte même à ce ſujet qu'un Exempt mis à ſa piſte, avoit été le chercher à Dieppe, croyant qu'il s'embarqueroit pour l'Angleterre. Il ſe promenoit ſur le port, viſitant tous les bâtimens prêts à faire voile, lorſqu'il entendit une voix mélodieuſe, qu'il crut reconnoître, & qui chantoit un air, dont les paroles ſont : *où peut-on être mieux qu'au ſein de ſa famille*, &c. Cette voix partoit d'un baril de maqueraux, que l'Exempt curieux fit défoncer. Jugez de ſon étonnement, quand il en vit ſortir M. du Bary, qui s'y étoit réfugié comme dans un aſyle inviolable pour lui. Il eſt ſuperflu de dire que la méchanceté ſeule, ou l'envie qu'on avoit de voir l'homme en

queſtion arrêté, ont pu donner lieu à cette mauvaiſe plaiſanterie & à mille autres. M. du Bary eſt en pleine liberté, &, ſuivant toutes les apparences, il eſt aujourd'hui à Berne en Suiſſe.

Louis XVI ſemble promettre à la nation Françoiſe le regne le plus doux & le plus fortuné. Le premier édit qui ſort de ſon conſeil annonce que S. M. remet au peuple le droit de joyeux avénement au trône, qui eſt évalué à 24 millions. Elle s'engage en même temps à ſoulager ſes ſujets quand elle aura payé les dettes indiſpenſables de l'Etat.

Notre jeune monarque s'eſt rendu aux déſirs de la nation en faiſant demander à M. le duc d'Aiguillon la démiſſion de ſes emplois : il les a remis le 2 de ce mois, & eſt parti pour ſa terre de Veret, où il ſera aſſez puni de ſe trouver ſeul avec lui-même. La ducheſſe d'Aiguillon, dès que le Roi fut mort, lui avoit conſeillé de ne pas attendre qu'on le renvoyât; mais il comptoit ſur ſes intrigues, & il écoutoit plus ſon ambition que la voix du peuple qui attendoit avec impatience qu'il en fût fait juſtice. Le public déſiroit qu'on l'eût envoyé au château de Loches relever M. de la Chalotais.

C'est M. le comte de Vergennes, ambaſſadeur du Roi à Stockolm, qui le remplace dans le département des affaires étrangeres, & M. le comte du Muy, dans celui de la guerre. Ainſi les intérêts de l'état & des honnêtes gens ſont confiés à des mains pures & fidelles : ce changement qui faiſoit l'objet des vœux de la nation, la confirme dans la bonne opinion qu'elle a conçue des opérations de Louis XVI. M. Bertin, Miniſtre d'Etat, a les portes-feuilles des affaires étrange-

rés & de la guerre, en attendant l'arrivée de MM. de Vergennes & du Muy.

M. le comte de Maurepas, après vingt-cinq ans d'exil, a repris sa place au Conseil. On a fait cette chanson au sujet de son rappel.

Sur l'air : *Vlà c'que c'est qu'd'aller au bois.*

Maurepas revient triomphant,
Vlà c'que c'est qu'd'être impuissant :
Le Roi lui dit, en l'embrassant,
Quand on se ressemble
Il faut vivre ensemble.
Les mœurs vont régner à présent,
Vlà c'que c'est qu'd'être impuissant.

Ce tendre accueil du Maître, méritoit une réponse de la part du Ministre ; aussi n'y a-t-il pas manqué.

Sur l'air : *Annette à l'âge de quinze ans.*

Maurepas étoit impuissant,
Le Roi l'a rendu plus puissant,
Le Ministre reconnoissant,
Dit : *Pour vous, Sire,*
Que je desire,
D'en faire autant.

L'exportation des bleds se fera dorénavant d'une maniere moins onéreuse pour le peuple. On y compte si fort que le lendemain de la mort de Louis XV, on avoit mis à la nouvelle Halle un écriteau portant : *Magasin des bleds du Roi à louer.* Ceci nous rappelle la balourdise des Imprimeurs de l'Almanach royal de 1774, qui avoient poussé la stupidité jusqu'à mettre dans l'article des finances M. *de Mirlavaux, trésorier des bleds, pour le compte du Roi.*

Cette ingénuité de leur part, avoit produit les vers ſuivans.

Ce qu'on diſoit tout bas eſt maintenant public,
Des préſens de Cérès le Maître fait trafic,
Et le bon Roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le ſache,
Dans ſon grand almanach, ſans façon nous apprend
Quel eſt celui qui l'aide à voler notre argent.

S. M. a donné 300,000 liv. pour dédommager ceux qui avoient fait des proviſions de bled pour Paris, où cette denrée eſſentielle eſt au plus bas prix actuellement.

On parle d'une grande réforme dans les écuries. On repréſentoit au Roi qu'il ne reſteroit point ſuivant le nouveau plan, aſſez de chevaux dans ſes équipages de chaſſe. S. M. a répondu, dit-on, *J'aime la chasse, il est vrai, mais j'ai peu de temps à moi.*

On a voulu engager le Roi à prendre le nom d'*Auguste*. *Je veux*, a-t-il dit, *mériter que mes peuples me le donnent.* En attendant, on l'appelle à Paris *Louis le Desiré.*

De la Muette, le 10 Juin 1774.

La levée des ſcellés du feu Roi s'eſt faite lundi en préſence du Roi, qui s'eſt tranſporté à Verſailles, malgré les oppoſitions du premier Médecin. On avoit parfumé tous les appartemens. On prétend n'avoir trouvé que 44000 liv. en eſpeces. La conduite du feu Roi & toutes les affaires où il étoit intéreſſé, faiſoient préſumer qu'il étoit poſſeſſeur de pluſieurs millions en or, indépendamment d'une quantité de contrats, papiers, &c. On avoue pourtant que le porte-

feuille étoit conſidérable, mais ſans détail. Le teſtament qu'on a trouvé eſt aſſez ſingulier. Il eſt fait en 1766, quinze jours après la mort du Dauphin, pere du Roi régnant. Le teſtateur laiſſe à chacune de *Mesdames*, ſes filles, 200 mille livres de rentes viageres, & 200 mille livres de plus à celle qui ſurvivra aux deux autres, outre leur maiſon qui doit continuer d'être défrayée, comme toujours, au compte de l'Etat. Les bijoux & joyaux dont le teſtateur peut diſpoſer, il les laiſſe à ſes petits-enfans; & appelle au reſte de la ſucceſſion l'Infant Duc de Parme. Quant à ſes bâtards, il donne à chacun d'eux 200 mille liv. une fois payées. Entre autres ſingularités, le Roi ne fait point mention dans ſon teſtament, de feue la Reine qui vivoit alors. En cas de minorité, le teſtateur ordonne & nomme un Régent dont le nom eſt encore un myſtere. Les plus plattes capucinades forment le préambule de ce fameux teſtament. Le Monarque ſe met ſous la protection du Pere éternel, & ſe recommande à la Vierge. Il dit auſſi qu'ayant éprouvé par lui-même, combien il eſt dangereux pour un Roi d'être foible, il ne ſauroit trop recommander à ſon ſucceſſeur de faire & de voir les choſes ſoi-même, autant qu'il le pourra. Il eſt bien ſingulier, que donnant en 1766, à ſon Succeſſeur un conſeil ſi ſage, Louis XV en ait ſi peu profité pendant les dernieres années de ſa vie.

On ne doute pas que la Cour ne ſoit bientôt purgée de tous ceux qui ne pouvoient ni l'honorer ni la bien ſervir. Madame de Langeac a reçu l'ordre de ſe choiſir un couvent, & s'eſt retirée à Caën. Pour comble de bonheur, on parle de la réſurrection de ſon premier mari, M. Sabathin, qui n'étoit mort que par lettre de cachet.

La ſanté de M. le duc de la Vrilliere baiſſe journellement ; mais au moins il aura la conſolation d'avoir bien établi tous les enfans de Madame de Langeac. Il a fait le Marquis Colonel, a preſque porté M. l'abbé ſur les bancs de l'Académie Françoiſe, & enfin vient de marier Mademoiſelle de Langeac à M. le Marquis de Chambonas. La maiſon de Gontault à qui appartient celui-ci, s'eſt conſtamment oppoſée à ce mariage, quoique le contrat eût été ſigné par le Roi ; & c'eſt à propos des obſtacles que la famille Sabathin a rencontrés dans cette occaſion, que Louis XV s'écrioit douloureuſement : *Hé bien, ce pauvre duc de la Vrilliere ne peut donc pas réussir à marier sa fille ?*

On ſera peut-être étonné d'entendre un Roi parler ainſi de la conduite indécente d'un Miniſtre, dans lequel il avoit mis ſa confiance depuis cinquante ans ; mais les réflexions ne ſont pas de notre reſſort, nous les laiſſerons faire à nos lecteurs.

De Paris, le 16 Juin 1774.

M. le Duc de Choiſeul eſt arrivé à Paris dimanche dernier, entre ſept & huit heures du ſoir. La cour de ſon Hôtel étoit remplie de monde ; mais il n'a voulu voir perſonne. Le lendemain matin il s'eſt rendu au Château de la Muette, où il s'eſt trouvé au lever du Roi. S. M. ne lui a pas beaucoup parlé ; mais elle lui a dit entr'autres : *M. le Duc, vous avez beaucoup perdu de vos cheveux, depuis que je ne vous ai vu.* La Reine s'eſt avancée en le voyant arriver, & lui a dit en propres termes : *M. le Duc, vous pouvez être persuadé que je conserverai toujours le souvenir de ce*

que vous avez fait pour moi.... Monsieur ne lui a pas dit grand'choſe ; mais M. d'Artois l'a fort bien accueilli. M. le Duc de Choiſeul eſt reparti hier matin pour ſa terre de Chanteloup, où il ſe propoſe de paſſer la belle ſaiſon.

Il paroît que le maréchal de Richelieu a joué ſon dernier rôle. On n'ignore pas de quelle utilité il étoit aux plaiſirs du feu Roi. Louis XVI qui n'a pas les mêmes goûts que ſon prédéceſſeur, lui dit quelques jours après ſon avénement au trône : *M. le Maréchal, vous pouvez à préſent vous dispenser, ſi bon vous ſemble, de venir à la Cour, je n'ai pas beſoin de vos ſervices.* Le vieux bonneau, prenant un air piteux, lui dit : *Hélas, Sire, je le ſais bien.*

La princeſſe de Monaco a fait demander à la Reine la permiſſion de lui être préſentée. S. M. a répondu : *Je ne vois point de femmes ſéparées de leurs maris.* Un de nos Princes n'a pu cacher ſa ſenſibilité à ce refus.

De Paris, le 19 Juin 1774.

La comteſſe du Bary, qui a été reléguée à l'Abbaye de Pont-aux-Dames, ne dément point ſon caractere dans ſa retraite. Sans ſoins, ſans ſouci, ſans inquiétude, elle s'y procure tous les amuſemens qui dépendent d'elle. Les bonnes Religieuſes ſont à ſes pieds, & elle leur fait tourner la tête, en promettant à l'une une Abbaye, à l'autre un Prieuré, dès qu'elle ſera de retour à la Cour. Ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que les ſaintes Béguines la croient ; étrange & admirable effet de la foi ! Cette ſécurité de Madame du Bary lui eſt commune avec preſque tous ſes illuſtres parens ; car du Bary (le Roué) diſoit, il y a peu de

temps à un homme diſtingué, qu'il avoit rencontré dans ſa fuite; *cet outrage ne ſera que paſſager, et j'eſpere qu'avant peu on rendra juſtice au mérite.* L'homme qui l'écoutoit & qui ſavoit apprécier *le mérite des du Bary*, lui conſeilla de ſe cacher dans le coin le plus reculé de la terre, pour ſe mettre à l'abri des récompenſes qui lui étoient dues : il a ſuivi ce ſage avis. Pour M. le Comte, époux pacifique de Madame du Bary, il continue de filer les jours les plus heureux dans la Ville de Montpellier, où il a été relégué depuis longtemps. Il y a quelques mois, qu'il diſoit à un de ſes courtiſans : « Rien ne manque à mon » bonheur, je jouis ici d'une félicité parfaite, » je vis comme un petit Roi en province; la » Comteſſe ma femme vit comme une Reine » à Verſailles; une ſeule choſe qui me chagrine, quand je parois dans les rues, tout » le monde me fuit & me montre au doigt, » cette marque d'intention du public me gêne...

Le Château de Veret n'eſt ſéparé de celui de Chanteloup que par la riviere de Loire; ainſi les deux antagoniſtes ſe trouvent en regard : les mauvais plaiſans trouveront à gloſer ſur cette poſition originale.

On ſait que le Duc d'Aiguillon a été ſoupçonné d'avoir voulu faire empoiſonner M. de la Chalotais. Le Comte de Lauraguais diſoit à ce ſujet : « il eſt affreux d'imputer ce crime » au Duc d'Aiguillon, j'ai des preuves certaines du contraire, & je le défendrai ſur » cet objet envers & contre tous; mais ſi l'on » diſoit qu'il a fait empoiſonner tels, tels & » tels, &c. — Oh ! cela eſt vrai, par exemple; & je paſſe condamnation, car il faut » être juſte..... ».

Tout le monde ne ſait pas l'origine de la haine implacable que le Duc avoit jurée à M. de la Chalotais. Il commandoit en Bretagne, lorſqu'en 1758 les Anglois deſcendirent à Saint-Caſt, & il étoit à la tête du corps de troupes qui les obligea à ſe rembarquer avec perte. Pendant l'action, il ſe tint dans un moulin qui étoit à portée du champ de bataille : de retour à Rennes, ſes partiſans ne ceſſoient d'exalter ſa conduite & ſa valeur dans la journée de St. Caſt ; ils crioient aux oreilles de tout le monde que leur héros s'étoit couvert de gloire, &c. *Dites de farine*, répondit M. de la Chalotais : cette épigramme fut rapportée. Depuis ce moment le Duc n'a ceſſé de perſécuter ce Magiſtrat reſpectable, dont il n'a pas dépendu de lui de voir tomber la tête ſur un échafaud. Delà les troubles de Bretagne & la deſtruction des Parlemens ; voilà bien de grands événemens pour de petites cauſes.

A propos des Parlemens, voici quelques traits qui feront juger du cas que les François font de ceux de nouvelle date : lorſqu'on répandit dans le public que M. Goëſman avoit reçu de l'argent pour prix de ſes audiences, le Duc de Noailles dit au feu Roi : « Sire, » vous ne vous plaindrez plus aujourd'hui des » mauvaiſes diſpoſitions du peuple, car voilà » votre Parlement qui commence à prendre. »

Le même Duc de Noailles avoit, l'an paſſé, une diſcuſſion avec le Duc de Briſſac ; il fit ſigner par Louis XV un ordre pour faire juger ſon procès par une commiſſion particuliere, & le Monarque, en la ſignant, lui dit : « Ne » vous ſervez pas des Avocats du nouveau » Parlement, ce ſont tous des ignorans & des » fripons ; prenez des anciens. ». Mais la plus

forte preuve que nous ayons eue du peu de confiance qu'on a dans le nouveau Sénat, c'eſt lors de l'affaire entre M. le Duc de Duras & Madame la Ducheſſe de Villeroi : il étoit queſtion d'un procès de deux cens mille livres & même davantage, de la perte au gain : ne voulant pas ſe ſoumettre au jugement du Parlement qu'elles regardoient comme incompétent, les parties ont choiſi des arbitres tels que M. le Duc de Briſſac, M. de Caſtries, M. de la Michaudiere & M. de Chezel, avec parole d'honneur d'acquieſcer à leur déciſion. M. de Duras gagna.

Dans les changemens faits à la Cour de France, on a annoncé la retraite de Madame de Forcalquier ; la cauſe de cette diſgrace n'eſt pas fort connue : la voici. Madame de Forcalquier, Dame d'honneur de Madame la Comteſſe d'Artois, étoit de quartier, & ſervoit à table. Lorſque les Dames préſentent de l'eau aux Princes pour ſe laver la bouche, il eſt d'uſage qu'ils ſe levent. M. le Comte D*** reſta ſur ſon ſiege, & fit ſigne à Madame de Forcalquier d'approcher : celle-ci dit tout haut, « *j'attends que Monseigneur se leve* ». Le Prince piqué ſe leva en effet, prit de l'eau ; mais au lieu de la rejetter dans le baſſin, il la lança ſur les bras & dans la robe de la Dame d'honneur, qui ne voulut plus revenir à la Cour.

De Paris, le 25 Juin 1774.

L'AVENTURE qui a ſervi d'occaſion à l'exil de Mad. de Langeac mérite d'être rapportée. M. de Langeac, ſon fils aîné, & le Comte de Rouhault (Gamaches), avoient été cités par-

devant les Maréchaux de France pour une affaire qui pouvoit devenir ſérieuſe : le tribunal les avoit accommodés ; mais jugeant que M. de Langeac étoit l'agreſſeur, il avoit été condamné à faire des excuſes à M. de Rouhault, & à ſix mois de priſon à l'abbaye Saint-Germain. Mad. de Langeac, qui depuis que M. de la Vrilliere s'eſt trouvé mal au Conſeil, n'a plus de moyens de ſe venger, a écrit à M. de Rouhault un cartel conçu en ces termes : « Les femmes honnêtes (*honnêtes !*) » ne craignent pas les gens braves, M. le » Comte, encore moins ceux qui ſont aſſez » lâches & efféminés, pour, quand ils ont » les plus grands torts, ſe faire donner des » gardes des Maréchaux de France, par amour » de leur pauvre petit individu. C'eſt pour- » quoi je vous attends ce ſoir à neuf heures au » Cour la Reine, & je vous apprendrai les » regles de l'honneur. Je ne ſigne point, vous » connoiſſez mon écriture. . . . » Ce défi ridicule a achevé de peindre ladite Dame, & elle a reçu l'avis de ſe retirer. Elle n'a rien de mieux à faire que d'aller rejoindre ſon cher Chev. d'Arc ; on ſait qu'entre eux deux, ils tenoient boutique en détail de lettres de cachet à 25 louis la piece ; leur fourniſſeur étoit M. le Duc de la Vrilliere.

A propos de M. de la Vrilliere, je viens de dire qu'il s'étoit trouvé mal au Conſeil. La premiere cauſe de cette indiſpoſition eſt l'obligation où il ſe trouva de céder la place d'honneur à M. de Maurepas, dans le premier conſeil tenu à la Muette. De plus, le Roi, après avoir fait ſon diſcours d'ouverture, demanda ce que c'étoit qu'une lettre de cachet lâchée contre un Anglois nommé Sutton, & contre laquelle ſe récrioit

vivement l'Ambaſſadeur d'Angleterre. M. de la Vrilliere aſſura qu'il n'en avoit nulle connoiſſance, & on pouvoit l'en croire. « Comment, dit » le Roi, une lettre de cachet ſignée par vous, » ſort de vos bureaux, & vous n'en ſavez rien? » Je vous prie, M., de vous inſtruire de ce pro» cédé, & de m'en rendre compte . . . . » Cette réprimande toucha ſi fort l'illuſtre Miniſtre, qu'il tomba en ſyncope.

Voici l'hiſtoire de l'Anglois Sutton dont je viens de parler. Il eſt neveu du célebre Sutton, qui jouit à Londres de la plus grande réputation pour le traitement de la petite vérole : le haſard l'avoit amené à Paris l'hiver dernier, & il s'y trouva, lorſque Louis XV tomba malade. Il blâma hautement dans les ſociétés, les ſaignées qu'on avoit faites au Roi, prétendant que bien loin de lui ôter du ſang, il auroit fallu, s'il eût été poſſible, lui en augmenter le volume. Comme les Anglais ſont dans l'uſage de parier ſur tout, celui-ci ne crut pas s'attirer le blâme du Gouvernement en pariant 25 louis, que le Roi n'en reviendroit pas. Lorſque les Médecins ne virent plus aucun moyen de le ſauver, & qu'ils l'eurent déclaré, quelqu'un s'aviſa de parler de Sutton, & de dire qu'il étoit poſſeſſeur d'une poudre ſouveraine, pour faciliter la ſuppuration de la petite vérole. On le fit venir ſur le champ à Verſailles, & il y fut reçu comme le Meſſie. Après avoir examiné le Roi mourant, Sutton déclara que, malgré l'extrémité où il ſe trouvoit, il croyoit que ſon remede pourroit le rendre encore à la vie. Les Médecins alors ne voulurent point lui laiſſer la liberté de l'adminiſtrer, ſans qu'il fût préalablemnnt analyſé, pour s'aſſurer des ingrédiens qui y entroient. Sutton, qui n'eſt que diſtributeur de la poudre de ſon oncle, & qui

ignore ſa compoſition, en permit l'analyſe, en avertiſſant cependant qu'il craignoit qu'il ne fût plus temps de la faire prendre au Roi, & il ſe retira. Les Médecins ſans doute ne parvinrent pas à décompoſer la poudre, ou peut-être ils craignoient de voir le Roi ſauvé par d'autres ſoins que les leurs; bref, le Roi ne prit point la poudre & mourut. Comme il convenoit de ſoutenir l'honneur de la Faculté, MM. les Docteurs attaquerent Sutton comme charlatan & impoſteur; & voulant lui ôter le temps de ſe juſtifier, ils ſacrifierent quelques piſtoles, au moyen deſquelles ils tirerent encore de la boutique de M. de la Vrilliere, une lettre de cachet, qui enjoignoit à Sutton de ſortir du Royaume en fort peu de temps. L'Anglois la porta à ſon Ambaſſadeur, qui écrivit fortement en ſa faveur: il implora en même temps la pretection du Duc d'Orléans, qui avoit été témoin de ſa conduite à Verſailles. Ce Prince mit ſon affaire ſous les yeux du jeune Roi, qui a fait révoquer cet ordre injuſte.

En réfléchiſſant ſur tous les événemens, on ne ſauroit trop plaindre l'infortuné Louis XV. Les intrigues les plus affreuſes ſe tramoient juſqu'au pied de ſon lit de mort. Il y avoit dans ſes derniers momens trois ou quatre cabales qui s'entre-déchiroient, même dans ſa chambre. Les uns vouloient que les Prêtres s'emparaſſent de ſa perſonne; les autres les éloignoient de tout leur pouvoir. On ſait combien l'Archevêque eut de peine à pénétrer juſqu'au lit du Roi. Le Maréchal de Richelieu le repouſſa juſqu'à trois fois, & lui diſoit: « M. l'Archevêque, ſi vous avez » tant d'envie de confeſſer, venez dans un coin, » je me confeſſerai, & je vous jure que ma con» feſſion vous divertira bien autant que celle

» du Roi... » Le Prélat tint bon, quoiqu'il fût fort malade & qu'il rendît du ſang par le canal de l'uretre. L'inutilité de ſes démarches fit dire aux plaiſans, *que l'Archevêque avoit bien fait de pisser du sang à Versailles, que sans cela on auroit dit qu'il n'y avoit fait que de l'eau toute claire.* M. l'Archevêque n'attribua pas d'abord ces refus à la mauvaiſe volonté du Roi, de la piété duquel il avoit la plus haute idée; mais une circonſtance ſinguliere lui fit bientôt changer d'opinion. Le cinquieme jour de la maladie, le Roi appella un de ſes valets de chambre les plus affidés, & lui ordonna d'aller chercher Madame du Bary: le valet de chambre obéit à ſon Maître. Malheureuſement comme il revenoit avec la Comteſſe, ils furent rencontrés dans l'antichambre par l'Archevêque, qui s'obſtinoit à y reſter juſqu'à ce qu'il fût introduit. Il eſt aiſé d'imaginer quels furent les diſcours des Prêtres; leurs clameurs devinrent publiques; delà le mécontentement du Peuple, qui diſoit hautement: « on ſe moque de nous, on nous » envoie prier Dieu pour le Roi, tandis qu'il » eſt enfermé avec ſa P***, &c.

Celui de tous les Miniſtres qui s'eſt le mieux conduit pendant la maladie du feu Roi, eſt, ſans contredit, le Chancelier. Il n'a pas été queſtion de lui un ſeul inſtant. Ce Magiſtrat a l'eſprit trop fin & trop pénétrant pour faire des démarches dont il n'attendroit pas un ſuccès certain; il a prudemment attendu le moment, & il jouit aujourd'hui du plaiſir de voir le Duc d'Aiguillon déchu des eſpérances de fortune que ſon ambition lui promettoit. On ſait que le Duc, après avoir reçu du Chancelier les ſervices les plus eſſentiels, lui en a rendu de fort mauvais: ceci rappelle une anecdote aſſez

ſinguliere. Le Chancelier cauſant un jour de M. d'Aiguillon, avec un Prince auſſi recommandable par ſa haute naiſſance que par ſon mérite perſonnel, lui dit : « c'eſt un coquin que j'ai ſauvé de la » roue. Parbleu, Monſieur, lui repartit le Prince, » ce n'eſt pas ce que vous avez fait de mieux » dans votre vie. . . »

Quelque crédit que puiſſe avoir le Chancelier ſous ce nouveau regne, il eſt cependant douteux qu'il en ait aſſez pour donner une conſiſtance ſolide au Parlement de ſon invention. Celui de Paris eſt ſans ceſſe expoſé à de nouveaux outrages : on rapporte qu'un filou condamné à être marqué, s'eſt retourné un inſtant avant l'opération, vers l'exécuteur, & l'a prié de lui accorder une petite grace ; celui-ci a répondu que ſon état le mettoit peu dans le cas d'accorder des graces, mais enfin il n'avoit qu'à dire de quoi il s'agiſſoit. « C'eſt une bagatelle, » repartit le patient ; faites-moi l'amitié de mar» quer ſur mon épaule la date de l'année & du » jour de mon exécution ; j'eſpere que tout ceci » changera, & que l'ancien Parlement reviendra : » alors je me flatte de me faire réhabiliter ; car » les arrêts de celui-ci n'ont pas le ſens com» mun. »

De Paris, le 1er Juillet 1774.

M. le Comte du Muy eſt aujourd'hui Miniſtre de la guerre : il a compté ſans doute ſur la réformation prochaine des mœurs, puiſqu'il a accepté un poſte qu'on ne pouvoit, pour ainſi dire, occuper ſous le dernier regne, qu'en renonçant à la probité & la décence. Lorſque M. de Choiſeul fut diſgracié & qu'il fut queſtion de le remplacer, le Roi Louis XV jetta les yeux ſur M. du Muy. Celui-ci qui connoiſſoit le train

de la Cour du feu Monarque, répondit ſans balancer, *que la ſévérité de ſes principes ne lui permettoit pas d'accepter la place qu'on lui proposoit.* En effet, eût-il pu la conſerver long-temps? On ne pouvoit voir Louis XV que chez Madame du Bary, & il n'y avoit aucune appa-rence de parvenir à y faire aller M. du Muy, qui avoit conſtamment réſiſté aux prieres du feu Dauphin dont il étoit l'ami, lorſqu'il le ſollicitoit d'aller chez la Marquiſe de Pompadour. M. d'Aiguillon alors n'oſoit pas encore aſpirer ouvertement au Miniſtere, on y plaça le Marquis de Monteynard, homme ſans nerf, ſans conſiſtance & facile à déplacer. On ſait quelles intrigues M. d'Aiguillon mit en uſage pour faire ſervir le Prince de Condé à ſes deſſeins, & on n'ignore pas quelle fut la récompenſe du Prince.

Le Prince de Soubiſe a été cruellement affecté de la mort de Louis XV. Fidele aux loix de l'amitié, il a ſuivi ſeul & dans l'obſcurité le corps de ſon ancien maître, & ne s'en eſt ſéparé qu'après lui avoir rendu les derniers devoirs. Le Roi régnant a été ſenſible à ces marques d'attachement du Prince pour ſon Grand-Pere. Il rencontra quelques jours après les obſeques de la comteſſe de Marſan, qui a été ſa gouvernante, & lui dit, « Maman, votre frere a toujours été l'ami » de mon Grand-Pere, je veux auſſi qu'il ſoit le » mien; dites-lui de ma part.... » Le Prince de Soubiſe vouloit ſe retirer entiérement de la Cour; mais les bontés du jeune Roi paroiſſoient l'avoir détourné de ce projet.

Le Roi a déclaré qu'il n'entendoit pas que les filles publiques étalaſſent à l'avenir un luxe outrageant pour les honnêtes gens, & on s'occupe maintenant à mettre des bornes à leur magnificence déplacée. Mademoiſelle Arnould, fille de

beaucoup d'eſprit, avoit bien prévu le déſaſtre de ſon corps : car dès que Louis XV eut fermé les yeux, elle s'écria en s'adreſſant à toutes les vierges de l'opéra : « Ah, mes amies, nous ſom- » mes *** » Il eſt vrai qu'en femme de jugement, elle avoit pris la précaution de ſe faire adjuger quinze jours auparavant, un intérêt ſur les fermes générales, valant 7000 mille livres de rente, par M. l'abbé Terray, qui l'avoit refuſé à d'honnêtes gens qui mouroient de faim.

On raconte ce trait plaiſant de Mademoiſelle Arnould, *Regis ad exemplum, totus componitur orbis.*. Depuis que Louis XV vivoit avec Madame du Bary, les plus honnêtes femmes ne ſe faiſoient plus de ſcrupule de hanter les catins les plus déterminées. Une jeune femme du Palais Royal, nommée Madame de Hunolſtein, d'une réputation intacte d'ailleurs, s'étoit tellement engouée de Mademoiſelle Arnould, qu'elle avoit vue dans le rôle d'Iphigénie de M. Gluck, qu'elle en étoit devenue preſque amoureuſe. Elle ne fut pas contente qu'on n'eût déclaré à l'actrice les ſentimens qu'elle ſe ſentoit pour elle. Celle-ci voulant en marquer ſa reconnoiſſance, lui envoya un chapeau fort galant, qu'elle nomma un *chapeau à l'Iphigénie.* Elle lui fit dire qu'ayant imaginé cette parure pour elle, elle lui en faiſoit hommage. La jeune femme ne pouvant parvenir à ajuſter le chapeau à ſon goût, envoya chez l'actrice un laquais balourd, qui fit plaiſamment ſa commiſſion. Il trouva Mademoiſelle Arnould à ſa toilette, entre M. le Prince d'Heſnin ſon amant payant, & ſon coëffeur ſon amant payé, & lui dit : « Mademoiſelle, Madame la comteſſe vous remercie du chapeau que vous lui avez envoyé; mais elle ne peut pas réuſſir à l'arranger comme vous, et elle vous prie de lui envoyer celui qui

vous

vous le met. » Iphigénie alors ſe tournant avec majeſté, vers ſes deux amans, leur dit le plus gravement du monde : « Eh bien ! qui eſt-ce qui » marche aujourd'hui ? »

Quelques mois avant la mort du feu Roi, un danſeur de l'opéra de Paris, nommé d'Auberval, noyé de dettes, fit courir le bruit que l'Impératrice de Ruſſie lui faiſoit offrir une fortune brillante pour paſſer à Pétersbourg. La comteſſe du Bary crut qu'il étoit de l'honneur et de l'intérêt de la nation de parer un coup ſi cruel, et de s'oppoſer à une telle perte : elle fit une quête auſſi indécente par ſon objet que par la maniere dont elle y procéda ; elle forçoit tout le monde à y contribuer ; elle parvint à payer les dettes du danſeur ; et s'imagina s'être couverte de gloire, en le conſervant à la France. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'eſt que M. *Bertin*, caiſſier des parties caſuelles, a donné pour ſa part cinquante louis.

De Paris, le 7 Juillet 1774.

On attend toujours avec la plus vive impatience le ſort de l'Abbé Terray, et l'on a peine à concevoir, comment ce Miniſtre de Finances, qui a mécontenté tous les ordres de l'Etat, peut ſe ſoutenir à la Cour. Si le Duc d'Orléans a quelque crédit au conſeil, on ne doute pas que l'Abbé Terray ne ſoit bientôt diſgracié. On ſe ſouvient de la diſcuſſion qui s'eſt élevée cet hiver entre lui et ce Prince : M. le Duc d'Orléans s'étoit tranſporté chez lui avec quelques membres de ſon conſeil, relativement à des objets dépendans de ſon domaine. M. le contrôleur-général ne pouvoit rien oppoſer à l'équité de la demande qui lui étoit adreſſée : cependant il

refuſa conſtamment ſur les inſtances du Prince ; il répondit vivement que ce dont il étoit queſtion pouvoit être juſte ; mais qu'il n'étoit pas dans ſes principes de l'accorder : le Duc juſtement offenſé, reprocha au Miniſtre de n'avoir aucuns principes, et d'être l'horreur de la Nation qu'il perſécutoit : à quoi il ajouta : « puiſque vous » avez l'inſolence de traiter ainſi un homme de » mon rang, je plains ſincérement les malheu- » reux ſans appui qui ont à faire à vous. . . » Le Prince porta ſes plaintes au Roi, et on crut que l'Abbé touchoit au moment de ſa chûte : mais le Roi avoit encore à cœur le mariage que le Duc d'Orléans a contracté avec Madame de Monteſſon.

Lundi le Roi étoit à travailler dans ſon Cabinet ; une Sœur - Griſe eſt venue pour lui parler. On lui dit que cela ne ſe pouvoit pas. Une demi-heure après elle revint, et annonça qu'elle avoit des choſes de la derniere importance à dire au Roi. Le capitaine des Gardes la fit entrer : --- Sire, je viens de la part de ma communauté féliciter V. M. ſur l'heureux ſuccès de ſon inoculation, et lui demander ſa bienveillance pour notre couvent, qui eſt dans le plus preſſant beſoin. --- La Sœur-Griſe entra dans beaucoup de détails, auxquels le Roi parut s'intéreſſer ; il promit enfin à la bonne Sœur de s'occuper de ſon couvent. Celle-ci prenant congé partit d'un éclat de rire, qui étonna tout le monde, et fit croire qu'elle étoit folle, au point que le Roi cria : « *qu'on l'arrête, mais qu'on en ait ſoin.* » Cet ordre fit rire encore plus fort l'aimable Sœur, qui éclata en diſant : *Quoi ! perſonne ne me reconnoît* ! C'étoit la Reine qui avoit voulu amuſer le Roi et s'amuſer elle-même.

On ſait qu'il s'en eſt peu fallu que le Duc d'Aiguillon ne fît trancher la tête à M. de la Chalotais ; mais on ignore que c'eſt à la Ducheſſe d'Elbeuf qu'il doit la vie. Cette Princeſſe étoit intimement liée avec le Magiſtrat. On vint lui dire que l'ordre étoit expédié pour exécuter le jugement des commiſſaires qui l'avoient condamné, et qui tous étoient des ames damnées du Duc d'Aiguillon. Elle vole à Verſailles chez le Duc de Praſlin, lui repréſente avec toute la chaleur de l'amitié, l'atrocité du crime juridique que l'on va conſommer, et le ſupplie d'aller parler au Roi en faveur d'un homme innocent, auquel on ne peut reprocher autre choſe que de s'être oppoſé au deſpotiſme d'un barbare qui avoit ruiné une des plus belles Provinces du Royaume. -- Nous avons fait, Madame, le Duc de Choiſeul et moi, tout ce que nous avons pu pour calmer le Roi, et toujours inutilement. — Renouvellez vos inſtances, Monſieur, vos prieres, vos ſupplications ; dites à S. M. que je ſuis dans votre cabinet, et prête à me jeter à ſes pieds, ſi vous ne réuſſiſſez pas à le fléchir ; volez, Monſieur, il n'y a pas un moment à perdre.... M. le Duc de Praſlin part, a le bonheur de réuſſir, et revient annoncer cet heureux changement à Madame la Ducheſſe d'Elbeuf, qui ne quitte point le cabinet du Miniſtre qu'elle ne lui ait vu écrire l'ordre qui défendoit l'exécution, et partir le Courier qui en étoit porteur. Il étoit temps qu'il arrivât, on travailloit à l'échafaud, et de ſa priſon, M. de la Chalotais entendoit les ouvriers qui le conſtruiſoient.

Cette anecdote très-ſûre eſt appuyée par une circonſtance tout auſſi authentique. La comteſſe douairiere de Coigny avoit un mal au ſein très-in-

quiétant. On lui conſeilla de ſe ſervir du bourreau de Paris : il la guérit. Toutes les années il venoit très-exactement la voir dans certaines occaſions, comme le premier jour de l'an, le jour de ſa fête, etc. Un jour il vint lui demander ſes commiſſions pour la Bretagne ; (la comteſſe de Coigny eſt Bretonne) — Et à propos de quoi, dit-elle, allez-vous en Bretagne ? — Je l'ignore, Madame ; mais j'ai ordre de me tenir prêt à m'y rendre. — Le même jour la Ducheſſe d'Elbeuf, en revenant de Verſailles, vint dire à la comteſſe de Coigny qu'elle avoit ſauvé la vie à M. de la Chalotais. Cette Princeſſe fut d'autant plus heureuſe de réuſſir, que déja le Roi Louis XV avoit laiſſé périr, ſur un échafaud, M. de Lally ; Madame de Pompadour diſoit dans le temps à M. de Choiſeul : *Prenez-y garde, Monſieur, je connois le Roi mieux que vous ; ſi vous laiſſez tomber la tête à M. de Lally, il en tombera bien d'autres, ne l'accoutumez pas au ſang.*

Ce mot de Madame de Pompadour rappelle une anecdote qui prouve qu'elle connoiſſoit parfaitement le caractere de ce Prince. Lorſque le Roi, jeune encore, fut déterminé par ſes Miniſtres à quitter Madame de Mailly ſa maîtreſſe, il ſe retira à la Muette, dans le deſſein d'éviter ſa rencontre ; mais Madame de Mailly, qui aimoit le Roi de bonne-foi, vola bientôt ſur les pas de ſon amant ; et comme on s'y attendoit le moins, on entendit le bruit de ſa voiture qui entroit dans la cour du château. Grande alerte pour tous les Miniſtres, qui connoiſſant la foibleſſe de leur Maître, ne voulurent pas riſquer une entrevue entre les deux amans. Le donneur de lettres de cachet ſe précipita au bas de l'eſcalier au moment où Madame de

Mailly deſcendoit de caroſſe, et lui ſignifia l'ordre de ne plus reparoître. Cette femme infortunée tomba d'abord à la renverſe, puis pouſſa les cris les plus plaintifs, s'arracha la coëffure et les cheveux. Le bon Roi, que la curioſité avoit amené à la croiſée, regardoit cette ſcene au travers des carreaux, et rioit des poſitions comiques que ſon déſeſpoir lui faiſoit prendre. Nous tenons ceci d'un témoin oculaire. Madame de Mailly, femme aimable, de qualité, et qui convenoit en tout au Roi, a vécu ſans faire de mal, a obligé bien du monde, et eſt morte noyée de dettes. Madame de Pompadour, qui régnoit ſi deſpotiquement ſur l'eſprit du Roi, étant morte à Verſailles, on tranſporta ſon corps à Paris; et lorſqu'on ſe mit en marche, il pleuvoit à verſe: Louis XV dit d'un air riant à ſes courtiſans: *Parbleu, elle a pris là un vilain temps pour ſe mettre en chemin.*

D'après tout ce que l'on vient de dire du caractere du feu Roi, et d'après la dureté de ſon gouvernement, il n'eſt plus étonnant qu'il eût perdu ſans retour l'affection de ſes peuples. Il ſembloit que l'on craignît de le voir revenir à la vie; chaque jour voyoit éclorre de nouveaux ſarcaſmes contre lui. Les Médecins, pendant le cours de ſa maladie, donnoient toujours des bulletins qui portoient que le Roi étoit auſſi bien qu'il pouvoit être; on avoit affiché ces mots, *Quand le Roi ſera mort, ce ſera alors qu'il faudra annoncer qu'il eſt auſſi bien qu'il peut être.* Son corps a été porté à St. Denis, accompagné de deux caroſſes, de quelques valets, et de cinquante gardes, qui le menerent preſqu'en poſte, en diſant: « Dépêchons-nous; voilà » la derniere courſe qu'il nous fait faire, nous » n'irons plus ſi ſouvent à la chaſſe. » Arrivé à

St. Denis, les flambeaux des gardes étant éteints, ſoit par le vent, ſoit par la longueur de la courſe, il fallut prendre une chandelle dans une boutique près de l'Egliſe pour s'éclairer, et retirer du caroſſe le cadavre, qui après un ſimple *requiem*, fut enfermé dans le caveau. M. de Sartines diſoit à quelqu'un qui ſe plaignoit de l'indécence des propos publics : « Si je voulois faire arrêter » pour des propos, il faudroit que je fiſſe » arrêter tout Paris. »

De Paris, le 16 Juillet 1774.

On voit une eſpece de bilan, dans lequel on porte les dettes de la comteſſe du Bary à 1,200,000 liv. et celles de l'illuſtre Mahomet à 600,000 liv. Cela paroît bien foible du moins pour du Bary. Il eſt vrai qu'il prenoit de l'argent au tréſor royal quand il en vouloit ; il guettoit les occaſions de faire valoir ſa protection à l'Abbé Terray, et à la moindre priſe que celui-ci donnoit à ſes ennemis, Mahomet traverſoit la rue en pantoufles, entroit à l'improviſte dans le cabinet du Miniſtre en criant : *Faute ; l'Abbé, faute*, et la faute, vraie ou ſuppoſée, ne pouvoit s'excuſer qu'au moyen d'une ordonnance ſur le tréſor royal, en faveur du Patron. Du Bary avouoit hautement qu'il avoit mangé 18 millions à l'Etat. Outre la douce et bonne de Murat, il avoit quatre maîtreſſes publiques, magnifiquement entretenues. C'eſt ce petit ſerrail qui lui a valu le ſurnom de Mahomet.

Perſonne n'ignore que le Duc de Choiſeul eſt l'auteur de la guerre qui s'eſt élevée entre la Ruſſie et la Porte : un ſoir, en rentrant chez lui, ſon Suiſſe lui remet une lettre qu'un Savoyard avoit apportée. Elle étoit datée de Veniſe,

d'une écriture inconnue et ſans ſignature : il y lut ; « Il vient d'être arrêté, dans le conſeil » de l'Impératrice de Ruſſie, d'armer une flotte » qui eſt deſtinée pour la Méditerranée, et qui » doit attaquer les Turcs dans la Morée, où » déjà les Ruſſes ont préparé des intelligences ; » nous avons cru devoir vous en donner avis...» Ce projet parut ſi extraordinaire au Duc de Choiſeul, et ſi dénué de vraiſemblance, qu'il ne fit aucun cas de l'avis qu'on lui donnoit, et il n'en parla à perſonne : cependant il ne tarda pas à apprendre qu'il étoit bien fondé, et dans le même temps, il reçut une ſeconde lettre, toujours datée de Veniſe, toujours de la même écriture, et toujours ſans ſignature ; elle portoit : « Vous » ne devez pas ignorer maintenant que l'avis » que je vous ai donné, étoit certain ; il ne » l'eſt pas moins que l'armement de la flotte » Ruſſe ſe continue avec vivacité, et, ſans doute » les cours de France et d'Eſpagne ne le verront » pas de ſang froid... » — Alors le Duc de Choiſeul ne balança plus, il porta au conſeil d'Etat du Roi, les deux lettres qu'il avoit reçues ; il y propoſa d'armer, de concert avec l'Eſpagne, et de déclarer ennemi tout vaiſſeau de guerre Ruſſe qui entreroit dans la Méditerranée. Les Miniſtres qui connoiſſoient les intentions pacifiques du feu Roi, furent d'un avis contraire, et on s'abandonna à la Providence. Enfin, il arriva une troiſieme lettre, conçue à peu près dans ces termes : « Il eſt bien étonnant » que vous n'ayez fait aucune attention aux » avis que vous avez reçus de moi ; cependant » vous devez en avoir reconnu la fidélité ; ap- » prenez pour la derniere fois que la flotte Ruſſe » eſt prête à mettre à la voile. Elle a ordre de » relâcher en Angleterre ; et pour peu que la

» France et l'Eſpagne faſſent de démonſtrations, » il eſt vraiſemblable qu'elle n'ira pas plus loin...» — Le Duc de Choiſeul mit encore cette lettre ſous les yeux du Roi, et inſiſta plus que jamais ſur la néceſſité d'envoyer à Toulon les ordres les plus prompts pour y armer tout ce qu'il y avoit de vaiſſeaux, en ſe concertant avec les Eſpagnols ; l'eſprit de paix du Roi et de ſon Miniſtere l'emporta. Le Duc de Choiſeul croit que ces avis lui ont été donnés par le Roi de Pruſſe, qui étoit bien-aiſe d'allumer une guerre pour tirer parti des troubles qui s'élevoient en Pologne. C'eſt ce même eſprit pacifique qui a empêché le feu Roi d'y prendre part. Il eſt certain que lorſqu'ils commencerent à éclater, l'Empereur lui écrivit deux lettres pour l'engager à joindre ſes forces aux ſiennes, et à attaquer le Roi de Pruſſe.

Il eſt ſans doute fort malheureux que M. le Duc de Choiſeul ait été ſans ceſſe contrarié dans tous les projets qu'il a conçus pendant le cours de ſon Miniſtere. La Nation ne ſeroit pas avilie, comme elle l'eſt aujourd'hui, ſi on eût ſuivi ſes idées, au moins eſt-il certain qu'il auroit ſoutenu l'honneur du nom François ; et toutes les actions de ſa vie prouvent qu'il avoit l'ame trop élevée pour ſouffrir rien qui pût diminuer la gloire de ſon Maître. Lorſqu'il étoit Ambaſſadeur à Rome, il avoit une telle attention à ne rien perdre de ſes prérogatives, qu'il ſembloit même vouloir prendre une ſupériorité marquée ſur les Miniſtres des autres Puiſſances. Le feu Pape qui connoiſſoit ſa tête, étant un jour ſur ſon balcon, vit arriver de loin M. l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, qui n'appercevant pas le Saint Pere, s'arrêta pour piſſer contre les murs de ſon palais. Le Pape lui cria : « Mon-

» ſieur l'Ambaſſadeur, ne piſſez pas là, car » l'Ambaſſadeur de France voudra piſſer dans » mon cabinet. »

Ce Miniſtre, malgré le goût qu'on lui reprochoit pour la dépenſe, étoit généralement aimé. On ſe rappelle que ſa diſgrace fut un jour de triomphe pour lui. On fit alors ce quatrain:

Comme tout autre, dans ſa place,
Il eut de puiſſans ennemis;
Comme nul autre, en ſa diſgrace,
Il acquit de nouveaux amis.

Quant au Duc d'Aiguillon, tout le monde ſait qu'il comptoit beaucoup ſur ſon petit eſprit d'intrigue, et qu'il n'a jamais eu que ce moyen de ſe maintenir en place; en effet, il en avoit ourdi une des plus adroites. La comteſſe de Narbonne, Dame d'atour de Madame Adelaïde, étoit ſon agent: deux jours avant la mort de Louis XV elle dit à cette Princeſſe: « Vous » devez, Madame, vous attendre à la mort du » Roi votre pere, et ſans doute Mgr. le Dau- » phin ne pourra ſe diſpenſer de chaſſer les Mi- » niſtres de ſon aïeul, mais il ne peut faire » juſtice que lentement et après s'être mis au » fait avec eux du courant des affaires; il a » cependant beſoin de quelqu'un qui puiſſe le » guider, et je ne vois perſonne qui puiſſe mieux » remplir cette tâche que M. de Maurepas.... » Cette idée fut ſaiſie avidement par Madame Adelaïde, qui la communiqua au Roi, dès que Louis XV eût fermé les yeux. Delà s'enſuivit la belle lettre de S. M. au comte de Maurepas, lettre qui a été inſérée dans tous les papiers publics, et qui a fait tant de ſenſation dans tous les ordres de l'Etat; mais l'illuſion fut

bientôt diſſipée; on ſe rappella que M. de Maurepas, connu, ſans doute, par ſa probité, ſon honnêteté, des vers galans et de jolies chanſonnettes, n'avoit jamais été que Miniſtre de la Marine, qu'il avoit 73 ans, et que depuis 25 il avoit perdu le fil des affaires; enfin qu'il étoit oncle à la mode de Bretagne du Duc d'Aiguillon. Tout ſe découvrit. On vit le merveilleux raiſonnement de ce Miniſtre. Il comptoit que ſon parent le maintiendroit, il croyoit pouvoir le faire ſervir à quelques nouvelles trames, il eſpéroit enfin conſerver un de ſes deux départemens.

En faiſant quelques réflexions à ce ſujet, il paroît que Madame de Narbonne n'a pas perdu grand'choſe à la chûte de ſon protecteur. On n'ignore pas comment le Duc d'Aiguillon récompenſoit ſes Agens. On ſe ſouvient que tourmenté du deſir d'être Miniſtre, il avoit engagé le Prince de Condé à contribuer de tout ſon crédit au renvoi de M. le Marquis de Monteynard, et qu'il lui avoit promis pour récompenſe la charge de Grand-Maître de l'Artillerie. Le Prince travailla et réuſſit; mais quand il fut queſtion de tenir ſes engagemens, le cauteleux Miniſtre trouva moyen par ſes intrigues de mettre Mgr. le Dauphin en jeu. Ce Prince demanda la place pour M. le Comte de Provence: le Prince de Condé en concurrence avec Mgr. le Dauphin fut obligé de lâcher priſe. On prétend qu'il n'a pas été la dupe du ſtratagême de M. le Duc d'Aiguillon. Comme en France on rit toujours aux dépens des battus, on fit alors la chanſon ſuivante.

Sur l'Air : *la bonne Aventure, ô gué, etc.*

C*** avoit fait, dit-on,
Une batterie,
Qui n'étoit pas de canon,
Mais de fourberie;
Eût-il jamais pu prévoir,
Qu'il perdroit dimanche au ſoir,
Son artillerie
O gué,
Son artillerie.

De Marly, le 21 Juillet.

Le Roi vient de faire demander à M. de Boynes ſa démiſſion de la place de Secrétaire d'État au département de la Marine. M. Turgot le remplace.

Quoique la diſgrace de M. de Boynes faſſe peu de ſenſation, on a pourtant cherché à en pénétrer le motif. D'abord on l'avoit attribuée à une conteſtation aſſez vive entre cet Ex-Miniſtre et l'Abbé Terray, relativement au rétabliſſement de la compagnie des Indes que celui-ci préſentoit au conſeil comme une choſe fort avantageuſe. M. de Boynes ſupplia le Roi de vouloir ſuſpendre ſa réſolution, juſqu'à ce qu'il ait eu l'honneur de mettre ſous ſes yeux toutes les conſidérations qui lui ſembloient combattre le ſentiment de l'Abbé Terray. Le Roi quitta le conſeil ſans dire mot, et 24 heures après, M. de Boynes fut remercié. Comme on ne voit rien de coupable dans cette conduite, on a cherché une autre cauſe et l'on a découvert que, ſix mois avant la mort de Louis XV, M. de Boynes avoit fait armer à Breſt, aux frais du Roi, un

bâtiment pour l'Iſle de Gorée, à l'effet de tranſporter des negres ſur les habitations que ce Miniſtre poſſede à St. Domingue. On en a fourni la preuve, et l'on a même remis en original au Roi les inſtructions que M. de Boynes avoit données particuliérement au Capitaine. C'en eſt bien aſſez pour perdre quelqu'un qu'on n'aime pas.

Les papiers publics ſont pleins de traits qui nous annoncent le regne le plus juſte et le plus heureux. Mais en admirant l'équité du Roi, peut-être les grands qui ſont accoutumés à l'impunité par la foibleſſe du Gouvernement de Louis XV, redoutent-ils la ſévérité de Louis XVI. Au reſte, ils n'en rempliront leurs devoirs qu'avec plus d'exactitude, et les Peuples n'en vivront que plus tranquilles. Pluſieurs traits peuvent engager à penſer que le caractere du nouveau Roi eſt ſévere : on dit qu'il a demandé, il y a quelques jours, à M. de Monteſquiou, premier Ecuyer de M. le comte de Provence, ce qu'étoient devenus tous les équipages qui avoient ſervi au deuil du feu Roi de Sardaigne. M. de Monteſquiou ayant répondu que le privilege de ſa charge lui donnoit le droit de s'en emparer, et qu'il s'en étoit adjugé le bénéfice : « J'ai cru, lui dit le Roi, qu'il n'y avoit » que les palfreniers à qui on donnoit pour » boire....» C'eſt un bonheur d'avoir un Roi ſévere quand il eſt juſte. Celui-ci a encore un avantage, c'eſt de s'être quelquefois entendu dire la vérité : on aſſure que l'hiver dernier il eſt venu *incognitò* au bal de l'opéra avec Madame la Dauphine, et qu'ayant accoſté un Seigneur qui depuis long-temps s'abſtient de paroître à la cour, il lui demanda pourquoi on ne l'y voyoit plus? Celui-ci bien éloigné de croire qu'il

parloit à M. le Dauphin, lui répondit : « Je » n'y vais pas parce que le Maître eſt trop » foible et ſes courtiſans trop bas et trop en- » nuyeux ».

Auſſitôt que le feu Roi eût fermé les yeux, M. le Prince de Conti écrivit au Roi une lettre qui lui fut portée par Madame la Princeſſe de Conti Douairiere, ſa mere. Cette Princeſſe alla à Choiſi où elle trouva le Roi et la Reine enſemble : la Reine ſe retira, ne voulant ſans doute pas joindre ſes prieres à celles de la mere du Prince. Le Roi, après avoir pris lecture de la lettre, répondit : « que M. le Prince de Conti » avoit été dans le cas de rentrer en grace » auprès du feu Roi, et qu'en ayant négligé l'oc- » caſion, il croiroit manquer au reſpect qu'il » doit à ſon grand-pere, s'il recevoit ſa viſite ». Ce fut ſon dernier mot, quelles que fuſſent les inſtances de ſa mere. Les Pariſiens ne furent pas fâchés de cette mortification donnée au Prince de Conti. Il a peu de partiſans dans la capitale. On lui reproche d'être d'un caractere méchant et cruel ; et la crapule dans laquelle il eſt enfoncé, n'a pas peu contribué à lui enlever l'eſtime générale. Comme il y a fort peu de filles à Paris qui n'aient paſſés par ſes mains, il a entretenu pendant quelque temps Mademoiſelle Heinel, célebre danſeuſe de l'opéra, mais qui paſſe pour avoir fort peu d'eſprit ; cette fille ayant paſſé la nuit avec le Prince de Conti, parut le lendemain aſſez peu ſatisfaite des plaiſirs de la veille ; Mlle. Arnould, connue par ſes ſaillies, lui demanda : « Eh ! qu'as-tu, mon enfant, » tu me ſembles toute triſte ; n'es-tu pas con- » tente du Prince ? --- Non, mon amie, dit » Mlle. Heinel, je ne veux plus de commerce » avec lui, il m'a joué un tour perfide. -- Eh,

» qu'eſt-ce, ma petite, conte-moi cela. — Imaginez-vous, dit la danſeuſe en héſitant, qu'il » a voulu en uſer avec moi d'une maniere fort » extraordinaire ; enfin, comme on ſe ſert à » Rome des petits... vous jugez bien que j'ai » dû ſouffrir des douleurs affreuſes. — Ah! ma » pauvre enfant, reprit Mlle. Arnould, j'entre » dans ta peine, et je ne doute pas que cela » n'ait été très-difficile, car on n'eſt jamais ſi » petit qu'auprès des grands... ».

De Marly, le 29 Juillet 1774.

Il y a du froid entre la Reine et Meſdames tantes, provenant des vues et opinions différentes de ces Princeſſes ſur les affaires. Toutes ces intrigues ne peuvent qu'inquiéter les amis de l'Etat. Le Roi s'eſt apperçu de tout cela et a d'abord diſſimulé ; mais ſur la demande que Meſdames lui ont faite d'aller s'établir à Luneville pour le reſte de leurs jours, S. M. leur a répondu : « que ſon attachement pour » elles ne lui permettoit pas d'acquieſcer à cette » ſéparation, et que d'ailleurs la maniere » dont il ſe propoſoit de les traiter leur prou- » veroit combien il faiſoit cas de leurs per- » ſonnes ».

Le grand Maître de Cérémonies s'étant rendu au Parlement aſſemblé, pour l'inviter au Catafalque, l'affluence des curieux a été ſi grande que pluſieurs perſonnes s'y ſont trouvées mal. Un jeune homme qui étoit auprès d'un des Conſeillers, le heurta ſans le vouloir ; celui-ci prit le ton et le traita d'impertinent et de poliſſon. Le jeune homme lui repliqua : Vous ne pouvez être qu'un drôle de m'apoſtropher ainſi : le Conſeiller appella les Huiſſiers et le fit

arrêter. La cérémonie faite, l'affaire fut dénoncée aux Chambres, qui firent venir le jeune homme à la Barre, l'*aumônerent* et le *blâmerent* ſur le champ. Comme ce jeune homme ſe trouve parent de pluſieurs perſonnes en place, et notamment de M. de Vergennes, il va ſe pourvoir en caſſation de ce jugement qui, en portant avec lui la note d'infamie, le rendroit incapable d'aucun ſervice. Le Catafalque s'eſt exécuté avant-hier, avec décence, à l'exception de quelques huées que nos Seigneurs du Parlement ont dû eſſuyer. C'étoit *Monſieur* et M. le comte d'Artois qui en faiſoient les honneurs avec le Prince de Condé, comme *Prince du Sang*, ſon fils le Duc de Bourbon faiſant les fonctions de grand Maître. On n'a pas paru content de l'oraiſon funebre. En revanche on l'eſt très-fort dans le Public, d'une lettre que voici, et que l'on ſuppoſe avoir été écrite par le Chancelier au Parlement à cette occaſion.

« L'ordre que vous venez de recevoir au ſujet » de la cérémonie qui va ſe faire à S. Denis, » eſt ſans doute de nature à vous ſurprendre, » je doute qu'aucun de vous ſe ſoit jamais » attendu à ſe trouver à pareille fête, et s'il » faut vous parler vrai, je ne reviens pas moi-» même de mon étonnement. Tout ce que j'ap-» préhende dans ce moment, c'eſt que vous » ne faſſiez encore des vôtres, et entre nous, » il n'en faudroit pas beaucoup pour vous dés-» honorer. Je vous inviſte donc, Meſſieurs, à » vous comporter très-décemment, autant toute-» fois que des gens comme vous en ſont capa-» bles, et ſur-tout à ne mettre ni cuillers ni » fourchettes dans vos poches. Vous concevez » le mauvais effet que cela feroit, on ne man-» queroit pas de profiter encore de cette cir-

» conſtance pour gloſer ſur votre compte, ce » qu'il eſt très-prudent d'éviter ; car on dit » tout haut que nous ſommes un tas de roués. » Vous devez vous rappeller qu'au dernier re- » pas que je vous ai donné, et auquel j'ai » eu l'indiſcrétion d'inviter d'honnêtes gens, » on s'eſt plaint de la perte d'une boîte d'or » enrichie de diamans, qui a diſparu ſans qu'on » ait pu trop ſavoir comment. Ces petites plai- » ſanteries peuvent paſſer en *Famille*. Il eſt » bien vrai que ſans ces petites reſſources il » n'y auroit pas de l'eau à boire, mais que vou- » lez-vous? mais il faut faire de néceſſité vertu. » Voyéz donc à vous contraindre, afin d'éviter » les eſclandres, il vous en coûtera, je le ſais, » mais croyez-vous qu'il ne m'en a pas coûté, » à moi qui vous parle, d'avoir ſacrifié à votre » conſervation le peu d'honneur qui me reſtoit, » et le repos de la Nation entiere? Allons, » mes amis, voyez à vous exécuter en attendant » mieux, je vous réponds du reſte. Tout ira bien. » Sur-tout point de cuillers ni de fourchettes. » J'aimerois mieux vous faire avoir à chacun » 50 écus de gratification ».

De Paris, le 31 Juillet 1774.

Le rappel de M. le Duc de Choiſeul à Paris, a produit l'effet que l'on avoit prévu : il y a été reçu, comme en triomphe, et le plaiſir de le revoir a preſque fait tourner la tête aux Pariſiens. Quand on réfléchit ſur l'injuſtice et la dureté avec laquelle Louis XV condamnoit ſes malheureux Miniſtres à un exil perpétuel, on a peine à imaginer comment il y en avoit d'aſſez ſots pour le ſervir. Il en a ſouvent proſcrit d'innocens, et en cela il étoit bien différent

de Louis XVI, qui ne punit pas même les Miniſtres coupables. On eſpere que les changemens qu'il a faits juſqu'à préſent dans ſes Miniſtres, ne ſeront pas les ſeuls, et qu'il couronnera un ouvrage ſi bien commencé. Voici une chanſon qui a été compoſée à ſa louange.

Sur l'Air : *Or écoutez, petits et grands, etc.*

Or écoutez, petits et grands,
L'hiſtoire d'un Roi de vingt ans,
Qui va nous ramener en France
Les bonnes mœurs et la décence ;
D'après cela que deviendront
Tant de catins et de frippons ?

S'il veut de l'honneur et des mœurs,
Que feront nos jeunes Seigneurs ?
S'il aime les honnêtes femmes,
Que feront tant de belles Dames ?
S'il bannit les gens déréglés,
Que feront nos riches Abbés ?

S'il dédaigne un frivole encens,
Que deviendront nos Courtiſans ?
Que feront les amis du Prince
Autrement nommés en Province,
Que deviendront les partiſans ?

Si ſes ſujets ſont ſes enfans,
S'il veut qu'un Prélat ſoit chrétien,
Un Magiſtrat homme de bien,
Que d'Evêques, de grands Vicaires ;
Combien de Juges mercenaires
Vont changer de conduite ? *Amen.*
Domine, ſalvum fac Regem !

Voici une repartie du nouveau Roi qu'il faudra ajouter aux preuves qu'on a déjà de ſa ſévérité :

M. d'Affry, colonel du régiment des Gardes Suiſſes, lui demanda, quelques jours après la mort de Louis XV, quel coſtume il faudroit obſerver pour le deuil des Suiſſes ? « N'avez-» vous pas d'ordonnances qui traitent cet objet, » lui dit le Roi ? - Oui, Sire, — eh bien, liſez-les...

Le trait ſuivant prouve la bonté de ſon ame : on aſſure qu'il a dit aux deux Princes : « Je ne » veux pas que vous m'appelliez ni Roi » ni Majeſté, je perdrois trop au titre de frere » auquel vous m'avez accoutumé ».

M. le Prince de Poix, que Louis XV appelloit toujours en le raillant, *Monſeigneur* et *Votre Alteſſe*, vient d'obtenir la ſurvivance de la compagnie des Garde de Beauveau. Le Duc de Noailles, ſon oncle, vouloit ſe retirer de la cour, mais le jeune Roi s'y eſt oppoſé. « M. » de Noailles peut ne faire aucun ſervice s'il le » veut, dit le Roi, il a ſon fils qui le rem-» place ; mais je n'accepte pas ſa démiſſion, je » ne veux pas que les honnêtes gens m'aban-» donnent ».

Bien des gens avoient cru qu'on verroit le cardinal de Bernis revenir en France et rentrer dans le Miniſtere ; mais il paroît que c'eſt un eſpoir auquel il faut renoncer pour jamais ; il eſt même fort douteux qu'il voulût, quelques prieres qu'on lui en fît, conſentir à rentrer dans un tourbillon dont on doit toujours s'eſtimer fort heureux d'être ſorti. L'Abbé de Bernis, ſon neveu, ayant reçu il y a quelques mois, de Rome, le portrait de ſon oncle, M. Blin de Sainmore a compoſé ces vers pour être mis au bas de ce portrait :

Dans ce Cardinal Rome admire
Ses grands hommes qui ne ſont plus ;

Virgile lui tranſmit ſa lyre
Et Marc-Aurele ſes vertus.

Voici un autre quatrain que l'Abbé de la Roche a fait, pour mettre au bas du portrait du célebre Helvétius :

Des ſages d'Athenes et de Rome
Il eut les mœurs et la candeur,
Il peignit l'homme d'après l'homme,
Et la vertu d'après ſon cœur.

Les ſarcaſmes et les paſquinades ſur le feu Roi ne ceſſent pas : on raconte que ſon ame errant le jour de ſes obſeques dans la pleine de S. Denis', elle fit rencontre de cet Apôtre de la France, qui lui demanda où elle alloit ? L'ame royale répondit qu'elle alloit en Paradis. « Vous n'êtes » pas dans la route, dit le Saint, prenez par » ici, voilà le bon chemin : bon ſoir, bon » voyage..... »

Après une demi-heure de route, le défunt rencontre la Madeleine, qui lui demande où il va ; même réponſe. » Vous n'y êtes pas, mon » ami, dit la ſainte péchereſſe ; prenez par ce » ſentier que je vous indique et vous arriverez » à bon port ». Il marche et ſe fatigue inutilement ſans arriver au but, enfin il apperçoit St. Pierre, et croit être au terme de ſon voyage : « Eh, bon ſoir, bon Sire, lui dit le ſaint Portier, » où allez-vous ſi tard ? En paradis répond le » Monarque trépaſſé. — Eh, bon Dieu, vous » lui tournez le dos ! — Parbleu, l'aventure eſt » plaiſante : St. Denis et la Madeleine, deux » de vos confreres, m'ont cependant enſeigné » ce chemin. — Ils ne ſavent ce qu'ils diſent, » répond St. Pierre, rapportez-vous-en » plutôt à moi qui tiens les cleſs dans ma poche.

» Je ne ſuis plus ſurpris que vous n'ayez fait » que des ſottiſes de votre vivant, vous avez » toujours pris pour conſeillers des gens ſans » tête et des catins.... »

De Compiegne, le 7 Août 1774.

Le Roi paroît s'amuſer beaucoup ici ; il chaſſe deux fois le jour. L'économie projettée d'une ſeule table pour la famille Royale n'a pas lieu, et les deux freres de S. M. ont repris chacun leur maiſon.

On ſe loue beaucoup de M. de Vergennes. Il paroît diſpoſé à ſuivre les erremens politiques de l'Abbé de la Ville, et diſtingue particuliérement les créatures de ce célebre défunt.

Ce Miniſtre annonce des vues de réforme plus étendues que celles de ſon prédéceſſeur. Il a rapporté au Roi que, lorſqu'il étoit Ambaſſadeur à Conſtantinople, le Duc de Choiſeul, alors Miniſtre des affaires étrangeres, le chargea d'exciter une rupture entre la Porte et la Ruſſie, et lui fit paſſer deux millions en eſpeces pour parvenir à ce but. L'Ambaſſadeur qui vouloit devoir l'honneur de cette négociation à ſes talens plus qu'à l'argent, n'avoit pas de ſuccès auſſi prompts que le deſiroit le Duc de Choiſeul, mais il réuſſit enfin, avec la gloire d'avoir épargné un million. On ſent que cette anecdote ne parle pas au Roi en faveur du Duc de Choiſeul, et qu'elle ne peut qu'achever de le perdre dans l'eſprit d'un Monarque paſſionné pour l'épargne. Mais S. M. ignore que les délais occaſionnés par les vues d'économie de M. de Vergennes dans cette affaire, ont fait réuſſir ce que M. de Choiſeul prévoyoit et vouloit empêcher. Pendant que l'Ambaſſadeur négocioit à Conſ-

tantinople, les Ruſſes alloient en avant; leurs troupes gagnoient du terrain, les négociations mûriſſoient les plans concertés entre les cours de Pétersbourg et de Berlin; c'eſt à cette époque que le ſuccès du partage de la Pologne a été préparé. Auſſi, lors de la nomination du comte de Vergennes aux affaires étrangeres, le grand Fréderic a dit à quelqu'un : *J'en ſuis fort aiſe; il m'a déjà rendu un grand ſervice, et j'ai lieu d'en attendre d'autres de ce Miniſtre; ſon économie à Conſtantinople a valu un million à la France, et à moi mes nouvelles poſſeſſions en Pologne.*

Le Prince d'Henin a été à la veille d'avoir une affaire d'honneur avec le Duc de Nivernois, au ſujet de l'opéra du chevalier Gluck, que le Prince a maltraité de propos indécens, chez Mlle Arnould. L'intérêt que la Reine prend au Muſicien, a engagé le Duc de Nivernois, qui le protege d'ailleurs, à ſe déclarer ſon champion. L'affaire s'eſt accommodée au moyen d'une viſite que le Prince eſt allé faire au Chevalier Gluck.

De Paris, le 11 Août 1774.

A propos de plaiſanteries continuelles que l'on ſe permet ſur le Parlement de nouvelle fabrique, j'ai oublié de vous rapporter une piece de vers très-peu connue. C'eſt un diſcours que l'on fait adreſſer par M. Goëſman, aux chambres aſſemblées. On ſait qu'il étoit conſeiller de grand'chambre, et que, ſelon M.r de Beaumarchais, il s'arrogeoit le droit de vendre la juſtice au plus offrant.

MESSIEURS!

Pour ſiéger ſur les lis appellés ſans mérite,
Nous avons eſpéré qu'une ſage conduite

Nous vaudroit tôt ou tard, d'être un peu reſpectés ;
Par de ſages arrêts nous avons débutés ;
Cependant notre zele à devenir utiles,
Nous fait paſſer, en corps, pour de vrais imbécilles :
En vain nous faiſons bien, on ne voit que nos torts,
Et le public ingrat, ſe rit de nos efforts.
Nous nous perdons, Meſſieurs, en rendant la juſtice,
Dans un ſiecle où l'on vend le plus mince ſervice.
Qu'ont produit tant d'arrêts légalement rendus ?
Nous reſtons des intrus, des pauvres parvenus.
Prenons, il en eſt temps, une route contraire ;
L'on ne peut s'élever qu'à force de mal faire :
(*) Tous les jours un eſcroc, s'il eſt de qualité,
Dépouille le Bourgeois avec impunité :
De ces fripons titrés rendons-nous les complices,
Le gâteau partagé nous tiendra lieu d'épices ;
Avec eux nous ferons nos coups en ſûreté
Sous le maſque des loix et de l'honnêteté.
Linguet a démontré qu'un ſoupçon de baſſeſſe
Ne doit en aucun cas, tomber ſur la nobleſſe :
Si les faits ſont trop clairs, il faut ſe procurer
Des témoins ſubornés pour les dénaturer ;
Et le ſot mis à ſec avec plus d'une injure
Ira dans un exil expier ſa roture.
En nous enrichiſſant et prenant de grands airs,
Nous deviendrons enfin le Parlement des Pairs.
Tel eſt le plan, Meſſieurs, que vous offre mon zele ;
Je veux pour le remplir vous ſervir de modele ;
J'ai fait un coup d'eſſai ; commençons aujourd'hui
Des Seigneurs de la cour à mériter l'appui.
Vous ſavez la chaleur qu'ils mettent dans l'affaire
Que nous allons juger ; banniſſons, pour leur plaire,
Le Badaud dépouillé de ſes cent mille écus,
Fixons-les chez le comte (**) avec ſes fonds perdus !
Nous relevons l'éclat d'une maiſon illuſtre
Dont le Bailli craintif (***) avoit terni le luſtre.

(*) Tout ceci tombe ſur M. de Morangiés, dont M. Linguet étoit l'Avocat, et qui *gagna ſa cauſe*.

(**) M. le comte *de la Blache*.

(***) Le procès avoit été perdu en premiere inſtance au bailliage du palais ; et Goëſman, qui avoit été bien payé, l'avoit fait gagner au Parlement.

Mais en nous aſſommant, ſi le Peuple irrité
Alloit venger le droit de la propriété !....
Raſſurez-vous, Meſſieurs, au défaut des Huiſſiers,
Nous aurons pour ſoutien ces nombreux Chevaliers,
Qui montrant leur grand cœur aux ſalles d'audiences
Ont défendu l'honneur des roués de la France.

Voici une autre piece de vers, compoſée lors du jugement de Parlement, dans l'affaire de M. de Beaumarchais, et de M. et de Madame Goëſman ſes parties adverſes.

Quand pour ouïr ſa deſtinée
Aux pieds du ſacré Divan,
Tremblante, interdite, étonnée,
La tendre épouſe de Goëſman
Avec pompe fut amenée,
D'un ton doux, civil et galant,
M. le premier Préſident
Fort expert en galanterie,
Au nom de la docte écurie
Lui fit ce joli compliment :
Calmez vos ſens, raſſurez-vous, Madame,
Vos juges, par ma voix, vous déclarent infame.
Soudain reprenant ſes eſprits,
Quoi, ce n'eſt que cette miſere,
Dit la Dame aux quinze louis !
En vérité dans cette affaire
Soins ſuperflus, Meſſieurs, vous avez pris.
Il ne falloit pas tant de formulaire,
Ni ce fatras, ni ces grands riens
Pour condamner à l'infamie,
L'épouſe d'un ſujet de votre confrairie.
Avec mon cher mari, je ſuis commune en biens;
Bien que vous, je ſuis au fait,
Ecoutez-moi, je vais prononcer votre arrêt :
Le Public, grand Juge ſuprême,
En matiere d'opinion,
Attendant ſon expulſion,
Blâme le Parlement lui-même
Et condamne à la queſtion
Marin, d'abord comme eſpion:
Puis comme uſurier et fripon

Le livre au bourreau pour le pendre,
Renvoie abſous le Beaumarchais
Et lui donne ordre d'entreprendre
L'Hiſtoire du nouveau Palais.
Quant au Goëſman ſon adverſaire,
Sa peau tranſformée en tambour
Publiera qu'il faut être auſtere ;
Et ſa compagne, dès ce jour,
Rejoindra la Salpétriere,
Pour y differter ſur l'amour :
Le Jai, Baculard, et d'Airolles,
Vuides de ſens et de raiſons,
Enſemble iront d'après leurs rôles,
Tout droit aux petites maiſons.

On dit qu'à la mort du Maréchal d'Armentieres, M. le Marquis de Caſtries eut envie d'avoir le commandement de Metz. Il étoit alors à Chanteloup, chez le Duc de Choiſeul. Il en écrivit à M. le Duc d'Aiguillon ; mais ennuyé de n'en pas recevoir de réponſe, il part pour Verſailles, va trouver le Miniſtre, et lui dit : « J'arrive de Chanteloup, et je viens de» mander le commandement de Metz. » Le Duc d'Aiguillon voulant ſe faire valoir, lui fit entrevoir beaucoup de difficultés ; mais celui-ci ne daignant pas implorer ſa protection, le quitta brufquement, et entra chez le Roi (Louis XV) : il lui fit ſa demande, et le Roi lui répondit qu'il étoit déſeſpéré de ne pouvoir récompenſer ſes ſervices en lui accordant la place qu'il deſiroit, mais qu'il avoit donné ſa parole pour M. le Maréchal de Broglie. M. de Caſtries dit alors : « Sire, j'abandonne toutes » mes prétentions ſur cette place, M. de Bro» glie la mérite mieux que moi. Je me recom» mande à votre Majeſté pour une autre oc» caſion. « En ſortant il rencontra le Duc d'Aiguillon, qui n'eut pas honte de lui offrir ſes ſervices contre M. le Maréchal de Broglie.

« Non,

« Non, lui repartit le Marquis, je ne veux pas » de vos ſervices, et je déſavoue dès ce mo- » ment toutes les ſollicitations que vous pourriez » faire auprès du Roi en ma faveur. Adieu, Mon- » ſieur; je retourne à Chanteloup.... » Cette anecdote prouve la franchiſe et la droiture de M. le Marquis de Caſtries, et en même temps la façon de penſer du Miniſtre, à qui il en coûtoit peu de faire injuſtice à un brave Officier comme M. le Maréchal, pour s'acquérir une créature.

Il y a bien des gens qui prétendent que le feu Roi avoit pris du goût pour une petite fille, nommée Monvallier, fille de Madame Monvallier, concierge de Lucienne, qui appartient à Madame du Bary. On aſſure encore que Madame du Bary elle-même avoit procuré cette jeune perſonne au Roi, et qu'elle l'avoit fait coucher avec lui, quoiqu'elle n'ignoroit pas que la petite perſonne quittoit une de ſes ſœurs qui étoit malade de la petite vérole, qu'elle communiqua au Roi. Ce Monarque, malgré ſon penchant décidé pour les femmes, commençoit cependant à faire quelques réflexions ſérieuſes ſur ſa conduite à cet égard. Vers le mois de Février dernier, il parloit à ſon lever du bruit qui s'étoit répandu dans le Public, de ſon mariage avec l'ainée des Archiducheſſes d'Autriche. Il dit en riant au Duc d'Aiguillon. « Eh bien, on veut donc me » marier abſolument ? --- Sire, repartit le Duc, » je ne crois pas qu'on le faſſe ſans votre conſen- » tement. Cela étant, dit le Roi, cela ne ſe » fera jamais, l'exemple de M. d'Armentieres » m'effraie.» Madame du Bary qui étoit préſente, ayant prétendu que ce n'étoit pas le mariage qui avoit fait mourir le Maréchal. « Pardonnez- » moi, Madame, dit le Roi, quand on a

» ſoixante ans paſſés, il n'eſt pas ſage de coucher » ſouvent avec une femme. »

De Paris, le 18 Août 1774.

Les chroniqueurs de toute eſpece qui ont compilé ſur la vie de feu Louis XV, m'ont encore laiſſé quelques anecdotes à rapporter pour faire connoître plus à fond le caractere de ce Prince, et prouver l'extrême douceur de la nation qu'il gouvernoit, tourmentée de tant de manieres différentes ſous ſon regne. En 1770, un pere de famille vint ſe jetter aux pieds de M. de Sartines, et lui dit que la veille au ſoir on a enlevé ſa fille, et qu'il ne ſait ce qu'elle eſt devenue. M. de Sartines lui promet une prompte vengeance, et lui aſſigne un jour pour lui donner des nouvelles sûres de ſon enfant; il fait faire les perquiſitions les plus exactes, et parvient enfin à découvrir les raviſſeurs. Le pere revient au jour marqué; M. de Sartines le reçoit les larmes aux yeux: « Hé- » las! lui dit ce Magiſtrat, vous êtes » bien malheureux, mais je ſuis preſque » auſſi à plaindre que vous: je ſais où eſt votre » fille, et je ne puis vous rendre juſtice: une » autorité ſupérieure me lie les mains.... » L'infortunée étoit au Parc aux cerfs, et avoit été enlevée pour les plaiſirs du Roi.

Les courtiſans ſuivoient à l'envi l'exemple de leur maître. Quelques mois après, M. le Duc De*** devient amoureux d'une jeune Demoiſelle très-jolie, fille d'un ancien Officier: ne pouvant corrompre ni elle, ni ſa mere, par argent, il imagine un ſtratagême bien digne de la Cour de Louis XV. Il ſe déguiſe avec quelques-uns de ſes gens, met le feu pendant

la nuit à la maiſon où demeuroient la mere et la fille ; il entre comme pour donner du ſecours, enleve la Demoiſelle, la met dans un carroſſe, et en abuſe à deux lieues de là. Il ſe rend coupable du double crime de raviſſeur et d'incendiaire. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'il ne fut point puni, malgré les plaintes de M. de Sartines ; il en fut quitte pour quelqu'argent. Le Duc de ***, ſon pere, préſenta au Roi cette affaire comme une petite plaiſanterie, et le Monarque ſe contenta de recommander au fils d'être un peu plus ſage à l'avenir.

Peu de Seigneurs de la cour de France réſiſterent à cette contagion, et ſe préſerverent de la corruption générale. M. le Maréchal de Briſſac étoit un de ces derniers. Il y a quelques années qu'on le plaiſantoit ſur la rigidité de ſes principes d'honneur et de probité, et ſur ce qu'il ſe fâchoit, parce qu'on prétendoit qu'il étoit cocu, comme tant d'autres. Louis XV qui étoit préſent, et qui rioit de ſa colere, lui dit : « Allons, M. de Briſſac, ne vous fâ-» chez point, c'eſt un petit malheur, ayez bon » courage. — Sire, répondit M. de Briſſac, j'ai » toutes les eſpeces de courage, excepté celui » de la honte. »

On ignore encore quelles ſont les occupations de M. le Duc d'Aiguillon, depuis qu'il eſt hors du Miniſtere. On préſume qu'il doit ſouffrir des cruels regrets de voir ſes ambitieux projets détruits pour toujours. Il avoit deſſein de marier ſon fils, le comte d'Agenois, avec la fille de Madame la Ducheſſe de Mazarin, qui ſera prodigieuſement riche. C'étoit pour parvenir à ce but, qu'il avoit nommé M. Radix de Ste. Foix, Miniſtre plénipotentiaire du Roi à la

cour des Deux-Ponts. On ſait que M. de Ste. Foix a ſuccédé à M. l'Archevêque de Lyon, et à tant d'autres, et qu'il eſt l'amant favoriſé de la Ducheſſe. Pour prix de la grace que M. d'Aiguillon lui accordoit, il lui avoit promis de concourir à ſes vues. On croit que les changemens préſens feront échouer cette entrepriſe.

De Paris, le 26 Août 1774.

On écrit de Compiegne, qu'à l'iſſue d'un conſeil ſecret, entre le Roi, le Prince de Soubiſe, Mrs. de Maurepas, de Vergennes et de Muy, S. M. a envoyé demander les ſceaux au chancelier, et les a fait remettre à M. de Miromeſnil, ancien premier Préſident du Palement de Rouen. Il fut enjoint en même temps, à M. de Maupeou, de ne point paroître à la Cour.

L'Abbé Terray fut, immédiatement après, remercié de la part du Roi, et M. Turgot nommé Contrôleur-général à ſa place. Le département de la marine qu'avoit M. Turgot, a été confié à M. de Sartines, lequel ſera vraiſemblablement remplacé à Paris, pour la Police, par M. le Noir, ancien Lieutenant criminel.

Cette heureuſe diſpoſition ne peut que faire eſpérer le rétabliſſement des anciennes Cours de Parlement, toujours demeurées cheres à la Nation, malgré tous leurs torts.

Il étoit permis, il y a fort peu de temps, de faire arrêter les débiteurs par des malheureux qui ſacrifioient leur vie pour gagner un très-modique ſalaire. Ces miſérables, pour éviter autant qu'il étoit en eux, les périls auxquels ils s'expoſoient, prenoient toutes les précau-

tions poſſibles pour aſſaillir leurs victimes d'une maniere victorieuſe, et il arrivoit ſouvent qu'un jeune homme de famille dérangé, ou un honnête homme malheureux, et ſans eſpeces, étoit traité publiquement de la maniere la plus brutale et la plus indécente. Quelques années avant ſa mort, Louis XV a tenté de réformer cette méthode, et a rendu un Edit qui ordonnoit qu'à l'avenir les débiteurs ſeroient arrêtés dans leurs maiſons, et de la part du Roi; mais l'on va juger de quelle maniere les ordres du Roi défunt étoient exécutés, et combien les Tribunaux mêmes comptoient ſur le peu d'attention qu'il mettoit à l'adminiſtration de la juſtice dans ſes Etats.

Le Prince Adam Czartorinsky, Polonois deſcendant des anciens Jagellons, fut attaqué à Paris devant le Tribunal Conſulaire des Marchands, par un comte Motonski, Palatin de Mazovie, pour une ſomme d'argent qui lui étoit due par le beau-pere du Prince Czartorinsky, et dont le gendre avoit répondu. Le Prince ignoroit la procédure intentée contre lui, mais il en auroit été inſtruit à temps, ſi l'Huiſſier chargé de l'aſſigner, avoit rempli fidélement ſa fonction, qui eſt de porter et préſenter au débiteur, en perſonne, trois aſſignations: après cette formalité le débiteur eſt arrêté à raiſon de non-paiement. L'Huiſſier des conſuls fraude les deux premieres aſſignations au Prince Czartorinsky, et une demi-heure après avoir donné la troiſieme, portant ſignification de la ſentence, au Suiſſe de ſon Hôtel, paroît un Exempt qui ſignifie au Prince qu'il a ordre de l'arrêter. Le Polonois qui ne ſavoit rien de ce qui ſe paſſoit, croit que ſa parole ſuffira pour empêcher l'Exempt d'en venir aux voies de fait; mais

celui-ci rejette ſes propoſitions : le Banquier du Prince arrive, veut donner la moitié de la ſomme, [qui eſt de cent mille écus] et répondre du reſte pour le lendemain. Rien n'eſt écouté par l'impitoyable ſatellite; il étoit ſix heures : le Banquier travaille avec tant de zele qu'il raſſemble enfin ſes deniers, et les livre à l'Huiſſier vers les neuf heures du ſoir. Remarquez que celui-ci n'auroit peut-être pas eu la complaiſance d'attendre ſi long-temps; mais M. le Duc de Lauzun, amant favoriſé de la Princeſſe Czartorinski, lui en impoſa. Le Prince a porté au Parlement les plaintes que méritoit un procédé ſi indécent; et comme dans la formule de ſon billet de cautionnement, on a découvert des reſtrictions qui le mettoient à couvert des pourſuites, il a pleinement gagné ſon procès contre le comte Motonski, qui a été forcé de lui rendre ſon argent. L'Huiſſier qui a ſoufflé les aſſignations, a été caſſé.

M. le Duc de Lauzun, ne ſe conduit pas de maniere à acquérir la faveur du Monarque. L'Anglomanie le travaille; il a fait deux ou trois voyages à Londres, et en eſt revenu, dénigrant les manieres françoiſes, et préconiſant tout ce qui ſe fait en Angleterre. Le Roi a marqué ſon mécontentement de la maniere la plus viſible, en diſant : « Que quand on aimoit » tant les Anglois, on devoit aller s'établir » parmi eux, et les ſervir ». Suivant toutes les apparences, ſes propos lui coûteront le Régiment des Gardes Françoiſes, auquel il paroiſſoit deſtiné. On a de la peine à concevoir pourquoi tant de nos jeunes Seigneurs ont la manie de vouloir reſſembler aux Anglois; c'eſt, ſans doute, parce qu'ils ont ceſſé d'être François. Cependant il faut rendre à M. le Duc de Lauzun la juſtice,

qu'il a les qualités du cœur. Ami de M. le Duc de Choiſeul, il ne l'a point abandonné depuis le moment de ſa diſgrace, ou, pour mieux dire, de ſon triomphe.

Cet Ex-Miniſtre continue de recevoir les plus grandes marques d'eſtime et de conſidération de la part des honnêtes gens qui vont le viſiter à Chanteloup. On ne ſauroit trop deſirer qu'il eût quelqu'influence dans le conſeil, et on ne doute pas qu'il ne contribuât, de concert avec le Roi, à rendre au nom François, une partie de ſon ancien éclat. On ſait qu'il l'a toujours ſoutenu de tout ſon pouvoir, dans les négociations dont il a été chargé. Dans ſon ambaſſade à Rome, il avoit pris un tel aſcendant ſur tous les Miniſtres de la cour Papale, que le ſaint Pere le faiſoit aſſeoir dans ſon fauteuil, et lui diſoit en riant : *Vous êtes Pape, c'eſt à vous à décider.*

De Paris, le 29 Août 1774.

Le Garde des Sceaux a demandé au Roi la permiſſion de conſerver le titre de premier Préſident du Parlement de Rouen, et de rentrer en cette qualité à la tête de ſa compagnie, lorſqu'il plairoit à S. M. de rappeller les exilés, et le Roi lui en a accordé l'agrément.

La diſgrace du chancelier a fait ici la plus grande ſenſation ; et comme le peuple eſt toujours extrême, il témoigne, à cette occaſion, la joie la plus indécente.

On a crié dans la grand'ſalle du Palais, le portrait du Chancelier à un liard, et cette cérémonie a été accompagnée de *Vive le Roi*, qui ſe faiſoient entendre de tous côtés On a arrêté, pour l'exemple, deux ou trois de ces turbulens qui ont été envoyés à Bicêtre.

Les audiences du Parlement ſont ſi tumultueuſes depuis qu'lques jours qu'on a été obligé de doubler la garde du Palais, encore à peine peut-elle ſuffire à contenir la populace qui abonde.

La Faculté de Médecine y eſt venue inviter la cour à ſe trouver au Paranymphe. -- *Le Parlement eſt bien malade*, s'eſt écrié un plaiſant, *voilà qu'on vient lui apporter l'émétique.*

Un inſtant après on a pouſſé un Notaire juſques dans la grand'ſalle, en lui diſant d'aller recevoir les teſtamens de ces Meſſieurs.

On a vendu derniérement, mais très en cachette, une brochure intitulée *l'Aurore*. C'eſt un libelle affreux, de la méchanceté la plus noire contre le Monarque et les ſiens. On a ſoupçonné M. de Maupeou d'avoir préſidé à ce libelle odieux. La voix du Public crie vengeance, et fait cauſe commune avec ſes maîtres. Cette infamie a, dit-on, été imprimée dans une petite ville, près Paris, et un Exempt a reçu l'ordre de s'y rendre pour ſaiſir l'édition et l'imprimeur; mais celui-ci étoit parent du procureur du Roi qu'il falloit prévenir de cette expédition, et averti à temps, il a pris la fuite.

De Paris, le 4 Septembre 1774.

Ce ſiecle eſt le ſiecle des calembours, et Paris eſt le théâtre le plus brillant et le plus favorable pour ce genre d'exercice. Il y a dans cette ville un certain Marquis de Bievre, mouſquetaire, qui a ennuyé le public avec un mauvais livre, qu'il a compoſé ſous le titre de *Conteſſe Tation*, jeu de mots ſur *Conteſtation*. C'eſt ce célebre Auteur qui a mis ſes compatriotes dans le goût de ne parler qu'en calembours.

Mais malheureuſement il a fourni des armes contre lui-même. M. de Bievre eſt fils d'un chirurgien du Roi, nommé *Maréchal*; dédaignant le nom de ſon pere, il a acheté la Terre de Bievre, et en entrant dans les mouſquetaires, il s'eſt fait nommer le *Marquis de Bievre*. Un de ſes amis qui l'entendoit annoncer ſous ce titre, lui dit : « Mais, mon ami, tu as mal » fait de ne prendre que le titre de Marquis, » et il ne t'en auroit pas plus coûté de te faire » appeller le *Maréchal* de Bievre. »

Mlle. *du Thé* eſt une fille de Paris, qui a été la premiere maîtreſſe de M. le Duc de Chartres. Lorſqu'elle fut quittée par ce Prince, elle alla ruiner à Londres deux ou trois Milords, puis elle revint à Paris, où elle fait à tous venans beau jeu, mais à condition qu'on apportera force argent. C'eſt une de nos Meſſalines les plus âpres et les plus intéreſſées. Un jeune mouſquetaire en eſt devenu amoureux, et faute d'eſpeces, il a tâché de l'attendrir en lui envoyant le couplet ſuivant :

Du Thé, tu cherches à plaire
A qui peut t'enrichir;
Moi qui ſuis mouſquetaire
Je n'ai rien à t'offrir.
Mais je ſais faire uſage
D'un moment de loiſir,
Un homme de mon âge
Ne paie qu'en plaiſir.

Le Marquis de Monteynard a été faire ſa cour au Roi, et l'on ne doute pas qu'il n'y ait été dans le deſſein de recevoir de ce Prince les marques de reconnoiſſance et de ſatisfaction qu'il croit dues à ſa conduite pendant ſon ad-

miniſtration. Cette bonne-foi de ſa part, eſt d'autant plus reſpectable, que voici à quoi ſe réduiſent ſes hauts faits dans le Miniſtere : M. de Monteynard en y entrant, a déclaré qu'il avoit paſſé ſa vie dans l'infanterie, et qu'il connoiſſoit parfaitement cette partie; que quant à la cavalerie et à l'artillerie, ſur leſquelles il avoit peu de notions, il s'en rapporteroit aux gens du métier. Malgré cet aveu, l'artillerie et la cavalerie ſont les deux ſeuls corps auxquels il a touché : il a bouleverſé la cavalerie en dépit des inſpecteurs de ce corps. L'aſſemblée étoit de ſeize Officiers Généraux. M. de Mailly, ſeul de l'avis de l'arrangement qui a eu lieu, l'a emporté ſur tous les autres.

Le Roi ne fait pas un ſeul pas qui ne tende à faire oublier à ſes Peuples les longues calamités, ſous leſquelles ils ont langui, et toutes ſes actions ſont marquées au coin de l'équité la plus ſévere et la plus conſolante. En voici, entre mille, encore un exemple. Le régiment d'Jenner, Suiſſe, eſt venu à vaquer. M. le comte d'Affry a reçu dix ou douze mémoires d'autant d'Officiers qui briguent cette place : il les a donnés au Roi et lui a dit : « Sire, le » régiment d'Jenner eſt vacant, voilà les mé» moires des concurrens qui y prétendent; que » V. M. les liſe et me donne ſes ordres. — » Je les examinerai, répondit le Roi. » — Quelque temps après, le jeune Monarque fait appeller le comte d'Affry. « Des mémoires que » vous m'avez remis, lui dit-il, j'en ai diſtin» gué deux, les voilà; examinez-les plus mûre» ment; les prétendans me paroiſſent mériter » beaucoup par la qualité et l'ancienneté de » leurs ſervices; cependant à droit égal, M. » d'Aulbonne l'un des deux, a eu un bras

» caſſé à la bataille de Lawfeld, que mon » grand-pere a gagnée en perſonne, et il me » ſemble que la préférence lui eſt due. Je lui » donne le régiment.... » Que ne doit-on pas eſpérer d'un gouvernement qui commence ſous des auſpices ſi favorables? Comparons ces procédés à ceux du Miniſtere ſous Louis XV. Le Miniſtre faiſoit une liſte de ſes protégés, ou de ſes créatures, il la préſentoit au Roi qui ſans la lire la ſignoit, et les graces étoient expédiées. Les cris du mérite opprimé ne parvenoient pas juſqu'à lui, et pourtant on le ſervoit: que ne fera pas la Nation pour un Roi chéri qui connoît la vertu et qui ſe plaît à la récompenſer?

Le vrai ſens du ſyſtême de la nature, eſt le titre d'un livre nouveau d'environ 140 pages, et qui ſe répand depuis peu dans le public. Cet ouvrage reſſemble à preſque tous ceux de ce genre qui, ſouvent ſéduiſans, ſouvent obſcurs, loin d'éclairer leurs lecteurs, les laiſſent dans des doutes accablans, et les détournent de la morale ſimple que tout homme ſage doit adopter. L'Auteur prétend qu'il eſt poſſible que l'homme exiſte de toute éternité; et qu'il ne l'eſt pas moins qu'il ne ſoit qu'une production faite par le temps, et conformément aux qualités de notre globe: delà lorſque nous attribuons la création à la Divinité, c'eſt que nous ignorons la puiſſance de la nature qui ſeule a tout produit: delà l'homme ne doit s'arroger aucun privilége ſur les autres êtres; et delà enfin notre ame, que nous croyons ſpirituelle, n'eſt qu'une pure matiere. L'Auteur niant l'immortalité de l'ame, trouve que la religion elle-même eſt favorable aux deſſeins des méchans, puiſque la rémiſſion de leurs péchés qu'elle leur promet, les accompagne et les raſſure juſqu'au

bout de leur carriere : il protege le ſuicide, parce que la mort eſt une reſſource qu'il ne faut pas ôter à la vertu opprimée. En dégageant ainſi l'homme de tous les préjugés, par leſquels on veut le lier, on le ramene à la ſimple nature, et on lui nie d'une maniere abſolue l'exiſtence de Dieu, parce que c'eſt un être imaginaire et inviſible qui ne tient en rien à l'enſemble de la nature : voilà le réſumé de ce petit ouvrage qui eſt attribué à M. Helvetius.

En diſant que l'ame eſt ſoumiſe en tout aux loix de la matiere, et en niant ainſi la ſpiritualité, l'Auteur de cet ouvrage me rappelle une anecdote aſſez plaiſante qui prouve qu'en effet les facultés de l'ame, même dans l'homme le plus ſage, s'affoibliſſent en raiſon de l'affaiſſement de la matiere à laquelle elle eſt unie. Le feu Roi de Pologne Stanislas, connu par la philoſophie douce et ſage dont il a toujours fait profeſſion, éprouva un accident qui le conduiſit au tombeau. Mais il étoit tellement attaché à la vie, que, malgré ſon extrême vieilleſſe et ſon mal, il ne pouvoit pas ſe perſuader qu'il dût mourir ; en conſéquence il refuſoit conſtamment de recevoir les derniers Sacremens. Depuis pluſieurs heures ſon Aumônier et ſon valet de chambre le preſſoient inutilement de ſe prêter à cette cérémonie. Le valet de chambre prit le Prélat à part et lui dit : « Le » Roi eſt ſi vieux et ſi affaiſſé, qu'il n'eſt plus » depuis long-temps qu'une ſimple machine : » mettez-vous en face de lui, prêt à pouſſer » votre botte, et faiſiſſez bien le moment où il » ouvrira la bouche ; laiſſez-moi le ſoin du » reſte.... » Le bon Roi aimoit les pruneaux confits, et il avoit habitude d'en avaler quelques-uns tous les matins en ſe réveillant. L'Au-

mônier prit ſon poſte en face de lui, le valet de chambre paſſa derriere ſon oreille, et lui cria à tue tête: « Sire, voilà un pruneau. » Le vieux Monarque ouvrit un large bec, l'Aumônier enfonça et l'affaire fut faite ſans qu'il s'en apperçût.

On connoît l'ode de M. Dorat, intitulée, *le nouveau Regne*, dans laquelle il fait apparoître l'ombre du feu Dauphin qui prêche fort longuement ſon fils, en lui débitant tous les lieux communs ſur le grand art de gouverner. Un homme d'eſprit lui a fait la réponſe ſuivante :

D'un Roi qui nous promet un nouvel âge d'or
Que le flambeau de long-temps ne s'éteigne !
Puiſſent, mon cher Dorat, les jours du nouveau regne
Plus heureux que tes Vers, être plus longs encor !

On ſe ſouvient que ce même Dorat a donné l'hiver dernier la tragédie *de Regulus* et la comédie intitulée, *la Feinte par Amour*. Ce poëte jaloux d'obtenir une double couronne, fit repréſenter ces deux pieces le même jour par les comédiens François; on fit alors cette épigramme:

Dorat qui veut tout effleurer
Voulut dans un double délire
Faire à la fois rire et pleurer;
Il n'a fait ni pleurer ni rire.

Les bulletins qui ont paru pendant l'inoculation de la Famille Royale, ont appris que le Roi avoit eu plus de boutons que les Princes ſes freres; en voici la raiſon. M. Richard, ſon premier Médecin, lui avoit fait cinq in-

ſertions au lieu de deux. C'eſt à la Reine que l'on a l'obligation d'avoir décidé le Roi à ſe faire inoculer : on s'attend à lui en avoir beaucoup d'autres, ſans compter le plaiſir extrême qu'elle fait toujours en ſe montrant. Un étranger qui viendroit à la cour de France, ſans connoître nos loix, pourroit très-bien croire qu'une des premieres du Royaume eſt de donner le trône à la plus jolie.

Le trait ſuivant prouve que la jeune Princeſſe qui eſt aujourd'hui l'idole de la France, joint un cœur excellent aux traits de la beauté. On parloit devant elle d'une diſcuſſion où avoit eu part M. le Marquis de Pontécoulant, Major général des Gardes du corps du Roi, et dans laquelle il n'avoit pas été poſſible de le perſuader : la Reine parut accuſer M. de Pontécoulant d'entêtement mal placé. Ce propos rapporté à cet Officier, lui cauſa le plus violent chagrin : il pria le capitaine des gardes du quartier de lui ménager l'occaſion de ſe juſtifier aux yeux de la Reine : cette Princeſſe dit à celui-ci, qu'elle prioit M. de Pontécoulant de ne point s'offenſer d'un diſcours qu'elle avoit tenu ſans deſſein, et qui ne donnoit nulle atteinte aux ſentimens d'eſtime et de bonté qu'elle avoit pour lui : quelques jours après, le ſervice de M. de Pontécoulant le porta près du carroſſe de la Reine, comme elle alloit à la meſſe ; elle s'apperçut qu'il avoit l'air fort triſte : elle baiſſa la glace et lui cria, *M. de Pontécoulant, c'eſt moi qui ai tort ; je vous demande excuſe.* Cette marque de bonté lui arracha des larmes, et fit plus de plaiſir, que ce qui s'étoit paſſé ne lui avoit cauſé de chagrin.

On a vu depuis quelque temps des coëffures

à l'*Iphigenie*; c'eſt tout uniment une couronne de fleurs noires, ſurmontée du croiſſant de Diane, avec une eſpece de voile qui couvre la moitié du derriere de la tête. Cela eſt ſimple et paſſablement joli. On en a auſſi *à la circonſtance*. On y voit à gauche un grand cyprès formé de ſoucis noirs, au pied duquel eſt un crêpe de même couleur, et tellement arrangé qu'il repréſente ſes longues et nombreuſes racines. A droite une groſſe gerbe de bled couchée ſur une corne d'abondance, d'où ſortent à foiſon, des figures, du raiſin, des melons, et toutes ſortes de bons fruits parfaitement imités en plumes blanches. Rien n'annonce plus ingénieuſement, ſans doute, qu'en pleurant le feu Roi, on attend beaucoup du nouveau; mais le prodige de l'imaginative, eſt la coëffure *à l'inoculation*: elle eſt chargée d'un ſerpent, d'une maſſue, d'un ſoleil levant et d'un olivier couvert de fruits.

L'eſprit perce aiſément à travers ces voiles, et devine que le ſerpent repréſente la médecine; que la maſſue indique l'art dont elle s'eſt ſervie pour terraſſer le monſtre variolique; que le ſoleil levant eſt l'emblême du jeune Roi vers lequel ſe tournent les eſpérances, et qu'on trouve dans l'olivier le ſymbole de la paix et de la douceur que répand dans les ames, l'heureux ſuccès de l'opération à laquelle nos Princes ſe ſont ſoumis. Il eſt aſſez curieux de voir les têtes de toutes nos femmes, et même des plus hupées, couvertes de cette mythologie; et plût à Dieu que la brillante imagination de nos marchandes de modes influât davantage ſur celle de nos marchands de drames! Nous n'euſſions pas eu ſous les yeux le ſpectacle atroce du *vindicatif* [comédie jouée aux François] dont l'intérêt

ne differe en rien de celui qu'inſpirent les ſcenes de la Grêve. Si pour remuer les ames, il ſuffit de faire horreur, il n'eſt point d'Auteur plus pathétique que le bourreau. On ſera peut-être étonné de nous voir paſſer tout un coup de la deſcription d'une coëffure à l'image d'un ſupplice; mais tels ſont les François : le peu d'anciens qui reſtent, a raiſon de dire que le goût en tout genre ſe perd abſolument, et rien ne le prouve comme ce monſtrueux aſſemblage d'excès oppoſés.

De Paris, le 12 Septembre 1774.

Le Roi continue à s'aſſurer l'amour de ſes ſujets, en faiſant ſucceſſivement juſtice des tyrans ſous leſquels ils gémiſſoient. L'exil du Chancelier a fait une ſenſation qu'il ſeroit difficile d'exprimer: il s'y attendoit; et lorſqu'on lui annonça M. le Duc de la Vrilliere, d'auſſi loin qu'il l'apperçut, il lui dit : « *Je ſais l'objet de votre* » *miſſion, mais comme je ſuis Chancelier, et* » *que je le ſerai toute ma vie, je la recevrai aſſis.* Après que M. le Duc de la Vrilliere lui eût fait ſon compliment, il répondit : «*J'obéirai. J'ai* » *fait gagner au Roi un procès qui duroit* » *depuis trois cens ans, il veut le reperdre, il eſt* » *bien le maître. . .* » Quand il eſt monté en voiture pour ſe rendre dans le lieu qu'il a choiſi pour ſon exil, il a dit hautement : « *Jamais M. de Maurepas ne ſe tirera de la* » *beſogne qu'il entreprend, et dans ſix mois il* » *ſera à Pont-Chartrain.* »

On aſſure que c'eſt bien moins l'adminiſtration du chancelier qui a donné lieu à ſa proſcription, que des démarches de ſa part, qui ont offenſé la Reine perſonnellement : cepen-

dant il eſt très-vraiſemblable que le Parlement actuel n'exiſtera pas long-temps, et que le projet eſt formé de faire revenir les anciens membres, c'eſt une opération délicate qui demande beaucoup de ſageſſe, de combinaiſons, de précautions, de moyens pour ne pas anéantir l'autorité du Monarque, et ne pas faire de la Monarchie un gouvernement populaire, en mettant le Roi dans la dépendance d'un corps qui a ſouvent excédé les bornes de ſon autorité. C'eſt cet embarras dans le choix des moyens qui ſuſpend ce grand événement, que les uns craignent et que les autres eſperent : en effet, il eſt dangereux de dire à ſa nation ; *Vous voyez, par cet exemple, que ſi vous m'obéiſſez, vous ſerez tôt ou tard la victime de votre obéiſſance ; ſi au contraire vous me réſiſtez, vous ſerez récompenſés.* Telles ſont les impreſſions dangereuſes que doivent laiſſer dans les eſprits, les projets qu'on annonce dans le public, et qui, s'ils doivent avoir lieu, auront leur effet à la rentrée du Parlement, qui ſe fera le 11 Novembre. Il eſt très-vrai que le Parlement actuel eſt bien mal compoſé ; mais il ne l'eſt que parce qu'on regarde ſon exiſtence comme précaire. Si Louis XVI, en montant ſur le trône, lui eût donné la conſiſtance néceſſaire, les familles les plus diſtinguées de la robe ſe ſeroient empreſſées d'y entrer, et il n'y auroit eu que de très-foibles difficultés à vaincre, pour en chaſſer les membres gangrenés. En attendant l'exécution des projets qui ſont ſur le tapis, on eſpere beaucoup des lumieres et de la ſageſſe de M. de Miromeſnil, le nouveau Garde des Sceaux : il s'étoit fort diſtingué par ſa fermeté et ſon intégrité à la tête du Parlement de Normandie, dont il a été premier Préſident. On ne croit pas que le Roi faſſe un Vice-Chancelier :

il y a eu un exemple qu'après l'exil du célebre chancelier d'Agueſſeau, il ne lui fût point donné de ſucceſſeur, du moins pendant quatre ou cinq ans, et le Garde des Sceaux en fit les fonctions.

La nomination de M. Turgot au contrôle général a eu l'approbation univerſelle ; il étoit adoré dans la Province du Limouſin, dont il étoit Intendant. Pendant quinze ou vingt ans que l'adminiſtration de cette Province lui a été confiée, jamais il n'a voulu recevoir aucun Edit ou Déclaration qui tendît à vexer le Peuple, et c'eſt un refus pareil qui l'a fait connoître du Roi. Lorſque les Intendans partent pour leurs Provinces, il eſt d'uſage de les faire entrer au conſeil, où on leur donne leurs inſtructions : celles que lui remit M. l'Abbé Terray, ordonnoient de nouvelles charges : il s'y oppoſa avec fermeté, et ſupplia S. M. de recevoir plutôt ſa démiſſion, que de l'obliger à écraſer un Peuple malheureux. Le Roi ne dit mot, et peu de temps après, il le nomma Miniſtre de la Marine, en lui faiſant dire que ce n'étoit que pour le moment, et qu'il le deſtinoit à une place plus analogue à ſes lumieres. On dit que ſon projet eſt de tâcher d'avoir une année de revenus dans les coffres du Roi, afin de ſe défaire des Fermiers Généraux, d'établir enſuite un impôt unique à l'entrée et à la ſortie du Royaume, et de charger les Provinces de verſer directement les impoſitions dans le tréſor royal. *Amen.* Du reſte, il a commencé ſon adminiſtration par chaſſer tous les commis de ſon prédéceſſeur, du moins ceux dont la réputation n'étoit pas à l'abri du ſoupçon.

On a entendu parler de la ſenſation que l'Oraiſon funebre de Louis XV a faite lorſque M. l'Evêque de Senez la prononça à St. De-

nis, le 27 du mois dernier. Elle en a beaucoup moins fait à l'impreſſion; on a trouvé que l'orateur qui promettoit de déchirer le voile, n'en a levé qu'un coin; on dit, pour ſa juſtification, que le cenſeur a beaucoup retranché; cependant il y a laiſſé une phraſe que l'on a citée comme très-hardie. La voici : « le peuple n'a pas, ſans doute, le droit de ſe murmurer, mais ſans doute, il a le droit de ſe taire, et ſon ſilence eſt la leçon des Rois... » Cela n'eſt pas exact. Qui peut empêcher un malheureux que l'on écorche de murmurer, de crier même! Il eût été plus vrai de dire : *Le peuple a ſans doute le droit de murmurer; mais la terreur le force au ſilence, et ce ſilence eſt la leçon des Rois.*

Entre pluſieurs torts qu'avoit eus le feu Roi Louis XV, dans l'affaire des Parlemens, on pouvoit lui reprocher d'avoir avili l'auguſte cérémonie des lits de Juſtice. Le peuple ne le voyoit arriver à Paris que dans le deſſein de l'opprimer. Cet appareil qui ne devroit inſpirer que du reſpect et de la joie, étoit devenu odieux aux François. Le feu Roi répandoit la terreur ſur ſes pas; quand il ſortoit du Parlement, l'Etat étoit chargé d'un impôt de plus. On ſe ſouvient de l'épigramme lancée au ſujet des fréquens lits de Juſtice, tenus dans les derniers temps.

Sais-tu ce qu'on dit à Paris!
Dame Juſtice eſt déſolée,
Le Roi ſur ſon lit s'eſt aſſis;
On prétend qu'il l'a violée.

CHANSON SUR LES ROIS.

Qu'on mette au jour tant qu'on voudra
Des ſyſtêmes de politique,
Qu'on doute ſi l'on choiſira
Ou Monarchie ou République :
Pour moi, Meſſieurs, voici mon choix,
J'aime les Rois,
J'en veux tout d'un coup chanter trois.

Si vous louez des Rois vivans,
Un cenſeur dira qu'on les flatte,
Depuis près de dix-huit cens ans,
Ceux-ci ſont morts, j'en ai la date ;
D'ailleurs tous trois régnoient auſſi
Fort loin d'ici,
Mon hommage eſt pur, Dieu merci.

En bons voiſins ces Rois vivoient ;
Et ſoigneux d'éviter les guerres,
Chaque hiver en Perſe ils avoient
Un rendez-vous pour leurs affaires,
Poſſédant de très-grands Etats,
N'en doutons pas,
Puiſque Dieu fit d'eux tant de cas.

Se voyant un fils à l'inſtant,
Il veut les en inſtruire en Perſe ;
Chargé de ce fait important,
L'exprès s'y rend par la traverſe,
Il leur vint J ſus annoncer :
Sans balancer
Ils partent tous pour l'encenſer.

La nuit depuis une heure ou deux,
Avoit étendu ſon grand voile,
En un clin d'œil, après pour eux,
Dieu fit faire une belle étoile;
Le feu brillant qu'elle darda,
Droit les guida
Vers la cour du Roi de Juda.

Dans ce Monarque ſuranné
Un ſoupçon bizarre s'éveille,
Il craint d'être un jour détrôné
Par un enfant né de la veille;
On ſait, malgré l'affreux dépit
Du décrépit,
Comment Jeſus eut du répit.

Les trois Rois prennent leur chemin,
Empreſſés d'arriver au terme,
L'étoile, comme par la main,
Les conduiſant s'arrête ferme,
Puis tout d'un coup leur dit adieu;
Le fils de Dieu
Juſtement logeoit dans ce lieu.

A des Monarques ſi puiſſans
L'Aſyle étoit peu préſentable,
Si l'on en juge par les ſens,
Car enfin c'étoit une étable;
Mais les ſens comptés juſqu'au bout,
Même le goût,
Pour la foi ne ſont rien du tout.

Dans ces trois Rois n'eſt pas beſoin
De vous montrer ce don céleſte,
Seroient-ils venus d'auſſi loin
Sans avoir de la foi de reſte!
Auſſi Jeſus encanaillé,

Dgeuenillé,
Vit chacun d'eux agenouillé.

Il prit les dons des Rois perſans ;
L'Or marquoit ſon pouvoir extrême ;
Avant l'or il reçut l'encens
Qu'on n'offroit alors qu'à Dieu même :
L'homme depuis fit la beauté
Divinité ;
L'encens lui fut auſſi porté.

Enfin l'un des Rois préſenta
Au Souverain de la nature
De la myrrhe qu'il accepta
Quoiqu'elle fût d'un triſte augure ;
Car elle annonçoit que la mort
Seroit ſon fort,
Ce qu'un Dieu pouvoit trouver fort.

Les préſens faits, le trio part
Pour retourner dans ſes Provinces ;
Balthaſar, Melchior, Gaſpar,
Sont les noms de ces trois grands Princes ;
Chacun de ſon peuple attendu
Lui fut rendu
Prêchant Dieu chez nous défendu.

L'Orient a mal conſervé
La ſuite de leur belle hiſtoire ;
Mais il eſt clairement prouvé
Qu'au ciel ils rayonnent de gloire ;
Car l'Egliſe a d'abord admis
Les trois amis
Qu'elle nous peint beaux et bien mis.

J'avouerai que, comme elle dit,
Gaſpar étoit un peu mulâtre,

Mais ſa démarche le rendit
Aux yeux de Dieu blanc comme albâtre ;
Meſſieurs, la couleur n'y fait rien,
Et tout fied bien,
Pourvu que l'on ſoit bon chrétien.

De Paris, le 29 Septembre 1774.

On a ſu dans le temps combien, après la mort de Louis XV, M. le Duc d'Orléans s'étoit vivement intéreſſé pour le rétabliſſement de l'ancienne Magiſtrature ; le Roi remit à M. de Maurepas tous les Mémoires que ce Prince lui préſenta, et ce Miniſtre le ſeconda avec chaleur : il avoit toujours déſapprouvé les opérations du chef de la juſtice, mais il falloit le renvoyer. On aſſure qu'il en a fourni l'occaſion, en faiſant parvenir au Roi des écrits anonymes, injurieux à la Reine, dans leſquels on lui reprochoit le peu de décence qu'elle mettoit dans toutes ſes démarches ; on lui faiſoit un crime de ſe promener preſque ſeule dans ſes jardins, et de courir de côté et d'autre pour ſe livrer à la diſſipation ſi convenable à ſon âge, etc. Si la poſtérité apprend ces petits détails, elle ſera ſans doute étonnée, que le chancelier n'ait pas été puni pour avoir bouleverſé la Magiſtrature, ſi reſpectable en France avant lui, et que l'on doive ſon exil à une calomnie. Quoi qu'il en ſoit, ſi le Roi a fait juſtice, le Peuple de Paris ſe l'eſt faite à ſon tour. Dès le lendemain du départ du couple qu'il déteſtoit, il s'aſſembla dans différens quartiers de la capitale, dans la place Ste. Genevieve, à la Grêve, dans la rue Galande, au Palais, où il brûla, pendit, roua les effigies du chancelier et du contrôleur-général ; mais c'eſt ſur-tout dans la

place Ste. Genevieve que l'émeute fut la plus forte ; plus de 12000 perſonnes y étoient aſſemblées ; elles y rouerent le premier et pendirent le dernier. Un exempt de Police, nommé *Bouteille*, voulant par ſes exhortations diſſiper cette foule, fut aſſommé, et comme il eſt de néceſſité que les François plaiſantent toujours, on crioit, *ce n'eſt rien*, *ce n'eſt qu'une Bouteille caſſée*. Il y eut en même temps un tumulte affreux au Palais : la cour inquiete et alarmée, députa vers le Roi pluſieurs de ſes Membres pour l'inſtruire de ſa ſituation, et S. M. lui a promis ſa ſûreté et protection. Les Gardes Françoiſes ont été ſous les armes pendant ſept jours et ſept nuits, pour empêcher de plus grands déſordres et les incendies qui auroient pu arriver, par les bûchers que l'on allumoit dans differens quartiers, pour y brûler les objets de la haine publique. Pendant que le peuple faiſoit ces exécutions, les chanſonniers faiſoient leur métier, et il en parut de toutes les eſpeces contre le chancelier et le contrôleur-général.

A d'infames couplets on a joint l'épitaphe ſuivante :

Ci gît Maupeou l'abominable,
Au diable il a rendu l'eſprit.
Paſſant, ne crains point ſon ſemblabel,
Car jamais monſtre n'a produit.

Le Public a été inſtruit de la révolution arrivée dans l'Electorat de Mayence, après la mort de l'Electeur *Emmeric-Joſeph de Breidenbach*. Le Baron de Groſchlag, homme de qualité et d'un vrai mérite, a été enveloppé dans la diſgrace commune. Il l'a ſoutenue avec toute la fermeté et la dignité de ſon caractere : on ne

fera

ſera ſans doute pas fâché de trouver ici ſa correſpondance avec le nouvel Electeur. Tout ce qui peint les hommes, et ſur-tout les hommes en place, eſt précieux.

Premier Billet de l'Electeur de Mayence, au Baron de Groſchlag; du 19 Juillet 1774.

« En attendant que je faſſe connoître mes » intentions ultérieures à M. le Baron de Groſ- » chlag, il ne remplira aucunes fonctions rela- » tives à la charge de Grand-Maître de ma cour. »

Fréderic-Charles, Electeur.

Réponſe de M. le Baron de Groſchlag.

« En obéiſſant aux ordres de V. A. E. je » ſuſpendrai l'exercice de ma charge de cour, » me flattant qu'Elle daignera me faire con- » noître les raiſons qui peuvent me priver d'un » honneur, que je ne penſe pas avoir démé- » rité : j'oſe ſupplier V. A. E. de m'accorder » une audience particuliere, afin de lui expo- » ſer des arrangemens indiſpenſables et urgens » qui me concernent. Votre eſprit de juſtice » et de bonté, Monſeigneur, me fait préſu- » mer que vous voudrez bien ne pas me refu- » ſer cette grace. Je ſuis, etc. »

Second Billet de l'Electeur, du 19 Juillet au ſoir.

« Je verrai très-volontiers, M. le Baron, » dans un Mémoire que j'attends de votre part, » l'expoſé des arrangemens indiſpenſables et » urgens qui vous concernent, et que vous de- » ſirez me faire connoître. »

Fréderic-Charles, Electeur.

Réponſe du Baron, du 22 Juillet.

« V. A. E. m'envoya hier des ordres, par » leſquels elle m'interdit l'exercice de ma charge » de cour, en qualité de Grand-Maître. Pé- » nétré de reſpect pour tout ce qui me vient » de ſa part, je m'y ſuis conformé; mais il » me ſera permis de vous obſerver par écrit, » Monſeigneur, en conſéquence du ſecond » Billet que vous eûtes la bonté de m'adreſſer » hier au ſoir, que cette ſuſpenſion renferme » une ſorte de dégradation d'un Gentilhomme, » dont l'honneur eſt la premiere exiſtence. Je » ſens bien que le maniement des affaires pu- » bliques exige de la part du Souverain, une » confiance entiere dans les talens du Miniſ- » tre, et je ſuis bien éloigné de me les attri- » buer; mais comme V. A. E. me prive de » l'exercice de ma charge de Grand-Maître » de ſa cour, le public ne doit-il pas ju- » ger que des motifs puiſſans vous ont dicté » cette réſolution, et ce ſoupçon ne donnera-t- » il pas atteinte à la réputation que j'ai à dé- » fendre? Plein de confiance dans la probité » de mes actions, je ne crains pas de les met- » tre en évidence, et V. A. E. ſeroit aſſuré- » ment la premiere à me blâmer, ſi je voulois » être indifférent à ce que je dois à ma naiſ- » ſance et à ma juſtification publique. Ce mo- » tif paroît aſſez fondé à V. A. E. pour qu'Elle » approuve la demande que j'oſe lui renouvel- » ler, de me faire connoître les raiſons dont » la ſuſpenſion de ma charge doit être une » ſuite. Ce qui rend cette circonſtance très-ur- » gente pour moi dans ce moment-ci, eſt que » je ſuis dans l'intention de me marier dès le

» commencement du mois prochain. Vous ſen-
» tirez vous-même, Monſeigneur, qu'il eſt du
» devoir de l'honnêteté que j'informe mes pa-
» rens des cauſes qui ont guidé l'intention de
„ V. A. E. à mon égard, afin de ne rien leur
„ cacher de ce qui pourra influer ſur le ſort
„ d'une Dame à qui j'ai l'honneur d'être fiancé.
„ Un procédé contraire de ma part, démen-
„ tiroit la façon de penſer à laquelle je ſuis
„ accoutumé et qui ne me quittera jamais. Je
„ ſuis trop convaincu de l'équité de V. A. E.
„ pour ne pas me flatter qu'Elle voudra bien
„ m'accorder la permiſſion de m'expliquer moi-
„ même vis-à-vis d'Elle, ou du moins de nom-
„ mer quelqu'un par qui je puiſſe lui inter-
„ prêter mes ſentimens. Ils ſeront toujours ac-
„ compagnés du plus profond reſpect, avec le-
„ quel j'ai l'honneur d'être, etc. »

Lettre du Baron de Groſchlag, à S. A. E. de Mayence; du 22 Juillet.

« V. A. E. m'annonce dans ſon Billet du 19
» Juillet, qu'elle compte prendre des réſolu-
» tions ultérieures, relatives à l'exercice de ma
» charge de Cour. Dévoué à l'Electorat, ma
» patrie, depuis vingt-trois ans, je me ferai
» toujours un devoir de ſeconder les inten-
» tions de mon Prince. Daignez, Monſeigneur,
» vous ouvrir à ce ſujet, avec les ſentimens
» d'équité qui feront la gloire de V. A. E.
» Il ſera facile, ſans doute, de choiſir des
» moyens qui rempliront les intentions de V.
» A. E. ſans porter atteinte à ce que je me
» dois à moi-même, comme Gentilhomme et
» ancien ſerviteur de l'Etat. Vous éprouverez
» toujours de ma part, Monſeigneur, le plus

» grand desir de me conformer à ce qui peut » vous plaire, et au très-profond respect avec » lequel je suis, etc. »

Quatrieme Lettre du Baron de Groschlag, à l'Electeur; du 23 Juillet.

« V. A. E. m'a permis de m'adresser à Elle » par écrit. J'ai, en conséquence, pris la li- » berté de mettre sous ses yeux le tort que la » suspension de l'exercice de ma charge de cour, » qu'il lui a plu d'ordonner, me fait dans le » public, et l'impression sensible qu'elle doit » faire sur plusieurs familles, auxquelles j'ai » l'honneur d'appartenir. Elle me pardonnera, » si dans cette position, et dans la nécessité » de justifier mon nom, je reviens réclamer » les bontés de V. A. E. et la supplie de nou- » veau de vouloir bien me faire appercevoir les » raisons qui paroissent m'avoir attiré, de sa » part, une disgrace dont l'histoire de l'Ar- » chevêché ne fournit point d'exemple. Pendant » une suite de quatre siecles, ma famille a tou- » jours été dans les emplois les plus considé- » rables de l'Electorat de Mayence; j'ai moi- » même l'honneur d'y être depuis vingt-trois » ans, dont il y en a onze que je remplis, avec » toute l'intégrité, tout le zele et tout le dé- » sintéressement possible, les fonctions de Mi- » nistre. La charge de Grand-Maître de la » cour m'a été offerte et accordée, en consi- » dération de ces services, et en récompense » des sacrifices de fortune, et de biens que » j'ai faits à mon Prince et à ma Patrie. J'ai » reçu, non-seulement dans le temps que feue » S. A. E. m'a appellé dans le Ministere, » mais aussi depuis que j'y suis, des offres

» réitérées et avantageuſes de la part des cours
» étrangeres. On m'a toujours retenu de les
» accepter, et je n'ai jamais été aſſez occupé de
» moi, pour m'arracher du ſervice d'un Prince
» qui, ainſi que ſon prédéceſſeur, rendoit juſ-
» tice à la pureté de mes intentions, et recon-
» noiſſoit, avec bonté, ce que j'avois mérité
» de ma Patrie. J'ai compté ſur ces aſſurances, et
» l'inamovibilité des charges de cour, conſtatée
» par les principes et l'obſervance du pays,
» m'avoit fait eſpérer, avec raiſon, d'y finir
» ma carriere. Tout ce que j'ai l'honneur d'a-
» vancer ici, Monſeigneur, ſont des faits con-
» nus, dont j'ai les preuves en main, et je
» trahirois la confiance que je dois avoir dans
» la religion et les ſentimens du cœur de
» V. A. E. ſi je doutois un moment qu'elle
» ne les peſe avec cette juſtice que j'ai lieu d'at-
» tendre de ſa part. Je ſuis, etc. »

Troiſieme Billet de l'Electeur; du 23 Juillet à midi.

« J'ai lu, M. le Baron de Groſchlag, vos
» différentes Lettres. Je vous ai annoncé mes
» intentions ultérieures; les voici: J'attends
» après ce Billet-ci, votre démiſſion de la charge
» de Grand-Maître de ma cour: vous jouirez
» d'une penſion de deux mille florins par an,
» ainſi que de vos deux Bailliages. Vous dépen-
» ſerez ces revenus dans mon pays, en réſidant
» à Diebourg, où vous êtes plus particuliére-
» ment chez vous. Je deſire n'être pas dans le
» cas de vous retirer aucuns de ces avanta-
» ges qui, d'ailleurs, ne ſont que proviſion-
» nels. »

Fréderic-Charles, Electeur.

Réponſe du Baron de Groſchlag à ce troiſieme Billet de l'Electeur ; du 24 Juillet.

« Le traitement de retraite que m'aſſigne V. » A. E. par ſon billet d'hier, eſt plus avanta- » geux que je n'avois pu le deſirer du côté de » l'utilité, et je ne ſaurois aſſez lui exprimer » ma reconnoiſſance à cet égard ; mais comme » je n'y trouve aucun équivalent au titre et » rang de la place dont elle juge à propos de » me priver, ſans m'en faire connoître les rai- » ſons que j'ai pluſieurs fois pris la liberté de » lui demander, comme un effet de ſa juſtice, » elle rencontrera dans ſes propres ſentimens » les conſidérations qui m'empêchent de me » conformer à ſes intentions, et elle reconnoîtra » elle-même, que lorſqu'il s'agit de choiſir en- » tre l'intérêt et l'honneur, un Gentilhomme » ne peut pas balancer. Vous permettrez donc, » Monſeigneur, que je mette à vos pieds, et » ma charge de cour, et mes deux Bailliages, » en me réſervant le plaiſir du ſouvenir d'avoir » ſervi l'Electorat pendant vingt-trois ans en » homme d'honneur et de probité. Je ſuis, » etc. »

Le Baron de Groſchlag.

Quatrieme Billet de l'Electeur, au Baron.

« M. le Baron, je connois mes droits, et ceux » que l'honneur vous donne : ſans les bleſſer en » rien, j'ai ſuivi et outre-paſſé cet eſprit qui » guidera toutes mes démarches ; je ne puis rien » vous accorder au-delà de ce que mon Billet » d'hier vous annonce, et ne changerai point mes » réſolutions. »

» J'accepte votre démiſſion de la charge de » Grand-Maître de ma cour, ainſi que de vos deux » Bailliages. Je vous ſouhaite tout le bonheur » poſſible, et j'y contribuerai en mon particu- » lier, de très-bon cœur. Je ſuis, M. le Baron, » votre très-affectionné. »

Fréderic-Charles, Electeur.

Billet du Conſeiller Intime, M. le Comte de Stadon, au Baron de Groſchlag; du 21 Juillet 1774.

« Je viens de chez l'Electeur, mon cher » ami, pour lui faire la demande dont vous » m'avez chargé, c'eſt-à-dire, ſi ſon procédé » vis-à-vis de vous ne concernoit rien con- » tre votre honneur; ſur quoi il m'a pro- » teſté que non, y ajoutant que les Billets » qu'il avoit écrits à M. le Baron de Groſchlag, » en étoient la preuve convaincante. Après » cette déclaration, je lui ai annoncé que le » mariage, entre vous et ma fille, ſe feroit » dans le mois prochain, dont il m'a fait com- » pliment, avec mille ſouhaits de bonheur: » ainſi je me félicite d'avoir un gendre auſſi » digne que vous, et c'eſt dans ces ſentimens » que j'ai l'honneur d'être votre très-affection- » né, etc. »

Billet de M. le Comte de Vallerdorff, Chanoine de Spire, au Baron de Groſchlag; du 22 Juillet 1774.

« Je ſors dans ce moment de la Cour. S. » A. E. vient de me réitérer qu'il ne s'agit » dans l'occurrence préſente aucunement de votre

» honneur. Elle eſt même perſuadée que le con-
» tenu de ſon propre billet peut en ſervir de
» preuve. Elle vous fera ſavoir au reſte, en
» peu ſes réſolutions ultérieures. Je me hâte
» de vous donner une nouvelle auſſi intéreſſante
» pour vous, et auſſi conforme aux ſentimens de
» vos amis, du nombre deſquels je me fais
» gloire d'être à jamais. J'ai l'honneur d'être
» avec tous ces ſentimens, Monſieur, vo-
» tre, etc. »

De Paris, le 29 Septembre 1774.

Le Roi a fait quelque changement relative-ment à ſon Perſonnel. Il ne ſe montre plus que tout habillé dans ſa chambre où entre toute la cour. Il étoit d'uſage que tous les Seigneurs préſentés à S. M. la ſuiviſſent à la chaſſe, dans ſes carroſſes; aujourd'hui on ne monte plus dans les caroſſes que pour la forme; car le Roi aimant à chaſſer ſeul, il n'eſt ſuivi que par ceux qu'il demande.

M. Sorin de Bonne, un des intéreſſés dans le monopole des bleds, qu'on a tant exercé vers la fin du dernier regne, informé que notre Miniſtere feroit rechercher les participans à cet inique tripôt, craignant les ſuites de ces re-cherches en ſa qualité de dépoſitaire des mar-chés, contrats et traités et paſſés à cet effet, a donné ordre à ſon Secrétaire, de tranſporter hors de chez lui, toutes les pieces relatives à cet objet, et celui-ci l'a fait; mais s'étant ap-perçu que quelques perſonnes le remarquoient, chargé d'un ſac de cuir, la frayeur le prit, et ne lui ſuggéra d'autre expédient que d'aller jetter ſon ſac à la riviere. Ce ſac ſurnagea, et fut bientôt trouvé par les curieux qui le porte-

rent au Lieutenant de Police, lequel en ayant fait l'ouverture, s'eſt rendu en cour, pour prendre les ordres du Roi à ce ſujet. Auſſi-tôt cinq commiſſaires ont été chargés d'aller mettre les ſcellés à la Motte, chez l'Abbé de Terray, à Corbeil, à Ville-Neuve, chez les Chartreux, au college de Louis-le-Grand et aux Céleſtins. Cette découverte ne tardera point de démaſquer tous les auteurs des odieuſes menées, qui ont été pratiquées relativement aux bleds.

Il y a quelques jours que le Roi étant allé chaſſer ſur la capitainerie du Prince de Soubiſe, ce Seigneur ſe rendit au rendez-vous indiqué. S. M. chaſſa avec *Monſieur* à pied, et dit au prince de Soubiſe de monter à cheval. Il s'en défendit, puis obéit. Enfin, quand le Roi eût fini ſa chaſſe, il ſe diſpoſa à partir et dit : adieu, M. de Soubiſe. — Sire, lui répondit le Prince, lorſque le feu Roi venoit chaſſer ici, il me faiſoit l'honneur de ſe rafraîchir chez moi. — Cela ſe peut, dit le Roi, pour moi je ne mange chez qui que ce ſoit.

Dimanche au ſortir du conſeil, on ouvrit les portes, ſelon l'uſage, pour le coucher du Roi. Un Baron Allemand, qui ſe trouvoit à la porte parmi les courtiſans, fut fort ſurpris qu'on vint lui remettre un ſac de velours cramoiſi ; c'étoit le porte-feuille de M. de Vergennes. La reſſemblance frappante de l'étranger avec un Secrétraire du Miniſtre, avoit trompé l'huiſſier du conſeil, et cette mépriſe auroit pu être de conſéquence, ſi l'étranger eût été moins honnête ou plus aviſé.

Il eſt venu l'hiver dernier à Paris, un fameux eſcamoteur, nommé Jonas, Anglois de nation et Juif de religion. Cet homme a fait beaucoup de bruit dans la capitale pendant quelque temps,

et a fini par ennuyer. Ses premieres repréſentations étoient à un louis, et ſur la fin de ſon ſéjour on le voyoit pour 24 ſols. Feu M. de la Condam ne a fait ſur lui le quatrain ſuivant, quatre jours avant ſa mort :

Quand Jonas ſe précipita
Pour calmer la mer irritée,
La baleine l'eſcamota,
Celui-ci l'eût eſcamotée.

Projet d'Orgies à M. Dorat, *par M. de la* Harpe.

Ami toujours aimable,
Rimeur toujours galant,
Demain donnons au diable
Un monde turbulent,
Et qu'on dreſſe la table
Près d'un foyer brûlant.
Invitons au myſtere
Deux ou trois libertins,
Et couronnés de lierre
Nous varierons les vins.
Que la beauté nouvelle
Qui ſe trompe à ſon tour,
Préſide à ce beau jour ;
Et qu'on donne auprès d'elle
Un couvert à l'amour.
Cet enfant volontaire
A tous les dons préfere
Le Champagne brillant
Dont la vapeur légere
S'éleve au bord du verre,
Et mouſſe en pétillant.
Il eſt parmi nos belles
Si peu d'objets conſtans !
Buvons aux infideles
Nous boirons plus long-temps.

De Paris, le 6 Octobre 1774.

Les farces ont continué dans Paris; le quartier de St. Antoine a célébré à ſon tour un ſervice des morts, et un *requiem* pour le chancelier et l'Abbé Terray. Près de dix mille perſonnes ont conduit dans un tombeau les effigies de ces Ex-Miniſtres. Ils étoient décorés de leurs cordons bleus et de leurs plaques. L'Abbé Terray confeſſoit le chancelier pendant la marche, et un bourreau de paille aſſis derriere, les tenoit l'un et l'autre liés par la même corde. En cet état on les conduiſit vers la place pour les y rouer. Les gens ſages croient que cette exécution étoit beaucoup trop indécente, et qu'on pourra ſe repentir par là ſuite de n'avoir pas mis de bornes à cette licence du Peuple.

L'Abbé Terray s'eſt retiré à ſa terre de la Mothe, où Madame de la Garde ſa maîtreſſe viendra ſûrement le joindre pour le conſoler de ſes diſgraces. Auſſi les Pariſiens, toujours plaiſans, diſent-ils *que l'Abbé Terray eſt deſcendu de l'emploi de Miniſtre à l'état de ſimple ſoldat, puiſque déſormais il n'aura plus d'autre occupation que celle de monter la garde.*

Le Roi informé que cet Ex-Miniſtre avoit reçu, à l'occaſion du renouvellement du bail des fermes générales, un pot de vin de 300 mille livres, a dit à M. Turgot, qu'il entendoit que l'Abbé ſe deſſaisît de cette ſomme en ſa faveur; attendu que ce bail n'étoit commencé que ſous ſon miniſtere. Le contrôleur-général a communiqué l'intention du Roi à l'Abbé, qui a voulu ſe défendre d'y ſatisfaire, mais qui s'eſt rendu à une ſeconde injonction très-ſérieuſe. Il a donc fait remettre à M. Turgot les 300 mille livres en eſpeces; et celui-ci, loin de vouloir s'ap-

proprier excluſivement cette ſomme, en a faiſ acheter une quantité de chanvre et de lin pour la filature, par laquelle ſa bienfaiſance ſe plaît à occuper un nombre de malheureux, qui n'avoient pas de quoi ſubſiſter. Le Roi a témoigné ſa ſatisfaction de ce procédé, en diſant aux courtiſans, qu'il ne l'étonnoit pas de la part de M. Turgot. Nous rappellerons à cette occaſion un autre trait de ce Miniſtre. Lorſqu'il étoit Intendant de Limoges, l'Abbé Terray lui avoit écrit qu'il devoit faire paſſer à ſa Province un nouveau droit de deux ſols par livre; ſa réponſe fut que bien-loin de vouloir la vexer ainſi, il demandoit pour cette Province une diminution de 600 mille livres. Sur l'ordre exprès d'impoſer les 2 ſols que le contrôleur lui adreſſa; M. Turgot envoya ſa démiſſion en cour; au grand regret de l'Abbé, elle ne fut point acceptée, et il dut au contraire conſentir à la diminution demandée.

L'Académie de Marſeille a propoſé, pour prix de cette année, l'éloge de la Fontaine. M. de la Harpe a compoſé, ſur ce ſujet, un ouvrage qu'il a lu dans toutes les ſociétés dont il eſt le coriphée, et principalement chez M. Necker, homme riche, et dont la femme tient chez elle ce qu'on appelle *bureau d'eſprit*. L'ouvrage de M. de la Harpe a été jugé ſi parfait, par tous ſes partiſans, qu'on a décidé en dernier reſſort qu'il étoit impoſſible qu'il ne remportât pas le prix. En conſéquence, M. Necker, voulant faire honnêtement un préſent à ſon protégé, a prié l'Académie de Marſeille de joindre une ſomme de deux mille livres au prix accoutumé. L'Académie a accepté la propoſition. Le haſard a fait que M. de Champfort, jeune auteur très-eſtimable, et très-connu par des contes charmans, s'eſt mis dans la tête de concourir pour le prix de

l'Académie de Marſeille : plus en état que qui que ce ſoit d'apprécier le mérite de notre inimitable la Fontaine, l'Académie a jugé ſa Piece victorieuſe, et lui a décerné le prix et les deux mille livres ; de maniere que le don que M. Necker avoit deſtiné à M. de la Harpe, eſt paſſé à M. de Champfort . et ce qui rend cette aventure plus riſible, c'eſt que M. Necker eſt ennemi de M. de Champfort, pour lequel il a eu les procédés les plus mal-honnêtes.

Lettre de M. de Voltaire, à M. de Lisle, Capitaine de Dragons, en quartier à Mouzon.

« Il vaut mille fois mieux, Monſieur, être à Chanteloup qu'à Mouzon. Votre vieux malade de Ferney, que vous avez ragaillardi par vos lettres, achevera tout doucement ſa petite carriere à Ferney, quoiqu'on le preſſe de venir badauder à Paris ; il ſeroit fort aiſe d'entendre l'Iphigénie de Gluck ; mais il n'eſt pas homme à faire cent lieues pour des doubles croches, et il craint plus les ſots propos, les tracaſſeries, les inutilités, la perte du temps, qu'il n'aime la muſique. Quand vous ſerez dans ce vaſte tourbillon, vos lettres me tiendront lieu de tous les plaiſirs qu'on cherche dans le fracas du monde. Je verrai mieux les ſottiſes par vos yeux que par les miens, qui ſont très-affoiblis par mes 80 ans. Ecrivez-moi de Paris, et je renonce à Paris. Vous ſavez que ce n'eſt que par vous que j'ai été inſtruit de l'état des choſes. Je ſais un peu l'hiſtoire de France ; mais je ne ſavois rien du temps préſent. J'étois aſſez inſtruit que l'ancien Parlement, tuteur des Rois, avoit banni du Royaume Charles VII, l'un de ſes pupilles ; qu'il avoit fait brûler la Maréchale d'Ancre comme ſorciere, en place de Grêve ; qu'il mit à cinquante mille écus la tête d'un car-

dinal, premier Miniſtre ; que MM. Culet, Gralan, Martman, Crepin, Quatreſous, Quatrehommes, etc. chaſſerent deux fois leur pupille Louis XIV, de Paris, et ſon petit-frere, et leur pauvre mere ; je ſavois même qu'ils vouloient me faire pendre pour avoir rapporté quelques-uns de ces faits dans le Siecle de Louis XIV. Je bénis Dieu et celui qui nous a défaits de ces *Meſſieurs* ; mais je ne l'ai jamais vu, je ne le connois pas ; quand je vous dis que je ne le connois pas, ce n'eſt pas de Dieu dont je parle, c'eſt de l'homme qui a détruit ces *Meſſieurs*, et qui nous a délivrés de la vénalité de la Juſtice. Je ne lui ai jamais rien demandé, il n'y a qu'un ſeul homme en France à qui j'aie demandé des graces, il me les a toutes accordées. J'en conſerverai, vif ou mort, une reconnoiſſance inviolable. Je le regarderai toujours comme le premier homme, quand il y auroit autant de du Bary, que Salomon avoit de concubines. J'ai toujours penſé de même, et s'il en doute, je l'aime au point de ne pouvoir lui pardonner. Je vous demande pardon de vous parler de tout cela ; mais j'ai le cœur plein, et il faut que je débonde. Je ne vous dirai rien de ce qu'on fait à Paris, parce que probablement on n'y ſait ni ce qu'on fait, ni ce qu'on dit, et j'attendrai, pour avoir des notions juſtes, que vous ſoyez dans ce pays-là ; mais reſtez long-temps où vous êtes, vous ne ſauriez mieux faire, et quel que ſoit le ſéjour où vous portiez vos graces, ſouvenez-vous du vieux malade qui vous eſt attaché bien fort. »

Ce charmant vieillard ne vieillit point ; c'eſt un ſoleil auſſi radieux à ſon déclin qu'à ſon aurore. Tout ce qui ſort de ſa plume eſt marqué au coin de cette philoſophie douce et gaie, qui fait la baſe de ſon caractere. Voici une autre Lettre de lui, à Madame la Live Epinay, datée de Ferney.

« Quoi ! ma philoſophe a été, comme moi, ſur la frontiere du néant, et je ne l'ai pas rencontrée ; je n'ai point ſu qu'elle fût malade ? Je ne doute point que ſon ancien ami, Eſculape Tronchin, ne lui ait donné dans ce temps funeſte des preuves de ſon amitié pour elle, et de ſon pouvoir ſur la nature : ſi cela eſt, je l'en révérerai davantage, quoiqu'il m'ait traité un peu rigoureuſement. »

« Mes miſérables quatre-vingt ans ſont les très-humbles ſerviteurs de vos étouffemens et de vos enflures, et ſans ces quatre-vingt ans je pourrois bien venir me mettre à côté de votre chaiſe longue. »

« J'ai reçu, il y a long-temps, des nouvelles d'un de vos Philoſophes, datées du Pôle arctique ; mais rien de l'autre, qui eſt encore en Hollande : je ne ſais pas actuellement où eſt M. Grimm, on dit qu'il voyage avec Mrs. de Romanzow. Il devroit bien leur faire prendre la route de Geneve, il eſt bon que ceux qui ſont faits pour être les ſoutiens du pouvoir abſolu, voient les Républiques. »

« J'admire le Roi de s'être rendu à la raiſon, et d'avoir bravé les cris du préjugé et de la ſottiſe ; cela me donne grande opinion du ſiecle de Louis XVI. S'il continue, il ne ſera plus queſtion du Siecle de Louis XIV. Je l'eſtime trop pour croire qu'il puiſſe faire tous les changemens dont on nous menace, il me ſemble qu'il eſt né prudent et ferme ; il ſera donc un grand et bon Roi. Heureux ceux qui ont vingt ans comme lui, et qui goûteront long-temps les douceurs de ſon regne ! Non moins heureux ceux qui ſont auprès de votre chaiſe longue ! Je ſuis ſur les bords du lac, et c'eſt de ma barque à Caron que je vous ſouhaite du

fond de mon cœur, la vie la plus longue et la plus heureuſe. Agréez, Madame, mes tendres reſpects. »

LE REGRET.

Déjà mon ame fugitive
S'envoloit ſur les ſombres bords;
Déjà de l'abyme des morts,
Il entendit la voix plaintive,
Et malgré tous nos eſprits forts,
Cette ame regrettoit ſon corps.
Ce corps, hélas! n'eſt pas grand'choſe;
Et ſert ſouvent mal mon ardeur;
Mais de mille inſtans de bonheur,
Ne fut-il pas pourtant la cauſe?
Les yeux éteints il fait nuit cloſe,
Et la nuit me fit toujours peur.

De Paris, le 12 Octobre 1774.

L'ORAISON funebre de Louis XV a été prononcée dans l'Egliſe cathédrale de Paris, devant les Princes et les corps de magiſtrature. Le feu a pris aux ornemens du maître-autel, ce qui a fait dire aux Pariſiens *que l'oraiſon funebre de Louis XV auroit été extrêmement froide ſans le feu qui étoit ſurvenu dans l'Egliſe.*

Voici une Lettre que la Reine a écrite à Madame la comteſſe de Grammont, exilée de la Cour par le feu Roi, à l'occaſion d'un différend ſurvenu entre elle et Madame du Bary.

Lettre de la Reine.

« Au milieu du malheur qui nous accable, » j'ai une ſorte de ſatisfaction de pouvoir vous

» mander de la part du Roi qu'il vous permet » de vous rendre près de moi. Tâchez donc de » venir le plutôt que votre ſanté vous le per- » mettra, je ſuis bien aiſe de pouvoir vous » aſſurer de vive voix, de l'amitié que je vous ai » vouée ».

« *P. S.* Attendez que M. de la Vrilliere vous » l'annonce ».

La diſpute entre Madame de Grammont et la favorite, étoit arrivée au ſpectacle : celle-ci avoit trouvé que le panier de Mdme la comteſſe de Grammont la gênoit, et s'étoit d'autant plus élevée contre elle, que cette Dame étoit une de celles qui s'étoient le plus conſtamment refuſée aux baſſeſſes qu'elle exigeoit.

L'admirable Edit donné par le Roi pour rendre aux François la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du Royaume, rappelle une anecdote fort ſinguliere, arrivée il y a quelques années à Douay, ville de la Flandre Françoiſe. M. d'Aubert, premier Préſident du Parlement de Douay, et beau-frere de M. de Calonne, Intendant de Metz, tyranniſoit cruellement les habitans de ſa Province, et étoit regardé comme le marchand de grains de la Flandre. Les Flamands qui ne ſont pas endurans, ſupportoient très-impatiemment les mauvaiſes manœuvres du chef de leur Magiſtrature, et jettoient les hauts cris contre lui : un gentilhomme de la Province qui ſouffroit beaucoup des entraves miſes au commerce intérieur, prit le parti d'être le vengeur de ſes compatriotes. Il monte en chaiſe de poſte et ſe rend de grand matin à une maiſon de campagne, où étoit pour lors M. d'Aubert ; il va droit au cabinet du Magiſtrat : celui-ci ſe leve pour aller à ſa rencontre ; le gentilhomme ſans lui dire un ſeul mot, lui paſſe ſon épée au travers

du corps et l'étend mort ſur le plancher. Il regagne ſa voiture et part pour Verſailles ; où de puiſſans protecteurs lui firent obtenir ſa grace, lorſqu'on eût convaincu le Roi de la tyrannie atroce ſous laquelle M. d'Aubert faiſoit gémir ſa Province. Cette ſanglante tragédie fut tenue ſecrette autant que l'on put ; elle fit alors faire quelques réflexions à la cour, mais l'avidité du gain empêcha d'en profiter.

Au Révérend Pere en Dieu Meſſire Jean de Beauvais, créé par le feu Roi Louis XV, Evêque de Senez, par M. de Voltaire.

Mon Révérend Pere en Dieu. — J'aſſiſtai ces jours paſſés au ſervice que fit le Curé de Neuilly. « Ouailles, diſoit-il, ſouhaitons la vie éternelle » à notre bon Roi qui ne demanda que la paix » après avoir gagné deux batailles en perſonne, » qui fit l'aumône aux pauvres, qui auroit payé » toutes ſes dettes, s'il avoit eu de l'argent, qui » fonda l'Ecole Militaire, qui a bâti le beau » pont de Neuilly, ſur lequel vous vous pro» menez, et qui avoit un valet de garde-robe à » qui je dois ma cure ».

Cette oraiſon funebre me plut beaucoup, parce qu'elle ne prétendoit à rien, qu'elle parle au cœur, et ſur-tout qu'elle eſt courte.

J'ai aſſiſté depuis à la vôtre : je ne vous dis pas qu'elle parut longue ; mais l'aſſemblée ne trouva pas bon que vous commençaſſiez par parler de vous. *Quand j'annonçois il y a peu de temps la divine parole, etc.* Tout le monde convient qu'il ne falloit pas débuter dans l'éloge d'un Roi par celui de Meſſire Jean de Beauvais : nous aimons la parole divine ; l'égoïſme la profane.

Vous dites que Dieu ſeul *poſſede l'immortalité*.

Et nos ames, mon Révérend Pere, et nos ames ne paſſent-elles pas pour être immortelles? On auroit ſouhaité que vous euſſiez dit, *Dieu qui poſſede et qui donne l'immortalité*; car enfin, le diable, comme vous ſavez, le diable qui nous inſpire tant de paſſions, le diable qui eſt partout, a la réputation d'être immortel.

Vous vous comparez à Jérémie, mon Révérend Pere; (*) Jérémie vit d'abord, à quatorze ans, une verge veillante, et une marmite bouillante; dans un âge plus mûr, il fut accuſé d'avoir trahi ſon Roi pour le Roi de Babylone. Qu'avez-vous de commun avec Jérémie? Auriez-vous manqué à votre Roi comme un Juif? Avez-vous comme lui une verge veillante et une marmite bouillante?

Vous comparez une illuſtre Princeſſe qui a quitté la cour pour un couvent, à la fille de Jephté à qui ſon pere coupa la tête. Vous comparez Louis XV à Joas qu'Athalie fit poignarder; mais jamais le feu Roi ne fut poignardé par ſa grand-mere, et jamais il ne coupa le cou de ſa fille; il faut que les comparaiſons ſoient juſtes, même dans une oraiſon funebre.

Le cri public vous a obligé de changer l'endroit où vous reprochiez au feu Roi d'avoir chaſſé les Jéſuites: vous avez cru adoucir cette ſatyre, en imprimant que la ſociété des Jéſuites étoit une *fauſſe ſociété*, mais cela ne s'entend pas: on ſait bien ce que c'eſt qu'un homme faux, un homme qui parle contre ſa conſcience, une penſée fauſſe, un faux pas, un faux brillant; on ne ſait ce que c'eſt qu'une *ſociété fauſſe*.

(*) Jerem. Ch. 1. ℣. 11. 12. 13.

Le révérend pere Malagrida, et le révérend pere la Valette, ont fait de fauſſes démarches qui ont entraîné la ruine d'une ſociété très-véritable et autrefois très-dangereuſe.

Vous ne deviez pas comparer cette ſociété fauſſe à Jonas, que des idolâtres jetterent dans la mer pour appaiſer une tempête : les Rois de France, d'Eſpagne, de Naples, de Portugal, le Souverain de Rome ne ſont pas des idolâtres. Les déclamateurs devroient bien dans ce ſiecle de raiſon, ſe garder de toutes ces comparaiſons puériles.

Vous dites *que les anciens Parlemens ſe ſont laiſſés entraîner par l'impulſion des circonſtances au-delà de leur premier but*; l'impulſion des bienſéances et de votre génie ne devoit pas vous entraîner dans de pareilles phraſes.

Quelle impulſion étrange vous force à vous déchaîner contre le dix-huitieme ſiecle de notre ère vulgaire? *Il étoit donc réſervé*, dites-vous, *au dix-huitieme ſiecle, d'attaquer à la fois les principes de l'honneur, de la juſtice, de la vertu et de l'honnêteté naturelle*, et vous proclamez le ſucceſſeur de Louis XV le reſtaurateur des mœurs! Vous auriez dû l'appeller le conſervateur : car enfin, Monſieur de Beauvais, dans quel temps a-t-on vu plus de Princeſſes renommées par des mœurs plus pures? Dans quel pays a-t-on vu tant de Miniſtres des finances mourir dans une pauvreté ſi reſpectée? Avez-vous ſu quels hommes étoient Meſſieurs d'Argenſon? L'un étant Miniſtre a écrit en faveur du Peuple, l'autre a laiſſé une mémoire chere à tous les gens de guerre. Vous avez lu l'hiſtoire; y avez-vous rencontré beaucoup de perſonnages qui aient ſoutenu ce qu'on appelle ſi lâchement une diſgrace, avec plus de grandeur et d'*honnêteté naturelle*,

que certains Miniſtres dont je ne vous dirai point le nom ? [*]

Dans quel temps les libéralités, cette pierre de touche de la vraie grandeur, ont-elles été plus abondantes ?

Mille actions généreuſes qui ſe multiplient tous les jours, auroient dû vous avertir de reſpecter un peu plus votre ſiecle et le feu Roi votre bienfaiteur, dont vous avez fait [permettez-moi de vous le dire,] une ſatyre un peu groſſiere.

Vous vous écriez : *il n'y aura plus d'hypocrites parce qu'il n'y aura plus de vertu* : il eſt vrai que le Roi régnant n'a plus d'hypocrites dans ſon conſeil ; mais vous en plaignez-vous ? L'infame ſuperſtition eſt la mere de l'hypocriſie, et la vertu eſt la fille de la religion ſage, éclairée et indulgente. Comment avez-vous la naïveté de regretter l'hypocriſie ?

Vous vous ſervez du mot de *vice* en parlant des ſentimens du dernier Roi. Ah ! Monſieur, employez le mot propre : l'amour eſt une foibleſſe, l'ingratitude envers ſon bienfaiteur eſt un *vice*. Ce ſont là les principes de l'*honnêteté naturelle*. Pour inſulter ainſi ſon ſiecle et ſon maître, il faudroit être prodigieuſement ſupérieur à l'un et à l'autre ; mais alors on ne les inſulteroit pas. [**]

(*) M. le Duc de Choiſeul et M. le Duc de Praſlin.

(**) *N. B.* Nous avons depuis environ deux ans, un livre intitulé *de la Félicité Publique*, qui répond à ſon titre, compoſé par un homme d'une grande naiſſance, et très-ſupérieur à cette naiſſance, (M. le chevalier de Chateleux.) L'auteur prouve invinciblement que les mœurs ainſi que les arts, ſe ſont perfectionnés dans ce ſiecle,

A propos, je n'ai lu ni dans Boſſuet ni dans Fléchier, que les ames des Rois palpitaſſent au jugement de Dieu : ayez la bonté de me dire comment une ame palpite ; c'eſt apparemment comme une verge qui veille. Votre, etc.

B. Académicien.

De Fontainebleau, le 16 Octobre 1774.

Le rétabliſſement de l'ancien Parlement ne paroît plus douteux. Les lettres de cachet pour en rappeller les Membres ſont à l'expédition. Le Duc d'Aligre qui rentrera en qualité de premier Préſident, a déjà fait préparer ſon train. Les

---

depuis Pétersbourg juſqu'à Cadix, & que jamais les hommes n'ont été plus inſtruits et plus heureux. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait quelques crimes. On a vu des Brinvilliers et des Voiſins dans le grand ſiecle de Louis XIV. Nous avons vu dans le nôtre quelques injuſtices abominables, commiſes avec le glaive de la juſtice. (Ces Calas) Ce ſont des orages paſſagers au milieu des beaux jours. Jamais la ſociété n'a été plus aimable et plus remplie de ſentimens d'honneur. Jamais les Belles-Lettres n'ont plus influé ſur les mœurs. S'il ſe trouve quelques miſérables, comme un abbé *Sabattier*, qui commente Spinoſa, et qui prêche la Religion Catholique, Apoſtolique et Romaine, qui recommande la chaſteté dans *un Dictionnaire des trois Siecles*, et qui fait des vers infames dans un bordel, au ſortir du cachot, et qui écrit des libelles pour de l'argent en attendant un bénéfice; toutes ces horreurs ne ſont pas comptées. Un crapaud qu'on découvre dans les jardins de Verſailles ou de St. Cloud, ne diminue pas le prix de ces chef-d'œuvres de l'art.

Aſſemblez tous les ſages de l'Europe et demandez-leur quel temps ils préferent. Ils répondront : celui-ci.

Meſſieurs les Pariſiens, je vous demande bien pardon de vous dire que vous êtes heureux.

gens du Roi en font autant, et le Public eſt dans une joie indicible. On aſſure que le Roi a dû prendre ſur ſoi tout l'événement, et uſer même de ſon autorité pour l'opérer ; les membres de ſon conſeil, à l'exception du comte de Maurepas, étoient d'un avis oppoſé.

M Turgot travaille à fixer les états de recette et de dépenſe pour l'année 1775, et l'on ſait qu'il ſera alloué un fonds extraordinaire de 10 millions, pour augmenter le nombre de nos vaiſſeaux de guerre. Nous ſommes effrayés de ſavoir la marine militaire Angloiſe, forte actuellement de 340, tant vaiſſeaux que frégates, etc... Ce qui préſente un enſemble de plus de 14,000 pieces de canons.

Dans le dernier conſeil, M. Turgot a mis ſous les yeux un état de comparaiſon de pluſieurs vaiſſeaux revenus de la Chine et de l'Inde, où ils avoient été expédiés par des particuliers armateurs, avec pareille quantité de marchandiſes expédiées par notre ancienne compagnie des Indes. Il paroît en réſulter, 1°. que la vente des envois de l'armateur s'eſt faite avec un avantage bien ſupérieur. 2°. Que les retours ont été beaucoup plus prompts; et 3°. que les marchandiſes en retour ont été vendues à un prix plus modéré, parce que la feue compagnie impoſoit une taxe onéreuſe et arbitraire ſur les importations. Delà M. Turgot eſt parti pour demander au Roi ſa parole que, d'ici à 3 ans au moins, ce commerce ſeroit encore libre aux particuliers, et qu'il ne ſeroit accordé aucun privilége excluſif, ni autoriſé de compagnie, relativement à ce commerce, et S. M. y a accédé.

De Fontainebleau, le 28 Octobre 1774.

Les inquiſitions ſur l'affaire des bleds ſe con-

tinuent, et on a derniérement mis les ſcellés chez le Tréſorier de cette partie, après que le Roi eût fait prévenir les créanciers ſur cette caiſſe, que les engagemens légitimes ſeroient acquittés. On croit que l'Abbé Terray ſera fort impliqué dans cet affreux monopole, et l'on ne doute pas qu'il ne ſoit ſévi contre lui à toute rigueur. Par ſuite du peu de foi qu'on accorde à l'adminiſtration de cet ex-contrôleur, tous les porteurs d'ordonnances pécuniaires ſignées *Terray*, ſont obligés de venir déclarer au contrôle-général, les valeurs qu'ils ont fournies, et de conſtater la validité de leurs titres.

La Reine a ſoupé hier ici avec 18 Dames et Seigneurs de la Cour, en conſéquence de l'abrogation d'une ancienne étiquette qui ne permettoit pas à une Reine de France de manger avec d'autres perſonnes que celles de la Famille Royale. On croit qu'il y aura un pareil ſouper une fois par ſemaine. Le Roi a réglé depuis hier qu'il n'y auroit qu'une ſeule et même table pour lui, la Reine et les Princes freres, et leurs épouſes. Il en réſultera une épargne annuelle de deux millions; mais le Comte d'Artois paroît fort mécontent de cet arrangement. Indépendamment du Comte de Montmorin, qui va en qualité de Miniſtre du Roi à Coblentz, il en ſera nommé de nouveaux aux autres Cours du Rhin.

Le 8 de ce mois, le Roi chaſſa aux faiſans. M. le Comte d'Artois tua quelques poules. Le Roi gronda : *Vous en avez bien tué vous-même*, lui dit ſon frere. -- *Pardon M. le Comte*, repliqua le Roi en riant, et en lui tirant un grand coup de chapeau, *je comptois être le maître chez moi.*

On a expoſé en vente dans une petite boutique

tique du Palais-Royal à Paris, une eſtampe gravée qui a excité la curioſité publique. On y voit le tombeau de Louis XV, placé dans une chapelle ſépulcrale. La Juſtice lance ſa foudre ſur ce tombeau, que la France s'efforce de couvrir de ſon égide; les éclats des traits qui ſe briſent contre l'égide, vont frapper le Chancelier qui ſe trouve au pied du tombeau dans une attitude qui caractériſe le déſeſpoir, tandis que l'abbé Terray aſſis de l'autre côté ſur des ſacs de bleds, ne paroît occupé qu'à compter de l'argent, et à ſigner des *Bons*.

De Fontainebleau, le 2 Novembre 1774.

Le parti de l'oppoſition, c'eſt-à-dire, nos anti-Parlementaires ſe donnent la torture pour empêcher ou arrêter du moins pour un tems le rétabliſſement de l'ancien Parlement, et il n'eſt ſorte de moyens qu'ils n'aient eſſayés pour parvenir à leur but; mais on croit pouvoir les tenir pour battus et que leurs menées ne changeront rien au parti que le Roi, plus que ſon miniſtere, a oſé prendre ſur cette importante matiere. Cette affaire s'eſt diſpoſée avec tant de ſecret que l'on ignore encore ici quelles ſeront les conditions de ce grand événement.

Notre parti anti-Parlementaire a été fort appuyé par le comte d'Aranda, et l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Des intérêts différens ont excité leurs cours à ſouhaiter la durée de nos déſordres intérieurs; mais les bons François pardonnent plutôt aux Anglois des démarches à cet égard qu'à la cour de Madrid, qui ne pouvoit ſans indécence ſe montrer prévoir que la ſtérilité de nos Princeſſes pourra lui devenir avantageuſe.

Il nous arrive à l'inſtant un avis ſingulier,

M. de Boyſnes avoit chargé le comte Benyowsky d'une expédition ſecrette à Madagaſcar, et lui avoit donné un vaiſſeau, 300 hommes et de l'argent. Cet étranger a ſéduit ſon monde, s'eſt avancé dans les terres, s'y eſt emparé de tout ce qu'il a trouvé, et s'eſt établi là en maniere de Souverain. On ne ſait trop par quelle voie arrêter les ſuites de l'entrepriſe de cet aventurier, auquel on accuſe M. de Boyſnes d'avoir accordé trop de confiance. Toutefois quand il s'agit d'opérations auſſi éloignées, un Miniſtre ne peut gueres faire autrement que de laiſſer carte-blanche.

De Fontainebleau, le 6 Novembre 1774.

M. Joly de Fleury, Procureur-Général du Parlement actuel, vient d'être exilé à ſa terre. Il a été adreſſé des ordres aux membres de l'ancien et du nouveau Parlement, aux premiers de ſe rendre tous à Paris, le 9 de ce mois, et aux ſeconds de ſe trouver pour ce même jour chacun à ſa maiſon, où il lui ſera fait part des intentions du Roi. La cour part d'ici le 10, et S. M. ſe rendra le 12 à Paris, pour y tenir ſon lit de Juſtice. Les Parlemens de Paris, de Rouen et d'Aix ſeront rétablis dans leur premier état.

Les deux Seigneurs qui, au ſacre du Roi, accompagnent les Evêques pour chercher la ſainte Ampoule, reſtent en ôtage à l'Abbaye de Saint-Remi à Rheims, juſqu'au retour de cette ſainte fiole. Cette faveur eſt toujours très-briguée. M. le cardinal de la Rocheaimon a demandé ſucceſſivement à M. de Maurepas, pluſieurs graces pour ſes parens. Pour les obtenir plus facilement, il étayoit toujours ſa demande d'une promeſſe

que le feu Roi, diſoit-il, en avoit faite. Dernièrement il ſollicita pour ſon neveu la préférence d'ôtage de la ſainte Ampoule.... *Le feu Roi*, dit le Miniſtre, *vous l'a-t-il auſſi promiſe ?...*

Notre voyage ici a été fort brillant, quoique d'une ſimplicité plus agréable que l'ancien ton faſtueux. On y a été gai et fort honnête. Notre jeune et charmante Reine, à force d'être ſans façon et ſans cérémonie, a expulſé de la cour toutes les ridicules entraves de l'antique étiquette. On voit tous les ſoirs cette aimable Princeſſe parcourir le château, aller faire des viſites, tenant le Roi ſous le bras, avec un ſeul valet de pied portant deux bougies. Quant au nouvel uſage des ſoupers avec des Dames et Seigneurs titrés ou non, il faut obſerver que la jeune Reine l'a moins provoqué pour le plaiſir de ſouper en grande compagnie, que par une prudence politique bien entendue. C'eſt à cette ancienne étiquette ſuivant laquelle le Roi devoit ſouper au retour de la chaſſe avec tous les chaſſeurs et ſans les Princeſſes, qu'on peut attribuer la débauche de tous les genres, à laquelle Louis XV a été livré dans les vingt dernieres années de ſa vie; aujourd'hui le Roi n'eſt plus ſéparé de ſon épouſe que quand il va à la chaſſe, ou quand il tient Conſeil; et les vils courtiſans qui oſeroient eſſayer de corrompre leur Maître, n'en trouvent pas le temps.

De Paris le 9 Novembre 1774.

Le Procureur-Général du Parlement poſtiche, avant de partir pour ſon exil, a eu la mortification d'être interrogé ſur ſa conduite, et de voir conduire ſon Secrétaire à la Baſtille. On charge ce Magiſtrat de faits très-graves. 1°. D'avoir abuſé de la démence de M. de Brunoy, lors de

ſon procès, pour en tirer un préſent de 150 mille livres. 2°. D'avoſr ſpolié une ſucceſſion à ſon profit. 3°. D'avoir abuſé des fonds de la caiſſe générale des pauvres, dont le Procureur-Général eſt adminiſtrateur né. 4°. D'avoir entretenu avec le Chancelier une intimité très-criminelle.

L'affaire de M. le Maréchal de Richelieu, qui nie les billets vrais ou prétendus, dont Madame de Saint-Vincent lui demande le paiement, ſe pourſuit avec la plus grande chaleur de part et d'autre. Les familles de Vence, de Saint-Vincent, de Caſtellane et de la Rochefoucault, prennent hautement la défenſe de leur parente. Quarante-deux lettres du Maréchal ſont dépoſées au Greffe. Il reconnoît les unes, s'inſcrit en faux contre les autres, et ſe tait ſur les troiſiemes. Parmi celles de la troiſieme claſſe, il en eſt pluſieurs d'un ſtyle leſte. « Vous avez une » mauvaiſe tête, chere couſine, lui écrit-il dans » l'une, mais un bon cœur et un bon C***: » ceux-ci, croyez-moi, valent bien l'autre.... »

La charge que l'Abbé Terray avoit dans l'ordre du St. Eſprit, a paſſé à M. de Vergennes. Lorſque le Roi la lui donna, ce Miniſtre pria Sa Majeſté de le diſpenſer de l'accepter, parce qu'il n'avoit pas 250,000 livres à prendre ſur ſa fortune pour la payer. Le Roi trouva cette raiſon aſſez bonne pour lui faire naître l'envie de ſavoir à combien elle avoit été taxée dans ſon principe. On lui fit voir qu'alors elle ne coûta que 50,000 livres. S. M. fit ordonner à l'Abbé Terray de ſe contenter de cette ſomme, ne voulant pas qu'aucune charge fût à la diſpoſition de toutes perſonnes qui ont de l'argent à jetter par la fenêtre : au moyen de cela et de 476,000 livres que l'Ex-Contrôleur a dû rembourſer pour le pot de vin du bail des fermes, celui du droit

de contrôle, le cher Abbé a perdu dans huit jours de temps 672,000 livres, et le Public eſt tranſporté de voir les fripons rendre gorge; cependant il eût deſiré d'en voir quelques-uns ſur l'échafaud, ou au moins au carcan; on continuera à voler, ſi l'on en eſt quitte pour reſtituer.

M. Turgot a réglé ſa place à 80,000 livres. L'édit qu'il a fait rendre ſur la liberté du commerce des grains dans l'intérieur du Royaume, et dont il eſt lui-même le rédacteur, a fait une ſenſation qui n'a encore rien perdu de ſa force. Aucun Miniſtre, ſans en excepter les Sully, les Colbert, les d'Argenſon, n'a fait parler à nos Maîtres un langage plus noble et plus doux. C'eſt vraiment le ton d'un pere qui fait part à ſes enfans des meſures qu'il a priſes pour aſſurer leur bien-être, et qui deſire que leur ſoumiſſion ſoit auſſi éclairée que volontaire. Enfin, la Nation a lu avec tranſport dans cet édit, les mots de propriété et de liberté : termes retranchés depuis long-temps du dictionnaire de nos Rois. Il faut ajouter qu'en remerciant le Roi de la place de Contrôleur Général, M. Turgot lui dit avec une noble liberté : -- « *Sire, je me ſerois refuſé* » *au Roi, mais je me ſuis livré à l'honnête* » *homme.* » Le jeune Monarque lui ſerra tendrement les mains, et lui dit avec effuſion de cœur : « *croyez que vous ne ſerez point trompé . .* » Anecdote touchante et digne de l'eſprit de patriotiſme et d'humanité que reſpire le nouvel édit.

PORTRAIT DE LOUIS XVI.

Ami, notre jeune Monarque
En véritable Télémaque
A pris le bon ſens pour Mentor.
Ses Conſeils ſont la prévoyance,

La probité, l'expérience,
L'économie eſt ſon tréſor.
Il a pour femme la tendreſſe
Et la vérité pour maîtreſſe.
Tous les François ſont ſes enfans.
Que deviendront les courtiſans ?
S'il eſt poſſible, honnêtes gens.

Extrait d'une lettre de Geneve.

« Il y a près de deux ans que notre conſeil, par des motifs tirés de la ſanté publique, défendit d'enterrer dans le cimetieer St. Gervais. Mlle. Pietet, ſœur du colonel comte Pietet, étant morte il y a quelques jours, ſon frere a prétendu la faire enterrer à St. Gervais, malgré l'arrêt du conſeil; et ſur le refus qui lui en a été fait, il a déclaré qu'on ne l'enterreroit jamais ailleurs, avant que le conſeil en eût connu. En conſéquence il l'a fait embaumer et la garde. On rit de cette folie : mais vu la chaleur et l'obſtination de nos têtes Genevoiſes, on ne ſeroit point étonné qu'elle eût des ſuites aſſez graves. C'eſt un échantillon de la douceur et de la facilité de nos mœurs républicaines. »

De Paris, le 12 Novembre 1774.

Le Roi eſt venu aujourd'hui au Palais pour conſommer la grande opération que tant de gens craignoient, et que les autres ont tant deſirée.

Le Roi étant entré dans la grand'ſalle, il reſta enfermé une demi-heure avec les Princes, avant de faire appeller les membres du Parlement. Dès qu'ils furent introduits et placés, le Roi fit un petit diſcours et remit ſuivant l'uſage au Garde des Sceaux le ſoin de leur dire le reſte. Lorſ-

qu'il eût fini de parler, M. Séguier, Avocat général, prit la parole et fit un très-beau discours, après lequel il requit l'enregiſtrement de 10 édits.

Le premier, portant rétabliſſement du Parlement et ſuppreſſion de la chambre de Requêtes.

Le ſecond, proviſion de l'office de Garde des Sceaux érigé en charge, en faveur de M. de Miromeſnil.

Le troiſieme, ſuppreſſion de tous les conſeils ſupérieurs.

Le quatrieme, diſcipline pour le Parlement en 28 articles.

Le cinquieme, rétabliſſement de la cour des Aides de Clermont-Ferrant, et de celle de Paris.

Le ſixieme, ſuppreſſion des Avocats titulaires du Parlement.

Le ſeptieme, rétabliſſement du grand conſeil.

Le huitieme, édit pour les Préſidiaux, dont la compétence eſt portée à 2000 livres de capital et 80 livres de rente.

Le neuvieme, ſuppreſſion du conſeil ſupérieur d'Artois, et rétabliſſement du conſeil Provincial.

Le dixieme, réduction des 400 Procureurs à 200, à meſure des morts ou des démiſſions.

On remarque dans l'édit de diſcipline, qu'aucun Membre de Parlement ne pourra quitter ſes fonctions ſans encourir la *forfaiture* et la perte de ſa charge: que les remontrances que les chambres voudront faire, devront être communiquées au premier Préſident.

Le grand conſeil eſt déclaré compétent dans tous les cas, pour venir ſiéger au Parlement, ſi cette cour ceſſoit de faire ſes fonctions, et ce ſans qu'il ſoit beſoin d'ordres à cet effet.

Tous ces édits et quatre autres pour le ré-

tabliſſement des cours de Provinces, ont été regiſtrés de l'exprès commandement du Roi. M. Séguier, en requérant l'enregiſtrement de l'édit pour le grand conſeil, a dit : qu'il avoit été ſupprimé autrefois à la demande des Etats Généraux du Royaume, qu'il ne pouvoit, faute de temps, en déduire les raiſons eſſentielles, mais qu'on ſe réſervoit de les mettre ſous les yeux du Roi. Pour finir la ſéance, le Roi a dit : « Meſſieurs, vous venez d'entendre mes intentions. J'eſpere que vous vous y conformerez » pour ma tranquillité perſonnelle, et le bonheur de mes peuples. Vous pouvez compter » ſur ma protection et ſur mes bontés, tant que » vous ne franchirez pas les bornes de l'autorité » qui vous a été confiée.... »

De Paris, le 17 Novembre 1774.

On ne peut peindre l'enthouſiaſme de la joie dont ont été ſaiſis la cour et la capitale le jour et le lendemain du lit de juſtice. Le Roi ſur-tout paroiſſoit enivré de la plus douce ſatisfaction ; mais comme nous avions oſé le prévoir, nous craignons bien que ce beau moment ne ſoit dans peu troublé par de nouveaux orages d'autant plus dangereux dans leurs conſéquences qu'il ne ſe trouvera preſque point, et même aucun remede efficace.

Il circule une prétendue lettre du Roi de Pruſſe au chancelier Maupeou, dans laquelle on lit : « Le cardinal de Fleury a donné la Lorraine à » Louis XV ; le Duc de Choiſeul lui a donné la » Corſe ; vous lui avez donné la France, mais » Louis XVI n'en veut point. »

La belle du Bary a écrit au Roi pour obtenir ſa liberté, mais point de réponſe. Cette Dame

n'a plus d'eſpoir que dans le rappel du Duc d'Aiguillon, dont quelques gens oſent encore ſe flatter.

Le Duc d'Aiguillon ſera à jamais un perſonnage célebre dans les annales de la France ; on découvre journellement les reſſorts qu'il a ſait jouer pour conſerver les deux départemens qu'il occupoit dans le Miniſtere : ce n'étoit pas aſſez pour lui d'avoir employé M. le comte de Maurepas. Il fit auſſi intervenir M. le comte de Luſace, qui propoſa bonnement au Roi de tenir ſous lui les rênes du gouvernement, et de le guider dans la carriere de l'adminiſtration. Dans le même temps il envoya un courier à Madame la Princeſſe Chriſtine, pour la faire venir à la cour et s'en ſervir, et en cela il fut puiſſamment ſecondé auprès du frere et de la ſœur par M. de Martange : mais tous ces moyens furent inutiles. Le Roi trouva fort extraordinaire la propoſition de M. le comte de Luſace ; et la princeſſe Chriſtine mal accueillie, ne paſſa à la cour que deux fois vingt-quatre heures. Alors M. le Duc d'Aiguillon ne comptant plus ſur ces intrigues, pria M. de Maurepas, de demander au Roi s'il étoit content de ſon travail, et dans cette ſuppoſition, s'il pouvoit ſe flatter de conſerver ſes emplois. M. de Maurepas s'acquitta de cette commiſſion ; et lorſqu'il en vint à l'article eſſentiel, le Roi répondit d'un ton très-affirmatif. -- Il n'eſt pas poſſible que M. d'Aiguillon conſerve ſes places. -- Mais du moins V. M. voudra bien lui donner le temps d'arranger les affaires de ſes départemens, afin de les remettre en ordre ? -- Cela eſt juſte. -- Mais quel temps V. M. lui donne-t-elle ? Eh mais, juſqu'à demain. -- L'intervalle eſt bien court. -- Il eſt ſuffiſant, et dites-lui de remettre demain ſes porte-

feuilles à M. Bertin. Cette maniere d'être éconduit eſt bien différente de celle dont ont parlé tant de gazetiers ſoudoyés.

On ſe rappelle que M. le Prince de Condé deſiroit vivement de faire revivre, en ſa faveur, la charge de Grand-Maître de l'Artillerie. On ſait auſſi que ce Prince ſe renferma à Choiſi avec Meſdames, pendant tout le temps de leur petite vérole : il les accompagna lorſqu'elles virent le Roi pour la premiere fois. Elles lui peignirent, avec tous les tranſports de la reconnoiſſance, les obligations qu'elles lui avoient, et combien il avoit eu ſoin d'elles pendant leur maladie, et elles finirent par mettre ſur le tapis l'affaire de la grande maîtriſe. Le Roi, ſans dire un ſeul mot au Prince de Condé, leur répondit : *Je n'aime pas les deſſous*, et leur tourna le dos. En général, ce Monarque a un caractere très-décidé, et ſelon toutes les apparences, ſes tantes n'auront pas ſous ſon regne, le crédit dont elles s'étoient flattées : on croit même que la Reine influera peu ſur le gouvernement, tous les Miniſtres étant d'accord pour empêcher l'empire que la Maiſon d'Autriche pourroit chercher à prendre.

Les politiques ont long-temps penſé que M. le Duc de Choiſeul pourroit reprendre dans le Miniſtere, ou au moins dans le conſeil, la place qu'il y a autrefois occupée; mais on commence à renoncer à cette eſpérance, et l'on croit que cet Ex-Miniſtre ne parviendra pas aiſément à vaincre la répugnance que le Roi a pour lui. Ses ennemis ont eu ſoin de le montrer comme un diſſipateur, et le Monarque en ſe laiſſant prévenir contre ſes défauts, n'a compté pour rien ſes bonnes qualités; car il eſt conſtant qu'en mettant des bornes à la prodigalité de M. le Duc.

de Choiſeul, on auroit pu tirer les plus grands avantages de ſes talens dans l'adminiſtration des affaires étrangeres. Il faut que la prévention du Roi ſoit forte, puiſque la Reine n'a pas pu la détruire. Cette Princeſſe a toujours beaucoup aimé M. de Choiſeul, aux ſoins duquel elle doit en partie le trône ſur lequel elle eſt aſſiſe. On ſe ſouvient que lorſqu'il lui fut préſenté, elle lui dit : « Je n'oublierai jamais que » vous avez fait mon bonheur. -- Et celui de » toute la France, Madame, répondit le Duc. » Les François tourmentés par leur inconſtance naturelle, s'impatientent déjà de ne pas appercevoir un ſoulagement ſenſible aux maux qu'ils ſouffroient ſous la domination du feu Roi. Lors de ſa mort, on avoit attaché à la ſtatue d'Henri IV, un écriteau portant ce mot, *Reſurrexit* : aujourd'hui on a tranſporté ce même écriteau au pied de la ſtatue de Louis XV.

Il m'eſt tombé entre les mains une petite Fable d'un Militaire de beaucoup d'eſprit, dont la verſification élégante et facile, eſt déjà connue par pluſieurs morceaux charmans. La voici :

LA VÉRITÉ.

Fable.

Aux portes de la Sorbonne
La vérité ſe montra ;
Le Syndic la rencontra.
Que demandez-vous, la bonne ?
Hélas ! l'hoſpitalité. --
Votre nom ? — La Vérité. --
Fuyez, dit-il, en colere,
Fuyez, ou je monte en chaire,

Et crie à l'impiété. —
Vous me chaſſez, mais j'eſpere
Avoir mon tour, et j'attends,
Car je ſuis fille du Temps,
Et j'obtiens tout de mon pere.

De Paris, le 24 Novembre 1774.

La mort du Pape Ganganelli que l'on ſoupçonne avoir été avancée par les ſoins de ceux qui s'intéreſſent au maintien de l'autorité pontificale, me rappelle un trait aſſez plaiſant qui eſt arrivé à ſon élection. On envoya au feu Roi Louis XV, la liſte des Cardinaux qui avoient des prétentions à la chaire de Saint Pierre. A la tête de la liſte étoit le nom du Cardinal *Sacripanti*. (Il eſt bon de ſavoir qu'en françois le mot *ſacripant*, ſignifie un homme ſans foi ni loi, ſans mœurs, etc.) Le Duc de Noailles prit le papier pour en faire lecture à Sa Majeſté. Il ne nomma que onze Cardinaux. --- Il doit y avoir douze prétendans, dit le Roi. --- Sire, je n'en vois qu'onze. --- Le Roi prit la liſte et en compta douze, en faiſant remarquer au Duc qu'il avoit paſſé le premier nom. --- Sire, reprit le Duc, j'avois cru que *Sacripanti*, qui eſt à la tête, étoit le titre de tous les Cardinaux qui compoſent la liſte.

Dialogue entre Louis XV et Madame la Marquiſe de Pompadour.

LOUIS XV.

Eh ! bon jour, belle Marquiſe, je vous rencontre bien à propos dans ce ſéjour ténébreux, vous connoiſſez le pays, vous me ſervirez de guide,

LA MARQUISE.

Ah ! c'eſt vous ? bon jour.

LOUIS XV.

Voilà un accueil bien froid ; avez-vous oublié que j'ai toujours été le plus cher de vos amis ?

LA MARQUISE.

En vérité, je ne l'aurois jamais ſoupçonné. Je m'étois perſuadée que votre caractere vous rendoit incapable de rien aimer. Au reſte, quand je n'aurois pour vous recevoir froidement que le ſeul motif de vous faire ſentir que la mort égaliſe tout, mon procédé ne ſeroit pas trop mal fondé ; mais j'ai bien d'autres raiſons pour l'appuyer, et que de reproches j'aurois à vous faire !

LOUIS XV.

Des reproches, Marquiſe, cela me paroît un peu vif.

LA MARQUISE.

Je conviens que ce langage eſt nouveau pour vous ; mais hélas ! mon pauvre Prince, vous n'êtes plus Roi, il faut bien vous y faire ; c'eſt ici le ſéjour de la vérité, vous n'y trouverez ni ſujets ni flatteurs.

LOUIS XV.

Je m'apperçois en effet que votre ton avec moi eſt bien changé : mais puiſqu'il faut ſe ſoumettre à la néceſſité de vous entendre, parlez ; qu'avez-vous à me reprocher ?

LA MARQUISE.

D'avoir ſi peu profité des leçons que je vous avois preſcrites. Né avec un penchant exceſſif pour la débauche la plus outrée, loin de vivre en Roi, vous ne viviez pas même en homme de bonne compagnie, lorſque mon ambition et mon intrigue me firent monter au rang de votre maîtreſſe favorite.

LOUIS XV.

Quoi ! l'amour n'entra donc pour rien dans votre liaiſon avec moi ?

LA MARQUISE.

Pour rien, je vous le jure ; votre rang m'avoit éblouie, c'étoit lui que j'aimois, et non votre perſonne. L'exemple de Madame de Mailly m'avoit frappée ; elle vous avoit aimé de bonne foi et vous la ſacrifiâtes avec une cruauté ſans pareille : mais paſſons là-deſſus, vous n'êtes pas encore accoutumé aux duretés, et il faut vous ménager. Je pris donc le parti, ne pouvant déraciner vos penchans vicieux, d'en détourner le cours du côté le moins mal-honnête ; la paſſion des femmes me parut la plus excuſable et la plus naturelle, je vous procurai de belles femmes ; quelque pénible et déſagréable que fût pour moi cet emploi, j'étois obligée de m'en acquitter moi-même, afin de ne vous lier qu'avec des femmes incapables de m'enlever le crédit dont je jouiſſois auprès de vous.

LOUIS XV.

Juſqu'à préſent ce n'eſt pas à moi qu'il y a des reproches à faire.

LA MARQUISE.

Allons doucement : je ne veux pas vous faire un crime du peu de regret que vous avez témoigné de ma perte, mais après ma mort que ſont devenus mes principes ?

LOUIS XV.

Vous ne pouvez pas dire que je m'en ſois écarté, j'ai continué d'aimer les femmes.

LA MARQUISE.

A la bonne heure, mais quelles femmes, grands dieux ! et ſur-tout celle....

LOUIS XV.

Ah ! de grace, Marquiſe, n'en dites pas de

mal. Rien de plus charmant que ſa figure, rien de plus léger et de plus ſéduiſant que ſon eſprit. Elle s'appelloit l'*Ange*, et c'étoit véritablement un ange.

LA MARQUISE.

Oui, un ange du paradis de l'opéra, dont les faveurs vous ont mis au niveau des ſaints de ce pays-là. J'eſpere que vous me ferez grace d'une comparaiſon ſi humiliante; elle a fait auprès de vous par goût et par habitude le métier que je ne faiſois que par néceſſité. De quels Miniſtres vous a-t-elle entouré ? Sur quelle eſpece de gens vous a-t-elle fait verſer vos bienfaits?

LOUIS XV.

Marquiſe, le fiel de rivalité vous aveugle, vous exagérez ſes défauts, car enfin, qu'a-t-elle fait! elle a enrichi ſon mari et ſon frere; mais vous, Marquiſe?...

LA MARQUISE.

Je vous entends. Plaiſantez ſur mon frere tant que vous voudrez, je vous le livre; ſon ambition démeſurée n'a cependant été que trop punie par le ridicule public dont il s'eſt couvert. Il étoit le ſurintendant de vos bâtimens, il a élevé plus de petits édifices que de grands; d'accord : mais convenez qu'en vous bâtiſſant de petites maiſons, il s'eſt conformé à vos goûts et à vos beſoins. Au reſte riez aux dépens de mon frere; la matiere eſt riche. Je ne m'y oppoſe pas, pourvu, cependant, que vous ne le compariez pas à celui de votre délicieuſe comteſſe.

LOUIS XV.

Ah! Madame, de grace, briſons ſur cet article; plus de reproches, plus d'épigrammes; je n'en ai été que trop accablé là-haut. Vous connoiſſez l'eſprit des François, ils ont cruel-

lement pourſuivi ma mémoire, les ingrats! — Je ne leur ai pourtant jamais rien fait.

LA MARQUISE.

Eh! vraiment c'eſt ce dont ils ſe plaignent; vous auriez dû leur faire du bien, et empêcher qu'on ne leur fît du mal.

LOUIS XV.

Encore? oh! ceci paſſe la raillèrie : vous avez de l'humeur, je m'en apperçois; changeons de converſation. A propos, je ſuis nouveau débarqué, je me flatte que vous m'inſtallerez dans ce pays-ci, et que vous me menerez faire mes viſites.

LA MARQUISE.

Je le voudrois de tout mon cœur; mais à qui vous préſenter? Voilà l'embarras.

LOUIS XV.

A qui? Mais vous m'étonnez; n'ai-je pas ici nombre d'ancêtres qui me recevront avec joie?

LA MARQUISE.

N'en croyez rien : il y a trop de différence d'eux à vous, pour que vos humeurs puiſſent compatir. A commencer par le grand Henri, le premier des Bourbons, que feroit-il de vous? il a aimé exceſſivement les femmes comme vous, il a été leur dupe comme vous, mais il a réparé ſes défauts par tant de qualités brillantes, qu'on les a tous oubliés. Il étoit franc, humain, affable, populaire, il étoit la terreur de ſes ennemis et le pere de ſes peuples. Vous voyez bien qu'il n'y a aucune reſſemblance de lui à vous, qui avez gouverné vos ſujets avec un ſceptre de fer, qui étiez inacceſſible aux plaintes des malheureux, et qui ſur vos vieux jours avez conclu une paix honteuſe, qui a perdu pour longtemps l'honneur du nom François. Son fils, Louis XIII, eſt ici comme là-haut ſous la férule

de ſon Cardinal, qui ne ſouffrira pas qu'un homme ſans mœurs et ſans principes approche de ſon pieux et dévot pupille. Pour Louis XIV, votre biſaïeul, il eut des maîtreſſes; mais il conſerva toujours l'orgueil de ſon rang juſques dans les bras de l'amour. Il a régné avec gloire, et je doute qu'il veuille vous reconnoître pour être de ſon ſang. A propos de cela, ſavez-vous bien qu'on aſſure que vous n'êtes pas plus que lui du ſang des Bourbons? On dit que le Duc de Bourgogne, votre pere putatif, ne pouvant parvenir à ſe donner de la poſtérité, la Ducheſſe votre mere, donna un rendez-vous près de Sevres au Maréchal de Nangis, et qu'à ſon retour on crut s'appercevoir que ſon mari n'étoit plus impuiſſant.

LOUIS XV.

Marquiſe, vous vous oubliez, l'aigreur que vous mêlez à vos diſcours commence à me déplaire, et vous me pouſſez à bout.

LA MARQUISE.

Eh bien! paſſons et revenons à vos ancêtres. En remontant plus haut, je vois pourtant un certain Louis V, dit le Fainéant, dont la ſociété vous conviendroit aſſez; mais né dans un ſiecle encore barbare, il n'entendroit rien à vos manieres ni à votre jargon. Le meilleur conſeil que j'ai à vous donner eſt d'attendre que votre ange vienne ici: ſon frere ſera peut-être pendu quelque part, et viendra vous rejoindre: et votre vieux Maréchal, il ne peut tarder à quitter le monde: Prenez patience, dans peu vous ſerez en pays de connoiſſance. Tout ce que je puis faire pour votre ſervice eſt de vous tenir compagnie juſqu'à ce temps-là; mais à condition que je vous dirai vos vérités.

LOUIS XV.

Madame, vous m'outragez de la maniere la plus ſanglante ; et j'aimerois mieux être ſeul toute l'éternité, que de reſter plus long-temps avec une femme auſſi méchante que vous. Adieu.

LA MARQUISE.

Au revoir, mon pauvre Sire.

De Paris, le premier Décembre 1774.

IL paroît ici ſecrettement une brochure très-intéreſſante ſur nos affaires. On y prouve que depuis que le Duc de Choiſeul eſt ſorti du miniſtere, nos affaires ont été de pis en pis. C'eſt un reproche peu réfléchi, dit l'auteur, que d'accuſer ce Miniſtre d'être prodigue, et d'avoir verſé à pleines mains l'argent de l'Etat. Il l'a fait quelquefois, mais dans des occaſions importantes où la léſinerie gâte tout. Le génie en affaires politiques, ſur-tout, ne calcule pas quelques millions de plus ou de moins. Le Roi de Pruſſe, le plus avare des hommes, prodigue un million pour s'aſſurer le plus petit ſuccès, par lequel il en prépare un grand. Au reſte avec toutes nos économies tant vantées, notre intérieur n'en eſt pas mieux. Un objet plus important, notre poſition préſente vis-à-vis des Cours étrangeres, n'eſt pas propre à les juſtifier. M. de Choiſeul avoit rendu la France reſpectable ; jamais elle n'avoit parlé ſur un ton auſſi haut et auſſi grand que ſous ſon miniſtere, et l'Europe ne redoutoit rien tant que la vaſte politique de ce Duc. La France devoit à l'étranger autant qu'aujourd'hui ; mais notre crédit étoit ſans bornes, et notre commerce s'accroiſſoit journellement, malgré les Anglois.

Ce miniſtre avoit prévu le partage de la Pologne, et le projet d'aſſerviſſement des Colonies

Angloiſes ; ſes meſures étoient déjà priſes, et il n'en auroit été que ce que la France auroit trouvé convenable. Sa diſgrace a fait perdre beaucoup à la France de ſon poids dans la balance générale.

Les Philoſophes ſont naturellement curieux ; mais jamais Philoſophe n'a pouſſé la curioſité auſſi loin que feu M. de la Condamine. Voulant examiner de près et par ſes yeux tous les mouvemens d'un homme dans le ſupplice, il aſſiſta à l'exécution de Damien, aſſaſſin du feu Roi Louis XV. Il s'introduiſit dans l'enceinte où étoit le criminel, et où les bourreaux ſeuls avoient droit d'entrer. Des gardes ayant voulu le faire ſortir, le bourreau de Paris qui le connoiſſoit, leur dit : « laiſſez, laiſſez Monſieur tranquille, c'eſt un amateur. »

Quand il alloit voir quelques-uns de ſes amis, il employoit le temps de ſa viſite à toucher tout ce qui étoit dans ſon appartement, à fouiller dans toutes les armoires et les tiroirs. Se trouvant à Chanteloup dans le cabinet de M. de Choiſeul, alors Miniſtre de la guerre et des affaires étrangeres, on apporta les lettres du Duc. Ce Miniſtre qui avoit beſoin dans une chambre voiſine de ſon cabinet, y reſta quelque temps. Pendant ſon abſence, M. de la Condamine s'aſſit tranquillement et ouvroit les lettres qui étoient ſur la table, et qui traitoient ſans doute des intérêts les plus ſecrets des différens Etats de l'Europe. M. de Choiſeul étonné s'écria en rentrant : « Eh ! Monſieur, que faites-vous? Vous ouvrez » mes lettres ! -- Ah ! ah ! ce n'eſt rien, reprit » l'indiſcret Académicien, je voyois s'il n'y avoit » pas des nouvelles de Paris. » On peut aſſurer que M. de la Condamine étoit l'homme le plus queſtionneur et le plus curieux de ſon ſiecle.

L'affaire du Maréchal de Richelieu avec Madame de St. Vincent va ſe continuer. Les gens au fait croient très-fort que le Maréchal a ſigné les billets, qu'il en a reçu la valeur, non de la Dame, mais du feu Roi dont il étoit le fourniſſeur des filles qui lui étoient procurées par Madame de St. Vincent, moyennant des ſommes promiſes et qui étoient payées en papier, quand le Maréchal ſe réſervoit l'argent comptant.

On ſait que M. l'Archevêque de Paris a été taillé de la pierre il y a fort peu de temps. Le fameux frere Côme a été chargé de cette opération qui a eu un plein ſuccès. Les Pariſiens qui ne réſiſtent jamais au plaiſir de dire un bon mot, ont fait courir le bruit que le Prélat refuſoit de payer ſon Chirurgien, parce que, diſoit-il, le clergé ne paie pas la taille.

De Verſailles, le 7 Décembre 1774.

M. de Maurepas a donné l'autre jour une audience publique, dans laquelle on a remarqué le Duc d'Aiguillon fort accueilli; puis il a eu avec ſon neveu une conférence particuliere fort longue, et delà on infere que celui-ci va rentrer dans le miniſtere. Tout eſt poſſible anjourd'hui et on peut s'attendre à tout. Dans une explication entre M. de Maurepas et M. Turgot, le premier lui a dit: « Monſieur, occupez-vous de » nos finances actuelles, tâchez de pourvoir au » préſent ſans vous caſſer la tête à changer le » fond des choſes. Les faiſeurs de projets ſont » une eſpece d'hommes qu'un Miniſtre doit éloi- » gner. -- M. le Comte, lui a répondu l'honnête » Contrôleur, ſi la machine de nos finances poſe » ſur des baſes pourries, et dont l'écroulement » peut ſe prévoir prochain, il paroît pourtant

» ſage de conſulter avec des Architectes pour » former le plan d'un nouvel édifice. »

M. le Comte de Muy n'a pas un ſuccès général, quoiqu'il le mérite à tous les titres. On le trouve trop ſévere. Ses prédéceſſeurs, M. le Marquis de Monteynard et M. le Duc d'Aiguillon ont tout gâté, l'un en laiſſant tout faire et tout dire, l'autre en captant la faveur populaire.

Le public qui connoît le caractere et l'âge de M. le Comte de Muy qui a près de 60 ans, a été étonné de ſon mariage avec Mlle. de Blanckarth, Chanoineſſe de Neufs, mais il ignore que ce ſont d'anciennes amours. Ce Miniſtre avoit connu cette Demoiſelle, lorſqu'il commandoit ſur le Bas-Rhin pendant la derniere guerre, et dès-lors il l'eût épouſée, ſi ſa mauvaiſe ſanté n'y eût mis obſtacle; les Médecins avoient décidé que ſi elle ſe marioit et faiſoit des enfans, elle mourroit dans ſa premiere couche. Aujourd'hui elle a 42 ans, et vraiſemblablement elle n'a plus rien à craindre. Au ſurplus le choix de M. le Comte de Muy eſt digne de lui. C'eſt la figure la plus agréable avec le caractere le plus charmant que l'on puiſſe s'imaginer.

De Paris, le 15 Décembre 1774.

Il ne reſte plus rien de ce que M. le Chancelier appelloit ſa beſogne. La poſtérité ne ſaura qu'il a exiſté que par l'opprobre dont on a couvert ſa mémoire. J'ai oublié de vous communiquer la remarque que les Pariſiens n'ont point crié, *Vive le Roi*, lors de S. M. dans la capitale. Sans doute les vingt dernieres années du regne de Louis XV ont fait perdre aux François l'habitude de ce cri de joie qu'ils avoient coutume de pouſſer à la vue de leurs maîtres. On a vu avec étonnement M. le

Duc d'Aiguillon prendre place, comme Pair de France, dans une assemblée où toute la Nation est persuadée qu'il ne devroit paroître que pour essayer de se justifier. Mais ce Pair de Royaume a été invité, comme tous les autres, à se trouver à la séance du 12 Novembre, et il n'a eu garde de manquer à cette invitation. C'est son retour à Paris, pour assister à la réintégration de ses anciens Juges, qui avoit fait répandre le bruit qu'il étoit rappellé, et qu'il alloit rentrer dans le Ministere.

M. le Duc de Choiseul n'a point paru au Parlement. C'est un trait de prudence de sa part. Il a craint les effets de l'amour que la Nation lui porte, et de l'enthousiasme de ses amis, effets dont ses ennemis n'auroient pas manqué de profiter, quelqu'abbatus qu'ils soient.

L'usage est que le jour de la rentrée du Parlement, le premier Président donne un repas à son Corps. Voici une petite épigramme composée à ce sujet:

D'Aligre et Sauvigny, dit-on,
Pour samedi prochain préparent leur cuisine;
Tous deux sont Présidens; quel est le vrai? devine!
Le véritable Amphitrion
Est l'Amphitrion où l'on dîne.

M. d'Aligre est premier Président de l'ancien Parlement, et M. de Sauvigny l'étoit du nouveau.

Les Membres du Parlement réformé ont longtemps refusé de composer le grand Conseil; pendant le cours de cette résistance aux ordres du Roi, il couroit dans Paris des copies d'une lettre du Président de Nicolaï, si connu par le procès de Beaumarchais. La voici. On prétend qu'elle étoit adressée à M. le Garde des Sceaux.

« Monsieur, je crois devoir vous prévenir que

» quel que puiſſe être le parti que ma compagnie
» prenne, je ſuis décidé de conſerver ma liberté,
» et de ne rien accepter; je reſpecte infiniment
» la volonté et la parole du Roi; mais l'expé-
» rience m'a appris qu'elle n'étoit pas toujours
» inviolable. Telle eſt la malheureuſe condition
» des Princes: s'il eſt triſte d'en être la victime,
» il faut du moins, quand on le peut, ne pas
» s'expoſer une ſeconde fois à des événemens ſi
» déſagréables et ſi affligeans. »

Si cette lettre eſt en effet de M. le Préſident de Nicolaï, on y trouve une élévation de ſentimens qui prouveroit qu'on ne lui a rendu juſtice ni dans l'ancien métier qu'il a fait [il a été Colonel de Dragons] ni dans le nouveau qu'il a embraſſé: on appelle à Paris, le grand Conſeil, *la Chambre de l'égout.*

Voici une parodie qui a été faite de l'Evangile ſelon St. Jean, à l'occaſion des affaires du temps.

« Au commencement de l'année 1771, il exiſtoit dans la France une ame bienfaiſante, et cette ame étoit *Choiſeul*, et Choiſeul étoit la confiance de ſon Roi; toutes choſes étoient faites par lui, et rien de ce qui a été fait, n'a été fait ſans lui; dans lui étoit la gloire, et la gloire devoit faire le bonheur des François. Le bonheur devoit luire après la paix, mais la paix fut faite, et l'on ne vit point le bonheur. Il y eut un homme envoyé du diable et du diable poſſédé, qui s'appelloit *Maupeou*: il vint pour déteſter la France, et afin que les François le déteſtaſſent; il n'étoit pas juſte, mais il vint pour détruire la juſtice, et la faire haïr de celui qui devoit la protéger. C'étoit cette juſtice qui met un frein aux crimes en puniſſant les coupables, et qui fait la félicité des peuples. Maupeou avoit

été un de ſes Miniſtres, mais pas auſſi pur que l'or qui ſort du creuſet : auſſi la juſtice qui ne ſouffre rien d'impur dans ſon ſanctuaire, l'en a éloigné. Elle couvre de gloire ſes véritables Miniſtres, et ceux qui la reçoivent comme le principe de toutes choſes, et qui croyent en ſon nom, et qui ne ſont pas nés du ſang des tigres et des ours, ni brûlés de deſirs infernaux, d'une haine envenimée, mais du deſir de la juſtice même. Elle couvre les autres d'une infamie éternelle. Cependant Maupeou a été fait Chancelier et il a habité parmi nous, plein de gloire, d'honneur et d'exécration : nous l'avons vu, non-ſeulement déteſté, mais nous le verrons bientôt, par la grace de Dieu, pendu et écartelé. *Deo gratias.* »

CHANSON *dans laquelle le Roi parle à M. l'Archevêque de Paris.*

Air : *Le jour de Saint Martin, etc.*

Après la Saint Martin, mon couſin,
Le Parlement déniche ;
Et fait place à l'ancien, mon couſin,
Qui l'envoie faire fiche, mon couſin :
Voilà, mon couſin, l'allure, mon couſin,
Voilà, mon couſin, l'allure.

Entrez dans les raiſons, mon couſin,
Qui me le font détruire ;
Ce ſont tous des fripons, mon couſin,
Qui ne ſavent pas lire, mon couſin,
Voilà, etc.

De ce corps avoir ſoin, mon couſin,
Sera charité pure ;

Vous

Vous êtes ſon ſoutien, mon couſin;
Lui votre créature, mon couſin,
Voilà, etc.

Petit, Corps, Bileheu, Gin, mon couſin,
Feront triſte figure,
Sans honneur et ſans pain, mon couſin,
La cruelle aventure, mon couſin,
Voilà, etc.

Tonſurez le dragon, mon couſin,
Qu'en l'égliſe on le place;
Il porte mal, dit-on, mon couſin,
La robe et la cuiraſſe, mon couſin,
Voilà, etc.

De bon cœur je les plains, mon couſin,
Et vous les recommande
A chacun d'eux catin, mon couſin;
Donnez une prébende, mon couſin,
Voilà, etc.

Petit, *Corps*, *Bileheu* et *Gin*, ſont les noms de quatre conſeillers réformés; quant au dragon, c'eſt M. de Nicolaï.

De Verſailles, le 22 Décembre 1774.

Le Roi a beaucoup d'humeur et en a ſujet. La démarche du Parlement de Paris, de revenir ſur les actes du lit de Juſtice, les édits, etc. démarche appuyée par les Princes, et le plus grand nombre des Pairs, intrigue nos Miniſtres qui ne ſavent s'ils doivent tonner ou négocier. En attendant, les politiques diſent que cet événement pouvoit être prévu, et que dès que l'on vouloit attacher des entraves aux rappellés, il auroit fallu en être convenu avec eux ſecrétement, ou au moins avoir gagné les meilleures têtes d'entre eux, pour que s'ils ne pouvoient

approuver les conditions de leur retour, ils promiſſent pourtant de garder le ſilence et d'obéir. On répond à cela, mais les membres ſéparément auroient dit non, point de retour, ou que nous rentrions dans tous nos droits. « Eh » bien ! le mal n'auroit pas été ſi grand, ré- » pliquent les politiques, Meſſieurs ſeroient » retournés à leur exil, nos procès n'en auroient » pas été moins jugés, le public avant un an » auroit aimé le nouveau Parlement autant que » l'ancien, et le Roi y auroit gagné la liberté » ſi néceſſaire dans la plupart des affaires d'ad- » miniſtration. »

Quoi qu'il en ſoit, le Roi vient de faire notifier aux Princes et aux Pairs, que le but de leur future aſſemblée n'étant que de demander des changemens ſur les choſes promulguées dans ſon lit de Juſtice, et S. M. étant décidée à n'en rien changer, elle trouvoit inutile l'aſſemblée indiquée pour le 30 de ce mois. Il reſte à voir ſi on s'y tiendra de la part de la cour des Pairs. Il y a à parier que non. Outre les ordres, le Clergé déſeſpéré du retour des Parlemens, et du peu d'égard qu'on a eu pour ſes oppoſitions et remontrances, ſe prépare ſans doute à ſuſciter de nouvelles affaires ; pour commencer par quelque choſ, il a été fait l'autre jour ſur la Paroiſſe S. Séverin à Paris, un refus formel des Sacremens. Sur la dénonciation au Parlement, le premier Préſident a été chargé d'aller au Roi, et dans l'intervalle le curé de cette Paroiſſe et un vicaire ſe ſont éclipſés. S. M., pour tâcher d'étouffer dans le principe cette ſource de déſordre, a mandé l'Archevêque de Paris et lui a parlé ſur ce ton.... « Monſieur, le Roi mon aïeul » vous a exilé pluſieurs fois à cauſe du trouble » que vous aviez cauſé parmi mes ſujets par des re-

» fus de Sacremens ; pour moi je ne vous exilerai » point, mais je vous livrerai à toute la ſévérité » des Loix. Je vous donne même ma parole » royale, que je n'en arrêterai point l'activité ; » vous devez me comprendre. -- Retirez-vous. »

Perſonne n'ignore que c'eſt la fameuſe Bulle *Unigenitus* qui a ſi ſouvent allumé le fanatiſme des Prêtres : pendant le temps que M. le Duc de Choiſeul étoit Ambaſſadeur à Rome, il étoit ſouvent chargé de repréſenter à Benoît XIV la néceſſité de mettre fin à ces troubles. Ce grand Pontife lui répondit : « Je ſais un moyen de les » faire finir ; ſi votre cour le veut, je vais anul- » ler la Bulle et tout ſera dit. » Sur le champ, M. le Duc de Choiſeul expédie un courier à Verſailles pour informer le Roi de la propoſition du Pape. Les Miniſtres qui compoſoient ſon conſeil, la rejetterent. Cette anecdote paroîtra incroyable, cependant elle eſt très-vraie.

La froide étiquette perd tous les jours de ſon crédit à la cour ; il y a quelques jours que le Roi entra, ſans être attendu ni annoncé, chez M. de Maurepas, où il y avoit un cercle nombreux : les Dames lui propoſerent une partie : *très-volontiers*, répondit-il, *pourvu que nous jouions petit jeu.* On ſait qu'il a fait prier les Princes du ſang de ne plus permettre que l'on jouât chez eux auſſi gros jeu que par le paſſé.

Le Roi a fait un très-beau préſent à Madame la Comteſſe d'Artois, dont l'on ſoupçonne la groſſeſſe. En ſe levant, cette Princeſſe trouva ſur ſa cheminée quatre figures de porcelaine de la manufacture de Sêve, de la plus grande beauté. L'une repréſente une femme qui berce un enfant ; une autre lui donne à tetter ; la troiſieme le porte ſur ſes bras : il eſt mené à la liſiere par la quatrieme. On dit que Madame la Comteſſe d'Artois veut

nourrir elle-même ſon enfant, parce qu'elle a cru appercevoir les intentions du Roi dans la ſeconde figure. Si cette heureuſe révolution arrive, le métier de nourrice ne vaudra plus rien.

M. Robé eſt un poëte moins gracieux que la Fontaine, mais plus fort encore que Piron. Il eſt triſte que nous ſoyons privés de ſes œuvres qui étoient conſidérables. M. de la Verdy, Contrôleur-Général, en lui faiſant obtenir une penſion de 1200 livres, a exigé qu'il les brûlât. On regrette ſur-tout un poëme intitulé la *Jobiade*. Le chant dans lequel les Diables aſſemblés compoſent le poiſon dont ils ſe propoſent d'infecter le vertueux Job, et avec lui le genre-humain, eſt un tableau de la plus grande maniere, et Milton n'a rien d'auſſi vigoureux. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que M. Robé est aujourd'hui convulſionnaire de bonne foi; il croit fermement à S. Pâris et aux prétendus miracles de ſes imbécilles ſectateurs : quand le diable fut vieux il ſe fit hermite. M. Robé a ſoixante ans. Voici un nouveau conte qu'il a compoſé dans l'intervalle de la lecture de ſes *Heures*.

LA SONNETTE.

C'eſt bien à tort que d'un mauvais renom,
On a noté mon ſcrupuleux Pegaze;
Ai-je jamais rien nommé par ſon nom?
Et n'ai-je pas voilé, du moins de claire gaze,
Ces nudités dont l'attrait dangereux
Pourroit gâter mon lecteur curieux?
Jours ſinguliers, périphraſes uniques
Et métaphores aux deux ſens identiques;
A ces objets qu'on blâme dans mes vers
N'ont-ils donc pas prêté leurs mots couverts?
J'en dis ma coulpe, il eſt bien vrai, beau ſexe,
J'ai même peint l'attrait le plus ſecret;
Mais dans une ombre où le jour circonflexe
Semblait ne le laiſſer voir qu'à regret,

Quel mal d'ailleurs, quand en pleine lumiere
J'expoſerois cet arſenal d'amour
Que nos premiers aïeux expoſoient au grand jour
Dans leur état d'innocence premiere ?
Gorge, teton, cuiſſe et tout autre lieu
Qu'on va traitant de membres déshonnêtes,
Ne ſont-ils pas beaux ouvrages de Dieu,
Tout auſſi bien que les bras, jambes, tête ?
A mon avis ce point n'eſt pas douteux,
Jamais le ciel ne fit rien de honteux ;
Et n'en déplaiſe aux civiles coutumes
Qu'on ignoroit dans le monde nouveau,
Pour la montrer Dieu créa notre peau,
Comme l'oiſeau pour étaler ſes plumes.
Moi je l'avoue avec naïveté ;
Rien ne me choque en fait de nudité.
Sur ce point-là je penſe en Diogene,
Et comme lui je gage en vérité
Que la nature en ſoi n'a rien d'obſcene.
Et plût à Dieu ! que j'euſſe aux Quinze-vingts
Vu de mes yeux cette touchante ſcene
Où du plus beau des culs les charmes tous divins
De l'aſſiſtante à la meſſe appliquée
Vinrent troubler l'attention marquée !
Au Maître-Autel un Moine dégourdi
Menoit au trot la Meſſe de midi,
Que répondoit un beau jour de Dimanche
Un jeune aveugle en robe à longue manche ;
L'officiant dépêchant ſon Miſſel
Déjà touchoit à ce moment terrible
Où quatre mots par un charme inviſible
Font d'une gaufre un corps à l'Eternel ;
Une clochette en langage ſonore
Doit avertir quand ce Dieu vient d'éclore ;
L'aveugle donc, à l'affut du moment,
Se reſſouvient que dans la ſacriſtie
Il a laiſſé le bruyant inſtrument
Qu'on va ſonnant au lever de l'Hoſtie ;
Pour le chercher, l'acolyte trotoit,
Du lever Dieu lorſque l'inſtant arrive.
A deux genoux près de l'Autel étoit
Jeune dévote à la Meſſe attentive,
Qui bonnement croyant eſſentiel
Afin que Dieu pût deſcendre du Ciel

Que de l'officiant on trouſſat la jaquette;
Pour la lever au marche-pied ſe jette.
Nouvel oza, comme la belle tient
La main à l'Arche et la Chape trouſſée,
Sonnette en main, notre aveugle revient,
Et ſaiſiſſant de la dextre empreſſée,
De la dévote et chemiſe et jupon
Qu'il prend alors pour Chaſuble et pour Aube,
Il découvre, en ſonnant, le cul le plus mignon,
La plus charmante accollade de globe
Qui ſe vit onc, ſur les bords du Lignon.
Dans leurs proportions auſteres
Jamais les Grecs n'avoient conſacré de poſteres
D'un contour auſſi régulier.
Dieu ſait comment maint déſir ſéculier
Trote à l'aſpect d'un ſi gentil derriere!
Dieu ſait alors, combien maint œil diſcret
Affectueuſement y lance ſa priere,
Comme maint culte en fut changé d'objet!
Je ne ſuis pas fort curieux de Meſſe,
Mais, de par Dieu, chaque jour je l'entends,
Si l'on me veut ſigner une promeſſe,
Au lever Dieu, de m'en montrer autant.

De Paris, le 29 Décembre 1774.

A propos de l'exil des anciens Magiſtrats, on m'a rapporté une anecdote aſſez plaiſante. On ſe rappellera que des Mouſquetaires furent au milieu de la nuit, leur porter les lettres de cachet qui les diſperſoient dans le Royaume. Un Mouſquetaire arrive chez M. *le Mée*, vieux conſeiller au Parlement, âgé de plus de 80 ans. Il eſt introduit et trouve le Magiſtrat au lit. — Monſieur, voilà une lettre du Roi. -- Qu'eſt-ce qu'il veut? — Je n'en ſais rien: liſez et vous le verrez. -- Tiens, mon ami, on veut que je diſe *oui* ou *non*, et ſacre-dieu je ne partirai pas. Où veut-on que j'aille? J'ai 80 ans, peut-être 90, je n'ai ni argent ni cheval, ni âne ni mulet, et de par tous les diables je ne partirai pas, tu peux leur porter ma réponſe; mais tu me parois un bon enfant:

allons, il faut que nous buvions bouteille ; j'ai fait le métier que tu commences, et dans ce bon temps nous nous en donnions. Eh, la France, apporte-nous une bouteille de mon vieux Bourgogne. — Monſieur, je n'ai pas ſoif, et il faut que je rapporte votre réponſe. — Oh ! pardieu tu boiras et tu ne ſortiras pas que la bouteille ne ſoit vuidée. — Le jeune homme fut donc obligé de boire, et pendant le temps qu'ils y employerent, le vieux ſénateur lui fit toutes les queſtions poſſibles ſur ſa naiſſance, ſa province, ſes plaiſirs, etc. La bouteille achevée, il lui dit — je ne te retiens plus, tu peux partir : pour moi je vais achever ma nuit, je ne ſuis fâché que d'une choſe, c'eſt qu'on t'ait donné une auſſi vilaine commiſſion qee celle de venir m'éveiller pour me dire une abſurdité, mais dis-leur bien que je ſuis très-décidé à ne dire ni *oui* ni *non*, et que je ne partirai pas. Bon ſoir, mon ami, quand tu voudras revenir chez moi, tu me trouveras toujours et mon vieux Bourgogne. La France éclaire ce jeune homme, — et le bonhomme ſe tourna de l'autre côté et s'endormit. Ce M. le Mée ne partit point en effet, on le laiſſa tranquille ; il eſt mort ſix mois après cette aventure ſinguliere.

Pour l'intelligence de la piece ſuivante, il eſt néceſſaire de ſavoir que, ſur les bruits du rétabliſſement de l'ancienne Magiſtrature, le nouveau Parlement de Bretagne écrivit au Roi pour lui faire ſentir l'injuſtice prétendue qu'il y auroit de le détruire, et n'épargna point les injures contre l'ancien Parlement. Cette démarche coupable ne pouvoit porter aucune atteinte au plan arrêté. Les anciens Magiſtrats ſont rentrés dans tous leurs droits, ainſi que les infortunés Procureurs-Généraux MM. *de la Chalotais*. La Province

entiere a témoigné ſa joie de la maniere la plus éclatante, et l'arrêt qu'on va lire en a été la ſuite.

Ces ſortes de pieces ne ſont pas rares dans une Province, la ſeule qui ait conſervé quelques priviléges, la ſeule, pour ainſi dire, où le mot de Patrie est encore connu, parce que les citoyens y ont un état. Dans l'assemblée des Etats qui ſe tiennent tous les deux ans, l'ordre de l'Egliſe est compoſé des Evêques, des Abbés et des députés des Chapitres. La noblesse y aſſiſte en corps, et tout gentilhomme âgé de 25 ans, dont les ancêtres ont paru ou pu paroître à la réformation de 1667, c'est-à-dire, qui a au moins 200 ans de noblesse, y a ſéance et voix délibérative. L'ordre du tiers y envoie en plus ou moins grand nombre ſes députés ſuivant la grandeur des villes. C'est dans cette assemblée que la Province qui s'impose elle-même, convient avec les Commissaires du Roi, du tribut qu'elle lui payera, tribut qui est verſé directement dans ſes coffres. La réunion de la Bretagne à la couronne de France ſe fit en 1532, aux Etats tenus à Vannes ſous François I. qui y étoit en perſonne, et qui ſigna le contrât dans lequel étoient ſtipulées les conditions auxquelles la Province consentoit à cette réunion : mais une chose assez particuliere est que depuis cette époque ce contrat a été renouvellé à toutes les tenues d'Etats : on déchire l'ancien et, on fait un nouveau. C'est-à-dire, que la Bretagne ſe donne au Roi tous les deux ans. C'est M. le Duc de Penthievre qui a ouvert les Etats actuels : aimé et conſidéré dans la Province, il y a tout lieu d'espérer qu'il y fera oublier la tyrannie du Duc d'Aiguillon et les maux qu'il a causés.

Arrêt du Peuple qui condamne à être foulé aux pieds, lacéré et brûlé un écrit en forme de lettre au Roi, datée du .... 1774 et ſignée Deſnos; commençant par ces mots : La fermentation qui s'éleve dans votre Province de Bretagne; *et finiſſant par ceux-ci:* les obſtacles qn'on met au cours de la juſtice, la cauſe dont ils dérivent et la néceſſité d'y remédier.

Ce jour..... 1774, Epoque fortunée du rétabliſſement des loix et de la juſtice en Bretagne, le peuple ſe trouvant aſſemblé en foule à Rennes ſur la place du Palais, et faiſant éclater par des cris de *Vive le Roi* mille fois répétés, ſa reconnoiſſance et ſa joie, pluſieurs citoyens de différens Etats et de différentes conditions interrompant les cris d'alégreſſe et prenant la parole, ont dit. »

« Vous dont le langage naïf et ſimple eſt l'expreſſion de la vérité, vous que la violence peut faire taire quelquefois, mais que rien ne peut corrompre; diſpenſateur équitable de l'éloge et du blâme, vous qui imprimez à jamais le ſceau de la gloire ou de l'opprobre; juge impartial et redoutable de toutes les actions, peuple, c'eſt avec bien de la raiſon que vous faites éclater vos vœux pour la conſervation et la proſpérité du jeune Monarque qui nous gouverne. Digne ſucceſſeur de Louis XII et d'Henri IV, vos véritables peres, il fait voir dès l'âge le plus tendre, la ſageſſe, l'équité, la bienfaiſance, toutes les vertus aſſiſes avec lui ſur le trône; il s'eſt hâté de vous rendre des Magiſtrats vers leſquels ſe tournoient ſans ceſſe vos regards conſternés. Ces Magiſtrats que votre eſtime avoit

ſuivis au fond de leurs retraites, ſavent combien ils vous ſont chers. L'intérêt vif et tendre que vous leur avez toujours témoigné, les tranſports que vous inſpire leur retour, les ſacrifices qu'arrache à l'indigence même le zele qui vous anime, tout réclame pour vous leur éternel attachement. Leurs devoirs vont leur devenir encore plus ſacrés. Capables d'enoblir, s'il étoit poſſible, les fonctions auguſtes qui leur ſont confiées, ils n'y chercheront point l'aliment d'une vanité puérile et mépriſable. Vous ne rencontrerez point en eux cette hauteur cruelle et ces dédains repouſſans, partage ordinaire des petites ames. L'intégrité rigide unie à l'affabilité, cette douceur aimable qui appelle la confiance, la modeſtie, et la ſimplicité du mérite, telles ſont les qualités vraiment reſpectables que vous allez voir briller dans les Magiſtrats qui vous ſont rendus. Placés au milieu de vous pour vous rendre la juſtice au nom du Prince, ils n'oublieront jamais que c'eſt dans votre eſtime qu'ils doivent enviſager la récompenſe la plus flatteuſe de leurs travaux, et que ſi chaque particulier doit reſpecter en eux les dépoſitaires de l'autorité ſouveraine, ils ſont eux-mêmes ſoumis à des jugemens plus redoutables que leurs arrêts; aux jugemens du Public. »

« Peuple, un outrage récemment fait à ces Magiſtrats exige de vous en ce jour ſolemnel, une juſtice authentique et mémorable. Il paroît un libelle en forme de lettre au Roi, datée du..1774 et ſignée *Deſnos*, commençant par ces mots: *la fermentation qui s'éleve dans votre Province de Bretagne*, et finissant par ceux-ci: *Les obſtacles qu'on met au cours de la juſtice, la cauſe dont ils dérivent, et la néceſſité d'y remédier.* Les vifs auteurs de cette production, auſſi pla-

rement écrite, que fausse et absurde dans les allégations qu'elle contient, se qualifiant de Magistrats, portent l'effronterie jusqu'à dire qu'ils ont rendu la justice *à la satisfaction du Public*. Une telle allégation, démentie par les marques de mécontentement que vous n'avez cessé de leur donner, tandis qu'ils ont profané le temple de la justice, n'est-elle pas plus que suffisamment refutée par presque tous leurs arrêts, et notamment par cette procédure informe et vexatoire contre le Prélat que sa bienfaisance et son patriotisme vous rendent également cher et respectable. Non-content de se prévaloir faussement de votre approbation, ils se sont permis les invectives les plus indécentes contre les membres dispersés du Parlement et contre vous-même, supposant parmi vous des troubles qui n'eurent jamais la moindre apparence; accusant vos Magistrats de favoriser ces troubles prétendus, les représentant comme des séditieux, des rebelles, des ennemis déclarés de la monarchie, ils calomnient tout à la fois et votre soumission à l'autorité légitime, et la fidélité de ceux qui dans tous les temps vous ont donné l'exemple de la plus respectueuse obéissance. On ne vous citera point ici plusieurs autres productions des mêmes auteurs, et nommément celle où paroissant oublier que leur existence momentanée ne s'appuyoit que sur une atteinte manifeste portée à la loi qui assure l'inamovibilité des offices de Magistrature, ils ont l'impudence de réclamer en leur faveur cette loi précieuse et sacrée, comme si pour se conserver le fruit de leurs vols et de leurs rapines, des brigands s'étoient fondés à invoquer le principe inviolable de la propriété. Dans la juste indignation que vous cause le libelle scandaleux qui vous est déféré, ce n'est

point contre les personnes mêmes des auteurs que doit éclater votre vengeance ; ils sont assez punis par le mépris général qui les couvre, mais vous vous devez à vous-même, et vous devez aux Magistrats dont le retour comble vos vœux, d'ordonner sans délai que lecture vous soit faite de la lettre ci-dessus mentionnée, et de la condamner ensuite à être foulée aux pieds, lacérée et jettée au feu. »

« Sur ce, le Peuple assemblé ayant entendu et souvent interrompu par des cris d'indignation, la lecture d'un écrit en forme de lettre au Roi, datée du.... 1774 et signée *Desnos* ; commençant par ces mots : *La fermentation qui s'éleve dans votre Province de Bretagne*, et finissant par ceux-ci : *les obstacles qu'on met au cours de la justice, la cause dont ils dérivent et la nécessité d'y remédier*, d'une voix unanime et par acclamation, a ordonné et ordonne que ledit écrit sera foulé aux pieds, lacéré et brûlé comme notoirement faux, absurde, calomnieux et contraire à toutes les loix de la décence et de l'équité, ordonne en outre que le présent arrêt sera lu, publié et affiché, par-tout où besoin sera. »

« Rendu à Rennes sur la place du Palais, dans l'assemblée générale du Peuple, le 16 Décembre 1774. »

Signé PLEBIGRAPHE, Greffier.

De Versailles, le 2 Janvier 1775.

MADAME d'Artois ne porte plus de robe de Cour, & a les honneurs du fauteuil chez le Roi & la Reine : ce siege n'est donné aux Princesses du sang que dans les cas de grossesse.

Une maiſon de banque de Paris vient de former le projet de faire le commerce de l'Inde ſans y envoyer de fonds comptant, mais du papier ſeulement. Voici ſon moyen : les Anglois poſſedent dans l'Inde des richeſſes immenſes en numéraire, qui s'augmentent tous les jours, & la facilité leur manque pour faire paſſer les capitaux en eſpeces en Europe. Cette maiſon de Paris ſe chargera de faire les fonds de toutes les marchandiſes que les Armateurs iront y chercher. Au-lieu d'être porteurs d'eſpeces, ils ne le ſeront plus que de papier, ils feront leurs achats, donneront en paiement leurs lettres de Change, & les Anglois renverront ces mêmes lettres à Londres pour en faire réaliſer le montant à Paris. Les négocians François gagneront à cette opération l'avantage de ne plus payer d'aſſurance en partant des ports du Royaume, pour le tranſport conſidérable qu'ils étoient obligés de faire en eſpeces ; il n'y aura d'aſſurance à payer que pour le retour ; le droit qu'on payera à la maiſon de Paris pour fournir du papier, ne ſera que de trois quarts pour cent.

On a reproché à notre nation, d'être copiſte dans les modes qu'elle adopte, & l'empire de la mode s'étend chez elle juſque ſur des objets ſérieux. Notre avidité à ſaiſir les goûts de quelques nations étrangeres, ne provient point aſſurément de la ſtérilité de l'imagination ; mais les inventions s'épuiſent, et portées au changement par une vivacité invincible, les François s'emparent des idées de leurs voiſins, non pour les copier, mais pour ſe les approprier en les perfectionnant. Nos femmes ont porté des chapeaux, des robes à l'Angloiſe, ſans imitation ſervile. Nos gens riches ont voulu avoir des jardins Anglois, mais ils les ont diſpoſés à leur maniere.

M. *Boutin*, Receveur Général des Finances, est le premier qui ait exécuté ici cette idée en grand. Il a acquis un terrain aride aux portes de la capitale : des sources factices y ont bientôt produit des ruisseaux qui ont arrosé des prairies ; des montagnes se sont élevées ; on y a vu des rochers, des cavernes, des bosquets d'arbres étrangers où un beau désordre est un effet de l'art, des grottes ornées de coquillages précieux. M. le Duc de *Chartres* a déjà employé plus d'un million, pour rassembler dans un enclos proche d'ici, les différens *Sites* que la nature lui offroit en grand nombre, dans ses terres et maisons de plaisance. La Reine transforme en jardins à l'Angloise ceux de *Trianon* où *Louis XV* avoit planté une école de Botanique. Comme cette Princesse en veut faire sa promenade favorite, elle a nommé cet endroit le *Petit-Vienne*, et elle a chargé de l'exécution M. de Caraman qui, à sa terre de Roissi, a fait connoître son goût et son intelligence en ce genre. Sans prévoir la mode qui vient de naître, M. Watelet avoit, il y a plusieurs années, disposé à-peu-près dans le goût Anglois le jardin d'une de ses campagnes. *Moulin-Joli*, à deux lieues de Paris, est l'endroit délicieux où M. Watelet a réalisé une partie des idées dont il a formé une petite brochure intitulée, *Essai sur les Jardins*. M. Watelet, homme de lettres et financier opulent, est déjà connu par un Poëme sur la peinture.

M. Imbert, jeune poëte auquel on ne peut refuser du talent, vient de publier quelques odes intitulées *Patriotiques ;* elles sont peu au-dessus du médiocre. L'une de ces odes est adressée au Prince de Salm Salm. « Le soleil, dit le poëte, » a été appellé le Roi des astres, non parce

» qu'il eſt le plus élevé, mais parce qu'il eſt » le plus bienfaiſant. »

Tel on diſtingue Salm dans la foule des Princes !
Qu'un autre ſous ſes Loix compte plus de Provinces,
Qu'il ait plus de Rois pour aïeux !
Hé quoi ! de la grandeur, ſont-ce donc là les marques !
S'il fait le moins d'heureux, le premier des Monarques
Eſt le dernier à mes yeux.

Les François chantent leurs douleurs, comme leurs plaiſirs; ainſi on peut penſer que nos poëtes de ſociété n'ont pas manqué de s'évertuer au ſujet de la deſtruction et de la réintégration des Parlemens. La premiere catastrophe a produit des vers et des Pamphlets en proſe, dont tout le mérite étoit d'être méchans et de dire beaucoup d'injures vraies ou fauſſes. La derniere qui a rendu le gros de la nation ivre de joie, a enflammé tous nos verſificateurs; mais ils n'ont enfanté rien de bien faillant. Il est vrai qu'ils avoient fatigué exceſſivement leur verve par les éloges de tous genres et ſous toutes formes, dont ils ont accablé le Roi et la Reine, depuis leur avénement à la Couronne. Ces couplets de M. Collé, ſecrétaire de M. le Duc d'Orléans, ſur le retour du Parlement, ſont les meilleurs que la circonſtance actuelle ait produits. On les chante ſur l'air d'un ancien vaudeville très-connu dont le refrain est *Chanſon, Chanſon.*

Un monſtre affreux dont notre hiſtoire
Nous conſervera la mémoire
Dans tous les temps,
Aux Compagnons de ſa victoire
Diſoit qu'il ne falloit pas croire
Aux Revenans.

Il s'en ſouvient, ils s'en ſouviennent.
Mais quand les Revenans reviennent

Après quatre ans,
Leur apparition notoire
Nous force à revenir à croire
Aux Revenans.

Grand Roi ! ta divine puiſſance
Evoque les ombres en France ;
Spectres errans,
Apparoiſſez, bravez l'envie,
Louis rend l'honneur & la vie
Aux Revenans.

Les Dieux ſont Dieux par leur clémence,
Et c'eſt en tremblant qu'on encenſe
Les Dieux tonnans ;
Deviens Dieu par ta bienfaiſance
Tu l'es déjà par la préſence,
Des Revenans.

Sur ces ombres patriotiques
Avec leurs couronnes civiques
Tout rayonnans,
Plâne le Romain Malesherbes,
L'un des plus grands, des moins ſuperbes
Des Revenans.

Toi, Miromesnil, ombre fiere
Et du trône et de ſa barriere
Un des tenans,
Avec quel doux tranſport, chere ombre,
Nous t'avons vu d'abord au nombre
Des Revenans.

Toi Revenant qui fus des nôtres,
Toi qui fais revenir les autres,
Et le bon temps,
Miniſtre ſans titre et ſans gage,
Maurepas, reçois les hommages
Des Revenans.

Au comble aujourd'hui de la gloire,
Puiſſes-tu lire notre hiſtoire
Dans deux cens ans,
Tu t'y verrois, ſur ma parole,

Jouer le plus auguſte rôle
Des Revenans.

Voici un impromptu que cette Chanson a inſpiré à M. de Rhuilieres qui venoit de l'entendre chanter à l'Auteur :

Eſt-ce Anacréon, eſt-ce Horace
Qui firent ces vers pleins de grace,
Dans leur bon temps ?
Conſens à partager leur gloire
Ou tu nous forceras à croire
Aux Revenans.

Il eſt juſte que je vous tranſcrive auſſi la Parodie qu'on a faite des couplets de M. Collé.

L'eſprit-fort vainqueur des obſtacles
Avoit appuyé ſes oracles
Sur le bon ſens ;
L'eſprit frivole a mis ſa gloire
A conſacrer dans notre hiſtoire
Les Revenans.

Quoi qu'en diſent les Préambules
Et toutes Royales cédules,
Hochets d'enfans ;
Pour le trône et pour ſon Miniſtre
C'eſt un Phénomene ſiniſtre
Qu'un Revenant.

Sortis gonflés de leurs ténebres,
Réſolus pour être célebres
D'être inſolens ;
Tyrans ſans frein et ſans contrainte
Ils vont juſtifier la crainte
Des Revenans.

Parmi tous les héros du Code,
Un chanſonnier fort à la mode
Regle les rangs ;
Digne écrivain de cette hiſtoire !
Rien ne manque plus à la gloire
Des Revenans.

Applaudis-toi, Romain Malesherbes,
D'être jugé le moins ſuperbe
De ces Titans;
Plâne malgré ta lourde maſſe,
Sois le Dieu qui regle l'audace
Des Revenans.

Toi long d'échine et court de vue,
Phraſier bouffi, Monſeigneur Hue,
L'un des tenans;
De Sixte-quint froid plagiaire,
Recule et cede la barriere
Aux Revenans.

O Roi, tu cherches la Juſtice,
Et l'on conduit au précipice
Tes pas tremblans.
Où ſont les Martyrs de ton trône?
Hélas! ta main les abandonne
Aux Revenans.

Redoute ce calme éphémere,
Vois le foyer parlementaire
Etincelant;
On va diſcuter ta clémence
Et tu rentres dans la balance
Des Revenans.

L'air de ce Vaudeville est devenu en vogue pour les éloges et pour les ſatyres. En voici une cruelle contre le Miniſtre des finances, à laquelle on l'a auſſi fait ſervir de cadre.

Le grand Miniſtre de la France
Doué d'eſprit, d'intelligence
Et de raiſon,
En réformant notre finance
Répandra par-tout l'abondance:
Chanſon, Chanſon.

Turgot, par ſon économie,
Fera pleuvoir ſur la Patrie
L'or à foiſon;
Il eſt aſſuré de ſon thême,

t nous vivrons par ſon ſyſtême :
Chanſon, Chanſon.

Tout va prendre nouvelle forme,
On ne parle que de reforme,
De mœurs, de ton ;
Ce n'eſt plus le ſiecle des belles,
On va déſerter les ruelles :
Chanſon, Chanſon.

Du luxe on va faire défenſe,
Et l'on va borner la dépenſe,
Nous promet-on :
Par-tout où régnoit la licence
Nous verrons régner la décence ;
Chanſon, chanſon.

Quand au Sénat de mince allure
On apprit la déconfiture,
Chacun dit, bon !
Les Revenans vont ſans épice
Noblement rendre la juſtice ;
Chanſon, chanſon.

Vous qui languiſſez ſans paroître
Et qui cherchez auprès du maître
Un bon patron,
Nommez ſeulement qui vous êtes
Et l'on va vous payer vos dettes ;
Chanſon, chanſon.

Ma rente, contre la foi publique,
Par l'Abbé Terray fut réduite ;
Que fera-t-on !
Turgot qui hait la banqueroute
Me la rétablira ſans doute ;
Chanſon, chanſon.

De Paris, le 9 Janvier 1776.

Lorsque le feu Roi détruiſit le Parlement de Paris, les Procureurs donnerent leur démiſſion, à l'exception d'une vingtaine qui ne crurent pas qu'il y eût de l'honneur à mourir de faim. Lorsque Louis XVI a rappellé ce même Parlement,

les anciens Procureurs n'ont pas voulu ſervir avec ceux qui étoient restés. Sur ce, grand débat au Barreau : force mémoires & requêtes préſentées de part & d'autre. Libelles, épigrammes, chanſons, tout a été mis en œuvre pour mettre le bon droit de ſon côté : les deux parties viennent d'être mises hors de Cour & de Procès dans la fable ſuivante, qu'on attribue à M. de Beaumarchais.

Le Meûnier et les deux Anes.

Deux ânes enſemble ſervoient
Dans le moulin d'un Seigneur d'importance ;
Depuis long-temps ils y vivoient
Dans la meilleure intelligence,
Portant, reportant tour-à-tour
Et le froment et la farine
De la ferme au moulin et du moulin au four.
Ce n'étoit pas, je m'imagine,
Sans un droit de commiſſion ;
Sans happer à la dérobée,
Chemin faiſant, une goulée
Tantôt de grain, tantôt de ſon :
Or il advint que le Diable fit naître
Entre le Meûnier et ſon Maître (*)
De diſputer quelques légers ſujets
Indifférens à nos baudets,
Qui du moins le leur devoient être.
Le Maître du moulin, de crier, de gronder,
De tempêter, de clabauder !
Le Meûnier (**) s'en pique, il le boude
Et le quitte. Adieu le moulin.
Quiconque y voudra moudre y moude.
Un autre homme auſſi-tôt prit ſa place et mit fin
A la querelle. Eloignons-nous d'ici,
Dit l'un des deux baudets à ſon ancien confrere,

(*) Le Roi.
(**) Le Parlement.

Suivons le ſort de maître Pierre.
Il part, allons-nous-en auſſi.
Nous en aller ! eh! pourquoi donc, dit l'autre ?
A ſon deſtin le nôtre eſt-il lié ?
Oui, pour ſa gloire et pour la nôtre
Nous lui devons ce ſigne d'amitié
Et d'attachement et d'eſtime.
Par ce trait d'héroïſme et de vertu ſublime
Montrons à l'univers que nous avons du cœur
Et qu'il eſt des ânes d'honneur.
Ainſi dit l'âne fier. Son modeſte confrere
Se mit à rire à ces nobles propos :
Croyez-moi, lui dit-il, reſtons dans notre ſphere ;
Les ânes ne ſont faits pour être des héros.
Porter du bled eſt notre unique affaire :
Qu'il ſoit moulu par maître Pierre,
Qu'il le ſoit par maître Martin,
Ainſi que le voudra le Maître du moulin,
La choſe doit nous être égale.
Le Ciel entre eux et nous a mis trop d'intervalle
Pour nous mêler de leur deſtin.
N'oublions pas ce que nous ſommes,
Et ne nous mêlons point aux diſputes des hommes.
Adieu ; je vais porter mon grain.
L'autre alla dans le bois voiſin,
Et s'y mit nuit et jour à braire
En ſe plaignant de ſon humble confrere
Qui ne ceſſoit de faire bonne chere,
Tandis que lui le plus fier des ânons
Etoit réduit à des chardons.
Un mois s'écoule et le Seigneur rappelle
L'ancien Meûnier, homme de probité,
Et dont il connoiſſoit le zele.
Alors l'âne orgueilleux (chez qui la vanité
Va-t-elle ſe loger) ? s'en revient au plus vîte,
Et s'apprête à chaſſer du gîte
Son compagnon humble dans ſon état.
Il ne veut plus en âne délicat
Porter des ſacs en même compagnie.
Il rue, il mord, il frappe : ſors de mon écurie,
Lâche qui m'a montré, diſoit-il, en fureur,
Pour maître Pierre aucune noble ardeur,
Végete baſſement dans ton ignominie
Et la langueur d'un ſtupide repos.
Maître Pierre entendant cet inſolent propos

Et l'aigreur d'un pareil reproche ;
Et tout le bruit qu'il faiſoit là,
S'arme d'un bâton et s'approche
Entre eux pour mettre le hola.
Bête de ſomme, à quoi me ſert ton zele,
Lui dit-il, en levant la main ?
Te ſied-il, animal ſtupide autant que vain,
De faire l'important en prenant ma querelle ?
Ah, tu veux faire ici le beau diſeur
En nous donnant pour ſentiment d'honneur
Ta ſordide avarice et ta lourde importance ;
Tends le dos et mange ton foin,
Et ne t'ingere d'aucun ſoin
Qui ſoit hors de ta puiſſance.
Sus, que l'on marche ! il marche et jure entre ſes dents.
Maître Pierre avoit du bon ſens.
Quand vous verrez gens de petite eſpece
S'entre-mêler aux affaires des Grands,
Croyez que les trois quarts du temps
C'eſt impertinence ou baſſeſſe.

Il eſt à préſumer que M. Turgot, contrôleur Général, en accordant aux faiſeurs de projets qui l'obſédoient, la liberté de faire imprimer leurs productions, a retenu dans ſes bureaux, les Mémoires qui contenoient des vues ſages et juſtes. Une foule d'écrivains ont traveſti à leur maniere, les rêveries ingénieuſes des Vauban, des Mirabeau et de pluſieurs autres prétendus politiques, économiſtes, etc., et il n'en eſt réſulté ni du bon ni du raiſonnable. Nous ſommes inondés actuellement de brochures, qui ne ſont que des obſervations ou des critiques inſipides ſur le plan économique de M. des Glanieres, dont les gazettes n'ont que trop parlé, et qui ne méritoit pas l'examen. On pourroit, tout au plus, en dire ce que M. de Voltaire a dit des projets du fameux Abbé de S. Pierre : *Ce ſont les rêves d'un honnête citoyen.* Il faut diſtinguer de la foule un petit écrit du ſieur Bernard, ci-devant Intendant des poſtes du Roi de Pruſſe. Cet écrit annonce de

bonnes vues ſur la néceſſité d'un cadaſtre général de la France, et ſur les avantages qui en réſulteroient.

On a reçu ici quelques exemplaires de la célebre comédie du conclave. Un Ambaſſadeur étranger l'a envoyée en Angleterre, pour la faire jouer ſur le théâtre de Londres : ainſi l'on y verra les ſuperbes éminences qui ſe diſent égales aux Rois et ſupérieures aux Princes ; on les verra, repréſentées par de profanes hérétiques, proſtituées à la haine et aux huées de la populace Angloiſe : mais lorſque les partis en viennent à ſe venger par des plaiſanteries, cela vaut mieux que de s'entre-gorger. Le ridicule a pris la place de la guerre et du meurtre.

La Reine a imaginé pour ſes courſes de traîneaux une parure de tête, qui ſe combinant très-bien avec les *queſaco* (aigrettes qui doivent leurs noms aux mémoires de Beaumarchais) porte les coëffures des femmes à une hauteur prodigieuſe : pluſieurs de ces coëffures repréſentent des montagnes élevées, des prairies émaillées, des ruiſſeaux argentins, des forêts, enfin un jardin à l'Angloiſe ; un panache immenſe ſoutient tout l'édifice par derriere. Ces panaches que la Reine renouvelloit tous les jours ont frappé le Roi avant-hier, pour témoigner d'une maniere galante qu'ils lui déplaiſoient. S. M. a préſenté à ſon épouſe une magnifique aigrette de diamans, en lui diſant ; « Je vous » prie de vous borner à cet ornement dont même » vos charmes n'ont pas beſoin : ce préſent doit » vous être d'autant plus agréable qu'il n'aug- » mente point mes dépenſes, puiſqu'il n'eſt » compoſé que des diamans que j'avois étant » Dauphin. » De cette aventure nos femmes vont ſans doute ſimplifier leur ajuſtement.

On eſt forcé de convenir cependant, que les immenſes et coûteuſes coëffures qui ſe ſont introduites, augmentent ſinguliérement les produits de notre commerce. C'eſt un empire d'induſtrie qui devient trop intéreſſant à la France pour qu'elle ne doive pas s'en applaudir. La toilette d'une femme devient en ce pays une affaire de politique par ſon influence ſur le commerce et les manufactures.

De Verſailles, le 11 Janvier 1776.

La quantité de viſites que M. le Prince de Conti a reçues, le premier jour de l'an, de tous les ordres de l'Etat, eſt incroyable. S'il a eu la gloire de n'avoir jamais voulu plier ſous le joug que l'on vouloit impoſer à la nation, il en jouit aujourd'hui bien complettement.

Le Clergé doit s'aſſembler le premier Avril prochain. Quoique les trames qu'il avoit ourdies pour empêcher le rétabliſſement de l'ancienne Magiſtrature ne lui aient pas réuſſi, il ne travaille pas moins à tâcher de conſerver une prépondérance et une autorité qui s'échappent peu à peu de ſes mains, et toujours ſous le prétexte de conſerver la foi dans toute ſon intégrité; mais on ſait le cas qu'il en fait. Il y a quelque temps qu'on diſoit à l'un des plus reſpectables curés de Paris : — *Croyez-vous que ces Evêques qui mettent toujours la Religion en avant, en aient beaucoup? ſi on les jugeoit ſur leur conduite, on ſeroit tenté de penſer qu'ils ne croient ſeulement pas en Dieu.* Le bon paſteur, après avoir héſité un moment, répondit : — *Il peut y en avoir quatre ou cinq qui y croient encore.*

Il eſt arrivé au dernier bal de la Reine un événement

événement fort singulier et qui a été raconté de mille manieres différentes. Je vais le rapporter avec les circonstances les plus vraies.

M. le Vicomte d'Houdetot, Officier de Gendarmerie, en dansant une contredanse, apperçut à terre un papier roulé qu'il ramassa et mit dans sa poche. Sa contredanse finie, plusieurs de ses camarades lui demanderent quel étoit ce papier qu'il avoit ramassé : je n'en sais rien, répondit-il ; mais je vais voir : il fut dans la piece à côté, où quelques-uns de ces Messieurs le suivirent. En ouvrant le papier, il vit avec étonnement une signature écrite avec du sang : il fit une exclamation, et jettant le billet au feu, il dit, cela n'est bon qu'à être brûlé ; mais comme il craignoit que le Marquis de Courtomer, qui étoit le plus près de lui n'eût lu le nom de la dame, il lui fit donner sa parole d'honneur qu'il le tairoit à jamais, et de son côté il lui donna la sienne. Le bruit que fit cet événement se répandit dans le bal ; l'alarme fut grande parmi toutes les femmes ; elles envenimerent l'histoire ; elles en parlerent à la Reine qui prit le parti fâcheux de faire défendre au Vicomte d'Houdetot de venir désormais à ses bals, quoiqu'il eût été bien difficile qu'un homme même plus âgé que lui se conduisît avec plus de sagesse et de discrétion : il est résulté de cette défense que cette aventure n'en a eu que plus d'éclat et d'importance. M. le Marquis de Castries qui commande la Gendarmerie, a cru devoir voler à la défense d'un officier de son corps et a voulu le justifier près de la Reine, mais elle a refusé de l'entendre. On dit qu'on a aussi rayé de la liste Mesdames de Genlis, de Marigny, de Sparre, de Gouy, de Lambert, de Puget ; la premiere, parce qu'elle s'est conduite

INST. - OXFORD - TAYLOR

indécemment au bal, les autres parce qu'elles ne ſont point d'une naiſſance aſſez diſtinguée du côté de leurs peres ; mais en ſe livrant à de pareilles recherches, il auroit fallu pouſſer la réforme plus loin, et exclure de la cour les deux tiers des femmes qui y ſont reçues.

Voici une plaiſanterie fort méchante ſur l'affaire des Parlemens.

ÉDIT DU ROI.

De par le Roi, Louis Auguſte.
Louis, ſoi-diſant bien-aimé,
Soit à tout jamais diffamé
Pour ſon Gouvernement injuſte :
Soient ſes Edits comme outrageant
Et faiſant méchamment injure
A la ſainte Magiſtrature,
Mis avec opprobre au néant.
Tous contumaces et rebelles
Caſſés par lui, ſoient rétablis,
Soient renvoyés, confus, bannis,
Tous ceux qui lui furent fideles ;
Pour nous et nos ſucceſſeurs,
Diſons et nous plaît reconnoître
Le Parlement pour notre maître,
Et nous, ſes humbles ſerviteurs :
Pour cet effet, nous en perſonne
Accompagnés de tous nos Pairs,
Venons au-devant de ſes fers,
Mettre au Greffe notre Couronne ;
Pour qu'aucun ne puiſſe ignorer
Qu'à nos ordres on ne ſe prête,
Si notre Parlement n'arrête
Que c'eſt le cas d'obtempérer.
Contre notre branche Royale
En faveur du Duc d'Orléans
Et des Princes ſes adhérens,
Liberté pleine à la cabale :
Ne voulant toute-fois par-là
Que notre autorité pérille,
Entendons qu'il nous obeiſſe
Quand nous ferons ce qu'il voudra ;

Si vous mandons qu'en diligence
Le préſent vous faſiez tenir,
Car tel eſt notre bon plaiſir
De n'être Roi qu'en apparence.
Sans Conſeil et ſans Chancelier
Au comité de tout abattre
L'an mil ſept cent ſeptante-quatre
De notre regne le dernier.

De Paris, le 17 Janvier 1775.

Vous connoissez, Monſieur, le Journal dont l'Avocat Linguet a entrepris la rédaction. D'après le caractere fougueux & dur de cet Ecrivain, il y a lieu de penser qu'il abandonnera cet ouvrage à la premiere tracasserie un peu forte que lui fera le Cenſeur. A propos du dernier édit pour le commerce des grains, il s'eſt permis d'apostropher de nouveau, les *Economiſtes* auxquels il a déclaré la guerre il y a long-temps, & il a en même temps parlé un peu trop librement ſur cette opération du Gouvernement. M. Turgot lui a fait dire que *ſans vouloir gêner ſa plume, il lui conſeilloit de reſpecter les vues du Miniſtre et ſur-tout les choſes établies en conſéquence de ces vues.* Dans une des dernieres feuilles de ce Journal, à l'article des *Spectacles*, on avoit attribué le dénouement de nos théâtres à la perfection, non pas de nos mœurs, mais de leur apparence, aux prêtres, non pas de la vertu, mais de la politesse. Un anonyme qui combat cette opinion dans une brochure, prétend que les cauſes de la décadence de la comédie parmi nous, ſont 1°. la fureur d'être philoſophe ou de paſſer pour l'être. Cette belle philoſophie qui n'a pas daigné adopter la comédie dont elle a ſenti qu'elle avoit trop à redouter & qui l'a décriée de tout ſon pouvoir, pour prôner un autre genre, *genre bâtard, atroce et dégoû-*

tant ! .... 2°. Le succès de ce genre, *Le Drame*, où on trouve la facilité d'intéresser le spectateur, dans des situations romanesques qui affectent les cœurs les moins sensibles, parce qu'elles les déchirent : l'agrément de pouvoir écrire sans style, composer sans étude, enfanter sans douleur .... L'Auteur de cette brochure discute foiblement la question intéressante qui en est l'objet ; mais il fait un portrait du siecle qui est assez ressemblant. « La politesse est chez nous » portée à son plus grand point, sans doute, » mais elle ne fait rien à la vertu ni aux mœurs.... » On est d'une gaieté douce & agréable, mais » on est aussi d'une scélératesse qui fait frémir... » Un jeune homme est poli, attentif dans les » endroits qu'il fréquente, mais il fait pro- » fession publique d'indifférence pour ses pa- » rens qu'il abandonne. Un homme marié est » galant, honnête & poli auprès de toutes les » femmes, excepté de la sienne qu'il néglige » & accable de douleurs. Les femmes font la » même chose de leur côté ; on trouve cela très- » naturel. On se trahit poliment, on se déchire » poliment, on se hait poliment, etc. »

On nomme *bibliotheque bleue*, une quantité de contes de Fées, d'historiettes dont plusieurs offrent beaucoup d'intérêt. Ces petits ouvrages imprimés séparément et destinés aux enfans du Peuple, ont pris leur nom de la grossiere couverture dont on les décore. Un homme de lettres a eu l'idée de les revoir et d'y faire les corrections nécessaires pour en rendre la lecture agréable. On ne peut se dissimuler que ce travail leur ôte une partie de leur mérite, celui de la naïveté de style, et cependant les essais qu'on a faits, il y a deux ans, ont eu du succès, ce qui a déterminé l. Sr. Costard, Libraire, à suivre cette entreprise,

On a comparé M. Dorat, à une colonne de marbre : Il est, a-t-on dit, froid, ſec et poli. En accordant quelque juſtesse à cette comparaiſon, j'obſerverai que c'eſt la faute de nos mœurs, de celle de nos peres et du ton de nos ſociétés. Un homme d'une conſtitution foible, né de parens énervés, livré lui-même au torrent des plaiſirs, ne peut avoir que des grâces dans l'eſprit; elles ſeront maniérées; ſans caractere et ſans énergie, ſes productions porteront l'empreinte des gens qui l'entourent. M. Dorat a infiniment d'eſprit, dit toujours de jolies choſes et les dit avec goût. Voltaire l'a nommé *le petit Auteur aux longues préfaces*: on peut faire ce même reproche à la plupart de nos jeunes poëtes, qui trouvent plus commode de raiſonner que d'imaginer; c'eſt affaire de ſpéculation, opération de commerce: avec cette reſſource, un volume eſt bientôt fait. M. Dorat n'a pas manqué de faire précéder d'une préface plus longue que la piece, ſa tragédie *d'Adelaïde* de Hongrie. Il a été plus réſervé dans une petite brochure de 33 pages, qui renferme deux pieces de lui. L'une intitulée *Anacréon Citoyen*, étoit déjà connue; ſon peu de ſuccès a engagé M. Dorat à ne s'annoncer que comme éditeur. C'eſt l'éloge du Roi, de la Reine et ſur-tout de M. de Maurepas, ſous l'allégorie du trait d'hiſtoire que l'Auteur cite lui-même. « Hipparchius, fils de Piſiſtrate, envoie à Théos, » un vaiſſeau à 50 rames, avec des lettres fort » civiles par leſquelles il conjuroit Anacréon de » paſſer la mer Egée et de faire un voyage à » Athenes. »

M. Dorat a employé dans ce petit poëme le talent prodigieux qu'il a pour la louange. Le comte de Maurepas s'en eſt fort diverti. *Anacréon*, a-t-il dit! *Oh! c'eſt moi, je m'y ſuis*

reconnu d'abord ; il n'y a que cette jeune Lycoris qui m'embarrasse, à moins que ce ne ſoit l'Archevêque de Bourges. Ce prélat est le plus vieux de ſes parens.

On trouve des traits aſſez piquans dans la ſeconde piece qui a pour titre : *Réponſe de Ninon à un Comte Ruſſe* : Ninon demande comment vont les choſes depuis qu'elle a quitté la terre :

Eſt-on plus doux, plus ſage ou plus heureux ?
Cet âge-ci l'emporte-t-il ſur l'autre ;
Les ſots toujours ont-ils le ſort pour eux ?
Fait-on des loix exprès pour les enfreindre ?
S'égorge-t-on dans ce temps comme au mien ?
Les Rois encor ſe brouillent-ils pour rien ?
Et les bigots ſont-ils toujours à craindre ?
Peut-on penſer, écrire impunément ?
Quel bien a fait votre Encyclopédie,
De vos progrès éternel monument ?
Vous apprend-elle à chérir la Patrie,
A devenir un plus ſenſible amant,
Un fils plus tendre, à ſurmonter l'envie ?
A vous mieux battre . . . à ſouper plus gaiement,
Car les ſoupers ſont l'ame de la vie,
Et ſont les fruits d'un bon gouvernement.

Tout le monde, il y a quelques années, prétendoit être agriculteur, et du coin du feu, vouloit donner des préceptes ſur cet art. Préſentement chacun veut être financier. M. de la Croix, Avocat au Parlement, vient de répandre dans le Public, un petit ouvrage qui mérite quelque attention par ſa ſingularité. Il l'a intitulé *la Proſpérité du Commerce* ; il y propoſe au Roi, de recevoir en marchandiſes, en denrées, ou en argent, la contribution que chaque ſujet lui doit. . . . « L'oiſif rentier qui n'a que de » l'or, le marchand qui tire le drap des ma» nufactures, aura le choix de payer l'impôt

» avec le ſigne ou la valeur du ſigne..... Le
» collecteur qui ne ſera plus l'effroi des campa-
» gnes, entrera dans la maiſon du paiſible vil-
» lageois; il lui dira : ton Roi, celui qui pro-
» tege ton domaine, contre la force et l'injus-
» tice, m'envoie pour lever l'impôt auquel la loi
» t'assujettit. Cet impôt n'est point arbitraire,
» c'est le dixieme de ta récolte; l'as-tu ven-
» due? paie ce dixieme en argent: le besoin du
» riche ne t'a-t-il pas encore enlevé ta moiſſon,
» ton bon Prince ne veut pas qu'on démeuble
» ta chaumiere, que l'on vende le lit ſur lequel
» repoſe l'utile cultivateur; il consent à rece-
» voir en nature, le tribut que tu lui dois... Ce
» bon Roi ſera construire dans les principales
» villes de ſes Provinces, des magaſins assez
» vastes pour recevoir la valeur du tribut qu'il
» perçoit... en étoffes, en denrées, en métaux.
» Une partie ſervira à vêtir, à nourrir, à ar-
» mer ſes troupes : le ſurplus ſera un fonds avec
» lequel l'Etat paiera ſes dettes et acquittera
» ſes engagemens. Au-lieu d'une rescription ſur
» le Trésor royal, le fournisseur, l'entrepre-
» neur, recevront un mandat avec lequel ils ſe
» feront remettre à eux, ou à leurs repréſen-
» tans, par le directeur d'un magaſin royal,
» la valeur de la ſomme qui leur ſera due,
» en telle matiere qu'il leur plaira choiſir...
» Lorsque vous voudrez échanger votre mandat
» contre de l'or, pour payer des gens qui ne
» voudront que de l'or, vous préſenterez votre
» papier à la bourse, et le commerçant qui
» tire des huiles de la Provence, des vins de
» la Bourgogne, des bleds de la Normandie,
» du fer de la Lorraine, vous donnera ſa mar-
» chandise monnoyée, pour la valeur de celle
» dont vous lui assurerez la propriété dans les

» magasins du Roi. » Amusez-vous, Monsieur, comme d'une plaisanterie, de ce que notre Avocat politique propose avec enthousiasme et très-sérieusement. (*)

Le Chevalier de Boufflers a chanté ces couplets à un souper où se trouvoit le Duc de Choiseul, chez Madame la Marquise du Deffant.

Sur l'Air : *La venue de Noël.*

Ici, que tout soit réjoui.
Voici la fin de notre ennui.
Quelqu'un nous revient aujourd'hui
Qui nous rendra gai comme lui.

Lorsque jadis on l'exila
Chez lui toute la France alla.
Il fallut qu'on le rappellât,
Pour que Paris se repeuplât.

Sait-on s'il se reposera,
Ou bien s'il recommencera?
Mais bien fin qui s'en passera,
Et plus fin qui s'en servira.

Dans le même temps, M. Saurin chantoit également à table la chanson suivante à M. de Malesherbes, premier Président de la cour des Aides:

Sur l'Air fameux des Revenans.

Ah! que j'aime la bonhomie
Qui dans ta grande ame s'allie

(*) Cet Ouvrage est un de ceux que M. de Calonne a consultés pour les projets qui ont occasionné sa disgrace en 1787.

Aux grands talens !
Tout Paris fête Malesherbe,
Le plus grand et le moins ſuperbe
Des Revenans.

Jadis l'Orateur qu'on renomme,
De l'exil revenant à Rome,
Eut même accueil ;
Mais le Cicéron de la France,
De l'autre a toute l'éloquence
Sans ſon orgueil.

Amis, ſa gloire l'embarraſse,
Il faudra pourtant qu'il s'y faſſe ;
Mais filons doux ;
Et nous reposant ſur l'histoire,
Sans trop lui parler de ſa gloire,
Buvons-y tous.

A celui qui ſi bien conseille !
Son maître dont il a l'oreille,
Buvons auſſi !
A ſa ſanté ! je vous la porte ;
Mais disons, que le diable emporte
On fait bien qui !

On s'est beaucoup entretenu et l'on s'entretient encore d'une histoire fort extraordinaire qui est arrivée en Saxe. Le héros n'est pas d'une condition fort élevée. Il ſe nommoit *Schroder*, cafetier de ſon métier, et étoit chef d'une loge de Francs-Maçons, abhorrée de celle qui est en vogue à Leipſick et à Dresde. S'étant vanté l'année derniere d'être en correſpondance avec le Prince Charles de Saxe, Duc de Courlande, pour les affaires de la Maçonnerie, il eut à eſſuyer une petite disgrace ; les vrais Maçons l'ac-

cuserent auprès du Duc qui, indigné de ſon audace, ordonna au colonel Zanthier, de le faire prendre par des ſoldats, de lui faire adminiſtrer cinquante coups de bâton et d'en tirer quittance ; ce qui fut exactement exécuté. Ce revers, loin d'abattre ſon courage, ne fit que redoubler ſon ardeur à déployer ſes talens pour faire des prodiges. Dans les aſſemblées nocturnes de ſes Maçons, il faiſoit voir à ſes Diſciples les armes des bienheureux et des damnés : à l'un il faiſoit apparoître ſon pere mort, à l'autre ſon frere, etc.

Pluſieurs perſonnes en devinrent folles, ce qui lui attira bientôt la réputation d'un homme extraordinaire, d'un homme inſpiré qui commandoit aux habitans du ciel et de l'enfer : il acquit en peu de temps un grand nombre de partiſans de tout âge qui prônerent ſes miracles. Pour en impoſer par le rang, il prit le titre de colonel au ſervice de France et ſe dit bâtard du Prince de Conti, quoiqu'il reſſemblât beaucoup à deux freres qu'il a à Leipſick, où il jouoit ſes farces, dont l'un eſt banquier, et l'autre aubergiste. Il briſa ſon enſeigne à café et convertit ſa maiſon en hôtel de Schropfer, où il ne recevoit plus que des gens de diſtinction, et ce qu'il y a de plus plaiſant, c'eſt qu'en effet, les gens de diſtinction rechercherent ſa connoiſſance. Parmi les ſectateurs qu'il avoit à Leipſick, le plus zélé étoit M. du Boſe. Cet honnête négociant lui fourniſſoit de l'argent tant qu'il en vouloit, croyant bien n'y rien perdre, attendu que parmi les ſciences que poſſédoit M. Scropfer, la moindre étoit celle de faire de l'or. Au commencement du mois de Septembre dernier, ces deux Meſſieurs ſe rendirent à Dresde, précédés par la renommée. Outre le Miniſtre

Wurm, le conseiller privé de Hohental, la comtesse de Rex, il eut la gloire d'attirer dans son parti le Duc de Courlande même, qui à force de caresses lui fit oublier ses mauvais traitemens. M. le Colonel faisoit une dépense enragée à l'hôtel de Pologne. Le champagne et le punch couloient à grands flots. Dès qu'il étoit minuit, il faisoit ranger ses spectateurs au fond d'une salle et commençoit ses conjurations. Aussi-tôt les portes s'ouvroient avec fracas, et l'on voyoit paroître sous différentes figures des spectres qui répondoient aux questions qu'on leur faisoit. C'est ainsi que le Duc de Courlande a vu le chevalier de Saxe et le feu Roi de Pologne son pere. Admiré des grands et des petits, Schropfer passoit pour un homme divin, lorsque M. de Marbois vint troubler la fête. En qualité de résident de France, il se crut en droit de lui demander son brevet de colonel. Malgré la protection du Duc, le résident déclara que le colonel étoit un imposteur, et qu'il lui feroit arracher la cocarde et l'épaulette: le Colonel ne pouvant pas se légitimer à Dresde, revint à Leipsick; il y continua ses prodiges avec le même succès et le même concours. Le 7 Octobre, il donna un grand souper à ses plus zélés partisans, et les invita pour le lendemain à une partie de promenade au Rosenthal: le 8 à la pointe du jour, il sortit de la ville accompagné de MM. Bischopswerder, Ecuyer du Duc, du capitaine de Hopfgarten, de l'Avocat Hoffman, du marchand Heyser et de quelques autres. Chemin faisant, il leur dit qu'il n'ignoroit pas les discours que l'on tenoit sur son compte, qu'il vouloit confondre ses ennemis par un prodige tel qu'ils n'en avoient pas encore vu. Arrivé à l'entrée du Rosenthal, il rangea ses gens en croix, et leur dit d'être

bien attentifs à ce qu'il alloit faire : à ces mots, il se retira derriere une charmille. Les spectateurs dans l'attente, ouvrent les yeux et les oreilles lorsqu'ils entendent un coup de pistolet : c'étoit Schropfer qui venoit de se casser la tête. Telle a été la fin de cet homme singulier. Parmi plusieurs lettres qu'il avoit écrites la veille de sa mort, on en trouve une à M. du Bose ; il lui mandoit de ne pas se mettre en peine de l'argent qu'il lui avoit avancé, qu'au commencement de cette année une main étrangere le paieroit fidélement, ainsi que ses autres amis. Tels sont les progrès de la philosophie dans le pays le plus éclairé de l'Allemagne. [*]

De Paris, le 19 Janvier 1775.

On ne s'occupe actuellement à Paris que du nouvel habillement dont on prétend que nos jeunes Princes veulent introduire l'usage ; c'est absolument celui du temps de Henri IV, dont il vaudroit beaucoup mieux faire revivre le regne, que de s'occuper de ces folies : enfin cet habillement est déjà établi pour les bals. A celui que M. de Mortemar a donné hier, tous les hommes étoient en canons, manteaux, écharpes, nœuds de rubans aux jarretieres et aux souliers, chapeaux à plumes et à plumes immenses ; les femmes en collets montés et robes plissées, et la cour entreprend, dit-on, de faire passer ce costume dans la ville ; mais on doute qu'elle y parvienne, parce qu'outre que le Roi ne l'a pas encore adopté, il joint au

(*) On connoîtra bientôt la valeur de ceux qu'elle a faits en France.

désavantage d'être très-embarrassant l'inconvénient d'être fort cher. Au surplus, la folie des plumes est arrivée à un excès qu'il est même impossible de soupçonner.

Le Marquis de Chambonas, d'une grande maison Languedocienne, mais ruinée, avoit épousé depuis peu, pour raccommoder sa fortune, Mademoiselle de Langeac, fille de la fameuse dame Sabatin et de son vieux amant le duc de la Vrilliere : un époux libertin croit peu à la vertu d'une femme, et n'est gueres capable de la lui inspirer. M. de Chambonas, revenant, il y a quelques jours, de Toulouse, un mouvement de jalousie le porta à s'arrêter à quelques lieues de Paris et à envoyer chez lui un homme de confiance pour savoir ce qui s'y passoit ; le rapport de l'émissaire ayant été de nature à confirmer les soupçons de M. de Chambonas, il monte en voiture et arrive à Paris à la porte de son hôtel précisément au moment que son épouse montoit dans son carrosse pour aller au spectacle ; il l'en arrache avec fureur, fait fermer les portes de son hôtel, et lui fait subir les plus cruels traitemens. Par un heureux hasard le chevalier de Langeac, frere de Madame de Chambonas, vient à ce moment pour lui faire visite. Averti par un domestique, il força les portes et sépara les deux époux l'épée à la main. Madame de Chambonas va demander en justice sa séparation de corps et de biens. Si elle est accordée, son mari deviendra moins riche encore qu'il ne l'étoit avant son mariage.

On a joué le 6 de ce mois à la Comédie Françoise une piece intitulée *le Gâteau des Rois*, dans laquelle la Police avoit rayé entre autres injures à la mémoire de Louis XV celle que voici. Un acteur demandoit, comment un Roi

de vingt ans pouvoit gouverner avec ſageſſe, l'actrice répondoit :

Il eſt des ſages de vingt ans,
Et des étourdis de ſoixante.

Mademoiſelle Luzi, (l'actrice) ſans égard pour les corrections de la Police a dit tout net ces vers prohibés. L'auteur a été mis à la Baſtille, l'actrice au For-l'Evêque et le cenſeur fut interdit. Quant à la piece qui ne valoit rien, on ne la jouera plus. On prétend que le cenſeur avoit preſcrit à l'actrice de dire *cinquante* au-lieu de ſoixante.

Il y a depuis une quinzaine de jours une grande fermentation à la comédie Italienne : un acteur nommé *Julien* a vilainement infecté une actrice du théâtre nommée *Fanfan*, et preſque tout le foyer. Comme les François ont le bon mot ſur tout, on appelle aujourd'hui la maladie galante, la *Julienne*.

De Paris, le 28 Janvier 1775.

Des enthouſiaſtes de M. de *Voltaire* ſe ſont étonnés que ce grand homme, vraiment bon François, et toujours reſpirant dans ſes écrits le bonheur de la patrie, ſe fût aſſez oublié pour célébrer les attentats du chancelier *Maupeou*; mais ils n'ont pas réfléchi que M. de *Voltaire* n'aime point nos Parlemens; que d'ailleurs, cet homme ſi admirable par ſon génie et ſes talens n'eſt pas moins étonnant par les ſingularités et les inconſéquences de ſon caractere.... Le Duc de *Choiſeul*, qui avoit eu grande part aux louanges de M. de *Voltaire* pendant qu'il étoit Miniſtre, et qui les a mieux méritées que tous

autre, à tous les égards, ayant ſu ſon incartade envers le chancelier, fit placer au milieu de ſon jardin à Chanteloup la tête bien caractériſée du Souverain de *Ferney*, ſur un pivot de girouette.

Voici les vers que le deſir qu'a toujours eu M. de *Voltaire* de ſe mettre bien avec les hommes en place, lui a arrachés. J'y joins la parodie qui en a été faite à l'inſtant.

Je veux bien croire à ces prodiges
Que la fable vient nous conter,
A ces Héros, à leurs preſtiges
Qu'on ne ceſſe de nous vanter.
Je veux bien croire à ce fier Diomede
Qui ravit le Palladium,
Aux généreux travaux de l'amant d'Andromede,
A tous les fous qui bloquoient Ilium.
De tels contes pourtant ne ſont crus de perſonne.
Mais que Maupeou tout ſeul, du dédale des Loix
Ait ſu tirer la Couronne,
Que ſeul, il la reporte au Palais de nos Rois;
Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ſes Héros ſont admirables;
Mais, par malheur, ce ne ſont que des fables,
Et c'eſt ici la vérité.

PARODIE.

Je veux bien croire à ces grands crimes
Que la fable vient nous conter,
A ces meurtres, à leurs victimes
Qu'on ne ceſſe de nous citer.
Je veux bien croire aux fureurs de Médée,
A ſes meurtres, à ſes poiſons,
Aux funeſtes bauquets de Thieſte & d'Atrée,
A la barbare faim des cruels Leſtrigons.
De tels contes pourtant ne ſont crus de perſonne
Mais que Maupeou tout ſeul, ait renverſé les Loix,
Et qu'uſurpant la Couronne,
Il regne ſeul au Palais de nos Rois;

Voilà ce que j'ai vu, voilà ce qui m'étonne.
J'avoue avec l'antiquité
Que ces crimes ſont déteſtables,
Auſſi ne ſont-ce que des fables,
Et c'eſt ici la vérité.

Un nommé *le Roi* a acquis de la célébrité ici, par ſes talens pour élever des faiſans, et on lui a donné un terrein pour cet uſage, à une des portes du Bois de Boulogne. L'Abbé d'*Arvillars* ayant été viſiter derniérement cette faiſanderie, s'y entretint avec un maçon qui y travailloit, et dont la converſation ne lui inſpira pas moins d'intérêt que ſon air diſtingué. L'ouvrier avoua, en cauſant, que des malheurs l'avoient réduit à ce métier pour lequel il n'étoit pas né, mais il ne voulut point dire ſon nom. L'Abbé s'en informa au ſieur le Roi, qui lui dit que ce maçon s'appelloit *Chanvallon*, qu'il étoit de la noble famille de ce nom; mais qu'un long procès l'avoit ruiné, et même forcé de quitter le ſervice militaire; que des produits très-foibles de ſon travail il faiſoit ſubſiſter ſa femme et pluſieurs enfans. M. d'*Arvillars* ému de ce récit, alla ſur le champ en faire part au Prince de *Tingri*, qui ſe reſſouvint que ce même Chanvallon avoit ſervi quelques années dans ſa Compagnie des Gardes du Corps, et s'y étoit acquis l'eſtime générale. L'Abbé dreſſa un placet que M. de *Tingri* alla préſenter au Roi; Sa Majeſté a aſſuré de ſa main, et ſur ſa caſſette, une penſion de 600 liv. à M. de *Chanvallon*, en ordonnant que l'on cherchât à le placer d'une maniere convenable à ſa naiſſance, à ſes ſentimens et à ſes beſoins. Cet infortuné étoit au lit malade et entouré de ſes enfans, lorſque l'Abbé d'*Arvillars* vint lui annoncer le bienfait du Roi. Je vous laiſſe imaginer la ſcene touchante dont l'Abbé fut témoin.

M. le chevalier *Gluck* a été prêt depuis peu, de céder à quelques dégoûts et de nous quitter. Pour la reprise de l'Opéra d'*Iphigénie*, nos maîtres de Ballets ont cherché à faire briller leurs talens ; on ſait qu'à force de multiplier les Danses, ils détruiſent l'intérêt de la piece, et interrompent l'enſemble de la Muſique. M. *Weſtris*, notre célebre danſeur, a exigé qu'il y eût un air pour faire danser ſon fils. M. *Gluck*, outré de toutes ces tracasseries, avoit retiré ſon Opéra, et ce n'a été qu'après les ſollicitations les plus fortes qu'il l'a rendu ; auſſi le public lui en a-t-il bien témoigné ſa reconnoiſſance. Tous les avis ſe réunissent aujourd'hui en faveur de ſa Muſique. Il faut avouer cependant que la mélopée italienne défigure un peu la langue Françoiſe. Seroit-il vrai que notre langue n'eſt pas propre à la Muſique ? Celui qui a ſoutenu cette theſe, a prouvé le contraire, par ſon *Devin du Village*. Cet homme de génie, enflammé ſans doute par les ſuccès de M. *Gluck* qu'il admire, vient de changer preſque toute la Muſique de cet Opéra ; et en ſe ſurpassant lui-même, il détrompe ceux qui avoient décidé qu'on ne pouvoit rien faire de mieux.

On ne peut prévoir juſqu'où s'étendra encore la mode des *Bonnets allégoriques* pour la coëffure des femmes. Nos élégantes s'y livrent de plus en plus. La fertilité de l'imagination et le goût du Sr. *Beaulard*, marchand de modes, ſurpassent tout ce qu'on a vu dans ce genre. Sur ſa réputation, une étrangere nouvellement arrivée, s'adressa à lui pour être coëffée ſuivant le ton du jour. « Je veux, Monſieur, un bonnet » diſtingué, et où tous vos talens ſe déploient. » Je ſuis Angloiſe, veuve d'un Amiral ; ar- » rangez-vous là-deſſus, et donnez une ample

carriere à votre génie. » Le marchand porta deux jours après à l'étrangere un bonnet qui fit l'admiration de tous les cercles. Des bouillons de gaze y repréſentoient parfaitement une mer agitée, mille brinborions différens imitoient des vaiſſeaux, une flotte complette, etc. Enfin, ce bonnet a achevé la réputation du Sr. *Beaulard*. Nos femmes lui doivent l'heureuse idée des bonnets *à la bonne Maman*. On ſuppoſe que les grand'meres déſapprouvent fortement les coëffures immenſes et très-élevées. Les bonnets *à la bonne Maman*, au moyen des reſſorts cachés et dont le jeu eſt facile, s'élevent et ſe rabaiſſent à volonté; ils ſont, quand on eſt en famille, modeſtes et d'un volume ordinaire; eſt-on loin des grondeurs, on lâche les reſſorts, et les bonnets remplissent toutes les conditions que la mode et le bon ton exigent.

Ce même *Beaulard* a préſenté à la Reine une roſe artificielle qui fait illuſion à la vue et à l'odorat. La Reine examinoit ce chef-d'œuvre avec attention : on lui fit obſerver ſous le calice de la fleur, un petit bouton qu'il falloit toucher; elle vit ſur le champ la roſe s'épanouir entiérement, et, s'ouvrant vers le centre, découvrir un portrait très-reſſemblant de cette Princeſſe.

Je vous ai déjà dit qu'à Paris nous chantions tout : en voici la preuve. Vous avez vu que notre Archevêque s'eſt aviſé, il n'y a pas long-temps, de faire renouveller la ſcene ſcandaleuſe des refus de Sacremens : voici à ce ſujet des couplets pour leſquels on a cherché un ancien air : *Laiſſez paître vos bêtes, etc.*

Pauvre ſot que vous êtes,
Croyez-moi, Monſieur de Beaumont,

Laissez paître vos bêtes
Autant qu'elles voudront.
Ces bonnes gens
Sont peu friands ;
Avec de petits croquets blancs
Vous les renverrez tous contens.
Pauvre sot, etc.

Ces saints repas
Ne coûtent pas ;
C'est pourtant ce qui rend si gras
Moinillons, Prêtres et Prélats.
Pauvre sot, etc.

On est touché
Du bon marché ;
Mais on en sera rebuté
Si vous y mettez la cherté.
Pauvre sot, etc.

M. de Beaumarchais a acquis de nouveaux droits à la célébrité par la chanson suivante que l'on répete jusqu'au dégoût, en dépit des prudes. Le ton de nos sociétés est devenu fort gaillard, mais il faut avouer que jusqu'ici il n'avoit point encore toléré de tableaux de cette espece.

Toujours, toujours, il est toujours le même.
Jamais Robin
Ne connut le chagrin ;
Le temps noir ou serein,
Les jours gras, le carême,
Le matin ou le soir
Dites blanc, dites noir,
Toujours, etc.

Il a pour lui cet air mâle qu'on aime,
L'œil en arrêt,
Ferme sur le jarret ;
Plus souple qu'un ficuret

Les reins à la dalême,
Frisé, haut en couleur,
Et pour sa belle humeur
Toujours, etc.

Sur mon tambour brodant mieux que moi-même,
Veux-je un fleuron;
Jamais il ne dit non;
En plus d'une façon
Il fait faire son thême;
S'il badine au feston
Quand il travaille au fond.
Toujours, etc.

Pour en juger, il faudroit être à même;
On n'a rien vu
Quand on ne l'a pas vu;
Les filles de Jésus
Du Couvent d'Angoulême
Ont plus d'un an vécu
Avec mon superflu.
Toujours, etc.

Pour l'éprouver, j'ai plus d'un stratagême;
Je vois souvent
Qu'il vient le nez au vent;
J'affecte en lui parlant
Une froideur extrême;
Je change de propos,
Il fait mon dernier mot.
Toujours, etc.

Robin, dansons la danse que tant j'aime:
Sans le presser
Robin vient se placer;
Robin j'en veux danser
Et seconde et troisieme;
Je veux recommencer,
Je ne veux plus cesser.
Toujours, etc.

Comment toujours, dit un grand Monsieur blême!
On le croira,
Mais quand on le verra
Nos sœurs de l'Opéra

Réſoudront ce problême ;
Meſſieurs, je n'en ſais rien,
Ce que je ſais très-bien ;
Toujours, etc.

Hier au ſoir, viens, dit-il, que je t'aime !
Robin, hélas !
Cela ne ſe peut pas,
A moi ! que d'embarras !
Parbleu, le beau ſyſtême ;
Porte ton compliment
Au nouveau Parlement.
Toujours, etc.

Enfin un jour, voyons, dis-je à moi-même,
Par mon labeur
Si j'en ſerai vainqueur ;
J'en arrachai le cœur
Le lait après la crême,
Je lui tordis le bec,
Je le croyois à ſec.
Toujours, etc.

Robin ſur moi regne, a le rang ſuprême,
C'eſt par mon choix
Qu'il m'a donné des Loix ;
C'eſt la leçon des Rois.
Leur ſceptre ou diadême
Souvent briſe en leur main ;
Mais celui de Robin
Toujours, etc.

Il eſt difficile de trouver à cette Chanson, le moindre mérite qui puiſſe excuſer l'inſtant de vogue dont elle jouit ; ne l'attribuons donc qu'à notre futilité, à notre inconſéquence. Je ne m'étonne pas qu'elle ait inſpiré à un de nos Poëtes, qu'on dit être M. de *Marmontel*, cette parodie méchante.

Toujours, toujours, il eſt toujours le même,
Ce poliſſon,
Qui ſe croit beau garçon ;
On voit dans ſa chanſon

Son impudence extrême ;
Quand Thémis le flétrit,
Loin d'en être contrit ;
Toujours, toujours, il eſt toujours le même.

Voici une autre Chanson de M. de Beaumarchais qui n'est pas moins originale. Elle a été faite à l'occaſion de la fête de M. le Normand.

Mes chers amis, pourriez-vous m'enſeigner
Z'un bon Seigneur dont chacun parle ;
Je n'ſais pas trop comment vous l'déſigner,
C'pendant on dit qu'il a nom Charle ;
Non Charles-quint, jarny,
Si grand coquin, s'fit-y,
Qu'il dévaſta la terre ronde,
Mais le Charlot d'ici, morgué,
Qui n'a d'autre ſouci, pargué,
Que de rendre heureux le pauvre monde.

Quand il promet, ſon bon cœur eſt l'garant
Qu'il va plus loin que ſa parole,
C'pendant quetz'un m'a dit qu'il est Normand :
Oui, mais c'est le Normand d'Etiole,
Tant d'aut'Seigneurs, jarny,
Ont des hauteurs, s'fit-y,
Et s'font haïr tout à la ronde,
Chez lui ſes payſans, pargué,
Sont comme ſes enfans, morgué,
Ça s'appelle aimer le pauvre monde.

Hier au ſoir en penſant à Charlot,
J'pouſſis un peu not'Menagere ;
Non, non, Lucas, j'entends à demi mot,
J'nons qu'trop d'enfans. — Ah ! laiſs'toi faire
Charlot viendra, jarny,
Les nourrira, s'fit-y,
Tout l'pays d'ſes bienfaits abonde ;
Au nom d'not'Seigneur, pargué,
Margot m'ouvrit ſon cœur, morgué,
Tout ça fait plaiſir au pauvre monde.

Quand l'payſan
A d'l'amour ſans argent,

Ah ! c'plaifir va comme j'te pousse,
Mais not'Seigneur
Qui fait c'qui faut au cœur,
Leu fait la cadence du pouce ;
Allez enfans, jarny,
Mettez-vous d'dans, s'fit-y,
Sans le mariag' rian ne s'féconde ;
V'la comment d'un seul mot, pargué,
Not'bian aimé Charlot, morgué,
Vous fait onguerner le pauvre monde.

L'hiver passé j'eus t'un maudit procès
Qui m'donna bein d'la tablature,
J'men vas vous l'dir, on m'avoit mis exprès
Sous cett' nouvell' Magistrature,
Charlot venoit, jarny,
Me consoloit, s'fit-y,
Ami, ta cause est bonne et ronde ;
Ah ! comm'ils m'ont jugé, morgué,
V'la t'y pas qu'est bein chié, chanté,
Est-c'qu'on blam' ainsi le pauvre monde?

Monsieur l'Curé
Dit qu'pour êtr'recuré,
Faut tous l'z'ans aller à confesse ;
Qu'c'st'un devoir
Chacun a beau l'savoir ;
On y va comm' les chiens qu'on fesse,
Mais quand y faut, jarny,
V'nir au Château, s'fit-y,
Pour fêter Charlot à la ronde,
Etre ou non invité, pargué,
Pour boir à sa santé, morgué,
Dam' faut voir courir le pauvre monde.

Si j'fuis jamais Marguillé z'une fois,
Que de fêtes j'ort'rai dans not'Village,
Le Mardi gras, la St. Martin, les Rois,
Bon ceux-là, l'reft'nuit à l'ouvrage,
Sont y pus Saints, jarny,
Qu'ceux d'la Toussaints, s'fit-y
Mais pour Charl et Manon la blonde,
Comm'nous les requiendrons, pargué,
Pour nos deuxbons pat'ons, morgué,
V'la les Saints qu'il fau'z'au pauvre monde.

De Versailles, le 4 Février 1787.

La plaiſanterie ſuivante nous conſole un peu des mauvais vers, dont nous avons été inondés depuis quelque temps. C'eſt une prétendue lettre du Chancelier Maupeou au Garde des Sceaux actuel.

« J'ai patiemment attendu juſqu'à ce jour, mon cher Vicaire, que vous me rendiez hommage de la brillante opération que vous venez de faire, vous croyant aſſez juſte pour reconnoître que la gloire n'en étoit due qu'à moi : mais il me paroît que les louanges de notre ami *Séguier* vous ont enivré : la tête vous a tourné au haut de cette roue de fortune où vous n'êtes parvenu qu'en grimpant ſur mes épaules, et vous êtes devenu ingrat envers moi qui me ſuis dévoué à l'anathême public pour ſemer les lauriers que vous venez de cueillir dans les champs de la juſtice. Moi, je ſuis plus équitable, et je viens vous remercier de ce que vous avez bien voulu conſolider ma beſogne, et aſſurer l'immortel honneur qui doit m'en réſulter. »

« Dépouillons l'un et l'autre nos ſimarres, nos préjugés, nos reſſentimens, et parlons but à but : laiſſez à la foule inſenſée, à toute la valetaille du Palais, le plaiſir de me honnir et de mettre au haut d'un gibet ma courte effigie, en pendant avec celle du grand diable d'Abbé Terray ; ces rumeurs éphémeres ne prouvent rien ; rarement les grands hommes jouiſſent pendant leur vie, du fruit de leurs travaux et de leur célébrité. Les haines particulières, les factions, les jalouſies, les cabales, les intérêts privés s'oppoſent à leurs brillans efforts, et flétriſſent ſouvent leur réputation ; mais le temps

amene

amene la vérité, et la postérité plus juste; dégagée de ces préjugés, épurée de tous ces levains, plante enfin sur leur tombe un inutile laurier pour couronner leur mémoire. C'est donc à l'avenir que j'en appelle, mon cher Vicaire; *ce qui blesse dans le moment, devient tôt ou tard l'objet de l'admiration*, a dit mon ami Seguier; j'en accepte l'augure; mais en attendant que cet arrêt soit confirmé par nos petits neveux, j'espere que les gens sensés du siecle présent, verront que j'ai fait une chose difficile, grande et utile, et que vous êtes venu après cela en recueillir la gloire, recevoir les brouhaha du Peuple, les éloges des courtisans et les bienfaits du Roi. *Vous ne vous attendiez pas*, mon cher Vicaire, comme on a bien su vous le dire, *à vous trouver un jour à la tête de la Magistrature*; mais vous vous attendiez peut-être encore moins, lorsque je vous fis partir pour votre exil, que vous en reviendriez pour me suppléer, et mettre ma besogne au net. »

Qu'importe, après tout, à la bonté de mon opération, que ce soient les anciens Conseillers qui siegent aujourd'hui au Parlement, ou ceux que j'avois fourrés là par *interim*, et que j'avois ramassés par hasard? Si j'ai un peu satisfait à quelques petits ressentimens particuliers, en appesantissant sur eux le joug de l'autorité et sa verge qui les corrigeoit; si, pressé par les circonstances, je n'ai pas assez trié mon monde, je n'en ai pas moins bien fait de faire baisser sous le sceptre, ces têtes altieres, qui osoient, dans leurs folles prétentions, vouloir en soutenir le poids avec le Monarque. C'est moi, mon cher Vicaire, qui ai ouvert les yeux du Maître, sur les abus *que les Tribunaux avoient laissé introduire dans leur sein*, et qu'ils chetchoient

à étendre de plus en plus; c'est moi qui ai osé dire à Louis XV, comme vous l'a fort bien répété ſon petit-fils, dans ſon Edit, *que ſon autorité pouvoit être éclairée, mais ne devoit jamais être combattue*; c'est moi qui ai fait ceſſer véritablement ce combat ſcandaleux entre la volonté du Maître et celle de ſes Magiſtrats, organes de ſes volontés: combat qui ſe renouvelloit chaque fois qu'il émanoit du trône quelque acte qui bleſſoit leur orgueil, ou ſur lequel la Cour n'avoit point acheté leurs ſuffrages.... En un mot, c'est moi qui ai forgé pour ces ſujets révoltés, les fers avec leſquels vous les avez conduits *en ſilence*, de leur exil au Palais, fers que vous avez couverts des fleurs de votre éloquence, en vous écriant *que vous vous eſtimiez heureux d'être l'organe de la volonté ſuprême*.... Oui, vous êtes heureux, mais c'est d'être venu après moi, de n'avoir plus eu que des pardons à accorder, quand j'avois eu la tâche difficile d'infliger des peines; d'avoir trouvé des eſprits mûris par les revers, fatigués, humiliés de leur inaction, qui ne demandoient qu'à obéir, pourvu que le maître eût l'air de revenir, et qui croyant avoir tout gagné parce que j'étois ſacrifié à leur haine, n'ont pas vu ou ont feint de ne pas voir que c'est encore mon génie qui les maîtriſe et les ſubjugue. Vous avez été heureux d'avoir été ſecondé par un homme qui, après un long repos, rappellé aux affaires, néceſſité de juſtifier ce rappel glorieux, par un coup d'éclat, voyant que la circonſtance avoit renforcé le parti de l'ancien Parlement, que mon nouveau s'étoit avili par beaucoup d'inepties, a jugé que rien ne ſeroit plus à propos que de faire tout d'un coup le changement de ſcene, pour ſe faire applaudir à l'opéra; bien réſolu

au fond, de ne point s'écarter de mes principes qu'il a reconnus justes et solides, et de disposer les choses de maniere que l'un et l'autre parti se croiroit victorieux, et diroit qu'il est enchanté, tandis que tous enrageroient au fond du cœur. Enfin, vous avez été heureux, trois fois heureux, d'avoir eu affaire à un jeune Prince, qui a le cœur droit et sensible, du nerf et de la vigueur, auquel vous avez fait sentir la douceur de se réunir avec les Princes de sa famille, à qui vous avez présenté l'appas séduisant de donner une marque éclatante de bonté, en affermissant son autorité, et *sans perdre de vue que la justice devoit en régler les effets.* Moi, j'ai été forcé de détruire, je n'ai été secondé de personne, et j'ai été contrarié par tout le monde. Il m'a fallu, pour vaincre l'hydre des Parlemens, employer le bras engourdi d'un Monarque foible, irrésolu, inappliqué, qui me laissoit seul la garde de sa Couronne, pendant qu'il cherchoit à dissiper les ennuis et les soucis du Trône entre les bras de sa maîtresse, près duquel je ne trouvois d'accès, qu'à l'aide des êtres méprisables qui l'entouroient, forcé de me servir de ces vils instrumens pour faire triompher une bonne cause, et d'employer ce fumier pour faire reverdir la tige flétrie des lys.... Jouissez cependant de tous mes avantages, mais ne perdez pas de vue ces deux points incontestables: ou les membres du Parlement obéiront, sans murmurer, à la police des édits promulgués dans le lit de justice de 1774, et alors, c'est moi seul qui les aurai vaincus; ou *ils se livreront à de nouveaux excès et encourront la forfaiture* pour laquelle je les ai fait punir; alors c'est encore moi qui vous aurai donné l'emplâtre à ce mal. Mon pauvre Parlement du lit de 1771 re-

prendra les fonctions que je lui ai confiées alors. Dans l'un et l'autre cas, mon cher Vicaire, agissant pour moi, vous n'agirez que par moi : Puiſſiez-vous n'être pas réduit à cette extrêmité ! Puiſſiez-vous parvenir à donner une conſiſtance honorable à ce cher *Grand-Conseil*, après l'avoir promené, joué et laissé vilipender ! Puiſſiez-vous être assez adroit pour faire vivre bien ensemble, ces enfans des deux Lits !... Je vous verrai ſans envie fêté, courtisé par Meſſieurs, béni par une populace fanatique ; j'attendrai que la révolution qui vous a porté en haut, vous laisse retomber à terre : je m'en repoſe à ce ſujet, ſur vos confreres les Ministres, qui, pour être plus gens de bien que ceux du regne précédent, n'en ſont pas moins des hommes, et qui pis est, des Courtisans. »

« Le Duc d'Aiguillon s'est rapproché du Duc de Choiseul en allant habiter Veret lors de ſa disgrace ; vous pourrez peut-être un jour venir dans les environs de Tuy : le plus plaisant ſeroit de nous voir tous les quatre en voiſinage dans nos terres, réunis et faisant un whish ensemble. Nous y aurions le bon esprit de rire des folies de ce bas monde, et ſur-tout des nôtres, et d'abandonner le ſoin des Empires à la Divine Providence qui veille à la conservation des enfans ; des imbécilles et des ivrognes. Sur ce, mon cher Vicaire, je reprends ma qualité inamovible de Chancelier, et je profite des prérogatives de ma dignité pour terminer ſans cérémonie cette Lettre. »

Dans le nombre des Ecrivailleurs qui pensent avoir trouvé les moyens de libérer l'Etat d'un coup de plume, et qui fatiguent le public de leurs prétendues découvertes, l'un annonce le merveilleux ſecret d'acquitter les dettes de la

nation, en convertissant tous les contrats en effets négociables, qui perdront un pour cent par mois. Un autre propose seulement d'établir pour un milliard de billets monnoie qui ne porteront pas d'intérêts et qu'on remboursera en 25 ans. Un troisieme plus sage, se borne à louer les opérations de notre ministere qui n'a pas plus besoin de fades éloges que de conseils. C'est l'objet de trois petits ouvrages, d'un volume heureusement aussi mince que leur mérite : *La ferme de Pensylvanie*, histoire allégorique de la famille de Nebroub. De peur qu'on ne s'y méprit, l'Auteur a eu soin d'observer que ce nom est l'anagramme de Bourbon ; *les avantages de la vertu ou calcul des malheurs du crime*, discours où l'on prouve qu'en cherchant à nuire aux autres, on se nuit à soi-même, et qu'on gagne plus à être vertueux qu'à être criminel : *Plan d'instruction* pour le peuple, *dissertation* en faveur de la liberté du commerce des grains, etc. etc.

De Versailles, le 9 Février 1776.

Je vous ai donné copie de la prétendue lettre de M. de *Maupeou*, mais je viens de parcourir un pamphlet bien plus spirituel. C'est une *lettre de l'Abbé Terray à M. Turgot.* Elle fait suite à la fameuse *correspondance* de Messieurs de *Maupeou* et *Sorhuet*, etc. On croit y reconnoître la même touche. Je me faisois une fête de vous envoyer cet écrit ; mais le colporteur qui m'avoit promis de me le livrer, vient d'être mis à la Bastille pour l'avoir vendu ; un autre, nonobstant cela, me le procurera sans doute, car pour de l'argent, on risque tout ici. En attendant je vous dirai que M. *Terray* prouve dans sa lettre, l'excellence de ses opérations, en ce

qu'elles avoient pour but *de ſoulever des Peuples, et d'amener ainſi la France à ſe donner elle-même une forme de gouvernement, ſous laquelle ſes habitans fuſſent moins malheureux.* Cette plaiſanterie est la base de toutes celles qu'on a cherché à rassembler dans ce pamphlet. Désespéré de la docilité des Peuples qui s'opposoient toujours au ſuccès de ſes desseins, M. Terray tentoit ſans cesse de nouveaux moyens que lui ſuggéroit ſon confident Destouches. Un ſeul lui restoit à mettre en œuvre, c'étoit « d'en-» voyer dans toutes les maisons des particuliers, » des ſoldats, la bayonnette au bout du fuſil, » leur demander la vie ou la moitié de leur » argent, *et les 8 ſols pour livre de la totalité.*»

Ce n'est plus le Parlement, les économistes, les départemens qui occupent la cour et tout Paris. Il n'est plus question que de plumes et de la grande révolution qui a ſemblé ſe préparer dans le costume des habillemens. On a voulu reprendre, comme je vous l'ai déjà annoncé, le vêtement de Henri IV; et Dieu ſait où on ne remonteroit pas, ſi on laissoit les têtes s'échauffer. Le 24 du mois dernier, 90 personnes, tant danseurs que ſpectateurs de tout âge, ont paru à Versailles vêtus ainſi, et les coëffures des dames avoient 30 à 40 pouces d'élévation au-dessus de leur tête. Toutefois cette nouveauté a rendu les bals charmans et diverſifioit la ſcene de la maniere la plus riante. Il faut convenir que le nouveau costume répandoit ſur l'assemblée un air de galanterie et de noblesse qui faisoit grand plaiſir aux ſpectateurs. Le Roi l'adopta lui-même le 30 du mois dernier, et dansa presque toute la nuit dans cet habillement. On crut qu'il alloit devenir celui de la nation, mais le Roi déclara très-haut et très formellement que ſon intention

n'étant point de changer en rien l'habillement uſité, celui-ci finiroit avec le mardi gras.

A l'un des derniers bals de la Reine, un quadrille de troubadours a chanté les couplets ſuivans, ſur l'Air de la Romance, *Roſine, ſi ton ame, etc.*

Des Rives de Provence
Antiques habitans,
Nous ramenons la danse
Et les jeux du vieux temps.
Mais nous trouvons en France,
Sous un Roi bienfaisant
Et la douce espérance
Et l'amour du présent.

J'ai vu dans le bel âge
Des anciens troubadours,
Du Boriſthêne au ſage
Les Cités et les Cours,
Une Reine plus belle
N'a point reçu les vœux
D'un Peuple auſſi fidele,
D'un Roi plus vertueux.

François, pour vos modeles
Vous ſuivez à la fois
Vos Princes et vos belles,
Vos belles et vos Rois.
Par une double chaîne
Le trône et la beauté
Donnent à votre Reine
Leur double autorité.

On donne à M. le comte d'Artois un mot très-plaisant ſur la grossesse de Madame la comtesse d'Artois. — *Vous voyez*, a-t-il dit, quand on

l'en a félicité, *que c'est ſans intérêt que j'ai été rétablir la Cour des Aides.* — On ſait que c'est ce Prince qui, lors de l'événement du 12 Novembre dernier, a rétabli le Tribunal de la Cour des Aides.

On mande de Naples une anecdote assez plaiſante. Le Marquis de Tanucci, Ministre d'Etat, poſſede toute la confiance de ſon Maître, et regne en ſon nom; ſa politique est d'écarter tout ce qui peut nuire à ſon crédit; le Roi avoit paru prendre beaucoup de goût pour la Duchesse de Monte-Sorchio; le prudent Miniſtre a eu ſoin de l'éloigner de la cour, en l'exilant dans ſa terre; elle est enceinte; elle a fait repréſenter au Marquis de Tanucci que le voyage pouvoit lui être funeste dans ſon état, et qu'il lui ſeroit une grace en lui permettant de faire ſes couches à Naples. C'est le Duc ſon mari qui a porté ſes repréſentations. Le Miniſtre a répondu : *La Madonna era gravida, epure parti da Nazareth, per Andare à Betlemme; Maggiomente la Signora Duchessa potra far l'istesso da Napoli a Monte-Sorchio.*

Un ancien Officier avoit inutilement ſollicité une penſion ſous le miniſtere de M. le duc de Choiſeul : il étoit revenu à la charge du temps de M. le Marquis de Monteynard et de M. le duc d'Aiguillon : il avoit inſiſté auprès de M. le comte du Muy, qui avoit pris note de ſon affaire dans les meilleures intentions du monde de le ſervir; mais l'effet ne ſuivoit pas la volonté du Miniſtre : laſſé de tant de démarches inutiles, il ſe préſenta derniérement au ſouper du Roi, et s'étant placé de maniere à pouvoir être vu et entendu, il s'écria dans un moment où le ſilence régnoit : SIRE ! Ceux qui étoient autour de lui, lui dirent, qu'allez-vous faire ? on ne parle pas

ainſi au Roi : *Je ne crains rien* ! et parlant encore plus haut, il continua, SIRE ! le Roi ſurpris le regarda et lui dit, *que voulez-vous, Monſieur?* SIRE, lui répondit-il, *j'ai 70 ans, il y en a plus de 60 que je ſuis au ſervice de V. M. et je meurs de faim. -- Avez-vous un mémoire*, reprit le Roi? -- *Oui, Sire, j'en ai un. -- Donnez-le-moi*, et il le prit, ſans rien dire de plus ; le lendemain matin, un Exempt des Gardes fut envoyé par le Roi dans la grande galerie pour chercher l'Officier qui s'y promenoit. -- L'exempt lui dit. -- *Le Roi vous demande, Monſieur*, et il ſe rendit ſur le champ dans le cabinet de S. M. qui lui dit, *Monſieur, je vous accorde 1600 livres de penſion annuelle ſur ma caſſette, et vous pouvez aller recevoir la premiere année qui eſt échue.*

Le Roi vient de faire ceſſer un abus odieux et autoriſé depuis long-temps. Une fille qui vouloit ſe ſouſtraire à l'autorité de ſes pere, mere, tuteur et parens, une femme à celle de ſon mari, n'avoit qu'à ſe faire inſcrire ſur le tableau des chanteurs et danſeurs de l'opéra, à quoi les directeurs de ce ſpectacle apportoient toutes ſortes de facilité, et elle y étoit en toute liberté de faire ce qu'elle vouloit. D'aujourd'hui on ne recevra plus ni fille ni femme que du conſentement de leurs ſupérieurs naturels.

De Paris, le 18 Février 1775.

IL ſe forme un orage ſingulier ſur la tête de l'Abbé Terray. Sous ſon miniſtere un certain *Brochet de Saint-Prest*, l'un des agens de la malverſation des bleds et des dignes protégés de l'Ex-Miniſtre, ſe préſente pour faire l'acquiſition d'une charge d'*Intendant de Commerce*,

que le propriétaire vouloit vendre ; on vouloit de l'argent comptant, et les paroles étoient données. Le ſieur Brochet ſe trouve à jour convenu chez le Notaire dans un équipage brillant, et dit au Notaire d'arranger le contrat. Lorsqu'il s'agit de compter l'argent, il propose des effets ou papiers qui perdoient 30 ou 40 pour cent ſur la place, les vendeurs ſont étonnés et refuſent ; c'est ici que l'homme aux bleds fait éclater ſon effronterie, il exige qu'on prenne ces effets *au pair*, et menace au nom de Terray ; enfin, il effraie au point qu'il parvient à obtenir la charge avec un tel paiement, mais à condition pourtant qu'il présentera l'ordre du Roi qu'il dit avoir, pour que cette charge lui ſoit ainſi cédée : il produit cet ordre le lendemain et l'affaire est consommée ; je n'ai pas besoin de vous dire que le feu Roi ignoroit cette friponnerie, et que l'Abbé ſeul abusoit de ſon nom. Aujourd'hui que les vendeurs peu avantagés de la fortune, ne redoutent plus rien, ils viennent demander justice, et ont à la main l'ordre du Roi, que l'acheteur a fait la faute de leur laisser.

M. de *Carmontel* donna, il y a quelques années, ſous le titre de *Proverbes Dramatiques*, des Dialogues que la mode répandit et fit jouer dans la plupart des Sociétés. Le plus grand intérêt de ces Dialogues étoit de faire deviner le proverbe qui en étoit l'objet. Dans les petits Drames qui composent le *Théâtre de Campagne*, que vient de publier ce même M. de *Carmontel*, il est difficile de deviner quel a été ſon but : ces pieces ſont peu propres à ſoutenir les bonnes mœurs ; elles ſont la plupart ſans chaleur, ſans énergie ; elles ne ſont assujéties à aucunes regles, et paroiſſent destinées uniquement à aucunes regles, et paroiſſent destinées uniquement à

amuser ceux qui trouveront plaifir à les représenter. Dans l'une de ces pieces, l'imagination d'un jeune Marquis eſt échauffée par la lecture de *Dom Quichotte*, tandis qu'une Demoiſelle du voiſinage, remplie de la lecture de *l'Aſtrée*, ne rêve qu'à la vie paſtorale des Romans. Le Marquis s'échappe de la maiſon paternelle pour courir les aventures, et la Demoiſelle quitte ſa grand'mere pour prendre la garde d'un troupeau. Ces deux jeunes gens ſe rencontrent et s'aiment dans le même moment que leurs parens les retrouvent: on les unit. Dans une autre, une courtiſanne eſt amoureuſe d'un homme de qualité, c'eſt le nœud principal. Quelques-unes préſentent plus d'intérêt et reſpectent davantage les bienſéances. Toutes décelent l'homme d'eſprit, qui a un grand uſage du monde.

La jalouſie et la rivalité qui dominent dans notre Sénat comique, en éloignent les bons acteurs; et la troupe de Paris n'a jamais été ſi médiocre, tandis que nos théâtres de provinces offrent d'excellens ſujets. Pour relever un peu notre théâtre, par l'émulation qu'excite la concurrence, quelques perſonnes avoient ſouhaité qu'il y eût un ſecond théâtre dans cette capitale. Dans une *Lettre ſur les cauſes de la décadence du théâtre*, M. *Cagliava* vient de propoſer cet établiſſement; il adreſſe à *Monſieur*, frere du Roi, les vœux des Gens de Lettres, pour qu'il daigne s'en rendre le protecteur. L'auteur enthouſiaſte a ſubi le ſort de ceux qui oſent s'élever contre certains abus. Nos ſpectacles ſont du département des Gentilshommes de la chambre du Roi; et le Maréchal de *Richelieu*, l'un d'eux, s'étant offenſé de la liberté avec laquelle M. *Cagliava* avoit oſé parlé du théâtre qui eſt ſous les or-

dres, l'a fait venir, et a payé ſon zele par les menaces du plus dur traitement.

M. *Paliſſot*, l'ennemi juré des *Philoſophes*, et qui, ſoit dans la comédie de ce nom, ſoit dans la *Dunciade* et quelques autres ſatyres, a ſignalé ſa haine contre la plupart de ſes confreres, les gens de lettres, en a laiſſé échapper quelques traits dans une comédie qu'il vient de compoſer, et qui, d'ailleurs, fait peu d'honneur aux mœurs de ſon Auteur. Elle eſt intitulée les *Courtiſannes*. Des femmes du monde en ſont, en effet, les principaux perſonnages; M. *Paliſſot* a oſé ſolliciter la permiſſion de dédier cette piece à la Reine, qui, avec raiſon, s'en eſt offenſée. Avoir pour objet de faire détester le vice, n'eſt pas une excuſe ſuffiſante d'en préſenter trop cruement le tableau; l'impreſſion même de cette piece ne devroit pas être permiſe. Dans une ſcene un petit-maître converſe de ſes amours avec ſon ami. ---- J'ai quitté la Duchesse et j'ai pris la petite Laurette. ---- Et avez-vous gagné au change! --- Oh! infiniment, du côté des mœurs. Le perſonnage *d'ami du Prince* eſt rempli par un *Philoſophe*: ce rôle retrace celui qu'ont fait dans le monde, certaines gens de cette eſpece. *Caducée honore*, s'écrié le *Philoſophe*. A la lecture de cet endroit, M. de *Maurepas* qui aime les lettres et protege ceux qui s'y adonnent, reprocha à l'auteur ſa baſſeſſe de *marcher ſur les morts*. Perſonne n'ignore que ce Miniſtre a paſſé de tout temps pour être plein d'eſprit, on lui remarque encore actuellement la même vivacité; des réponſes, des ſaillies et des bons mots qui mériteroient d'être recueillis. Le Roi, lui diſoit dernierement: « Mais, eſt-il vrai que M. *Turgot* » ne va point à la meſſe? --- Je l'ignore, Sire,

» mais je ſais que l'Abbé *Terray* y alloit tous » les jours. »

La *Fauſſe Magie* attire une foule incroyable aux Italiens. La muſique de M. Grétry et ſur-tout ſes *trios* ont le plus grand ſuccès. Dans cette piece, comme dans mille autres, il s'agit de tromper un vieux tuteur. Le bonhomme croit à la magie; de prétendus magiciens lui promettent de lui faire voir ce que deviendront ſes amours. Ils lui demandent ſon nom écrit de ſa main, pour mettre ſous un miroir devant lequel on le place. Il s'y ſomet, et ce blanc-ſeing ſert au Notaire, pour faire le contrat des jeunes amans. Le tuteur voit dans le miroir ſa pupille et celui qu'elle aime. Leur attitude lui dévoile leurs ſentimens. Il eſt forcé de conſentir à leur union et la piece finit.

Vous ne ſavez peut-être pas ce que c'eſt que des *calembourgs*, eſpece de jeu de mots, ſans mérite ſelon moi, et que l'on ſe permet pourtant très-fréquemment dans nos ſociétés. Le Marquis de Bievre eſt ſur-tout fameux par ſa facilité prodigieuse en ce genre; il a dit ce calembourg, à la premiere repréſentation de cette piece, lorſqu'il vit le miroir ſur la ſcene; *Oh! le dénouement à la glace!* L'été dernier, M. le comte d'Artois lui demandoit une pointe, un bon mot, en lui recommandant qu'elle ne fût pas longue. *Monseigneur, l'uſage des courtes pointes eſt ſuperflu dans cette ſaiſon.* M. de Bievre ayant apperçu que M. Lenoir, Lieutenant-Général de police, a depuis ſa maladie beaucoup de boutons, répand dans les ſociétés que ce Magiſtrat n'a plus la police (*la peau liſſe.*) Sur ce que MM. de Miromenil et Turgot ſont fort incommodés de

la goutte, M. de Bievre a dit, *nos Ministres s'en vont goutte à goutte, etc., etc.*

On connoît le goût anti-phyſique de M. de Villette, et M. de Bievre, notre grand maître en *calembourgs*, dit à tout le monde : « Je ne » veux rien avoir à faire avec ce Dardanus. » Le meilleur calembourg qu'ait encore fait ce M. de Bievre, c'eſt ſa réponſe à une dame qui lui demandoit ce qu'étoit M. Daran. — « C'eſt, Madame, un homme aſſez ſingulier, qui prend » nos veſſies pour des lanternes ». Vous ſavez que ce Daran eſt un chirurgien qui a fait beaucoup de bruit, et qui a gagné beaucoup d'argent, en mettant à la mode l'uſage de bougies compoſées pour les maladies de l'uretre.

Le calembourg a pris ſon droit ſur le mariage de Madame Clotilde, avec le Prince de Piémont. Cette Princeſse eſt d'un embonpoint extraordinaire, ce qui a donné l'idée à ce quatrain.

Au bon Savoyard qui réclame
Le prix de ſon double préſent,
En retour nous donnons Madame;
Ma foi, c'eſt payer graſſement.

De Paris, le 26 Février 1775.

Je n'oublierai jamais le ſpectacle plaiſant dont j'ai joui, il y a quelques années, à la comédie fran oiſe. On donnoit pour la premiere fois une comédie de M. de Baſtide, intitulée : *le jeune homme.* Dans l'une des premieres ſcenes, le héros de la piece grondoit fort ſon valet-de-chambre, et finiſſoit ainſi ſon diſcours :

..... Mons'Dumont, la fenêtre
Te ſervira de porte, entends-tu, mon ami!

Dumont lui répondoit :

Quand on eſt honnête homme et qu'on a bien ſervi,
L'on ſort par l'eſcalier.

Vous jugez de l'effet que produisit une quantité de traits de cette force. Comme on s'en amusa d'abord, la piece se soutint jusqu'au commencement du troisieme acte : quelqu'un malignement ou par hasard, se mit à éternuer; ce fut le signal de la défaite de M. de Bastide. De tous les côtés de la salle on n'entendoit que des éternuemens, qui ce jour-là remplacerent les sifflets qu'une sage police a proscrits. Les comédiens furent obligés de cesser, on baissa la toile, et on donna une autre piece. Une de nos divinités mondaines, près de laquelle je me trouvois en ce moment, me fit sur cet événement, une réflexion bien solide : Voyez, dit-elle, comment sont les jeunes hommes de ce siecle; ils ne peuvent finir le troisieme acte. Peu s'en est fallu que je ne fusse témoin avant-hier de semblable aventure, à la premiere représentation du *Barbier de Séville*. Il a fallu le nom de Beaumarchais, pour empêcher le public de proscrire sa piece dès le deuxieme acte, et elle en a cinq.

Le détail des aventures de Figaro, qui, après avoir couru le monde et fait différens métiers, finit par être barbier à Séville, occupe la plus grande partie du premier acte. Ce morceau débité avec véhémence par le sieur *Préville*, a fait d'autant plus de plaisir, que le Public y a saisi différentes allusions, plusieurs traits de la vie de M. de *Beaumarchais*; le second acte avoit très-favorablement disposé les spectateurs; mais ils n'ont écouté les trois autres qu'en interrompant de temps en temps les acteurs par des *brouhaha* qui témoignoient leur mécontentement. Enfin, on a commencé par rire, ensuite on a baillé, et on a fini par huer. Tout le comique prétendu de cette piece consiste en

quelques bons mots de la plus grande trivialité ; elle eſt remplie de plaiſanteries plattes, de bouffonneries groſſieres, et même de penſées très-répréhenſibles. On y reproche à une femme d'avoir prêté l'oreille à un tendre diſcours d'un homme décrié : elle répond : *Enfin c'étoit un homme.* [*] Un perſonnage demande à un autre, *s'il eſt vrai qu'il ne croit point à ſa ſageſſe? Non, car c'eſt une femme.... Je ne confierois pas*, dit Bartholo, *ma femme à mon frere, ni ma bourſe à mon pere, etc.*

Un plaiſant s'eſt écrié à la repréſentation du *Barbier de Séville* : cette piece eſt un legs que feu Taconet a fait à Beaumarchais. Ce Taconet étoit le fabricant des pieces de Nicolet, notre fameux et pitoyable bateleur.

En ſortant de la ſalle quelques jeunes gens chantoient ce couplet parodié ſur la fameuſe chanſon de l'Auteur :

Non ce n'eſt plus du tout, du tout le même ;
Ce Beaumarchais,

(*) Ce trait me rappelle une anecdote aſſez plaiſante. Quand M. *Dorat* faiſoit ſa cour à Mademoiſelle *Dubois*, alors actrice du théâtre François, celle-ci alla conſulter ſa bonne amie Mademoiſelle *Arnould*, ſur le traitement qu'on devoit faire éprouver à ce ſoupirant. *Ma chere Dubois*, lui dit Arnould, avec tout le pédantiſme d'une maîtreſſe de l'art : *On ne prend un homme que pour l'un de ces trois motifs, parce qu'il eſt riche, qu'il eſt homme à ſentimens, ou qu'il eſt fort : ton Dorat eſt une petite eſpece, pauvre, froid, et foible ; ce n'eſt donc pas-là ton fait.* Cependant Mademoiſelle *Dubois* ne put ſe réſoudre à déſobliger M. *Dorat*, au point de lui refuſer ſes faveurs ; elle le prit pour amant par vanité ; il lui adreſſoit de jolis vers, et elle ſe faiſoit gloire d'avoir attaché à ſon char un homme d'eſprit à la mode.

Par ſon Barbier benêt
Eſt raſé de ſi près
Qu'il en eſt ſot et blême.
Auſſi, dit-on après,
Quoi ! c'eſt là Beaumarchais ?
Non ce n'eſt plus du tout, du tout le même.

Le dîner de Henri IV, Opéra comique de M. du Rozoi, étoit un ramas de bons mots de ce grand Roi ; il en eſt de même d'un Drame en quatre actes de M. le chevalier du Coudrai, intitulé : *le Roi* et *le Miniſtre*, ou *Henri IV* et Sully. L'Auteur ſe plaint de ce que les comédiens ont refuſé ſa piece, et conclut delà qu'ils ne ſont pas dignes d'avoir 12000 livres de rente ou environ, que chaque part rapporte.

Quand on a épuiſé tous les moyens de plaiſir et qu'on s'eſt épuiſé ſoi-même à leur recherche, la débauche et la crapule ſuccedent à la volupté, et le libertinage pouſſé à l'excès entraîne dans toutes ſortes de déſordres. Depuis quelques années, nos filles de ſpectacles ſe ſont livrées aux goûts les plus condamnables ; la licence de la fin du dernier regne permettoit qu'on diſe publiquement : telle femme entretient telle autre. Mlle. *Arnould* a épouſé Mlle. *Raucourt*.... Une ſympathie produite ſans doute par des goûts du même genre, avoit mis le Marquis de *Villette* dans une ſociété intime avec cette derniere ; ils ſe ſont brouillés, il y a quelque temps, et le Marquis écrivit à la belle une lettre fort dure. Il en a reçu pour toute réponſe, un manche à balai dans un paquet bien cacheté, et pour ſuſcription ces vers que *Voltaire* a faits pour une ſtatue de l'amour :

Qui que tu ſois, voici ton Maître,
Il le fut, il l'eſt, ou doit l'être.

M. *Linguet* a ſuccombé comme Avocat ; on l'attaque maintenant comme Ecrivain et comme Littérateur. Feignant dans une brochure assez plaisante qu'on vend ſecrettement ici, de le préſenter pour modele ; on releve ſes paradoxes, ſes contradictions, les fautes de ſon ſtyle, et on l'accuſe d'une ignorance impardonnable. C'est une petite vengeance des *Economistes*, auxquels il a fait pendant quelque temps une guerre assez vive. L'auteur de cette Satyre intitulée : *Théorie du Paradoxe*, prend le ton ſérieux didactique. Il veut donner les regles de cet art, parce que cette ressource de l'éloquence négligée par les anciens, et mise ſi ſouvent en œuvre par les modernes, est une mine féconde dont un Ecrivain peut retirer les plus grands avantages. « On » prétend qu'en Italie, lorsque les Capucins » reçoivent un novice, ils le menent au haut de » leur clocher, et lui montrant de-là tout le pays » qui va être désormais le champ de ſes pieuſes » courses, et de ſes quêtes pour le couvent, ils » lui disent : *faccia tosta, è tutto è tuo : de l'ef-* » *fronterie, et tout cela est à vous.* » C'est ce que notre critique recommande à ceux qui veulent ſe rendre célebres par le paradoxe. Il ſuit la marche d'un traité en regle, et cite pour exemple, les paradoxes les plus étranges qu'a avancés M. *Linguet* ; il en fait une ample moiſſon. Il a auſſi beau jeu pour les contradictions dans lesquelles la facilité que cet homme célebre a pour écrire, l'a fait tomber. On ne le ménage pas pour les fautes d'ignorance qui lui ſont échappées. Dans une table qui termine ce petit ouvrage, on accolle les propoſitions directement contraires, que M. Linguet a ſoutenues avec chaleur en différens temps, etc. etc. On attribue cette Satyre aux ſoins réunis de MM. les Abbés

Morellet et Beaudeau. Ce que nous avons prévu, est prêt d'arriver : M. Linguet, aigri peut-être par les revers qu'il éprouve et toujours subjugué par la dureté de son caractere, est avec son Libraire dans des discussions continuelles qui le priveront peut-être encore de la ressource du journal pour la rédaction duquel il reçoit 10000 livres par an.

Madame Bêche, épouse d'un musicien du Roi, avoit donné de l'ombrage à Madame du Barry, qui s'en étoit vengée, en lui faisant subir plusieurs humiliations. Elle n'a cessé d'éprouver que les attraits d'une femme sont souvent pour elle une source de malheurs. Un de nos jeunes Princes fut surpris, il y a quelque temps, dans une des salles du château de Versailles, au moment où il pressoit cette femme de la maniere la plus vive et la plus énergique de répondre à ses feux. La célébrité que ces aventures ont procurées à Madame Bêche, donne quelque intérêt à ces couplets que l'on attribue à un personnage distingué.

Qu'il est heureux, notre ami Bêche,
Ah ! qu'il possede un joli bien !
Moulin, four, pressoir, chasse et pêche ;
A son fief il ne manque rien.
C'est-là que le trop heureux Bêche,
Comblé des faveurs du destin,
Vit content et bêche, bêche,
Vit content et bêche son jardin.

Sous deux jolis rochers d'albâtre,
L'amour aiguise tous ses traits ;
Une butte en amphithéâtre
Couronne un Vallon toujours frais ;
C'est-là que le trop, etc.

Un galant bosquet, de ſon ombre
Couvre un joli petit château,
Dont l'entrée est étroite et ſombre ;
Mais l'amour y tient ſon flambeau ;
C'est-là, etc.

Une pompe à ſimple ſculpture
Dont l'amour conduit le travail,
Fait jaillir une ſource pure
Dans une conque de corail.
C'est-là que puise l'ami Bêche
Pour arroser ſoir et matin
Le terrein qu'il bêche, bêche, bêche,
Le terrein qu'il bêche en ſon jardin.

Mais ce jardin où regne Flore,
Où brille la roſe et le lys,
On ne l'a vu produire encore
Que des fleurs et jamais des fruits :
Redouble d'ardeur, ami Bêche,
Il faut que Pomone ait ſon tour :
Force coups de bêche, bêche, bêche ;
Force coups de bêche nuit et jour.

Je n'ai qu'ébauché la peinture
Des beautés du petit château.
Que j'en ferois d'après nature
Un fidele et charmant tableau !
Mais l'amour ne permet qu'à Bêche
L'accès de ce réduit divin,
Et lui ſeul en bêche, bêche, bêche,
Et lui ſeul en bêche le jardin.

Puisque je vous mets en train de chanter, je vais vous donner encore quatre couplets qui ont le mérite du moment, et celui de l'impromptu. A l'un des derniers Bals de l'Opéra, le duc de

Nivernois fut agacé par une femme habillée en boulangere ; les attraits qu'elle laissa voir en ſe démasquant, inspirerent à ce Seigneur aimable, qui s'est autant distingué dans les affaires d'Etat que dans celles d'esprit et de goût, ces couplets agréables et délicats. Ils ſe chantent ſur l'air : *dans ma Cabane obſcure*, du *Devin de Village*.

Charmante Boulangere,
Qui des dons de Cérès
Sais d'une main légere
Nous faire du pain frais ;
Des biens que tu nous livres
Pourquoi nous réjouir ?
Ah ! quand ta main fait vivre,
Tes beaux yeux font mourir.

De ta peau blanche et fine
J'admire la fraîcheur ;
C'est la fleur de farine
Dans toute ſa blancheur.
Que j'aime la tournure
Des petits pains au lait,
Que la belle nature
A mis dans ton corset !

De ces pains, ma mignonne,
L'amour a toujours faim.
Si tu ne les lui donnes,
Permets-en le larcin.
Tu ne veux rien entendre,
Tu ris de nos hélas !
Quand on vend du pain tendre,
Peut-on ne l'être pas !

D'une ſi bonne pâte
Ton cœur ſemble pétri ;

De mes maux, belle Agathe,
Que n'est-il attendri !
Ne sois plus si sévere,
Ecoute enfin l'amour,
Et permets-lui, ma chere,
D'aller cuire à ton four.

La coëffure de nos femmes s'éleve de plus en plus ; et à ce moment, telle coëffure qu'on eût il y a quelques mois, regardée comme ridiculement haute, n'est déjà plus supportable même dans la bourgeoisie. Les femmes de qualité portent des panaches de 2 et 3 pieds de hauteur, et c'est la Reine qui en donne l'exemple. Notre ancien et célebre Arlequin, Carlin, jouant à la cour, devant cette Princesse, une piece Italienne, se permit de mettre à son chapeau, au-lieu de la queue de lapin qui en est l'ornement ordinaire, une plume de paon d'une excessive longueur. Cette aigrette bien droite, bien relevée, ne trouvoit pas de porte assez haute, ce qui donna à notre ingénieux Arlequin, l'occasion de faire mille singeries. [*] Nous venons de voir se renouveller cette scen au théâtre de Paris ; elle étoit d'autant plus plaisante qu'on ne la donnoit pas pour une plaisanterie. Une dame entrant dans une loge, oublia que son panache la grandissoit de deux pieds, et que la porte de la loge n'en avoit guere que six. Les plumes résisterent, la coëffure se dérangea ; et malheureusement pour l'élégante, l'assemblée s'apperçut de ce qui se passoit, en rit et battit des

(*) On vouloit punir Carlin, mais on sut qu'il n'avoit agi que par les ordres du Monarque.

mains, au point que la belle Dame fut obligée de ſe retirer, et ne vint reprendre ſa place qu'après avoir fait le ſacrifice de ſon majeſtueux panache. Le Vendredi 17 de ce mois, l'Archiduc Maximilien honora l'Opéra de ſa préſence, et ne dut pas être peu ſurpris de s'y trouver au milieu d'une forêt de plumes. L'auguſte frere de notre Reine a été applaudi avec cet enthouſiaſme qui part du cœur et qu'il ne peut manquer d'inſpirer. Il annonce une ſimplicité honnête, bien différente de l'air avantageux de la plupart de nos jeunes François, qui ont une pétulance indiſcrete et beaucoup de ridicules. l'Archiduc ayant deſiré de voir donner le *Poirier*, un de nos anciens Opéra comiques que M. Gluck a remis en muſique pour le théâtre de Vienne, Monſieur fit ſur le champ avertir cet habile Muſicien, de préparer cet Opéra, et M. Gluck a ſaiſi cette occaſion pour s'acquitter de la promeſſe qu'il a faite aux comédiens italiens, de les dédommager par quelqu'un de ſes ouvrages, de la privation du Siege de Cythere, dont la piece leur appartient, et qu'il a refait pour le théâtre de l'Opéra. Ces comédiens, obligés d'apprendre le *Poirier* pour le ſervice de la cour, le donneront enſuite ſur leur théâtre ici, en ſorte que nous aurons la ſatisfaction de jouir à deux de nos ſpectacles, des travaux de M. Gluck.

La ſéance de l'Académie Françoiſe, à la réception de M. de Malesherbes a été des plus brillantes. Jamais il n'y avoit eu autant de femmes. L'Abbé de Lille a lu un chant d'un poëme qui doit en avoir deux, et dont le ſujet eſt *la maniere de ſentir les beautés de la Campagne, et de les exprimer.* Il a été fort applaudi. M. d'Alembert a lu l'éloge de l'Abbé de Saint-Pierre, où il a répandu beaucoup d'anecdotes et de traits

plaisans qui ont fort amusé. Il en est un de la vie privée de ce bon citoyen qui peut-être étoit ignoré de M. d'Alembert, ou que la décence ne lui a pas permis de citer. L'Abbé avoit une servante qui partageoit sa couche. Il en eut autant d'enfans qu'il passa d'années avec elle, et ce train de vie dura fort long-temps. Ces enfans se trouverent des garçons, et l'Abbé de Saint-Pierre leur fit apprendre à tous le métier de perruquier. Quelqu'un lui demanda un jour la raison de cette conduite : *Mon ami*, répondit-il, *je ne puis leur laisser du bien, et les hommes auront toujours des cheveux et de la barbe.*

A l'occasion d'une Elégie que le sentiment a dictée à M. Imbert sur la mort de Piron, il rapporte une anecdote que j'avois sue de la bouche même de ce poëte célebre. Il travailloit ordinairement de mémoire, et il a, non pas lu, mais récité sa piece des *Fils ingrats*, à l'assemblée des comédiens, de sorte qu'elle avoit été reçue avant que l'Auteur en eût écrit un seul vers. Puisque je me trouve sur ce chapitre, je vous dirai encore quelque chose de ce poëte aussi heureux que fécond en bons mots.

L'Abbé Desfontaines voyant un jour Piron richement vêtu, s'écria : *Quel habit pour un tel homme* ! -- *Quel homme pour un tel habit* ! s'écria le Poëte à son tour. Un grand Seigneur sortoit de l'appartement d'un particulier, dans le même instant que Piron se présentoit pour y entrer ; ils reculerent tous deux : le maître du logis qui apperçut Piron, dit au Seigneur : *Passez, Monsieur, passez, ce n'est qu'un Poëte* ; Piron enfonça son chapeau sur sa tête, et passa avec rapidité, en disant : *Puisque les qualités sont connues, je prends mon rang.* Un Auteur dont la piece tomba à la premiere représentation, se consoloit

consoloit de cette disgrace, en disant : on ne l'a cependant point fifflé ? -- Je le crois, répondit Piron, peut-on fiffler quand on bâille ? Les ennemis que son incontinence d'esprit (passez-moi le terme) avoit suscités à Piron, étant parvenus à le faire exclure de l'Académie Françoise où il desiroit d'être reçu, il s'en vengea par mille mots satyriques, et entr'autres par celui-ci très-heureux : *ils sont-là quarante qui ont de l'esprit comme quatre.* Le soir de sa réception à cette même Académie, feu M. de la Condamine fit à souper cette Epigramme :

La Condamine est aujourd'hui
Reçu dans la troupe immortelle :
Il est bien sourd ; tant mieux pour lui :
Mais non muet, tant pis pour elle.

M. l'Evêque de Tarbes, l'année derniere, rencontra sur le Pont neuf, une femme à grands laquais et riche livrée, fort embarrassée du désastre de sa voiture. Le Prélat lui offre la main et son carrosse, et la conduit à travers tout Paris, à l'audience du Ministre de la Marine, où par hasard ils alloient tous deux. C'étoit Madame Gourdan, la directrice de la plus célebre maison de plaisir de cette ville. Un Marquis de ma connoissance fit une rencontre aussi singuliere ces jours derniers, près de son château en Berry. Revenant de la chasse, vers l'heure du dîner, il voit un homme fort gras, à pied, près d'un cheval expirant qui paroissoit lui avoir servi de monture : le Marquis aborde l'inconnu ; et comme ils étoient encore à trois lieues de la ville, il lui offre de se rafraîchir à son château. Ils arrivent ensemble ; le voyageur, homme d'esprit, aimable, et gai, plaît infiniment aux Dames ; on le laisse à regret partir à l'issue du dîner, et on lui demande sa parole de revenir le soir, après

avoir terminé l'affaire qui l'appelloit à la ville. Le Marquis donne à l'inconnu une voiture pour le conduire, et deux laquais pour l'accompagner. Deux heures après son départ, on s'entretenoit encore des agrémens du gros homme, quand un des laquais qui l'avoit suivi, entre d'un air affairé :— Mesdames, qu'avez-vous fait, ne vous a-t-il pas touchées ? Cet homme qui a dîné avec vous, il est. . . . , c'est. . . . . le bourreau ! — Ciel ! s'écria-t-on unanimement ; et on n'entendit plus rien. Pas une des femmes qui étoient là, n'a manqué de s'évanouir très-long-temps ; enfin, on recouvra la faculté de parler, pour dire que cet homme (qui avoit paru charmant) avoit en effet quelque chose de sinistre dans la physionomie ; il se trouve au bout d'une heure que tout le monde s'étoit bien douté que ce n'étoit pas un homme comme il faut.

De Paris, le 27 Février 1787.

Le *Barbier de Séville* si mal reçu du public à la premiere représentation, a été applaudi hier avec fureur. Cette piece est entiérement refondue, l'Auteur l'a mise en quatre actes. M. de Beaumarchais est possédé de la manie de la célébrité. Il avoit demandé au Lieutenant de Police la permission de haranguer le public ; le Magistrat la lui avoit accordée d'abord ; mais après y avoir réfléchi, il a eu le courage de la révoquer.

On va jouer aux François une tragédie en prose du Sr. Sédaine. C'est un Drame qui a pour sujet, la *Révolte des Parisiens* contre leur Souverain, quand Martel se mit à leur tête. Voici une Epigramme sur la piece du dîner de *Henri IV*, par M. du Rozoi.

Du bon Henri-le-Grand vois le funeste sort :
Vivant, il éprouva tourmens de toute espece,
Et plus d'un siecle après sa déplorable mort,
Le petit du Rozoi vient de le mettre en piece.

Malgré l'obstination tenace de quelques vieux pilliers d'Opéra, la nouvelle Muſique gagne tous les jours du terrain ; les employés à ce ſpectacle ſont entr'autres à cet égard de l'avis preſque général. Cependant on dit que la tribu des danseurs, mécontente de ce qu'on les emploie moins ſouvent, est tentée de faire ſchisme. Je vous ai déjà parlé de la répugnance avec laquelle M. Gluck s'étoit prêté à mettre dans *Iphigénie*, des Ballets auſſi longs. Le Sr. Westris ſe plaignoit encore à lui ces jours derniers, de ce que cet Opéra n'étoit pas terminé par le morceau friand qu'on appelloit *Chaconne*, où le Danseur déploie tous ſes talens. M. Gluck, qui traite ſon art avec toute la dignité qu'il mérite, ne ceſſoit de dire que dans un ſujet auſſi ſérieux et auſſi intéressant, les ſauts et les danses étoient déplacés. Sur de nouvelles ſollicitations en faveur de la chere Chaconne : *Une Chaconne*, reprit ce Muſicien impatienté ! *Est-ce que les Grecs, dont il faut peindre les mœurs, en avoient ? -- Ils n'en avoient pas !* reprit le Danseur étonné ; *ma foi, tant pis pour eux*. Cette réponse est pourtant du *Dieu de la danſe*, au moins de celui auquel tous nos amateurs donnent ce titre, celui qui dit un jour qu'il n'y avoit dans l'Europe que trois grands hommes, *le Roi de Prusse*, *Voltaire*, et lui *Westris*.

Dans l'enthouſiasme de la joie que causoit à la Province de Bretagne le rétablissement de ſon ancien Parlement, les Comédiens de Rennes ont donné ſur leur théâtre une piece qui a fait une vive ſensation ſur les ſpectateurs, mais qui, avec raison, a déplu à la ſagesse du Prince Gouverneur, au point qu'il a d'abord puni les Comédiens, faute d'en connoître l'auteur. Cette circonſtance a empêché qu'on imprimât cette piece,

et c'est avec la plus grande peine que j'ai pu en obtenir une copie. La voici.

LE COURONNEMENT D'UN ROI,

Représenté sur le Théâtre de Rennes, S. A. S. Madame la Princesse de Lamballe y assistant.

Au moment qu'on leve le rideau, tous les personnages allégoriques doivent être placés, mais de façon que le Roi puisse aller de l'un à l'autre. Le théâtre représente une salle magnifiquemnt décorée. On y voit une couronne placée sur une table couverte d'un tapis de velours bleu céleste parsemée de fleurs de lys d'or.

SCENE PREMIERE.

LE ROI. FLATTERIE. FANTÔME sans nom. FAUSSE GLOIRE. VOLUPTÉ. DESPOTISME, Personnages Pantomimes et allégoriques.

LE ROI

Fixe la couronne et paroît s'en occuper.

LA naissance la donne, mais elle n'est due qu'à la vertu. Qu'ai-je fait pour la mériter !... *Après un moment de silence, on entend derriere le Théâtre crier, vive le Roi.*

Ces acclamations me pénetrent. Quand pourrai-je dire, c'est un tribut qu'on paie à mes bienfaits ? Vois Louis, quel espoir on ose déjà concevoir de ton regne !... Ce bon peuple sera-t-il trompé ?... Si tu n'es qu'un Roi vulgaire, un silence affreux succédera bientôt à ces cris d'allégresse. Ils ne s'éleveront plus que vers ton successeur, et ton nom aujourd'hui si cher tombera dans l'oubli : on se souvient peu d'une belle aurore, quand le soleil se couche sans nous avoir fait sentir ses rayons bienfaisans.

On entend crier, vive le Roi.

O mes enfans, je ne ſuis encore que votre Roi, mais je veux être plus... je veux être votre pere.. Etre ſuprême, dont la puiſſance infinie ne peut ſurpasser la bonté, toi dont je dois être ici-bas l'image, vois les ſentimens qui m'animent, et daigne entendre les vœux que mon cœur oſe former. Le bonheur d'un peuple tel que celui qui m'eſt confié, n'eſt pas un objet indigne de tes regards. Mais que me ſervira d'être bon, ſi tous ceux qui m'entourent ſont corrompus ?... Des intentions pures ſont-elles toujours à l'abri de la ſéduction ? N'a-t-on pas vu ſous les meilleurs Rois, des Citoyens vertueux, gémir dans les fers, et prêts à devenir les victimes de la tyrannie ?...

LUXE, *premier Perſonnage.*

Un coloſſe richement vêtu attire les regards du Roi. Ce coloſſe doit être placé à côté d'un trône d'or relevé par tout ce qu'il y a de plus éclatant, mais dont les degrés ſont formés d'un groupe de malheureux, couverts de haillons, qui lancent vers ce trône des regards où ſe peint le déſeſpoir.

Quel eſt ce coloſſe ? ſon front eſt le ſiege de l'impudence : le crime ſe peint juſques dans ſes regards. Ce ſpectre eſt-il fait pour être auprès de ma perſonne !...

Le coloſſe montre le trône au Roi, et ſemble l'inviter à y monter.

Mais approchons du trône qu'il oſe me montrer... Quelle richeſſe !... quelle magnificence !.. les yeux ſont éblouis de l'éclat qui l'environne. Celui de Créſus étoit moins brillant.

Le Roi jette les yeux aux pieds du trône.

Ciel, que vois-je !... quel preſtige, un ſpectacle auſſi touchant ne doit-il pas le diſſiper ?... Peuples infortunés, voilà donc où vous réduit

le luxe de vos Rois ! ce n'est donc qu'en vous écrasant qu'ils peuvent monter sur le trône odieux que leur éleve la fausse grandeur !

Le Roi prend plusieurs Edits que le colosse lui présente.

Encore des impôts ! (*Il les déchire et les jette à la figure du colosse.*) Va, monstre affamé d'or, va porter aux enfers tes horribles présens. Loin de songer à lever de nouveaux impôts, je voudrois qu'il me fût possible de les abolir tous.

FLATTERIE, *second Personnage.*

Un courtisan dans la posture la plus humble, montre au prince, la place qu'on lui destine dans l'Olympe.

Que me veut ce pygmée rampant !.... *Ironiquement.* Eh ! vraiment, la chose est importante, il ne s'agit de rien moins que d'une place qu'on me destine à côté de Jupiter !... *Avec indignation.* Est-ce ainsi qu'on flatte les Rois ?

Le Roi prend le flatteur, et lui fait faire une pirouette, ce qui découvre un malheureux à genoux, un placet à la main, que ce courtisan avoit caché jusqu'à ce moment. Le Roi releve le malheureux, et prend le placet avec bonté.

Le cruel !... il me plaçoit parmi les Dieux, de peur que je ne fusse un homme.... *Avec tristesse.* Autour de moi, je ne vois que des vices ; quand paroîtra-t-il des vertus ?

FANTÔME *sans nom, troisieme Personnage.*

Un fantôme noir tient de la main droite un glaive, et de l'autre distribue à un groupe d'aveugles, de petites balances de bois, dans lesquelles se trouve un morceau de pain. Aux pieds du fantôme sont jettées les vraies balances de la justice à côté du Code.

A qui s'adresse ce noir fantôme ? qui l'a décoré des attributs de la justice !

En s'avançant pour préſenter le glaive au Roi, le fantôme marche ſur le Code qui eſt à ſes pieds. Le Roi releve le Code avec vivacité, et fait chanceler le fantôme.

Quoi, malheureux! tu foules aux pieds ce qui doit inſpirer du reſpect aux Rois mêmes! C'eſt par les loix que je veux régner.

Le Roi *frappe ſur le poignet du fantôme, et lui fait tomber le glaive des mains.*

Va, perfide, ce dépôt ſacré, à la fois la ſauvegarde des Rois, et la ſûreté des citoyens, ſera remis en des mains plus fidelles, et qui ſauront mieux le garder.

Le Roi *regarde le groupe d'aveugles.*

Sont-ce là tes Miniſtres?....

Le Roi *diſtribue le pain aux aveugles, et briſe les balances.*

Allez.... Je ne me ſers point d'aveugles, mais je les plains, et leur donne du pain.

FAUSSE GLOIRE, *quatrieme Perſonnage.*

La victoire tient dans une main une couronne de lauriers, et de l'autre montre des ſceptres et des Couronnes enchaînés à ſes pieds.

Jamais ce laurier ne couronnera ma tête, s'il faut donner des chaînes pour le mériter. J'ai déjà trop de ſujets ſous mon Empire, s'il en eſt un ſeul malheureux.... *Vivement.* Mais s'il faut combattre pour la défenſe de ma Patrie, s'il faut me dévouer pour le bonheur de mes chers *François*, Athenes ne ſe flattera pas ſeule d'avoir trouvé un *Codrus.*

VOLUPTÉ, *cinquieme Perſonnage.*

La volupté paroit ſous les traits les plus ſéduiſans, conduite par un vieil eſclave couronné de myrthes. Elle tient dans ſes mains des chaînes couvertes d'une guirlande de fleurs.

A quel deſſein cette jeune beauté fixe-t-elle

ſur moi ſes regards ? Est-elle encore un piege qu'on tend à ma jeunesse ? .... Non, d'auſſi beaux traits ne peuvent être ceux du vice .... C'est une grace ſans doute qu'elle vient me demander. Osons approcher d'une femme ! ... ſon conducteur m'est pourtant bien ſuspect. Si c'étoit .... Mais s'annonceroit-elle avec tant de modestie, lui verroit-on ce timide embarras ſi convenable à ſon ſexe ? ... Elle rougit : elle n'en est que plus belle, l'incarnat de la pudeur est le ſard de la vertu .... Est-ce à moi qu'elle destine cette guirlande ? ces préſens ſont auſſi ſimples qu'elle.

La volupté préſente la guirlande.

J'accepte avec plaiſir les fleurs que vous m'offrez .... O Ciel ! ... ce ſont des chaînes ! ... c'est à tes eſclaves à les porter ....

Le Roi les jette au cou de l'esclave de la volupté, qui doit être à genoux et l'enchaîne.

Je vois le projet horrible formé par le plus vil des hommes .... Retirez-vous .... n'infectez pas juſqu'à l'air que je respire.

Despotisme, *ſixieme et dernier Personnage.*

Un homme cuirassé de bronze, le casque en tête, un ſceptre de fer à la main, montre au Roi, un Trône de fer fort élevé, mais ſi étroit à ſa base, qu'à peine peut-il ſe ſoutenir : les pieds de ce Trône ſont de bois, un groupe de malheureux le ronge pour le renverser.

Ce Trône affreux n'est pas fait pour moi .... *en le touchant* le Roi *le fait chanceler*, il faut être un Tyran pour oser y monter. *Il jette les yeux ſur le groupe.* Quel Roi éclairé par ce ſpectacle, voudroit ceindre ſon front du bandeau du Despotisme !

L'homme cuirassé ſe retire.

Il ne fait que me prévenir ; mais je lui fais

gré de ſa retraite, c'eſt un hommage tacite qu'il rend à ma vertu. Il ſent que mon cœur n'eſt pas diſpoſé à écouter ſes principes odieux. Il voit que je veux régner ſur un peuple libre, et non ſur des eſclaves.

On entend un coup de tonnerre. Les Trônes ſe briſent et les Perſonnages diſparoiſſent.

Le Théâtre repréſente l'entrée du Temple de mémoire: à la porte doit être le Temps armé de ſa faux, etc.

On le ſuppoſe ici portier du Temple.

SCENE SECONDE.

LE ROI. HENRI le Grand.

HENRI *ſortant du Temple de mémoire.*

Vive Dieu, les François ont un Roi?

LE ROI *à part.*

Qu'entends-je ?... Que vois-je.... l'eſprit et le cœur remplis de ce héros ! mes ſens juſqu'à ce point peuvent-ils être ſéduits....mais.... c'eſt lui, je ne me trompe point.

à Henri.

Génie tutélaire de la nation, vous dont le nom ſeul porte dans le cœur des François les douces impreſſions du bonheur : Henri ! quel miracle heureux pour nous vous rappelle en ces lieux !....

HENRI.

Vos vertus.... O mon fils, quelles victoires vous avez remportées ! les monſtres domptés par Hercule, étoient plus faciles à vaincre que ceux dont votre courage a triomphé ! oui, c'eſt ainſi que j'euſſe voulu commencer, ſi je n'avois pas eu mon Royaume à conquérir.

LE ROI.

S'il eſt dans mon cœur quelque étincelle du feu divin qui embrâſa le vôtre, je le dois à l'en-

vie de vous ressembler. Que je fuis loin du modele que j'ai osé me proposer !...

HENRI.

Je vois avec plaiſir que vous le ſurpasserez. Votre cœur aussi bon que le mien, ne ſera jamais aussi foible. Plein d'un objet que le Ciel forma pour votre bonheur, vous ſerez et plus ſage et plus heureux que moi.

LE ROI.

Si les Valois, ſi les Médicis euſſent reſſemblé à celle qui occupe aujourd'hui leur Trône, jamais on n'eût vu Henri porter à d'autres ſes hommages....

HENRI.

Excuser dans les autres des foiblesses qu'on ne voudroit pas ſe pardonner à ſoi-même, c'eſt l'héroïſme de la vertu. Recevez, mon fils, la Couronne que mérite la vôtre.

Il lui préſente la couronne qui étoit ſur la table.

LE ROI *la recevant.*

M'apprendrez-vous à la porter?

HENRI.

Votre ſageſſe a prévenu mes leçons. Tant que vous penſerez que les intérêts de votre peuple ſont les vôtres, mes conſeils ſeront peu néceſſaires; et ſi vous ceſſiez d'en être perſuadé, ils vous deviendroient inutiles. Adieu, mon fils.

LE ROI.

Vous m'abandonnez, et quand j'ai le plus beſoin de vous. Ah! daignez m'éclairer ſur le choix des ſages que je dois aſſocier à mes travaux! aidez-moi à trouver un Sully.

HENRI.

Bientôt vous connoîtrez ceux qui doivent approcher du Trône.... Quels hommes vont l'entourer!... Mais le Temple de Mémoire s'ouvre, il faut que je vous quitte.

LE ROI.

Que ne puis-je vous ſuivre !...

HENRI.

C'eſt le ſéjour des grands hommes. Il doit un jour être le vôtre, mon cher fils : n'oubliez jamais que c'eſt au temps, que c'eſt à ce vieillard à vous y placer.

Les portes du Temple ſe referment. On entend un coup de tonnerre plus violent que la premiere fois. La Décoration change. Le Théâtre repréſente un Palais. Dans le fond doit être un Trône avec tous les ornemens de la Royauté.

SCENE TROISIEME.

LE ROI. PRINCES DU SANG.

Les Princes font quelques pas vers le Roi, puis s'arrêtent.

LE ROI.

Paroiſſez, Princes de mon ſang, paroiſſez ; mon regne fera le vôtre.... C'eſt à mes côtés que vous devez être pour me ſervir de rempart contre la flatterie et l'adulation. Votre conduite ſeule eſt une leçon pour les Rois, et je veux toujours l'avoir devant les yeux. Qu'il m'eſt doux de lire dans les vôtres le bonheur de mon peuple ! Penthievre, celui des Bretons, dépend de votre préſence et de celle d'une Princeſſe qui embellit ma cour. (*) Allez partager leurs hommages. Qu'ils perdent, en vous voyant, juſqu'au ſouvenir de leurs malheurs. Votre abſence

(*) Ceux qui ont eu le bonheur de voir S. A. S. Madame la Princeſſe de Lamballe, ne demanderont pas quelle eſt la Princeſſe dont il eſt ici queſtion.

va me ſéparer d'un Prince qui m'eſt cher, la Reine ſera privée d'une amie ; mais quel ſacrifice ne ferions-nous pas pour le bonheur de nos ſujets !

SCENE DERNIERE.

LE ROI. LA REINE. PRINCES DU SANG. SUITE DE LA REINE. MINISTRES ET MAGISTRATS connus. LE PEUPLE, à la tête duquel paroiſſent les Miniſtres et les Magiſtrats.

Ceux qui compoſent le Peuple doivent avoir chacun une palme à la main.

LE ROI.

Je demandois un Sully, et le ciel m'en envoie.... Approchez, les amis de mon peuple, vous êtes auſſi les miens.

Les Miniſtres et les Magiſtrats s'avancent. La Reine et ſa ſuite reſtent auprès du Trône.

LE ROI *au premier Magiſtrat.*

Généreux défenſeur des loix, vous qui pour elles ſacrifiâtes les honneurs, la fortune et la liberté, s'il n'eſt point de place au-deſſus de vos talens, il en eſt une au moins digne de votre conſtance et de votre fermeté.... Soyez à la tête de la Magiſtrature qu'on vouloit avilir, qu'elle vous doive ſon nouvel éclat, et que les compagnons de vos malheurs ſortent enfin de leur exil.... Aſſez et trop long-temps mon peuple ſouffre de leur abſence. J'accorde leur rappel au cri de la nation, à celui de mon cœur.

PREMIER MAGISTRAT.

J'admire le plan que votre ſageſſe a tracé. Qu'il eſt glorieux pour un Miniſtre, d'aſſurer le bonheur de ſes concitoyens, en ſecondant les vues de ſon Roi !

Pendant la réponse du premier Magistrat, le Roi *prend une palme qu'un homme du peuple lui préſente.*

LE ROI *au ſecond Magistrat.*

Et vous, intrépide vieillard, vous qui avez pensé prouver à la nation conſternée, qu'on pouvoit être trop vertueux, recevez ce laurier des mains de votre Roi. Il ſeroit jaloux du triomphe qui vous attend, s'il n'avoit pas le bonheur d'y contribuer.

A tous.

Vous pouvez me ſuivre. Des hommes tels que vous ne ſeront jamais trop près du trône.... Mais quels objets l'environnent !... C'eſt le brillant cortege des vertus, c'eſt celui de la Reine.

En s'avançant vers la Reine.

Tenez, Madame, venez jouir de votre ouvrage; venez voir un peuple ſenſible ſe livrer à l'eſpoir que lui donne mon regne. Je ne puis mieux juſtifier la joie qui le transporte, qu'en plaçant à mes côtés la bienfaiſance ſur le trône.

Le Roi donne la main à la Reine. Ils montent enſemble ſur le trône.

LA REINE.

Le bonheur de ce peuple eſt votre ſeul ouvrage; mais le vôtre me regarde, il ſera tout le mien.

LE PEUPLE.

Vive le Roi ! vive le Roi !

LE ROI.

Vive mon Peuple ! Si je le laiſſe heureux, quelle que ſoit ma carriere, j'aurai aſſez vécu, etc.

Cette piece eſt terminée par un Vaudeville, dont les différens couplets ſont à la louange du Roi, de ſon conſeil, du duc de Penthievre, de la princeſſe de Lamballe, et de M. de la Chalotais, etc.

Vous vous étonnez ſans doute autant que moi;

Monſieur, que dans une Province où commande un proche parent du feu Roi, et ce Prince même s'y trouvant, on ait pu s'oublier au point de donner ſur le théâtre public, une ſatyre auſſi forte et auſſi marquée du dernier regne. Vous devinerez bien, ſans que je vous en donne la clef, quels ſont l'Eſclave et les autres perſonnages de l'ancienne cour que l'Auteur de la piece a voulu mettre ſur la ſcene.

Il vient d'arriver ici une aventure qui pourroit faire le ſujet d'un conte fort plaiſant. Un jeune homme riche et conſéquemment accoutumé à toutes ſes aiſes, répandu dans ces ſociétés bruyantes dont les membres faiſant de la nuit le jour, ſont obligés de faire du jour la nuit, couchoit dans une chambre à l'entre-ſol, dont les fenêtres donnoient ſur la rue. Une laitiere prit l'habitude de venir tous les matins, diſtribuer ſon lait préciſément ſous ſes fenêtres. Le caquet de toutes les filles du quartier qui venoient s'approviſionner, la voix forte et la loquelle abondante de la marchande aſſaiſonnées des ſons peu mélodieux que rendoit l'âne ſur lequel le magaſin étoit établi, faiſoient le déſeſpoir de notre élégant, dès ſon premier ſomme. La laitiere fut ſourde aux prieres réitérées qu'il lui fit faire de choiſir un autre lieu; lui-même un jour vint la ſolliciter de reſpecter ſon repos; aucun endroit ne paroiſſoit à l'opiniâtre villageoiſe auſſi commode, auſſi avantageux pour ſon commerce; le pavé du Roi eſt libre, elle y reſtera et y reviendra tous les jours, quoi qu'on puiſſe lui dire. « Ma bonne, lui dit le jeune » homme, votre âne me paroît plus raiſonna» ble que vous, je vais lui dire un mot. » Il s'approche du baudet, feint de l'entretenir en ſe panchant vers ſon oreille, et ſe retire d'un

air peu ſatisfait. Pendant ce temps, la laitiere rioit de ſa ſimplicité, et ne ceſſoit de s'applaudir d'avoir ſi bien bravé ce petit Monſieur, qui vouloit empêcher les bonnes gens de gagner leur vie. Bientôt l'âne paroiſſant furieux, ſe met à braire de toutes ſes forces, lance des ruades de tous côtés, et s'agitant vivement, renverſe à terre, lait, crême, fromages, etc. La laitiere et la populace de crier au ſortilege, l'homme en robe de chambre a dit des paroles magiques, et on fait venir le commissaire. -- Un Monſieur a ensorcelé mon âne : Juſtice, il faut le brûler après qu'il m'aura payé mon lait et mes fromages. Le commissaire veut entendre toutes les parties ; notre homme l'attendoit de pied ferme. « Monſieur, dit-il, après avoir laiſſé » écouler le torrent de paroles entremêlé d'in- » jures dont l'accabla la laitiere, cette femme » m'importune depuis long-temps, trouble mon » ſommeil, et a méprisé mes plaintes comme » mes prieres ; j'ai voulu me venger ſur la per- » ſonne de ſon âne ; le baudet, auſſi cupide » que ſa maîtresse, a une ſœur dont il comptoit » recueillir la ſucceſſion, et elle vient de ſe » marier ; c'est la nouvelle que je lui ai appriſe » en lui parlant à l'oreille ; elle l'a transporté de » colere et il en a témoigné ſa fureur par ſes cris » et par ſes gestes. » Le commissaire vit bientôt quel etoit l'objet de la ruſe ; il fit payer à la laitiere le montant de ſon lait, et celle-ci ne fut plus curieuſe du voiſinage d'un homme assez habile pour converser avec les bêtes et émouvoir leurs paſſions. L'élégant délivré d'elle, conta au commissaire, qu'il avoit adroitement glissé dans l'oreille de l'âne, un morceau d'amadou allumé d'un côté : le feu en gagnant avoit bientôt tourmenté le pauvre animal qui s'étoit agité jusqu'à ce qu'il s'en fût débarrassé.

On me donne ce ſermon, comme une plaiſanterie de ce carnaval, et je vous le paſſe au même titre; je trouve un petit mérite à ce prédicateur bavard, relativement aux étrangers, en ce qu'il a raſſemblé aſſez plaiſamment la majeure partie des proverbes François les plus uſités.

Sermon du Révérend Pere Sancho.

MES CHERS FRERES,

Tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle ſe briſe: ces paroles ſont tirées de St. Thomas Corneille, Moliere, et Compagnie; Sganarelle à Dom Juan. Acte 5. Scene 3eme Vers 14eme. Cette vérité devroit faire trembler tous les pécheurs; car enfin Dieu eſt bon; mais auſſi, qui aime bien, châtie bien. Il ne ſuffit pas de dire je me convertirai, ce ſont des propos en l'air, autant en emporte le vent, un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras; il faut ajuſter ſes flûtes, et ne pas s'endormir ſur le rôti; on ſait bien où l'on eſt, mais on ne ſait pas où l'on va, et quelquefois l'on tombe de fievre en chaud mal et l'on troque ſon cheval borgne pour un aveugle. Au ſurplus, mes freres, honni ſoit qui mal y penſe; il n'eſt pire ſourd que celui qui ne veut pas entendre: à décraſſer un maure, on perd ſon temps et ſon ſavon, et l'on ne peut faire boire un âne s'il n'a ſoif. Mais ſuffit, je parle cómme St. Paul la bouche ouverte, c'eſt pour tout le monde, et qui ſe ſent morveux, qu'il ſe mouche. Ce que je vous dis, n'eſt pas que je vous en parle; mais comme un fou avise bien un ſage, je vous dis votre fait, et je ne vais pas chercher midi à 14 heures: oui, mes freres, vous vous amuſez à la moutarde, vous faites des châteaux en

Espagne: mais prenez bien garde, le démon vous guette comme le chat fait la souris : il fait d'abord patte de velours, mais quand une fois il vous tiendra dans ses griffes, il vous traitera de turc à maure, et alors vous aurez beau vous chatouiller pour vous faire rire, et faire le bon apôtre, vous en aurez tout du long et tout du large. Si quelqu'un revenoit de l'autre monde, et qu'il rapportât des nouvelles de l'école, alors on y regarderoit à deux fois; chat échaudé craint l'eau froide; quand on fait ce qu'en vaut l'aune, on y met le prix : mais là-dessus les plus savans n'y voient goutte, la nuit tous chats sont gris, et quand on est mort c'est pour long-temps. Prenez-y garde, disoit St. Chrysostôme, n'éveillez pas le chat qui dort, l'occasion fait le larron; mais les battus paieront l'amende, fin contre fin ne vaut rien à faire doublure; ce qui est doux à la bouche, est amer au cœur, et à la chandeleur les grandes douleurs. Vous êtes aises comme rats en paille, vous avez le dos au feu, ventre à table, on vous prêche, vous n'écoutez pas: je le crois bien ventre affamé n'a point d'oreilles: mais aussi, rira bien qui rira le dernier. Tout passe, tout casse, tout lasse : ce qui vient au son de la flûte, retourne au son du tambour, et l'on se trouve entre deux selles le cul à terre : mais alors il n'est plus temps, c'est de la moutarde après dîner; il est trop tard de fermer l'écurie quand les chevaux sont dehors. Souvenez-vous donc bien de cette leçon, mes freres, faites vie qui dure. Il ne s'agit pas de brûler la chandelle par les deux bouts : qui trop embrasse, mal étreint; et à courir deux liévres, on n'en prend aucun. Il ne faut pas non plus jetter le manche après la coignée. Dieu a dit,

aide-toi, je t'aiderai ; n'est pas marchand qui toujours gagne : quand on a peur des f uilles, il ne faut pas aller aux bois ; mais il faut faire contre fortune bon cœur, et battre le fer tandis qu'il est chaud. Un homme ſur la terre doit toujours être ſur le qui-vive ; on ne ſait ni qui vit ni qui meurt ; l'homme propose, mais Dieu dispose : tel qui rit vendredi, dimanche pleurera ; il n'est ſi bon cheval qui ne bronche, et quand on parle du loup, on en voit la queue. Oui, mes freres, aux yeux de Dieu, tout est égal, riches ou pauvres, il n'importe ; bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. Les riches payent les pauvres, ils ſe ſervent de la patte du chat pour tirer les marrons du feu, mais chacun pour ſoi, Dieu pour tout. St Ambroise a dit chacun ſon métier, les vaches ſont bien gardées. Il ne faut pas que le Gros-Jean veuille remontrer à ſon curé, chacun doit ſe mesurer à ſon aune, et comme on fait ſon lit, on ſe couche. Tous les chemins vont à Rome, dit-on, mais il faut les ſavoir, et ne pas prendre ceux où il y a des pierres. Il faut aller droit en besogne, et ne pas mettre la charrue devant les bœufs : quand on veut faire ſon ſalut, voyez-vous, il faut y aller de cul et de tête, comme une corneille qui abat des noix.

Si le démon veut vous dérouter, laissez-le hurler après vous ; chien qui aboie, ne mord pas ; ſoyez bon cheval de trompette, et ne vous effarouchez pas du bruit ; les méchans vous riront au nez, mais c'est un ris qui ne passe pas le nœud de la gorge : au demeurant, chacun ſon tour ; et puis à chaque oiseau ſon nid ſemble beau ; mais après la pluie vient le beau temps, et après la peine vient le plaiſir ; laissez dire, allez, trop gratter cuit, trop parler nuit,

moquez-vous du qu'en dira-t-on, et ne croyez pas que qui ſe fait brebis, le loup le mange. Dieu a dit, plus vous ſerez humiliés ſur la terre, plus vous ſerez élevés dans le Ciel. Ecoutez bien ceci, mes enfans, je vous parle d'abondance du cœur : il n'eſt pas beſoin de mettre les points ſur les J, à bon entendeur ſalut, il n'eſt qu'un mot qui ſerve, il ne faut pas tant de beurre pour faire un quarteron, quiconque ſera bien, trouvera bien. Les effets ſont des mâles, et les paroles, des femelles, dit-on. Mais on prend les bœufs par les cornes, et les hommes par les paroles; et quand les paroles ſont dites, l'eau bénite eſt faite. Faites donc de ſolides réflexions ſur ce que je vous ai dit : il faut choiſir d'être à Dieu ou au diable, il n'y a pas de milieu : il faut paſſer par la porte ou par la fenêtre, vous n'êtes pas ici pour enfiler des perles, c'eſt pour faire votre ſalut. Le démon a beau vous dorer la pillule, quand le vin ſera tiré, il faudra le boire, et c'eſt au fond du pot qu'on trouve le marc.

Au ſurplus, à l'impoſſible nul n'eſt tenu. Je ne peux pas vous ſauver malgré vous, moi : on dit que ce n'eſt rien de parler, que le tout eſt d'agir; et comme charité bien ordonnée commence par ſoi-même, je vais tâcher de faire mes orges, et de tirer mon épingle du jeu : alors quand je ſerai ſauvé, arrive qui plante, je m'en bats l'œil, et ſi vous allez à tous les diables, je m'en lave les mains. Au nom du Pere et du Fils, etc.

De Paris, le 3 Mars 1775.

MADAME la comteſſe de Brionne vient de faire un mariage d'une maniere bien extraordinaire : elle en avoit donné la commiſſion à

Madame Bethizy, ſa parente et Abbesse de Panthemont. En conséquence cette Dame fit venir un beau matin toutes les penſionnaires de ſon Abbaye et leur donna à déjeûner. Lorſqu'il fût fini, elle leur dit : « Mesdemoiselles, je » ſuis chargée de vous dire qu'il y a un Mon» ſieur, riche de 40,000 livres de rentes et » possesseur d'une belle charge qui ſouhaiteroit » d'épouser l'une de vous; mais je vous avertis » qu'il est déjà d'un certain âge, qu'il n'a pas » une figure agréable, mais l'ame parfaitement » belle, voyez qui de vous ſe déterminoit à » l'accepter pour époux. » Toutes les Demoiselles qui ſavoient avoir de la fortune, marquerent peu d'empressement et firent tant de façons qu'aucune d'elle ne voulut prendre de parti. La ſeule qui jusques-là n'avoit rien dit ni fait aucun geste négatif, répondit, quand l'Abbesse vint à la questionner, que, comme elle étoit ſans biens, elle ne ſe proposoit point, parce qu'elle étoit bien ſûre qu'on ne voudroit pas d'elle, elle étoit la plus jolie de toutes les Penſionnaires. L'Abbesse n'en dit pas davantage, et toute la compagnie ſe ſépara, ſans doute bien occupée de ce mariage. Une heure après on fit venir au parloir la Demoiselle qui s'étoit expliquée, et on la mit en présence de M. de Saint Peravy, Conseiller au Parlement, qui la trouva fort à ſon gré et lui demanda ſi elle n'auroit pas de répugnance pour lui; elle répondit qu'elle ſe trouvoit trop heureuse de lui plaire, et au bout de quelques jours le mariage fut conclu.

Il est arrivé ces jours derniers une aventure assez ſinguliere au Duc de Fronsac, fils du Maréchal de Richelieu. Il ſortoit de l'Opéra et avoit un habit ſuperbe; il plut à deux filoux

de lui en couper les deux basques ſans qu'il s'en apperçût. M. le Duc au ſortir du ſpectacle va dans un cercle, tout le monde rit en le voyant, il en demande la raison, on lui fait remarquer ſon habit, il ſe retire. Le lendemain un homme proprement habillé vient de grand matin à l'hôtel du Duc, et demande avec instance à lui parler, prétextant une affaire très-importante. On éveille M. de Fronsac : « Monseigneur, lui dit » l'inconnu, je ſuis Officier de la Police ; M. le » Lieutenant de Police a appris hier ce qui » vous est arrivé à l'Opéra, et je viens de ſa » part vous prier d'ordonner qu'on remette votre » habit entre mes mains pour aider à la dé- » couverte des voleurs et confronter l'habit avec » les pieces. » L'habit est donné et le Duc s'applaudissoit de l'exactitude de la Police ; mais c'étoit une nouvelle escroquerie auſſi fine que hardie, hasardée par les voleurs des basques pour ſe procurer l'habit complet.

Voici quelque chose de plus ſingulier encore. Le 24 du mois dernier, Madame la Vicomtesse de Laval, fille de M. de Boulogne, fit demander une audience particuliere à M. le Préſident de St. Fargeau. On connoît la gravité de ce Magistrat, auquel elle s'annonça en le prévenant qu'elle attendoit de lui la grace qui importoit le plus au bonheur de ſa vie. — Madame, vous me trouverez toujours disposé..... — Promettez-moi, Monſieur, que vous ne me refuserez pas. — Je ſuis persuadé, Madame, que vous ne me demanderez rien que de juste ; au reste, vous connoissez les devoirs de mon état, ce qu'exige l'équité ; vous devez d'après cela, Madame, ſavoir, en rendant justice à mes dispoſitions pour vous obliger, ce que je puis accorder ou ce qu'il m'est prescrit de vous refuser. — Vous pou-

vez, Monſieur, ſans vous compromettre, me mettre au comble de la joie, au faîte du bonheur. -- Mais, Madame, de quoi s'agit-il ? au fait. - Je ne parlerai pas que vous ne m'ayiez donné votre parole..... Au bout d'un quart-d'heure de ſollicitation, moitié fatigue, moitié complaiſance, le grave Préſident promit; et le mot lâché, ſe reprochoit ſa foiblesse. « Monſieur, lui dit la Vicomtesse, j'ai vu pluſieurs » ajuſtemens délicieux qui vont embellir la fête » de la cour Lundi prochain. » Jugez de l'effet que ce début cauſa ſur l'eſprit du Magiſtrat, s'il le mit à l'aiſe, en l'aſſurant que ſon état ne pouvoit être compromis par la parole qui lui avoit été arrachée; il dut le ſurprendre et alarmer un peu ſa dignité. La petite maîtreſſe continue: « Monſieur, je veux me diſtinguer à » cette fête, et que ma parure emporte la palme: » j'ai eu l'idée d'une garniture en plumes de » perroquet; j'ai à contribution tous les per- » roquets, de mes amis; vous m'avez promis » de ne pas me refuſer, j'exige ſix plumes du » vôtre, il eſt de la couleur qu'il me faut. » -- Ah! Madame, que ne parliez-vous plutôt, dit le Préſident en faiſant un gros ſoupir ? mais cette pauvre bête!..... Au reſte, je dois vous prévenir, Madame, que ceci ne dépend pas de moi; voyez Madame la Préſidente. La ſcene fut un peu moins plaiſante vis-à-vis de Madame de St. Fargeau : on pleura même avant que de laiſſer arracher les plumes; mais enfin, Madame de Laval les obtint et brilla à la cour avec ce rare ajuſtement qui fit un effet admirable.

Les leçons par leſquelles l'immortel Fénélon formoit ſon auguſte éleve pour le trône qu'a occupé Louis XV, n'étoient probablement pas deſtinées à l'impreſſion. Elles ont cependant été

publiées en Hollande, il y a vingt-cinq ans ſous le titre de Directions pour la conſcience d'un Roi. Je me bornerai à vous annoncer qu'on vient d'en faire une édition à Paris. Sous un Roi qui ſuivroit une route différente de celle que trace l'Archevêque de Cambrai, cet ouvrage ſeroit regardé comme une critique amere de ſa conduite; mais un Monarque comme le nôtre devoit deſirer qu'on connût le guide qui le dirige dans les ſentiers de la vertu. Auſſi Louis XVI a-t-il perſonnellement donné ſon ſuffrage pour l'impreſſion de ce livre. Une infinité d'exemples prouvent que les principes de M. Fénélon ſont la baſe du Gouvernement actuel. J'en citerai un dont je viens d'être témoin.

N'avez-vous pas, dit M. de Fénélon, pris le parti, ſur des rapports incertains, d'écarter des emplois, des gens qui ont des talens? On dit en ſoi-même: « Il n'eſt pas poſſible d'éclaircir ces accuſations; le plus ſûr eſt d'éloigner » des emplois cet homme. » Mais cette prétendue précaution eſt le plus dangereux de tous les pieges. Par-là on n'approfondit rien, et on donne aux rapporteurs tout ce qu'ils prétendent. On juge le fond, ſans examiner. Car on exclut le mérite, et on ſe laiſſe effaroucher contre toutes les perſonnes que les rapporteurs veulent rendre ſuſpectes. Tel eſt le précepte du reſpectable Prélat, et voici la lettre que je reçois d'un homme eſtimable auquel je ſuis vivement attaché. « J'ai éprouvé dans mes malheurs que les amis ſont une ſorte de métal précieux dont la pierre de touche eſt l'adverſité. Mais n'eſt-ce pas aſſez de ſe voir abandonné de ceux à qui on avoit donné ſa confiance? faut-il que dès que la ſource de vos bienfaits ſe tarit, ceux que vous avez répandus faſſent rougir les per-

ſonnes qui en ont été l'objet ? J'aurois pu me conſoler de ne me voir entouré que d'ingrats et de perfides, mais je trouve des ennemis acharnés contre moi dans le nombre de ceux à qui j'ai rendu des ſervices eſſentiels. J'en appelle à vous-même, mon cher ami, vous qui avez été confident de mes plus cheres penſées, témoin de toutes mes démarches, et qui ſeul, peut-être, m'êtes reſté fidele; ai-je jamais rien fait qui puiſſe ſervir à perſonne de prétexte au mal qu'on voudroit me faire ? Eh bien ! on a employé tous les moyens pour retenir la main que notre reſpectable Miniſtre des finances daignoit me tendre pour me tirer de deſſous le joug de l'infortune ! Le premier uſage que M. Turgot a fait de la faveur du Monarque, a été de répandre des graces ſur les honnêtes gens qui avoient à ſe plaindre de l'injuſtice du ſort, ou de celle des hommes. Inſtruit des revers qui m'ont accablé, perſuadé que je ne les ai pas mérités, et prévenu favorablement ſur mon compte par des ſuffrages non ſuſpects, il a bien voulu m'inſcrire ſur cette liſte. Le vieux préjugé que le ſucre gardé trop longtemps ſe convertit en arſenic, eſt ſans doute une figure que le peuple, ſelon ſon uſage, prend à la lettre. Une baſſe jalouſie a pris la place de la reconnoiſſance dans le cœur d'un homme que j'avois réchauffé dans mon ſein comme le ſerpent de la fable. Les imputations les plus fauſſes et les plus odieuſes furent l'objet d'un mémoire qu'il n'oſa ſigner, mais qu'il eut l'audace d'adreſſer à M. Turgot contre moi. Qu'eût fait un Miniſtre ordinaire ? Sans doute un homme qui n'eût été qu'honnête n'auroit point ajouté légerement foi à un mémoire anonyme, mais il n'eût pu ſe défendre de quelques impreſſions et de quelques doutes. Il eût été injuſte de me croire coupa-

ble; mais j'aurois peut-être été privé pour toujours de ſon estime. Il y auroit eu de la légéreté à un Ministre, qui répond à ſon Roi et à la Nation, de ſes moindres démarches; de rejetter des avis qui pouvoient être fondés. Le Ministre qui ne ſe contente pas d'être vertueux pour lui-même, pour qui les principes d'équité ne ſont pas une ſtérile ſpéculation, qui joint l'énergie aux lumieres, qui connoît l'importance de l'état et de la réputation d'un citoyen, a daigné deſcendre dans les détails des informations les plus ſcrupuleuses. Celui qui a voulu me perdre, n'a fait qu'affermir dans l'eſprit de mon bienfaiteur, les diſpoſitions favorables dont je lui ai paru digne, et les efforts du calomniateur n'ont fait qu'inſpirer plus d'intérêt pour ma ſituation. »

La Pologne telle qu'elle a été, telle qu'elle eſt, telle qu'elle ſera : brochure compoſée, à ce qu'il paroît en 1773, n'eſt répandue ici que depuis deux jours. Un lecteur inſtruit ne trouvera dans cet ouvrage, rien de ce qui peut piquer le plus ſa curioſité. La premiere et la ſeconde partie n'offrent rien de neuf. Dans la troiſieme l'Auteur voulant prophétiſer l'état futur de cette malheureuſe République, voit, comme les enfans, toute couleur de roſe. Il voit la France, l'Eſpagne, le Portugal, la Suede, le Dannemarck, l'Angleterre, la Hollande, la Sardaigne, former une alliance pour s'oppoſer au partage qui détruit l'équilibre de l'Europe. Mais, ajoute-t-il, la Pologne n'a pas beſoin d. tous ces ſecours pour recouvrer ſes terres et ſa liberté. Les Puiſſances qui s'en emparent, ne feront pas toujours unies; leur plus grande force réſide en la perſonne des héros qui regnent aujourd'hui, et dont les ſucceſſeurs n'auront peut-être pas les mêmes talens ni les mêmes ſuccès... La Pola-

gne a plus d'une fois ſurmonté des criſes à-peu-près ſemblables. Sous le regne de Caſimir, le Roi de Suede l'a miſe à deux doigts de ſa perte. L'immortel Sobiesky lui rendit ſa ſplendeur qui lui avoit été ravie par le traité de Boudchaz, traité ſi humiliant pour une nation libre, qu'on fit, à cette occaſion, l'épitaphe ſuivante :

Ci gît la Pologne, qui née de la trop grande indulgence des Rois, nourrie par l'arrogance des Sénateurs, vexée par la licence de l'Ordre Equestre, proſtituée par l'avarice de tous les Ordres, devenue tributaire des Infideles, s'eſt enfin enſevelie ſous ſes ruines.

On vient ſeulement de donner au public une brochure dont l'objet a déjà perdu le mérite de la nouveauté. Elle eſt intitulée : *La Ligue découverte, ou la Nation vengée, lettre d'un Quaker à F. M. A. de V. ſur les affaires du temps et l'heureux avénement de Louis XVI au Trône.* Cette lettre d'un ſtyle moitié myſtique, moitié oratoire, eſt du premier Octobre 1774, date antérieure au rétabliſſement des Parlemens. En voici un échantillon. Le ſoi-disant Quaker reproche à M. de V. ſon ſilence dans les circonſtances. « Nous nous flattions de recevoir par votre étroite correſpondance, un nombre infini de réfutations des croaſſemens de certaines pieces que la politique la plus profonde et l'intérêt le plus particulier ont enfantés en balbutiant au mépris de toute vraiſemblance. Qu'il eſt aiſé, dit Eſope, d'élever un ſuperbe édifice dans les eſpaces imaginaires ; mais qu'il eſt difficile d'en jeter les fondemens et d'en couronner le faîte ! Nos antagoniſtes, les riches et puiſſans architectes de cette Monarchie éternelle, ont cependant trouvé le ſecret d'en vaincre les obſtacles : il eſt vrai que tout leur eſt facile, puiſque la

ſuppoſition, la chimere et l'impoſture ſont la baſe de leur oraison. Changer tout de face, tronquer tout, travestir les vices en vertus, et les crimes en licences honnêtes, ce n'est chez eux qu'une occupation licite et journaliere ; chanter en roſſignols arcadiens la démence d'un P..... en guiſe de ſon héroïsme, prêter aux habitans des forêts de Lybie la douceur du mouton, et peindre le vautour comme la tourterelle, n'est que l'effet d'un vernis qui tombe ; ſans changer la nature de l'espece, et dont ils vendent bien cher le vermillon aux ſucceſſeurs de ceux qui n'ont pour toute belle qualité que cette misérable ressource. » Il félicite ensuite la France ſur un malheur dont elle a à la vérité des puissans motifs de conſolation. « Le hasard préſidant à ſon bonheur, vient de la combler de ſes derniers bienfaits, en l'arrachant de la puissance du vaste torrent qui précipitoit par toutes les voies poſſibles, ſa deſtruction et ſa ruine totales ; car ſans vouloir altérer la vérité, tirant de justes conséquences des funestes événemens passés qui ont ſemé et fait germer l'indiſpoſition dans le cœur de tous les individus qui en composent le corps, ſi le bon Roi eût régné encore une année, le Chancellier, l'Abbé Terray, partie des Intendans et des Fermiers Généraux, et partie du corps des Evêques et quelques autres usuriers auroient réuſſi à faire acheter le pain, ce misérable pain, dans le ſein du Royaume, à la faveur des coups de feu entre patriotes François. » Le reste est une Diatribe contre les membres qui compoſoient le gouvernement dernier. On y fait parler ainſi au Roi le chef de la justice. « Sire, étant revêtu des attributs de la pourpre royale, Dieu transmet journellement en vous ſa volonté pour la faire exécuter ſur la terre ; et par une ſecrete correſpon-

dance, vous ne formez plus qu'un lui-même, et êtes dès cet instant une divinité. Il ſeroit donc honteux à la gloire de V. M., et à celle du pur eſprit qui vous anime, de permettre à des hommes, le droit de repréſentation, puiſque tout ce que V. M. veut, doit être parfait, ſeroit-ce même de faire immoler peuples, femmes, fils, petit-fils et neveux : vous pourriez le faire, et le faire ſans craindre d'être ni cruel ni tyran, puiſque tout ce qu'ils ont et tout ce qui les agite vous appartient de droit..... » Voici un autre trait qui vous fera connoître la méchanceté du prétendu Quaker. Il s'adreſſe au Roi. « Oui, Sire, vous voulez que le Duc d'A..... n'ait point trahi vos intérêts à l'anſe de St. Caſt, protégé les Anglois au ſiege de Belle-Iſle, vous voulez qu'il n'ait pas fourni pendant toute la guerre, des vivres à l'Angleterre ; vous voulez qu'ils ne ſe ſoient pas embarqués à Cancale ? M. de la Chalotais, les Parlemens, les Princes et le cri de toute la Nation veulent et prouvent le contraire, ils doivent tous être coupables, ils doivent être tous punis ſévérement. Il faut faire enfermer à perpétuité M. de la Chalotais, exiler les Princes, caſſer tous les Parlemens, et accabler les Peuples d'impôts ; c'eſt le ſeul moyen d'abaiſſer leur indocilité et leur orgueil. Ils ont trop de denrées, il faut les leur ôter, et leur faire reſſentir la peſanteur de votre main : il en eſt une néceſſité ; plus les Peuples ſont miſérables, plus ils ſont ſoumis au Souverain, etc. etc. »

MON DERNIER MOT.

B.

D'où vient que ſur ſoi-même on a ſi peu d'empire?
Savez-vous quel inſtinct, en naiſſant, nous inſpire
Contre certains objets d'invincibles dégoûts,
Que l'art ni la raiſon ne peut guérir en nous ?

L'un pâlit à l'aſpect de cet inſecte agile,
Qui tapiſse les murs de ſa toile fragile;
L'autre, à l'odeur d'un mêts digne de le tenter,
Sent, contre l'appétit, ſon cœur ſe révolter:
Souvent au plus grand bruit une oreille endurcie
N'entend qu'en frémiſſant l'aigre cri de la ſcie;
Et Rameau déchiré par un ſon diſcordant,
Le ſourcil hériſſé, l'œil de fureur ardent,
Briſoit l'inſtrument faux qui faiſoit ſon ſupplice.
Moi, par un même inſtinct, et non point par malice,
Je ne ſaurois ſouffrir les eſprits de travers;
Je ne puis de ſang-froid ouïr de méchans vers:
J'ai beau gronder ſouvent ma naïve franchiſe,
Dès qu'un Auteur m'ennuie, il faut que je le diſe,
Auſſi ne ſuis-je point l'Auditeur de Belloi,
Depuis qu'aux Spectateurs un mouſquet fait la loi,
Et qu'un ſot affranchi des ſifflets du parterre
Nous force à l'écouter, à ſouffrir, et nous taire.
Enfin c'eſt-là l'humeur dont je ſuis dominé,
Des mauvais Ecrivains je ſuis ennemi né:
Traitez-moi d'homme dur, chagrin et difficile,
Imputez ma franchiſe aux aigreurs de ma bile;
Mais en vain vos conſeils me voudroient corriger:
Ce qu'a fait la nature, on ne peut le changer.

M.

Je vous plains, car enfin je vois que dans le monde,
Maint rimeur contre vous déjà s'irrite et gronde.
Pour vous peindre, ils n'ont point de crayon aſſez noir.
Les brochures ſur vous commencent à pleuvoir.
Tantôt quelque grimaud, en proſe, ou bien en rime,
Vous décoche, dans l'ombre, une injure anonyme;
Tantôt de votre nom ſe jouant plaiſamment,
Un fin railleur vous nomme un cenſeur *inclément*;
Et ſi quelques eſprits, amis de la critique,
Applaudiſſent par fois à votre humeur cauſtique,
Mille autres, qui, craignant les traits que vous lancez,
D'un ſeul coup à la fois, en ſecret, ſont bleſſés,
Elevent, en tous lieux, leurs cris pour vous maudire.
Quel plaiſir trouvez-vous à voir qu'on vous déchire!
Cent fois plus redouté de tous nos beaux-eſprits,
Que Sartine n'eſt craint des filoux de Paris,
On vous fuit: cependant qu'il ſeroit doux de vivre
Avec des gens ſi bons, ſi ſages dans un livre!
Ah, combien la vertu doit les unir entr'eux!

B.

Hé ! ſoit ; je les croirai bienfaiſans, généreux ;
Je croirai, s'il le faut, que la verru les touche,
Et qu'elle eſt dans leur cœur comme elle eſt dans leur bouche,
Je croirai chacun d'eux philoſophe en tout point,
Et, pour le croire mieux, je ne les verrai point.
Mais comptez-vous pour rien la douceur peu commune
De me voir à l'abri d'une foule importune
D'Auteurs qui, nuit et jour, inſpirés par l'ennui,
Se tourmentent ſans fin pour tourmenter autrui ?
Lemiere, aux durs accords de ſon Apollon Suiſſe ;
Ne mettra pas du moins mon oreille au ſupplice.
Dorat ne viendra point, en galant précieux,
Me lire, avec fadeur, ſes vers delicieux,
Où ſans ceſſe il décrit mille faveurs reçues
Des plus rares beautés que jamais il n'a vues.
Un financier, jaloux du fauteuil immortel,
Et d'être aſſis au Louvre auprès de Marmontel,
Pour devenir Auteur à prix d'or et ſans peine,
Ne marchandera point mon eſprit ni ma veine ;
Et Lacombe, en un mot, ne me viendra jamais
Prier d'être, à ſa ſolde, un menteur par extraits.

M.

Fort bien : mais, dans ce champ d'épine & de ſatyre,
Où ſont, pour tant de ſoins, les fruits que l'on retire,
Deſpréaux, tant chéri de Louis, de Condé,
Des Héros de nos jours ſeroit mal ſecondé.
On ne courtiſe plus les Filles de Mémoire.
Pour briguer leurs faveurs il faut aimer la gloire :
La Gloire veut des ſoins, des exploits, des vertus ;
Et tout cela, pour vivre encor quand on n'eſt plus !
Dieu merci ! nos Seigneurs ont, dans leurs bonnes têtes,
Des projets plus ſenſés et des goûts plus honnêtes.
Voyez-les, à grands fraix, par la mode entraînés,
Poſséder ſans déſirs, de brillantes Phrynés,
Qui cultive leurs mœurs avec un zele extrême,
Et prennent à leurs biens plus d'intérêt qu'eux-mêmes.
S'ils veulent toute fois, dédaigneux Protecteurs,
Faire, au bout de leur table, aſſeoir d'humbles Auteurs,
Qui de bons plats, de loin, dévorant la fumée,
Amuſent les laquais de leur mine affamée,
Ils font venir, par choix, Sédaine, ou Poinſinet,
Toujours pour les Phrynés prêts à faire un couplet,
Vrais bouffons qui, jouant ou proverbe, ou parade,

Font rire Monſeigneur quand ſon Singe eſt malade.
Mais ſavez-vous pourtant de quel malin courroux
Tout un ſexe bruyant va s'armer contre vous ?
Car il faut qu'en ami de tout je vous inſtruise :
Les femmes (qui l'eût cru ?) n'aiment plus qu'on médiſe.
Leur eſprit goûte mieux des Ouvrages profonds,
Des Contes bien moraux, des Opéra-Bouffons,
Des Drames, à la fois, et bourgeois et tragiques,
Et les impiétés les plus philoſophiques :
Souvent même à l'Auteur d'un Roman libertin
Elles font, en ſecret, le plus heureux deſtin ;
Mais tout Auteur critique eſt sûr de leur déplaire,
Comme Voltaire au Pape, et la Bible à Voltaire.
Par leurs mains cependant tout ſe fait bien ou mal.
Les Arts leur ſont ſoumis, Phébus est leur vaſſal :
Parmi leurs beaux Esprits, elles verſent les graces,
Les pouſſent aux faveurs, aux penſions, aux places,
Et vous, par votre faute, obſcur et dédaigné,
De toute récompense à jamais éloigné,
On ne vous verra point, décoré d'un beau luſtre
Des quarante Immortels groſſir la troupe illuſtre.

B.

Je ne le cache pas : c'est un ſort assez beau
De s'aſſeoir à la place où fut aſſis Boileau ;
Mais, malgré la douceur d'une gloire auſſi pure,
Vis-à-vis Saint Lambert, on fait triste figure ;
Et pour vous dire tout à l'oreille, en deux mots,
Je vois fort peu de gloire où je vois tant de ſots.
Qu'irai-je y faire ? aux pieds d'une Secte hardie,
Encenſer le Veau d'or de l'Encyclopédie,
Ou m'entendre appeller pédant par d'Alembert,
Si j'oſois préférer Virgile à Saint Lambert ?
Suis-je assez patient pour y ſouffrir l'empire
D'un ignorant hautain que le faux goût inſpire,
Et pour voir triompher mille ſots jugemens,
Dont l'esprit raiſonneur fait frémir le bon ſens ?
C'est de ce nid fécond en ſchiſmes littéraires,
Que ſortent, chaque jour, tant de loix téméraires,
De ſyſtêmes nouveaux, où de ſi doctes mains
Veulent au Dieu du goût tracer d'autres chemins.
Là regne un monstre étique, à l'œil creux : ſa manie
Est d'aller, ſous la tombe, inſulter au Génie :
Les grands noms ſont en proie à ſes jaloux efforts,
Vil flatteur des vivans, il déchire les morts ;
Mégere l'enfanta dans ſes cavernes ſombres,

Et ce nouveau Cerbere aboie après les ombres.
Quoi ? l'on veut méconnoître un Poëte divin
Dans celui qui chanta le fier Vainqueur du Rhin,
Qui ſut, de tant de graces et de fleurs poétiques,
Orner de l'art des vers les leçons didactiques,
Et qui, pour un *Lutrin*, variant ſes accords,
Des riches fictions ouvrit tous les trésors
Que n'a pu faire naître, en un champ plus épique,
Des faits du grand Henri le Rimeur hiſtorique ?
Un lâche complaiſant viendra donc, ſans pudeur,
Des deux Rois de la Scene abaiſſer la grandeur
Aux pieds d'un Bel-Eſprit, qui par-tout, dans ſes Pieces,
Riche de leur dépouille, a mis leurs vers en pieces ?
Un Pygmée aura dit : qu'on reſpecte ma loi ;
Rouſſeau, je te défends d'être plus grand que moi !
On oſera traiter Crébillon de barbare !
Enfin ce que la France eut jamais de plus rare,
Se verra tous les jours, dans ſa gloire inſulté
Par mille impertinens sûrs de l'impunité !
Et moi je ne pourrai, ſans qu'on s'en formaliſe,
Des Charlatans d'eſprit démaſquer la ſottiſe ?
Je ne pourrai trouver d'Alembert précieux,
Dorat impertinent, Condorcet ennuyeux,
Et Thomas aſſommant, quand ſa lourde éloquence
Souvent, pour ne rien dire, ouvre une bouche immenſe ?
Oh ! je veux ſur ce point me mettre en liberté.
Se plaigne qui voudra de ma ſincérité,
J'ai briſé pour toujours le bâillon tyrannique
Qui vouloit, dans ma bouche, étouffer la critique ;
(Car aujourd'hui le Pinde a ſes tyrans auſſi.)
Mais qu'un autre, s'il veut, aille, d'effroi tranſi,
Courber, ſous leur orgueil, un front menteur et lâche,
Moi j'irai, d'un œil ferme, attaquer, ſans relâche,
Ces ennemis du goût trop long-temps impunis ;
Et tous, contre moi ſeul, de leurs coups réunis
Duſſent-ils faire enſemble éclater la tempête,
Moi tout ſeul contre eux tous, je puis leur faire tête,
N'en doutez point.

M.

Voilà parler en vrai Romain,
Au-deſſus du péril, au-deſſus du deſtin ;
Hé bien ! mon Brave, allez où le goût vous appelle,
Victorieux Martyr d'une cauſe auſſi belle,
En nouveau Curtius, allez vous dévouer
A la rage des ſots que vous voulez jouer.
Encor ſi vous pouviez, au prix de tant de haines,

Voir au profit du goût fructifier vos peines !
Mais vous aurez beau dire, écrire et raisonner ;
Le talent qu'on n'a pas, le pouvez-vous donner ?
Dites-moi ; ferez-vous un Boileau de R***,
De la Harpe un Racine, et de Barthe un Moliere ?
Dorat, dont vous blâmez le jargon, en tout lieu,
Va-t-il, à votre gré, devenir un Chaulieu !
Et par vos bons avis, pensez-vous que de Lile
Puisse autre chose enfin que rimer à Virgile ?
Croyez moi : sans vouloir en vain nous réformer,
Au ton de votre siecle il faut vous conformer.
Flattez son goût : on plaît sans prendre tant de peine ;
On est charmant, divin, au moins une semaine,
On est prôné, couru, fêté, même à la Cour ;
Et le fat de la veille est le héros du jour.
Quittez donc le vieux goût ; le nôtre est plus facile.
N'allez point vous charger d'un savoir inutile,
Et laissez prudemment Aristote à l'écart,
Tracer sur la raison les préceptes de l'art.
En effet à quoi bon vous mettre à la torture,
Suivre, plein de scrupule, Horace ou la Nature,
Apprendre à discerner le bon esprit du faux,
Intraitable ennemi de vos propres défauts,
Gothique partisan de regles surannées,
Sur un papier ingrat, consumer des années ?
Sans l'esprit du moment, quel suffrage aurez-vous ?
Comment de vos Censeurs surmonter les dégoûts ?
« De Boileau, diront-ils, misérable copiste,
» D'un pas timide, il suit son modele à la piste.
» Si l'un n'eût point raillé ni Pradon, ni Perrin,
» L'autre n'eût point sifflé Marmontel, ni Saurin.
» Eût-il nommé *la ligue* une histoire rimée,
» s'il n'eût vu par Boileau la Pharsale opprimée ?
» Après tout, son Boileau, qu'il nous a tant vanté,
» Faisoit d'assez bons vers, mais froids et sans gaîté.
» Voltaire seul nous plaît, Voltaire nous amuse,
» Quand du Béguin de Gille il a coëffé sa muse,
» Et que dans les accès d'un délire bouffon,
» Il couvre de farine ou Jean-Jacques, ou Buffon.
» Nous aimons son esprit, son riant badinage,
» Lorsque de la dispute égayant le langage,
» Au style des pédans opposant le bon ton,
» Il traite l'un de *chien*, et l'autre de *Giton* ;
» Et pour se délivrer de tous ses adversaires,
» Dans un vers plein de sel, les envoie aux Galeres. »

B.

Hé, mon Dieu! laiſſons-là Voltaire et ſes flatteurs.
Plaignez-moi quand j'aurai de tels admirateurs.

M.

Je plains le triſte ſort que pour vous j'envisage;
Car enfin quel ſera votre appui?

B.

Mon courage.

M.

On criera contre vous.

B.

Je laiſſerai crier.

M.

Cent bouches vont s'ouvrir pour vous calomnier.
De vos moindres propos on vous fera des crimes:
Vous recevrez par jour vingt billets anonymes.

B.

Je ne les lirai point

M.

Voulez-vous ſoulever
Tout un parti puiſſant?

B.

Oui, je veux le braver.

M.

Malheur à qui s'attaque à l'Encyclopédie!
On fait courir ſoudain, pour noircir votre vie,
Ceux qui, par *le bons ſens* (*) inſtruits à raiſonner,
Vont, aux dépens de Dieu, chercher un bon dîner;
Et ceux qui, chez les Grands, épris de leur morale,
En chaſſant la vertu font entrer leur cabale.
L'un vous fait ſéqueſtrer ſans forme de procès,
Un autre rend ſa plainte, et vous traîne au Palais.

B.

J'en appelle au Public qui me fera juſtice.

M.

Le Public? c'eſt bien dit: comptez ſur ſon caprice.
Eole eſt moins changeant, moins orageux que lui:
Il condamne demain ce qu'il loue aujourd'hui.
Ah! ſans vouloir fixer ce Prothée indocile,
Libre de tant de ſoins, vivez heureux, tranquille.

B.

Mais je ne puis dormir ſi je ne fais des vers.

(*) Livre d'Athéiſme.

M.

Hé bien ! exercez-vous ſur cent ſujets divers.

B.

Sur tout autre ſujet que reſte-t-il à dire ?
On a tout épuiſé ; mais on peut toujours rire.
La ſottise eſt un fonds qui jamais ne tarit ;
Et la ſatyre enfin n'aura jamais tout dit.

M.

A de plus doux ſuccès animez votre veine.
Entre mille rivaux paroiſſez ſur la ſcene.
Là, des vers, que ſouvent le Lecteur eût maudits,
A l'aide de Lekain, ſont pourtant applaudis.
C'eſt-là que le talent avec éclat s'annonce.
Ecoutez mon conſeil.

M.

Ecoutez ma réponse.
Un Sanſonnet ſiffloit, jasoit ſi joliment,
Que de tout ſon canton il faiſoit l'agrément :
Pour l'entendre on venoit d'une lieue à la ronde.
De petits mots piquans il agaçoit ſon monde,
Faiſoit rire aux éclats ceux dont il ſe moquoit,
Et voyant qu'on prenoit plaiſir à ſon caquet,
Il ne finiſſoit point. Un matin que l'Aurore
Amenoit un beau jour de la ſaiſon de Flore,
Il entend retentir l'ombre épaiſse d'un bois
Des accens redoublés d'une touchante voix ;
Le printemps et l'amour éveilloient Philomele.
Sanſonnet s'attendrit ; puis veut chanter comme elle ;
Il veut, d'un goſier rauque et peu fait à gémir,
Tirer un ſon plaintif, un douloureux ſoupir,
Et bientôt veut chanter, d'une voix éplorée,
Les douleurs de Progné, les fureurs de Térée.
Alors il ſe rengorge, et d'un œil glorieux,
Demande aux ſpectateurs d'applaudir de mieux ;
Mais on rit, on le hue, on le force à ſe taire ;
Et quelqu'un lui donna cet avis ſalutaire :
Sanſonnet, mon ami, quittez le ton dolent,
Sifflez plutôt, ſifflez, ſi c'eſt votre talent.

De Paris, le 6 Mars 1775.

La Cour et le Parlement continuent à être très-tranquilles, chacun s'étant réſervé ſes droits. Il y a de bonnes gens qui trouvent que c'eſt aſſez pour le maître, puiſque ſes édits ſubſiſ-

tent et font même exécutés ; mais d'autres remarquent que, ce qui est exécuté ne concerne que les matieres de diſcipline peu intéressante, et que, quant aux grands objets, tels que le droit de remontrances, l'érection même du Garde des Sceaux, etc..., ils restent ſous le poids de la protestation, et qu'ainſi le Parlement n'a véritablement accepté d'édit que celui qui concerne ſon rétablissement pur et ſimple. Le temps et l'expérience éclaireront ſur tout cela.

On est inondé de mémoires de toute espece, c'est comme une rage polémique après la ſomme de la chicane ! A propos de mémoires, le maréchal de Richelieu eut il y a quelque temps, un moment d'espoir ; le Lieutenant civil, après avoir pressé vivement Madame de St. Vincent, crut ſurprendre une effuſion de vérité dans cette Dame qui, ennuyée et fatiguée de ſes questions captieuses, lui dit, « eh bien, Monſieur, » il faut vous l'avouer, ce n'est point M. le » Maréchal qui a fait les billets, c'est M. de » Vignerot qui est l'auteur du coup. » Sur quoi M. le Lieutenant civil fait promptement atteler ſa voiture, y monte et va communiquer ſa découverte au Maréchal qui l'envoya promener très-militairement. On ſçaura pour l'intelligence de cette anecdote très-plaiſante, que le nom du Maréchal est Vignerot. Son Biſaïeul René de Vignerot, gentilhomme Poitevin, avoit épouſé en 1603 Françoiſe Dupleſſis-Richelieu, Sœur du fameux Cardinal, Roi de France ſous Louis XIII, à la charge de porter le nom et les armes de Dupleſſis-Richelieu : c'est ainſi que les Fleury ne ſont point Fleury. Leur nom est Rosset. Bernardin de Rosset épouſa en 1680, une ſœur du Cardinal de ce nom qui le fit faire Duc.

La nation l'a échappé belle pour les vête-

mens : il y avoit une ligue très-puissante pour ramener ceux de la fin du seizieme siecle : mais les gens sensés ont élevé la voix, et les marchands de la capitale ont jetté les hauts cris, de façon que tout restera dans l'ordre accoutumé : les agréables ont seulement la permission d'exercer leur imagination d'ici au carnaval de 1776, pour inventer de nouveaux habillemens : en attendant on continue à chanter les plumes, et voici une chanson de M. le comte d'Adhemar, sur le goût dominant des panaches. Les Chevaliers qui figuroient dans un des bals de la Reine, lui avoient demandé la permission d'en porter et l'avoient obtenue.

Air : *Pour la Baronne.*

Je prends la plume
Pour célébrer les grands plumets,
Partage l'ardeur qui m'allume,
Muse, préside à mes couplets;
Je prends la plume.

C'est à la plume
Que la France doit sa grandeur.
Henri, dont c'étoit la coutume,
Crioit dans le champ de l'honneur;
C'est à la plume.

C'est à la plume
Qu'on doit souvent tout son bonheur;
Quand sur le feu qui nous consume
La bouche explique mal le cœur;
C'est à la plume.

Charmantes plumes,
Couvrez les fronts, troublez les cœurs;
Malgré leurs froides amertumes,
Vous régnerez sur vos Censeurs,
Charmantes plumes.

Toutes les plumes
Ramenant la fidélité;
Amans volages que nous fumes,
L'amour quitta pour la beauté
Toutes ses plumes.

Dessus la plume
Quoiqu'il soit doux de discourir,
Il est minuit et je présume
Qu'il est plus doux de s'établir
Dessus la plume.

Extrait d'une lettre de Cologne du 12 Fév. 1775.

La défunte société est violemment soupçonnée d'avoir abrégé les jours de Clément XIV, et s'il en faut croire des bruits sourds, la mort du chef de l'Eglise Catholique n'est pas son dernier crime : on l'accuse dans nos cantons de celle du dernier Electeur de Mayence qui ne l'aimoit pas. Ce qu'il y a de très-vrai, c'est que ce Prince étoit de la constitution la plus vigoureuse, que tout sembloit lui promettre la plus longue vie, et qu'il est mort, pour ainsi dire, subitement. Au moment de l'accident qui a terminé ses jours, plusieurs médecins étoient assemblés dans son anti-chambre, mais on ne les laissa entrer que pour recevoir son dernier soupir. Son successeur est bien éloigné de réunir tous les suffrages. Son début a été de détruire tous les établissemens utiles que son prédécesseur avoit faits, de renvoyer tous les gens qui étoient à la tête de l'administration, pour donner sa confiance à de nouvelles créatures. Il est fort haut et ne parle que par sentences, mais ce ne sont pas celles de Salomon. Du reste, il est d'une inquiétude, dit-on, dont les tyrans ont seuls donné l'exemple, au point qu'il couche alternativement dans trois ou quatre chambres différentes : voici un trait qui le caractérise. Il avoit un valet-de-chambre chirurgien. Il y a quelque temps qu'il lui dit de lui apporter un verre d'eau ; celui-ci court le chercher et lui présente. — Buvez-le, lui dit-il ! Lang (c'est le nom du valet-de-chambre) l'avale sans héſiter, et lui dit : Monseigneur, vous vous défiez de

moi, je renonce dès ce moment à votre ſervice et je prends mon congé.

Enfin, le St. Eſprit eſt deſcendu ſur les Eminences qui s'ennuyoient beaucoup d'être renfermées, et elles ont donné un chef à l'Egliſe Catholique dans la perſonne du cardinal Braſchi. C'eſt ce que toute l'Europe ſait aujourd'hui; mais bien des gens ignorent peut-être, que ce nouveau Pontife eſt né à Ceſene, dans la Romagne, l'année 1717; d'une famille noble, mais nullement ancienne, ni illuſtre; venu à Rome, comme y viennent tant de petits prestolets qui cherchent fortune, il crut avoir trouvé la ſienne dans la place de Secrétaire d'un Cardinal: il obtint enſuite, ſoit par ſon intrigue, ſoit par ſes talens, la charge de Tréſorier de Rome qui conduit au Cardinalat, et fut en effet créé Cardinal par le feu Pape en 1773. D'où il réſulte qu'il a fait un chemin rapide, puiſqu'il étoit l'avant-dernier membre du ſacré Collége. On ne l'annonce point comme un homme dévoué au parti des couronnes, mais comme le plus modéré, le moins dangereux du parti des Albani, qui eſt celui des Jéſuites. En tout cas il ſera bien d'être ſage; l'autorité du Pape eſt à-peu-près réduite à ſa juſte valeur, et les foudres du vatican ne ſont plus que le tonnerre de l'opéra.

De Verſailles, le 16 Mars 1776.

Le vent eſt depuis quelque temps aux ſéparations et aux ſoufflets. Depuis l'hiſtoire du marquis de Chambonas, on a débité que la comteſſe de Br. a été colaphiſée par ſon mari, mais la choſe s'étant trouvée fauſſe, les deux ſoufflets qui revenoient au public ont paſſé ſur différentes joues et ſe ſont enfin fixés ſur le viſage de madame de Buſſy. Il s'en eſt enſuivi une

ſéparation amicale négociée par le duc de Choiſeul. M. de Bussy a donné 30,000 mille liv. de rentes à ſa femme, a partagé avec elle ſa vaiſſelle, ſes meubles et ſon linge, et le pauvre Indien qu'on croyoit revenu en France, chaſſant devant lui un troupeau de moutons d'Eldorado s'est retiré à ſa terre avec 40,000 mille livres de rentes.

Quant à M. de Chambonas, voici où en eſt ſon affaire. Vous ſavez que ſa femme est fille du duc de la Vrilliere et de l'épouſe actuelle d'un marquis de Langeac qui a reconnu les enfans de ſa femme; il faut ſavoir auſſi que la marquise de Langeac a eu un mari nommé Sabathin, homme de peu de chose comme elle; qu'ayant été prise pour maîtresse par M. de St. Florentin, aujourd'hui duc de la Vrilliere, pour n'être pas gêné, on a d'abord fait passer le pauvre mari aux Isles par lettre de cachet, puis on l'a dit mort, lorsque quatre ou cinq enfans devenus grands, ayant besoin d'un nom et d'un état, on engagea un vieux gentilhomme ruiné à ſe rendre mari et pere. M. de Chambonas et ſa femme vont plaider en ſéparation, et l'exemple de Madame de Bethune a engagé cette jeune femme à demander la permiſſion de plaider auſſi elle-même ſa cause à l'audience; elle espere que les grâces de ſon âge, les charmes de ſa figure et deux dents dont la fracture témoigne contre la violence de ſon mari, feront des moyens triomphans en ſa faveur; mais M. de Chambonas ſe propose, à ce qu'on assure, d'en employer de terribles: il ſe vante d'avoir des preuves de l'existence du Sr. Sabathin, le premier mari de la belle-mere, et conſéquemment de pouvoir faire caſſer ſon mariage. On a peine à croire que M. de Chambonas le veuille ſérieu-

sement, puisqu'il faudroit d'une maniere ou d'autre restituer une dot considérable, et il est plutôt à présumer que tout son tapage n'a pour objet que d'engager le Ministre et ses parties co-intéressées à payer son silence à un très haut prix.

Il vient d'arriver à la Cour une aventure fort singuliere. M. de Monthion, Intendant de la Rochelle, fut il y a quelque temps pour faire sa cour chez la Reine. L'heure d'y entrer étant un peu passée, il s'arrêta dans l'anti-chambre, où d'abord il n'apperçut personne, et se mit devant la cheminée à attendre. Soudain une voix sortit d'un homme en veste blanche, à moitié endormi sur un coffre, et qui lui dit : *que faites-vous là ?* d'un ton si brusque que l'Intendant crut pouvoir répondre sur le même ton, *qu'est-ce que cela vous fait ?* mais la replique fut que la veste blanche s'élanca sur lui, jetta sa perruque dans la cheminée et alloit lui livrer combat, lorsqu'une porte s'ouvrit, d'où on lui dit, *Monseigneur, on vous attend.* Le pauvre Intendant stupéfait courut après sa perruque et se sauva. Le Prince en attendant une répétition de danse, s'étoit endormi dans l'anti-chambre.

Le mariage du comte de Coigni avec mademoiselle de Conflans, a donné lieu à plusieurs soupers de famille, dans lesquels on a vu renaître l'ancienne gaieté Françoise : lorsqu'il fut question de ces repas, le duc de Coigni dit à M. le marquis de Conflans : fais tu que je suis fort embarrassé ? — Eh, pourquoi ? — C'est que je n'ai soupé de ma vie chez ta femme. — Ma foi, ni moi non plus ; nous irons ensemble et nous nous soutiendrons. Ce trait ressemble un peu à l'histoire de ce bourreau qui conduisant

au gibet un pauvre diable, lui dit, — je ferai certainement de mon mieux, mais je dois pourtant vous prévenir que je n'ai jamais pendu.— Ma foi, répondit le patient, je n'ai jamais été pendu non plus, nous y mettrons chacun du nôtre, et nous nous en tirerons comme nous pourrons.

Il a couru et il court encore bien des bruits sur le compte de M. Turgot : voilà dans l'exacte vérité ce qu'on doit penser de ce Ministre. Les financiers le craignent, les gens à affaires le trouvent inébranlable, les courtisans, inflexible, et ses amis même un peu trop sévere dans ses principes d'administration. On ne pourra le juger que sur ses opérations. Le désordre extrême des finances les rendra fort lentes : malgré sa rigide probité, il se fera sans doute bien des injustices particulieres qu'il ignorera, parce que la vue d'un seul homme ne peut tout embrasser, et que M. Turgot ne peut tout d'un coup purger la finance de tous les coquins qu'on lui a laissés. C'est pour ainsi dire, une génération à renouveller. En attendant, les mécontens auront beau jeu : mais les gens honnêtes et impartiaux jugent à la tournure qu'ils voient prendre à ce Ministre, que l'Etat peut retirer de grands biens de ses travaux, pourvu qu'on le laisse faire. Jusqu'à présent il a toute la confiance du Roi. Comme il est fort incommodé de la goutte, on le porte dans un fauteuil jusque dans la chambre de sa Majesté, où il travaille avec elle tête-à-tête pendant trois heures de suite. Le Roi aime à s'instruire, et M. Turgot lui en fournit tous les moyens.

On a fait ce quatrain assez heureux lors de l'exposition qui se fait tous les ans ici, des ouvrages précieux de la manufacture de porcelaine de Sevres.

Fragiles monumens de l'induſtrie humaine
Vous êtes à mes yeux l'emblême de la Cour:
La faveur, le crédit, la conſtance, l'amour,
Sont des vaſes de porcelaine

Le Roi a donné une déclaration concernant les viſites aux barrieres de Paris, par laquelle il ſoumet ſes propres voitures à l'œil avide des commis. Défenses à ceux-ci d'accompagner les voitures, fourgons et tous autres équipages des Princes et Seigneurs dans leurs hôtels ou auberges pour y faire leur viſite, qui doit ſe faire et ſe fera deſormais aux barrieres, ce qui n'eſt rien moins qu'agréable; mais le Roi donne l'exemple et il n'y a rien à dire: il ſera ſeulement très-édifiant de voir Sa Majeſté arrêtée par deux ou trois gredins, pour lui demander ſi elle n'a rien contre ſes propres ordres.

CHANSON.

Sur l'air: *M. le Prévôt des Marchands.* Par M. Porcien.

Vante l'âge d'or qui voudra,
Bien fou qui le regrettera.
Vivre de gland comme les bêtes
Et végéter au fond des bois,
Quoi que nous chantent les Poëtes,
Ne vaut pas nos mœurs et nos lois.

Je reſpecte nos bons aïeux,
Mais leur ſiecle ne vaut pas mieux.
Ces preux Chevaliers que l'on priſe,
Toujours battans et pourfendans,
Malgré leur antique franchiſe
N'étoient pas de trop bonnes gens.

Les Clovis et les Childebert
Les Clotaire, les Dagobert,
Valent-ils notre Roi Louis Seize!
Qui le ſoutiendra, mentira.
Pour mon compte je ſuis fort aiſe
De vivre au ſiecle où nous voilà.

On voyoit dans chaque château
De pere en fils un tyranneau
Toujours occupé de détruire.
Leur morgue il falloit encenſer.
Ces Seigneurs ne ſavoient pas lire,
Mais ils ſavoient boire et jurer.

Lance en arrêt ſur un chemin,
Le Guerrier étoit aſſaſſin,
Mauvais ſujets et mauvais maîtres;
Puis demandant à Dieu pardon,
Ils donnoient leurs terres aux Prêtres
Pour avoir l'abſolution.

Sur des vitraux montés en plomb
On voyoit un grand écuſſon;
Et cette poſtéromanie
Guerroyant et troublant l'Etat
Reſſembloit fort au vin de Brie,
Plus il eſt vieux, plus il eſt plat.

Avec un Chevalier Loyal
Une Dame étoit à cheval,
Teint brûlé, derriere en compote,
Et filant de triſtes amours;
Conſtante, bégueule et dévote
Dans ſon château flanqué de tours.

J'honore la fidélité,
Mais j'aime auſſi la propreté;
Toutes ces grandes héroïnes
Interrogées au boudoir,
Par nos agréables coquines
Seroient confondues ſans eſpoir.

Mes amis, jouiſſons en paix
Du temps préſent, et déſormais
Ne vantons pas tant les chimeres
Du bon prétendu temps jadis.
L'avenir paſſe nos lumieres,
Le préſent eſt le paradis.

De Paris, le 18 Mars 1775.

M. Linguet a continué hier ſa juſtification devant l'ordre des Avocats aſſemblés au nombre de 200. Il a parlé plus de trois heures avec la véhémence qu'on lui connoît, animée encore ſans

doute par l'importance d'une affaire qui ne met point de milieu entre ſon triomphe et ſa perte. Malgré ſes efforts, ſon éloquence, les égards dus à ſes talens et à ſon courage, ſa radiation du tableau a été confirmée, à la pluralité de 184 voix contre 36 ; encore la majeure partie des dernieres étoit-elle pour une interdiction limitée et d'autres peines douces. On ne ſait quel parti prendra cet homme extraordinaire ; mais il y a lieu de croire qu'il ne ſe tiendra pas encore pour battu. Notre public est, comme ſur toutes choses, partagé ſur cette affaire ; pour moi, je m'afflige de voir cet écrivain célebre, le ſeul de nos Avocats qui joigne à des talens qui illustrent le barreau, des connoissances en littérature, arrêté au milieu de ſa carriere par ſes écarts et par la jalouſie de ſes rivaux. Un des mérites de M. Linguet est celui des réparties ingénieuſes. Avant que Madame de Bethune plaidât elle-même ſa cauſe au Parlement, au défaut de ſon zélé défenſeur, ce qu'elle a déjà fait deux fois avec applaudissement, et fera encore au premier jour, M. le Maréchal de Broglie, ſon adversaire, rencontra M. Linguet dans une des ſalles du palais et l'apostropha ainſi. « Mons Linguet, je me doute bien que Madame de Bethune ſera votre écho et répétera la leçon que vous lui aurez faite ; ſongez à la faire parler comme Madame de Bethune doit parler et non comme Mons Linguet ſe donne quelquefois les airs de le faire ; autrement vous aurez à faire à moi, entendez-vous Mons Linguet. » *M. le Maréchal*, répondit l'Avocat avec ſon air ſimple, *le François a depuis long-temps appris de vous à ne pas craindre ſon ennemi.* Pouvoit-on envelopper plus adroitement un propos piquant, du manteau d'un compliment très-flatteur ?

Ce Linguet est un terrible homme. Occupé d'un journal auquel il faut, tous les dix jours, fournir la matiere de deux feuilles et demie d'impreſſion, chargé des mémoires et plaidoyers de Madame de Bethune, obligé d'écrire pour ſa propre juſtification, vivement tracaſſé par ſon ordre qui l'a déjà repouſſé trois fois hors de ſon ſein, néceſſité de paſſer les jours et les nuits, ſoit à courir chez l'un et chez l'autre, ſoit à pérorer pour conſerver ſon état, attaqué en même temps comme homme de lettres, il ſait trouver encore le loiſir et la liberté d'eſprit néceſſaire pour répondre à ſes critiques et oppoſer brochure à brochure, livre à livre. Le voilà engagé dans une guerre furieuſe avec les économiſtes : ceux-ci ont cru le terraſſer par la *Théorie du Paradoxe*, il ſe releve furieux. Sa réponſe eſt intitulée : *La Théorie du Libelle* ou *l'Art de calomnier avec fruit, dialogue philoſophique, pour ſervir de ſupplément à la Théorie du Paradoxe.* L'ardeur de ſa défenſe et la fougue de ſon eſprit l'ayant emporté un peu loin dans ce petit ouvrage, le Gouvernement en a fait ſaiſir les exemplaires. Rappellez-vous qu'on croit que l'Abbé Morellet eſt l'Auteur de la *Théorie du Paradoxe*. Voici l'épigraphe que M. Linguet a choiſie pour ſa réponſe. *Et quoi M....., d'un prêtre eſt-ce là le langage ?* Il peint ainſi les Economiſtes.

« Cet illuſtre proxenete de *la ſcience*, ce champion invincible du *produit net*, ce reſpectable Archimandrite de l'ordre des *freres de la doctrine Economique*, s'eſt élevé au-deſſus de tous les éloges en forçant ſon cœur à outrager un homme renverſé, et ſon pied de derriere à ſe lever pour lui donner le dernier coup. Si l'on demande quel eſt l'ordre dont il s'agit,

nous dirons, pour épargner des tourmens aux commentateurs des siecles à venir, que c'est un ordre nouveau fondé aux environs de 1760, sous le nom *de freres Economistes* par le pere Quesnai qui a eu pour fils aîné spirituel le frere Mirabeau, qui a engendré en esprit le frere Beaudeau, qui a engendré l'Abbé M., qui a engendré *la Théorie du Paradoxe, etc.* Le nom d'*Economistes* leur a été donné vers l'an 1770; ils ont pris la place des encyclopédistes qui avoient succédé aux .... etc. Cet ordre, dès 1765, avoit déjà produit beaucoup de grands hommes, tels que frere Dupont, frere Beaudeau, frere Roubaud, frere Morellet, etc. tous puissans en œuvres et en paroles. Auſſi ont-ils rempli l'univers du bruit de leurs noms et de leurs brochures ou libelles, ce qui est synonyme dans leur langage .... On trouvera ici le secret de la composition de cette espece d'ouvrage.... Il y a des ames pour qui l'art de nuire équivaut à celui d'être heureux. »

L'Abbé Morellet fait imprimer une réplique. Il y a eu de part et d'autre dans cette querelle littéraire une adresse qui frise la mauvaise foi; des mots interpolés, des citations tronquées ont souvent, sous la plume des critiques, défiguré les idées de M. Linguet, et celui-ci n'a pas de moindres reproches à se faire. L'esprit de vengeance ne doit jamais aveugler un citoyen sur le respect qu'il doit à un système protégé par le gouvernement, sur les égards qu'on doit aux gens qui veulent le bien, même quand quelques-unes des opinions qu'ils soutiennent sont erronées.

M. du Belloi, Auteur du siege de Calais, vient de mourir. Il fournit un exemple de l'empire qu'a l'amour-propre sur les ames les plus honnêtes, et

des égaremens où peut entraîner l'abus de ce même ſentiment qui produit les grands hommes. M. de Beaujon, ancien banquier de la Cour, opulent amateur des lettres, ſachant l'état de gêne où étoit M. du Belloi, lui fit offrir ſa bourse. Le littérateur mourant lui fit répondre qu'il le prioit d'être persuadé de ſa reconnoiſsance et ne lui demandoit pour toute grace que de vouloir employer les ſecours qu'il lui destinoit, à faire faire ſon buste en marbre et à le faire placer dans les foyers du théâtre François à côté de celui de Racine.

Les dernieres volontés de M. du Belloi ſont un contraste frappant avec celles de M. de Chateaubrun, respectable vieillard que M. le duc d'Orléans honoroit de ſon estime. Toute la fortune de M. de Chateaubrun conſistoit en rentes viageres que ſa mort a éteintes. Il voyoit ſa fin approcher, laissoit deux nieces ſans biens, et un ancien domestique ſans récompenſe, et n'a pas héſité de léguer à chacune des premieres 300 livres de penſion, et 200 livres au ſerviteur fidele, qui, depuis 22 ans, lui étoit attaché. Pour ſuppléer aux fonds qui lui manquoient et qui étoient nécessaires pour assurer le paiement de ces penſions, il a chargé M. de Bellisle, intendant des finances de M. le duc d'Orléans, de l'exécution de ſon testament, en lui demandant excuse de ce qu'il ne pouvoit lui laisser aucun gage de ſa reconnoissance. « Je crois, ajoute le testateur, avoir lu dans les yeux de ce Prince; et ſon cœur, que vous connoissez comme moi, me répond que je ne me ſuis pas trompé, que ſa bonté voudra bien s'intéresser en faveur de mes dernieres diſpoſitions. » Les espérances de M. de Chateaubrun ſe ſont réaliſées; M. le duc d'Orléans a donné ordre que ſes volontés fussent exécutées

exécutées doublement ; c'est-à-dire, qu'il a doublé les trois pensions que ce respectable vieillard avoit fixées si médiocrement.

M. Palissot, ayant corrigé sa comédie des Courtisannes, l'a lue à l'assemblée des comédiens François. Elle auroit été reçue s'il n'avoit pas fallu la représenter. Les femmes y ont trouvé beaucoup de traits propres à humilier leur amour-propre, et ont refusé d'y prendre aucun rôle, s'étant apperçues qu'elles se joueroient elles-mêmes. Ainsi par l'excès de la délicatesse des comédiennes, le public se trouvera peut-être privé de cette piece, à moins que l'Auteur n'obtienne la permission de la faire imprimer.

Le Lundi gras, Madame Dugas, femme d'un gentilhomme Lyonnois, suivit pendant quelque temps au bal de l'opéra, sur les quatre heures du matin, un masque habillé en vieille femme, auquel un jeune Cavalier donnoit le bras. Croyant reconnoître la Reine à laquelle M. le comte d'Artois donnoit le bras, Madame Dugas se précipita à ses genoux, et lui demanda la permission de lui baiser la main. « Vous ne me » connoissez pas, Mde., répond le masque. -Met- » tez la main sur mon cœur, s'écria Mde. Du- » gas, et sentez à ses battemens s'il meconnoît » des maîtres pour lesquels il est passionné. » En même temps elle prit la main du masque, la porta à son cœur, et la baisa. Le masque embarrassé s'esquiva dans la foule, et Mde. Dugas se releva au milieu d'un concours nombreux de masques attirés par la nouveauté du spectacle, et témoignant leurs applaudissemens par mille battemens de mains. On assure que le masque que Mde. Dugas a pris pour la Reine, étoit Mademoiselle Arnould, qui s'en est fort amusé avec le prince d'Hesnin, Linguet et Beaumarchais, ses conseils et ses amis.

Quoi qu'il en ſoit, Madame Dugas perſiſtant dans ſon erreur, dont on n'a pu la faire revenir, quoiqu'on l'ait aſſurée que la Reine n'avoit pas quitté un ſeul inſtant la fête de Verſailles, a adreſſé à cette Princeſſe les vers ſuivans de ſa compoſition.

Mon cœur avant de vous connoître
Vous aima par preſſentiment,
Et je devinois que mon maître
M'en feroit un commandement.

Pour tout François, c'eſt une regle
De ſuivre l'exemple du Roi;
Le lys François doit aimer l'aigle,
Le deſtin en a fait la loi.

Ni de Newton ni de Descartes
Je n'ai l'eſprit et le talent;
Mais je ſais lire dans les cartes
L'avenir comme le préſent.

Je ſavois dès votre naiſſance
Que vous deviez régner ſur nous,
Dès-lors je prédis à la France
Un ſort bien tranquille et bien doux.

Si j'avois tenu mon grimoire,
En baiſant votre auguſte main,
J'aurois pu vous dire l'hiſtoire
D'un ſiecle et de ſon lendemain.

J'eusse dit la vérité pure;
L'organe du peuple et des Dieux
Ne connut jamais l'impoſture:
J'en fus l'interprete en ces lieux.

Cette liberté que j'ai priſe
Ne vous paroîtra point un mal,
Le maſque excuſe, il autoriſe;
Tout n'eſt-il pas permis au bal?

Je vous ai déjà parlé, Monſieur, des débordemens de Mlle. Raucourt, actrice des François, tant célébrée, qui, après avoir épuiſé toutes les reſſources de luxure et d'impudicité avec notre ſexe, s'eſt jettée ſur le ſien. On ne ſait de quel crime elle s'étoit noircie aux yeux de

Mlle. Arnould qui est une de nos fameuses débauchées en ce genre ; mais celle-ci s'est vengée de la Raucourt d'une maniere cruelle. Elle lui a assigné un rendez-vous pour venir passer la nuit sans bruit avec elle. La jeune amante étoit munie du fil d'Ariane, tous les accès étoient ouverts ; elle est enfin parvenue dans la ruelle du lit de la Dlle. Arnould. Une voix bien basse lui dit de se coucher ; la Raucourt monte dans le lit funeste ; et qu'y trouve-t-elle ? au lieu du corps décharné de la chanteuse, un vigoureux mousquetaire qui la serre dans ses bras. En vain elle veut crier, se défendre, elle est obligée de céder à la fatalité ; elle s'immole enfin avec une résignation entiere. Mlle. Raucourt s'en retourne chez elle avant le jour, furieuse contre Mlle. Arnould qui lui avoit fait reconnoître ses premiers goûts ; mais ce fut bien pis, lorsqu'au bout de quelques jours, elle est convaincue que sa santé est vivement attaquée de l'aventure, et l'est même au point d'éluder l'art des chirurgiens, qui, pour la guérir, se voient forcés de recourir aux remedes les plus violens.

VERS *de M. de la Harpe à deux de ses amis qui étoient allés le voir à la campagne.*

Vous arrivez, amis, dans ce simple séjour,
Echappés à l'ennui qu'on respire à la Cour,
Vous venez au grand trot chercher dans ma chaumiere
Le rustique soupé d'un pauvre solitaire :
Vous le trouverez bon, car vous avez bien faim ;
Je voudrois cependant relever le festin,
Vous apporter des vers ; c'est chere de Poëte.
Vous vous imaginez déjà sur l'étiquette
Quelque scene tragique à faire tout trembler,
Quelque drame bien noir à faire reculer.
Pour un dessert plus gai ma verve se ranime,
Et je veux aujourd'hui déroger au sublime.
Ce n'est qu'une boutade, impromptu familier,
Fait en me promenant pour me désennuyer.

De mes deux bons amis attendant la venue
Je me promene ici dans ma longue avenue,
Ou dans celle d'autrui; c'eſt tout un; car enfin
L'on ſait que ma maiſon n'a ni cour ni jardin;
Mais comme à Clignancourt, c'eſt la plus belle rue,
Jadis de Deſpréaux la muſe mieux pourvue
Orant une ſyllabe au mot de chevre-feuil
Put adreſſer des vers au jardinier d'Auteuil,
Et payé pour flatter et libre de médire
En caroſſe à Paris fit rouler la ſatyre.
Je ſerois trop content ſi, dans tous ſes honneurs,
Je montois comme lui le courſier des neuf ſœurs.
De ce cheval quinteux rebelle à mes careſſes,
J'ai reçu bien ſouvent des ruades traîtreſſes!
De ſon maître Apollon, ſi j'eus quelque vertu,
C'eſt la facilité de rimer impromptu.
Ainſi j'ai vu l'auteur de Mérope et d'Alzire,
Le chantre de Henri, d'Agnès et de Zaïre,
Converſant avec nous dans ſes rians déſerts,
S'échauffer ſous le Dieu qui lui dictoit des vers,
Et dans ſes entretiens ſa verve encor brillante
Retrouver les tréſors de ſa plume éloquente.
Vous direz que ces vers ſont d'un ſtyle trop haut,
Je tombe dans le noble, et c'eſt-là mon défaut.
Un auteur (*) qui, dit-on, ſe ſert peu de la lime,
Nous juroit autrefois de n'être point ſublime:
Autant qu'Adelaïde a ſu nous le prouver.
Il tient mal ſon ſerment; moi je veux l'obſerver.
Eh bien, vous avez vu le pays des menſonges,
Qu'y cherchiez-vous? parlez, racontez-moi vos ſonges.
Car de ce démon-là tout homme eſt travaillé,
Il n'eſt point de mortel qui ne rêve éveillé;
Et trop heureux celui qui gardant ſa folie
Peut rêver doucement tout le temps de ſa vie.
Il eſt deux Dieux charmans et qui nous ſont bien chers,
L'eſpérance et Morphée; ils bercent l'univers.
A la Cour, à Paris n'eſt-il point de nouvelles?
Uſant à griffonner mes doigts et mes chandelles,
J'ignore ce qu'on fait, encor plus ce qu'on dit.
Monsieur Turgot a-t-il dans quelque bel édit
Fait entrer la raiſon diſcrétement ornée,
Et de ſe trouver-là juſtement étonnée?

(*) M. Dorat.

Le Prélat Polonois, M. l'Abbé Beaudeau,
Soumet-il la finance à quelque plan nouveau ?
Serons-nous enrichis par les Economistes ?
Du Chancelier Maupeou les modeſtes gagiſtes
Avec deux mille francs payés de leurs vertus,
S'en iront-ils à pied comme ils étoient venus ?
Et ne dirons-nous rien de la littérature !
Les amans généneux font-ils quelque figure ?
D'Arnaud occupe-t-il la plume et le burin ?
Aubert dans la gazette efface-t-il Marin ?
A ce pauvre Freron reſte-t-il de quoi boire ?
Remplit-il ſa cave en vuidant l'écritoire ?
On dit que pour le vin il a quelque penchant :
Je ſuis toujours ſurpris qu'un buveur ſoit méchant :
Il s'enivre pourtant, mais ce n'eſt pas de gloire.
Et Clément ſur Voltaire aura-t-il la victoire ?
Ses lettres, ſans réponſe, ainſi que ſans lecteurs,
Vont-elles au bon goût ramener les Auteurs ?
Sa proſe eſt un peu plate et ſes vers ſont en proſe.
N'étoit ces deux défauts, ils ſeroient quelque choſe.
Et l'homme à qui Piron par ſon dernier écrit
Légua ſon porte-feuille & non pas ſon eſprit,
Rigoley l'Editeur.... Comment quel eſt cet homme ?
Dites-nous quel il eſt ? Ecoutez, il ſe nomme....
Autrement, Juvigny ; le connoiſſez-vous mieux ?
Pas davantage. Et quoi ! ce critique fameux
Qui mit cette préface et ſavante et romaine
Aux tables de Verdier et de la Croix du Maine ;
Qui va flatter Buffon ſans en être apperçu,
Qui médit de Voltaire et n'en eſt pas connu ;
Qu'on rencontre par-tout et qu'on ne cherche guere,
Qui vous parlant toujours, devroit toujours ſe taire :
Grand ami de Freron, grand docteur, bon chrétien,
Qui ne ſeroit pas mal s'il vouloit n'être rien.
Le voilà trait pour trait, et même je vous jure,
L'original, ma foi, ne vaut pas la peinture.
Heureux le bon bourgeois qui, loin de ce travers,
Hors les commandemens n'a jamais lu de vers,
Qui va tous les matins orné de ſes lunettes
Rêver profondément en liſant les gazettes,
S'en retourne manger la ſoupe au coin du feu,
Dine avec ſon voiſin, boit en paix, croit en Dieu
Au vin du cabaret, à l'honneur de ſa femme.
Et quand il tonne, au ciel recommande ſon ame,
Qui de contes pour rire amuſe ſes enfans,

De ſon court revenu voit la fin tous les ans,
Récite la priere, à la grand'messe chante,
Et quelquefois auſſi couche avec ſa ſervante.
C'eſt vivre comme il faut; nous n'avons rien de mieux;
Nous avons trop d'eſprit pour ſavoir être heureux.
Le bonheur, mes amis, vaut mieux que le génie.
Pardonnez à ces vers, fruit de ma fantaiſie,
Ecrire longuement eſt un bien du métier:
Mais on rime ſans peine en ſtyle familier,
Que de ces vers coulans la tournure eſt facile!
En voilà près de cent, je vous en ferois mille;
Mais ſi vous les trouvez trop plats, trop découſus,
N'allez pas le redire, ou je n'en ferai plus.

De Paris, le 26 Mars 1775.

Les amis même de M. Linguet s'attendent à le voir ſuccomber bientôt, malgré tout ce qu'il achevera de dire au Parlement. Il eſt certain qu'en ſuppoſant à cet homme célebre tous les vices qu'on lui prête, on ne ſauroit s'empêcher de remarquer que ſon ordre s'eſt livré à une baſſe jalouſie contre lui. Pourquoi cet ordre ſi ſévere et ſi délicat n'expulſe-t-il pas également une quantité de mauvais ſujets qui n'ont d'obligation qu'à leur obſcurité, de voir leurs ſottiſes impunies ou ignorées? Il eſt, il faut l'avouer, bien déchu de ce qu'il étoit. On peut le comparer à ces ordres religieux, qui d'abord ont produit des hommes ſavans ou des ſaints, et qui finiſſent par nous infecter de gredins ſans talens et ſans vertus. Si M. Linguet ſuccombe au Parlement, il ne lui reſtera d'autre reſſource que d'eſſayer de ſe pourvoir au Conſeil du Roi. L'une des imputations qui ont ſervi de motif à ſon ordre, celle dont il s'eſt montré le plus affecté, c'eſt que M. Linguet doit avoir écrit au duc d'Aiguillon pour lui demander un ſupplément d'honoraires qu'il évaluoit à 150 mille livres, en le menaçant, en cas de refus, de le replonger dans l'abyme d'où il l'avoit tiré. M. Lin-

guet nie cette lettre, et a demandé dans ſon plaidoyer que le duc d'Aiguillon fût ſommé de dire la vérité de ce qui s'eſt paſſé entr'eux à cet égard.

On a répandu un méchant calembourg ſur M. le Comte d'Artois, car la plaiſanterie des François ne connoît rien de ſacré. Sur ce que ce Prince a honoré d'un coup d'œil la demoiſelle Duthé, une de nos élégantes filles, on a dit : *M. le comte d'Artois s'eſt gorgé de biscuit de Savoie, et eſt allé à Paris prendre du thé.*

M. Thomas vient de publier ſon éloge de Marc-Aurele, où ſe trouvent de belles choſes. Il paroit s'être un peu corrigé de l'enflure et de ce ton pédant qu'on lui reprochoit.

Je n'ai à vous annoncer aucunes nouveautés de nos ſpectacles, ſi ce n'eſt qu'on a fait la ſcene Italienne d'un opéra comique de Sedaine, intitulé : *les Femmes vengées*, bagatelle qui n'a aucun mérite, et qui même eſt d'une indécence à ne pas ſupporter. C'eſt le conte de la Fontaine, connu ſous le titre des *Remois*.

Nous attendons avec curioſité la réponse de l'Abbé Morellet à la brochure de Linguet. Jamais l'eſprit de parti, de faction, de ſchiſme, de cabale, n'a ſoufflé parmi nous avec plus de fureur. Ici tout eſt manie et enthouſiame, et nos gens de Lettres ſont plus ſujets encore à l'effervescence que les autres têtes. C'eſt cependant d'eux qu'on devroit recevoir des leçons de modération et de ſageſſe. N'eſt-il pas bien ſingulier que des êtres éclairés par les arts, ſoient plus petits et plus fanatiques que les autres hommes !

La tragédie de *Dom Pedre*, par M. de Voltaire, paroît imprimée, et précédée d'une Epître dédicatoire à M. d'Alembert, dans laquelle aucun des membres de l'Académie Françoiſe n'eſt

oublié. Chaque Académicien y trouvera un petit bout d'éloge ; M. de la Harpe y est mis à côté de Racine ; l'abbé Arnaud au-dessus du théologien fameux de ce nom, l'émule de Pascal, etc. etc. Vous connoîtrez déjà cette tragédie et la plupart des pieces fugitives dont on a enrichi l'édition qu'on vient d'en faire à Paris ; mais je crois que l'*éloge historique de la Raison*, l'une des dernieres productions de l'intarissable Auteur, sera nouveau pour vous. En voici un précis. La raison est restée long-temps cachée dans un puits avec la vérité sa fille. Enfin, touchées de pitié pour les malheureux humains, elles se déterminerent à voir le monde, et à tâcher de le guérir. Elles réussirent aussi peu que les Apôtres qu'elles avoient envoyés en différens tems, et regagnerent leur asyle. « Enfin, il y a quelque » temps qu'il leur prit envie d'aller à Rome en » pélérinage, déguisées et cachant leurs noms, » de peur de l'Inquisition qui arma toujours con» tre elles des Jacobins et des bourreaux. » Les deux pélérines sont présentées au Pape Ganganelli, et s'entretiennent avec lui ; dès le lendemain il abolit la bulle *in caena Domini*. Il prend la résolution de détruire la compagnie de Guignard, Malagrida, etc. Il diminue les impôts, encourage l'agriculture, et se fait aimer de tous ceux qui passoient pour les ennemis de sa place. La Raison voyage avec sa fille dans d'autres pays de l'Europe. A Venise, la Raison reconnoît une de ses paires de ciseaux dans les mains du Procurateur de S. Marc. Celui-ci les tenoit de Fra-Paolo, et s'en servoit pour couper les griffes de l'Inquisition, les plumes, et le bout du bec de certaines harpies qui venoient manger le dîner de la République. A leur arrivée en France, la vérité dit à sa mere : « J'entends les acclamations de » vingt millions d'hommes qui bénissent le ciel :

» les uns disent : cet avénement est d'autant plus
» joyeux que nous n'en payons pas la joie....
» Les autres crient : le luxe n'est que vanité ;
» les doubles emplois, les dépenses superflues,
» les profits exceſſifs vont être retranchés. --- Et
» ils ont raison. Tout impôt nouveau va être
» aboli. Les loix vont être uniformes... On va
» repartir aux indigens qui travaillent, et sur-
» tout aux pauvres Officiers, les biens immen-
» ses de certains oiſifs qui ont fait vœu de pau-
» vreté. Ces gens de main-morte n'auront plus
» eux-mêmes des esclaves de main-morte. On
» ne verra plus des huiſſiers de moines chasser
» de la maison paternelle, des orphelins réduits
» à la mendicité, pour enrichir de leurs dé-
» pouilles un couvent jouissant des droits sei-
» gneuriaux, qui sont les droits des anciens con-
» quérans. On ne verra plus des familles en-
» tieres demandant vainement l'aumône à la porte
» de ce couvent qui les dépouille. Plût à Dieu !
» Rien n'est plus digne d'un Roi. Le Roi de
» Sardaigne a détruit chez lui cet abus abomi-
» nable. Fasse le ciel que cet abus soit exter-
» miné en France ! ---- N'entendez-vous pas,
» ma mere, toutes ces voix qui disent : les ma-
» riages de cent mille familles utiles à l'Etat
» ne seront plus réputés concubinages, et les
» enfans ne seront plus déclarés bâtards par la
» loi. La nature, la justice, et vous ma mere,
» tout demande un nouveau réglement sur cet
» objet : car enfin il faut bien que les enfans
» aient des peres. — On rendra la profeſſion de
» soldat si honorable, que l'on ne sera plus tenté
» de déserter. La chose est possible, mais dé-
» licate. Les petites fautes ne seront plus traitées
» comme les plus grands crimes, parce qu'il
» faut de la proportion à tout. Une loi barbare,

INST. TAYLOR-OXFORD

» obscurément conçue, mal interprétée, ne » fera pas périr ſous les barres de fer et dans » les flammes, des enfans indiscrets et indécens, » comme s'ils avoient assaſſiné leurs peres et » meres.... Les biens d'un pere de famille ne » ſeront plus confiſqués, parce que les enfans ne » doivent point mourir de faim pour les fautes » de leur pere : et que le Roi n'a nul besoin » de cette miſérable confiſcation... La torture » inventée pour ſauver le coupable robuste et » pour perdre l'innocent foible de corps et d'es- » prit, ne ſera plus en uſage que dans les cri- » mes de leze ſociété au premier chef, et ſeu- » lement pour avoir révélation des complices ; » ces crimes ne ſe commettront plus. Voilà les » vœux que j'entends faire par-tout, et j'écri- » rai tous ces grands changemens dans mes an- » nales, moi qui ſuis la vérité. » Enfin, la raiſon et la vérité trouvent qu'en cet instant on s'est donné le mot en Europe pour penser plus ſolidement qu'on n'avoit fait pendant des mil- liers de ſiecles. Elles avouent qu'on ne peut dire que du bien du temps préſent, en dépit de tant de gens d'eſprit qui ne vantent que le temps passé. Elles prennent la réſolution de rester ſur la terre tant que ces jours dureront.

Il y a bien peu de gens qui écrivent dans la ſeule vue d'être utiles. Je ſuis assuré que M. du Saulx, en publiant ſes *Réflexions ſur la fureur du jeu* n'a pas eu d'autre objet que d'essayer de guérir quelqu'un de ceux qui ſont attaqués de cette funeste maladie. Il avoue qu'il a été lui- même atteint de la malheureuse manie du jeu : il préſente aux joueurs les remedes qui l'ont guéri ; des réflexions ſages et ſolides. Je vais ſeulement extraire de cette brochure, quelques- uns des traits qui y ſont rapportés. Vous ne con-

noissez peut-être pas l'anecdote qu'on raconte du fameux du Fresny. « Louis XIV, qui aimoit ce » comédien et l'avoit comblé de bienfaits, sans » pouvoir l'enrichir, parce qu'il ne cessoit de » jouer et de perdre, lui défendit sous peine » d'avoir la langue percée d'un fer rouge, de » blasphémer au jeu comme il en avoit l'habitude. » Du Fresny promet au Monarque irrité, d'être » plus circonspect à l'avenir. Cependant après » les plus fortes résolutions, il retourne jouer : » il perd, et la tentation le reprend de se sou- » lager à sa maniere : mais la menace du fer » rouge le retient : il se captive quelque temps ; » n'y pouvant plus tenir, il quitte la partie » avec quelques louis qui lui restoient encore, » marche au hasard en se pressant les levres, » et va s'asseoir au coin du feu, où il apperçoit » un pauvre diable à sec qui se tordoit les mains, » et poussoit de profonds soupirs. Qu'avez-vous ? » lui dit-il. J'ai, répondit l'autre, que je n'ai » pas un sol sur la terre pour rattraper mon ar- » gent. Tant mieux, s'écria du Fresny, tant » mieux. Tenez, voilà dix louis, retournez » promptement au jeu, *mais je vous supplie,* » *jurez pour moi, car le Roi me l'a défendu.* » M. du Saulx cite un exemple singulier de l'in- dustrie des joueurs pour se procurer de nou- velles ressources. Il assure avoir été lui même témoin de l'aventure suivante : « Un marchand » venoit de perdre son argent ; et malgré ses » supplications, personne ne vouloit lui en prê- » ter, quoiqu'il se vantoit d'avoir encore 1200 » livres chez lui. On lui répond qu'il peut les » aller chercher. Il hésite long-temps, à la fin » il se décide. Il court, et peu de temps après, » revient tout joyeux avec le sac qui étoit la » derniere ressource de sa famille. -*Avant de nous*

» *remettre au jeu, il faut, dit-il, que je vous* » *raconte en deux mots, comment j'ai fait à* » *mes riſques et dépens cette difficile conquête.* » *Ma femme avoit pris une précaution avant* » *que de ſe coucher : elle avoit barré de ſon* » *lit l'endroit où je mets mon argent. Je ſé-* » *chois en préſence de mon coffre, et j'étois* » *au déſeſpoir. Enfin, je m'y prends ſi bien* » *que je tire d'abord le lit, le ſac ensuite,* » *et le tout ſans réveiller ma femme. Çà com-* » *mençons.* Il joue et perd ». Notre Monarque, l'ami et le protecteur des bonnes mœurs, a mis le goût du jeu au nombre des vices qu'il veut proscrire. Pour y parvenir, il a témoigné aux Princes de ſon ſang qu'ils devoient donner l'exemple, et bannir loin d'eux ce funeste amuſement. Ce qui arriva le même jour chez M. le duc de C.... a fourni à M. du Saulx une anecdote qu'il raconte ainſi : « *Un homme honnête et* » *riche* voulut donner une fête : il invita quatre-» vingts personnes qui arrivèrent à l'heure dite. » Le maître du logis, non moins connu par la » grandeur de ſon ame, que par ſa bonté ſin-» guliere, déclare à ſes convives qu'il ne les a » rassemblés que pour jouir l'un de l'autre avec » ſécurité, et qu'il n'entend pas qu'aucun d'eux » ſorte mécontent de ſa maison. En un mot, cet » honnête homme en leur permettant tout ce » qui peut les amuſer, ne leur défend que les » jeux de hasard. On ſert ; et des quatre-vingts » convives qui rempliſſoient les appartemens, » il n'en reſta que vingt. François ! ſont-ce là » les mœurs de vos généreux ancêtres ? Quoi, » n'auriez-vous plus que des ames mercenaires ? » N'eſtimez-vous les plus beaux momens de la » vie et les heures qui s'écoulent ſi rapidement, » qu'en proportion de l'or que vous brûlez de

» vous ravir ? Mais tout va changer, et déjà » la révolution commence à s'opérer. »

M. Berquin a traduit assez agréablement en vers plusieurs Idylles de M. Gesner. Il vient de donner un échantillon de sa facilité pour le genre lyrique, en mettant en vers la scene de Pygmalion, de J. J. Rousseau. On en fait une petite brochure ornée de jolies gravures, et où le texte même est gravé. Une Idylle de M. Berquin la termine. Elle renferme, non l'éloge, mais le récit sincere des vertus du Ministre qui régit les finances de la France.

M. Mercier, homme de lettres, connu par quelques Drames en prose, comme *Jenneval*, *l'Indigent*, etc. a demandé aux comédiens François une assemblée pour leur lire un nouveau Drame de sa façon ; les comédiens ont délibéré, car tout délibere aujourd'hui, et le résultat de leur délibération a été de faire sçavoir à M. Mercier qu'ils ne joueroient et n'écouteroient aucune piece de lui, jusqu'à ce qu'il fût justifié sur l'imputation d'être l'Auteur d'un ouvrage intitulé : *Essai dramatique*, que vous aurez sans doute lu avec plaisir, où ils sont assez maltraités, c'est-à-dire, présentés sous leurs propres traits. Le poëte ne s'est point soumis à cette sentence. Il veut attaquer les comédiens au Parlement, et prétend que, s'il n'est en droit de les forcer à entendre la lecture de ses pieces, il peut exiger au moins la représentation de celles qu'ils ont reçues. Il demande en outre qu'ils soient punis d'avoir osé inscrire sur leurs registres un arrêté dans lequel on le qualifie Auteur de libelle. Tel est l'objet d'un mémoire à consulter, que M. Mercier vient de répandre dans le public : il nous en promet un autre plus étendu. On l'attend avec impatience,

dans l'espoir que cela amusera et jettera du couleur de rose sur le noir des procès singuliers qui occupent beaucoup nos sociétés, et les divisent en différens partis.

Nos jeunes Auteurs semblent vouloir devenir à la fois Troubadours et Jongleurs : ils vont par-tout lisant leurs ouvrages d'un ton d'énergumene, ce qui leur attire quelquefois des désagrémens. La déclamation d'un Poëte qui se livre, dans la société, au feu qui a présidé à la composition de ses ouvrages, paroît ridicule à nos jeunes femmes sur-tout, qui ne sauroient s'empêcher d'en rire. Les honnêtes gens souffrent quand un vrai mérite se trouve compromis dans de telles scenes ; mais après tout pourquoi s'y exposer ? M. Roucher, jeune poëte qui annonce le plus grand talent, travaille à un poëme, qui a pour sujet les *douze mois de l'année*. Il en a fini quelques chants, qui lui ont valu de la cour une gratification de cent louis, un emploi, et, ce qui pour un Auteur doit être plus précieux que tout cela, une réputation et une célébrité que souvent le génie attend dans l'osbcurité long-temps avant que de les obtenir. Peu de gens connoissent ce qu'a fait M. Roucher : il n'a rien publié de considérable, et on le place déjà au sommet du Parnasse. Quoi qu'il en soit, il a sollicité l'honneur de lire un chant de son Poëme devant Madame la Duchesse de Bourbon. M. Roucher est introduit dans un cercle, où cette Princesse riant et folâtrant avec six à sept femmes de son âge, étoit peu disposée à donner une attention suivie à la lecture d'un Poëme. Au bout d'une demi-heure, on s'apperçoit que M. Roucher est là. -- Lisez, Monsieur ! - Le poëte s'efforce de faire valoir l'harmonie de ses vers, s'échauffe, et ne voit pas

que les Dames étouffent de rire, chuchottent, et ne ſentent pas une ſeule des beautés de ſon ouvrage : depuis quelques minutes même M. Roucher parloit *dans le déſert* ſans s'en appercevoir ; la compagnie étoit allée ſouper. Enfin, il revient à lui, et ſe retire peu ſatisfait. Le cœur des Bourbons ne ſauroit ſans de vifs regrets, mortifier un honnête citoyen. Les ris appaisés, le calme renaissant, la Princesse fait demander le poëte ; il étoit parti. Le préſent d'une boîte d'or fut la conſolation, le dédommagement et la récompense de M. Roucher.

M. de la Harpe a lu devant la Reine ſa tragédie de *Menzikoff*, et a eu l'avantage de faire verſer des pleurs à S. M.

Voici une petite piece de vers adreſſée à M. Linguet, qui prend très-philoſophiquement l'événement qui en a fait l'objet.

Tes Pairs ne pouvant pas devenir tes ſemblables,
Linguet, t'ont rayé du Tableau ;
Deux arrêts inconciliables,
Dont l'un met à tes pieds tes rivaux mépriſables
Et l'autre te condamne à quitter le Barreau,
Démontrent à toute la France,
Que l'ancien Parlement, revenu du tombeau
N'a pas encor repris toute ſa connoiſſance.
Si l'on eût pu prouver au Parlement nouveau
Une pareille inconſéquence,
Tout Paris en fureur eût demandé vengeance.
Mais les Magiſtrats d'à préſent
Peuvent tout faire impunément,
Ils peuvent, à ſouhait, manier la balance,
La faire trébucher au gré de leur pouvoir,
Et dans la même circonſtance,
Abſoudre, condamner,
Prononcer blanc ou noir.

Traduction d'une Satyre de Caïus Lucilius, *Poëte Romain.*

Quel ſiecle ! quels excès ! quelle aveugle licence !
Nos Chevaliers vendus à l'ordre plébéien,

L'Art glacé du ſophiſme étouffant l'éloquence,
Des raiſonneurs en foule, et pas un citoyen !
L'un de Thémis en pleurs a briſé la balance,
L'autre au blâme endurci, blâmant tout, n'aimant rien,
Etale effrontément la coupable opulence.
Le faſte a de l'état ſéché les réſervoirs,
Le Palais d'Epopée insulte à nos miſeres ;
L'amour a ſon trafic, et Venus ſes comptoirs ;
La toilette d'Albine eſt un Bureau d'affaires ;
L'égoïsme a gagné, tout eſt vil ou méchant.
L'uſure au front d'airain ſort de ſes noirs repaires,
Et le Guerrier lui-même a les mœurs d'un traitant.
Peindrai-je et nos beſoins et nos plaiſirs factices,
Les crimes enfantés par l'abus du pouvoir,
Un conſulat timide, et ſouillé d'injuſtices,
Des Sénateurs gagés pour trahir leurs devoirs :
L'audacieuſe intrigue aſſiégeant les comices,
Des Prêtres ſans pudeur profanant l'encenſoir,
Imbécilles tyrans dont nos Dieux ſont complices,
Et de jeunes Romains, notre dernier eſpoir,
De molesse hébétés et vieillis par les vices ?
Oh ! pourquoi ſuis-je né dans ces jours malheureux !
Pleurons, amis, pleurons l'oubli de nos injures,
De nos proſcriptions le tableau douloureux,
Rome, hélas ! enfonçant le fer dans nos bleſſures
Et la hache à la main le deſpotisme affreux
Aux peuples abattus défendant les murmures.
Pleurons l'oubli des Loix et le mépris des mœurs,
Les progrès menaçans d'une fauſſe ſageſſe,
Le rapide déclin des arts conſolateurs,
L'indigence qui naît du ſein de la richeſſe,
Et tous les ſentimens éteints dans tous les cœurs.
J'ai vu nos légions parjures à la gloire
Se laiſſer ſans combattre arracher la victoire,
J'ai vu nos ports déſerts, languir dans l'abandon,
J'ai vu le laboureur écraſé de ſubſides,
Sacrifiant ſa vie à des maîtres avides,
Conſumé par la faim, mourir ſur la moiſſon.
J'ai vu de nos Tyrans la débauche effrénée
Dévorer en un jour les tréſors d'une année :
Et tandis qu'auprès d'eux leurs lâches complaiſans
De la baſſeſſe active épuiſant l'induſtrie,
Raniment la langueur de leur ame flétrie ;
Tandis qu'à leurs feſtins brûlant un vil encens,
Ils leur verſoient dans l'or le ſang de la Patrie,

J'ai vu de vieux Soldats à vivre condamnés,
Traîner dans le beſoin leurs jours infortunés;
Je les ai vus fuyant une pitié frivole,
Ne confier leurs pleurs qu'aux murs du Capitole,
Baiſer en ſoupirant l'urne de nos héros,
Et chercher Rome encor autour de leurs tombeaux.

Le Gouvernement fait faire des recherches ſur un de ces ouvrages qui procurent ſouvent aux colporteurs qui les débitent, l'avantage de vivre aux dépens du Roi pendant quelques mois, et coûtent la liberté à leur auteur quand il est trouvé. Celui à qui nous en avons l'obligation, paroît avoir déjà éprouvé ce ſort, et c'est, ſans doute, dans la prison même dont il a fait l'objet de ſon travail, qu'il a dreſſé le plan des remarques hiſtoriques ſur le château de la Baſtille. M. de Ren neville au ſortir de la Baſtille, ou il avoit été détenu pendant onze ans et un mois, donna au commencement de ce ſiecle, un ouvrage intitulé : l'*inquiſition Françoiſe*, ou *Hiſtoire de la Baſtille*. Il y rapporta l'hiſtoire des différens priſonniers qu'il avoit eu occaſion de connoître pendant ſon long ſéjour en ce château. Notre Auteur confirme les deſcriptions des lieux qu'a donnés M. de Rennèville; mais, ajoute-t-il, le régime de cette horrible inquiſition a changé depuis : c'est ce qui l'a déterminé à s'occuper du même objet.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris et miniſtre des finances ſous Charles V, après avoir fait pluſieurs établiſſemens utiles, fut accuſé d'impiété et d'héréſie. Il fut enfermé à la Baſtille qu'il venoit de bâtir, et dont il avoit poſé la premiere pierre en 1369. Pour lors ce château n'avoit que deux tours, il fut achevé entiérement ſous Charles VI, en 1383. Je ne ſuivrai point notre Auteur dans tous les détails de l'intérieur de la Baſtille, de la police qu'on y ob-

terve, et des précautions qu'on prend pour que ceux qui y ſont détenus n'aient aucune communication avec le dehors. Vous ſaurez que la nourriture des priſonniers eſt fixée par un tarif, ſuivant leur qualité. Il y a des claſſes de 50 liv. par jour, les moindres ſont de 2 liv. 10 ſ. Je paſſe à la conduite qu'on tient vis-à-vis d'eux depuis leur arrivée juſqu'à leur ſortie. Là notre Ecrivain ſe livre à ſa mauvaiſe humeur. Il prétend qu'on emploie dans les interrogatoires toutes ſortes de moyens pour tirer des aveux. Le Lieutenant de police et les officiers du Châtelet ſont ordinairement chargés de cette commiſſion. « Dans certains cas, ce ſont les Commiſſaires » du Parlement qui font les inſtructions. Ceux-» ci tiennent leurs ſéances à l'hôtel du Gouver-» nement ou à l'Arſenal. Ils n'entrent jamais » dans l'intérieur de la Baſtille. La différence » que le Miniſtere met entre eux et les Mem-» bres du conſeil ou du châtelet eſt, que ceux-» ci ſont Royaliſtes et les autres Parlementai-» res. Tout priſonnier eſt obligé, lors de ſon » élargiſſement, de ſigner *un protocole de ſer-» ment et protestation de ſoumiſſion, de reſ-» pect, de fidélité, d'amour, de reconnois-» ſance pour le Roi, d'aſſurance que les faits » qui ont compromis le priſonnier ont été l'ef-» fet de l'erreur ſeule de l'eſprit; d'actions de » graces de ce que S. M. ne l'a pas livré à des » commiſſaires extraordinaires; de promeſſe de » ne rien révéler de tout ce qu'il a vu et entendu » pendant le ſéjour qu'il a fait à la Baſtille.*

» Le dépôt de la Baſtille renferme pluſieurs » malles de papiers de feu M. le duc de Ven-» dôme, qui contiennent ſon hiſtoire et celle » des guerres d'Eſpagne, d'Italie et de Flan-» dres. Ces papiers furent ſaiſis ſur ſon fils

» naturel qui étoit ſon légataire, lequel étant » ſoupçonné d'avoir compoſé une brochure in- » titulée, *Les Trois Maries*, (les trois *Maillis*) » fut renfermé d'abord à la Baſtille, et trans- » féré dans la ſuite à Vincennes où il eſt mort.» Vous lirez peut-être avec plaiſir, Monſieur, quelques particularités concernant le comte de Lally. Un de ſes propos favoris étoit qu'il ne connoiſſoit point de plaiſir plus doux que celui de la vengeance, que c'étoit vraiment le plaiſir des Dieux. Il diſoit: *le Parlement me jugera ſuivant la rigueur des loix; mais le Roi me fera grace* et commuera la peine. « M. de » Lally ſe flattoit en vain; cependant ſon ar- » rêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours » après qu'il eut été prononcé. Pendant ce temps » ſes parens ſe promenoient en voiture du côté » de la porte St. Antoine, et faiſoient devant » ſa fenêtre la démonſtration de ſe couper le » cou. Tous leurs ſignaux furent inutiles: le » priſonnier concentré en lui-même, ne jetta point » les yeux de ce côté, et laiſſa tout à faire » au bourreau, qu'il eût prévenu certainement. »

De Verſailles, le 3 Avril 1775.

Le public s'eſt extrêmement occupé de l'hiſtoire de la promotion qui vient d'être faite de ſept Maréchaux de France. La Reine qui aime beaucoup Madame de Fitz-James et Madame de Chimai, ſecondée par M. le comte de Maurepas, avoit obtenu du Roi de donner le bâton à M. le duc de Fitz-James; et ſur le champ ce Miniſtre lui dépêche un courier pour lui annoncer que ſa Majeſté l'a nommé Maréchal de France, et l'avertir qu'il ait à venir faire ſes remerciemens. Le nouveau Maréchal part pour Verſailles, et va deſcendre chez le comte du

Muy : il lui apprend la grace que le Roi lui a faite, et lui montre la lettre que M. de Maurepas lui a écrite. Celui-ci lui dit qu'il ne savoit pas le premier mot de cette nomination ; que sans doute elle étoit réelle, puisque M. de Maurepas lui en a appris la nouvelle, et qu'il étoit le maître de se présenter pour remercier.

Le comte du Muy sort en même temps pour aller au conseil, et dès que le Roi y eût pris place, il lui dit : « Sire, je viens d'apprendre que Votre Majesté a nommé M. le duc de Fitz-James maréchal de France : une dignité aussi éminente ne peut être conférée qu'à raison de l'ancienneté des services ou d'actions éclatantes : M. le duc de Fitz-James a des anciens qui n'ont pas démérité ; quant aux actions, personne ne lui en connoît à la guerre : pendant la paix, le feu Roi lui a ôté le commandement du Languedoc pour lui donner celui de Bretagne : s'il y a bien servi, il faut l'y renvoyer ; dans le cas contraire il ne doit pas être récompensé. D'après toutes ces considérations, Votre Majesté ne peut laisser subsister cette disposition, sans être un Prince injuste et foible. Elle me permettra en même temps de lui représenter que c'est au Ministre de la guerre à mettre sous ses yeux les services des officiers, pour obtenir d'Elle les récompenses qui leur sont dues. » Ces représentations nobles et fermes, firent sur l'esprit du Roi l'effet qu'elles doivent produire ; il les écouta avec la plus grande attention et dit : Eh bien, il ne le sera pas. -- Mais Votre Majesté a promis, objecta M. de Maurepas ! — N'importe, il ne le sera pas. M. le duc de Fitz-James attendoit dans l'antichambre pour faire ses remerciemens, et fut fort étonné de n'être point appellé, lorsqu'il vit les Ministres sortir du conseil. Alors M. de

Maurepas le prit par la main, et lui raconta tout ce qui venoit de se passer. Le Duc vole chez le comte du Muy, et se plaint amérement du mauvais service qu'il vient de lui rendre, en lui répétant tout le discours qu'il a tenu au Roi. -- « Je ne désavouerai point ce que j'ai dit au Roi, répondit le Ministre, parce que je lui ai dit la vérité, et que par-là je l'ai empêché de commettre une injustice; mais permettez-moi de vous demander, Monsieur, comment et par quels moyens vous êtes aussi-bien informé de ce qui se passe dans le conseil du Roi. » - C'est de M. de Maurepas que je sais combien vous m'avez desservi. - « Encore une fois, Monsieur, il n'est rien de plus vrai que les représentations que j'ai faites au Roi; mais je vous avoue que je n'aurois jamais imaginé que le secret du conseil pût être trahi par ceux qui le composent. « La conduite de M. le comte de Muy dans cette occasion, lui a fait le plus grand honneur, et on y a reconnu la fermeté et la justice qui le caractérisent. Cependant l'intrigue qui avoit porté M. le duc de Fitz-James aux premiers honneurs des légions, n'a pas voulu avoir le dessous; et delà est éclose la nombreuse promotion que l'on fait. Le Public ne cesse d'en faire des plaisanteries. Je me garderai de recueillir tous les produits d'une humeur condamnable; mais pour vous donner une idée du ton et de la chaleur qu'on y a mis, voici un quatrain fait à ce sujet:

Eclatez en transports, ô trop heureux François,
Les Maréchaux que le Roi vient de faire
Assurent à vos vœux une éternelle paix;
Ils ne sont pas faits pour la guerre.

Au moment de la promotion, un méchant de la Cour a dit: *Ce sont les sept péchés mortels*;

il court une lettre très-méchante à ce ſujet. Je vous en donnerai ſeulement un échantillon..... « Je trouve l'idée des ſept péchés mortels, pour leur ſervir d'emblême, très-juste; ſi on vouloit les comparer aux ſept planetes, où trouveroit-on un Mars? Au reste, il n'y en a pas un ſeul qui n'ait vu le feu; mais c'est le feu Roi. On peut bien mettre pour inscription à la porte du tribunal des maréchaux de France, ſéjour de l'éternelle paix; nos bons généraux ont fait leur temps, et ceux qu'on leur associe pour leur ſuccéder ne connoissent que le bon temps, c'est-à-dire, la joie et le plaiſir,..... »

Si le Public s'amuse, les anciens des nouveaux maréchaux ont fait éclater les plaintes les plus ameres. On assure que le Roi a répondu au premier qui a fait des réclamations, qu'il ne changeroit rien à ce qu'il avoit décidé. Le comte de Maillebois ne s'est pas tenu pour battu et a eu une audience du Roi qui dura un quart-d'heure. Sa Majesté l'écouta ſans lui rien objecter et le quitta en lui disant qu'il liroit ſon mémoire. Il est bien difficile que cet officier général puisse gagner ce procès. Dans ſon affaire avec le maréchal d'Estrées au ſujet de la bataille d'Hastembeck, le tribunal le déclara incapable de posséder aucune charge militaire; et lorsque M. de Monteynard voulut le faire employer comme directeur général des troupes, il s'opposa à cette nomination, et elle fut révoquée: c'est dommage, car on ne peut refuser au comte de Maillebois, du talent pour la guerre. Dans l'audience qu'il a eue du Roi, il a demandé la réviſion de ſon procès, cela fait, le bâton, ou l'échafaud. Il paroît qu'on ne lui accordera ni l'un ni l'autre.

M. d'Herouville, l'un des mécontens, ayant

appris la promotion, accourut furieux ici, et entrant chez M. de Maurepas, lui dit avec cette antique force romaine : « je viens vous demander, Monsieur, ce qui a pu m'attirer la marque de mépris dont le Roi vient de me flétrir ; j'ai servi 50 ans le Roi aïeul de Sa Majesté, je suis couvert de blessures, et on me refuse le prix mérité de mes services ». On dit à voix basse à M. d'Herouville, ne criez pas si fort, craignez la Bastille. — « Non, en élevant encore la voix, un jeune Roi de 18 ans ne sauroit être assez injuste de faire conduire en prison un vieillard qui réclame ses droits légitimes et veut se conserver l'honneur d'expirer à son service ». Sorti de-là, le comte d'Herouville a écrit au Roi une lettre très-pathétique et non moins courageuse.

Depuis quelque temps on ne parle plus que guerre. Il y a, dit-on, de grandes conférences entre nos ministres et ceux des cours étrangeres. M. le maréchal de Muy a été renfermé pendant quatre heures avec M. le comte de Vergennes ; M. de Vergennes pendant trois heures avec M. Turgot, et M. Turgot pendant quatre heures avec M. le maréchal de Muy, et tout cela veut dire ; la guerre est certaine. Les bonnes gens qui sont en paix avec tout le genre humain, voudroient que tous les hommes pensassent comme eux, et que chacun dît aux Princes : demi-dieux de la terre, ou qui vous croyez tels, si le cœur vous en dit, entrez en lice, battez-vous, nous serons spectateurs bénévoles et juges des coups, et nous nous livrons d'avance au vainqueur. Selon toutes les apparences cette maniere de guerres diminueroit les querelles des Rois On a regardé comme des insensés les Princes qui ont proposé des cartels aux Princes

leurs adversaires, mais au fond ils n'étoient que justes et humains : si un Seigneur insulté disoit à ses gens; allons, faquins, que l'on s'arme et qu'on aille tuer ou se faire tuer pour laver mon injure, on trouveroit ce procédé aussi lâche que ridicule, et c'est pourtant celui de tous les Rois.

De Paris, le 9 Avril 1775.

Les Pairs sont assemblés au Parlement pour l'examen de la plainte en subornations de témoins, que la Dame de St. Vincent a rendue contre le maréchal de Richelieu; celui-ci s'écria dans une confrontation avec cette femme; *Peut-on me soupçonner d'avoir donné 400 mille liv. pour une telle figure?* Eh! Monsieur, répondit Madame de St. Vincent, *ce n'est pas à cause de ma figure que vous avez donné cette somme, c'est à cause de la vôtre.*

Tout le monde sçait que la fabrication et la fourniture des poudres et salpêtres pour le service du Roi, sont confiées à une compagnie de Financiers qui fait payer la poudre 32 sols la livre, et fait un profit immense. Une nouvelle compagnie a proposé à M. Turgot de prendre le bail des poudres aux conditions ordinaires, et néanmoins de fournir gratuitement la poudre nécessaire pour le courant annuel. Le Ministre enchanté d'une proposition aussi avantageuse, le plan pour le porter au Conseil, lorsque croyant vouloit la faire agréer du Roi et en avoit formé de son honnêteté de devoir en prévenir M. d'Ormesson, Intendant des finances, dans le département duquel est cette partie, il le manda, lui confia son intention, et lui dit qu'il ne doutoit pas que ce projet ne lui fût agréable, en raison de l'avantage que S. M. y trouveroit. L'Intendant trop peu éclairé pour pouvoir combattre

avec

avec de bonnes raisons l'idée du Ministre, et trop intéressé pour voir de bon œil cette partie changer de forme, retourna bien vîte à Paris, découvrit la chose à M. de Courbeton, le directeur et l'ame de la compagnie des poudres, et dès le lendemain avant l'heure du conseil, ces Financiers avoient employé tant de ressorts, que lorsque M. Turgot voulut proposer l'affaire, il trouva tous les esprits prévenus qui éleverent mille obstacles et déciderent qu'il y auroit des risques infinis à innover à cet égard.

Il vient de se passer une aventure qui occupe toutes les sociétés. M. de Montalembert en est le héros malheureux. Il devoit depuis longtemps à un M. de Rouffignac, homme de qualité comme lui, d'un âge à la vérité différent, car M. de Montalembert a 64 ans passés, et M. de Rouffignac n'en a que 27 à 28. Ce dernier, par rapport à la répétition de sa créance, avoit eu il y a 6 ans, un démêlé très-vif avec M. de Montalembert qui s'étoit plaint aux Maréchaux de France, et avoit même remis à ce Tribunal une lettre de son adversaire qui l'invitoit à se battre. M. de Rouffignac avoit subi en conséquence la peine prescrite par la loi. Libre après quelques années de prison, il est revenu à Paris, a insulté publiquement M. de Montalembert qui ne s'est point battu. Le lendemain celui-ci a donné la démission de sa place de Lieutenant des chevaux-légers. Voilà un homme anéanti : beaucoup de gens le plaignent, et s'accordent pour penser que M. de Rouffignac a poussé trop loin la vivacité, son adversaire étant un sexagénaire, et lui dans la fleur de l'âge. Aussi M. de Rouffignac a été condamné à un an et un jour de prison. Quoi qu'il en soit, tel est l'empire du préjugé chez nous sur ce point, que M. de

Montalembert ne reparoîtra plus dans le monde. Ce préjugé cruel aux yeux de la philosophie veut même qu'un homme taché de cette maniere, ſoit réprouvé et repoussé de ſes camarades ou de ſes collegues, s'il tient à un corps quelconque (*).

De Paris, le 12 Avril 1775.

Vous voulez que je vous communique tout ce qui amuse nos ſociétés, de tel genre et de tel ton que ce ſoit; eh bien! je vais vous faire parcourir une plaisanterie méchante faite ſur nos filles les plus connues. Vous ſçavez qu'ici ce ſont des personnages conséquens, et qui, à la honte de nos mœurs, attirent tous les regards.

Liste des curioſités de la foire Saint-Germain, ou qui ſe voient à Paris.

« La Demoiselle Arnould fait voir une bête très-méchante qui ſe jette ſur tout le monde indistinctement, et que rien ne peut apprivoiser; cet animal est déjà vieux, mais il n'est pas moins féroce; heureusement qu'il a perdu ſes dents; ce qui fait qu'il n'y a de risque que pour

(*) M. de Montalembert avoit acheté au prix de ſon ſang, dans pluſieurs occaſions, une juſte réputation d'Officier également estimable par ſes talens et par ſa bravoure. Cette aventure l'a flétrie pour quelques inſtans. M. de Montalembert a prouvé qu'elle devoit au contraire ajouter encore au reſpect de ſes concitoyens. Il étoit occupé d'un procès duquel dépendoit le ſort de ſa femme et de ſes enfans. On a dit qu'il manquoit de courage, et il en avoit un bien ſupérieur à celui qu'il faut pour ſe battre. Il a ſupporté l'opprobre juſqu'à ce qu'il eût rempli, en terminant ſes affaires domeſtiques, ce que lui preſcrivoient les devoirs de l'honnête homme et ceux de pere de famille. On le verra enſuite ſe porter avec empreſſement à ce que l'honneur exigeoit de lui vis-à-vis de M. de Rouffignac.

ceux qui ſont touchés par ſon venin et un peu par l'odeur.... »

« La Demoiselle Raucourt fait voir la grande louve ou la laye des bois : on la nomme ainſi à cauſe de ſon extrême impudicité. C'eſt un animal très-grand ; ſes jambes ſont d'une grandeur extraordinaire ; ſa peau eſt noire et fort dure. On avoit beaucoup vanté cette bête à ſon arrivée, et tout Paris fut empreſſé de la voir ; mais elle a beaucoup perdu de ſon mérite ; elle eſt très-paresseuse : on la diſtingue cependant par ſon grand amour pour les femelles de ſon eſpece, qu'elle ſuit avec acharnement, quoique cela ne l'empêche pas de recevoir le premier mâle qui s'en approche ; elle eſt très-ſenſible au ſon de l'or et de l'argent ; pour quelques écus elle donne la patte dont vous faites ce que vous voulez.... »

« La civette (Mlle. Morancé qui a été maîtreſſe du fameux comte du Barry) animal puant, le muſeau aſſez joli et très-attaché à ſa figure ; il ſe leche toute la journée pour liſſer ſon poil. Il a beaucoup voyagé cet été, il avoit même été bleſſé dans ſes courſes, mais ſa plaie eſt cicatriſée ; depuis ſon retour il a peu d'inſtinct, et ne ſatisfait pas la curioſité, mais il n'eſt pas cher. »

« La jolie guenon, animal venant des Indes. Mlle d'Hervieux à qui elle appartient, la laiſſe voir très-facilement. Elle eſt très-vive et très-intéreſſante ; elle a de très-jolies manieres : mais ſans être farouche, elle ne connoît point de maître ; aujourd'hui c'eſt l'un, demain c'eſt l'autre. Elle a un goût très-vif pour les pierres brillantes ; par leur moyen on peut ſe l'attacher quelques momens ; elle entend l'Anglois à merveille, et ſemble préférer cette langue à toutes les au-

tres. Une maladie a mis cet animal dans le cas de ne pouvoir en tirer race ; mais ſes petites façons et ſes grâces dédommagent de cette perte. On ne peut s'empêcher d'admirer ſur-tout combien elle ſe ſert adroitement de ſes petites mains, etc ».

« La Demoiselle Bonard fait voir un petit cochon maron qui a les pattes très-grosses et très-courtes ; il ne vit que de parchemins et de contrats. Il paroîtroit assez joli, s'il ne grognoit pas ſouvent ; il marche peu à cauſe de ſa patte, mais il eſt très-adroit ſur le dos. La même Demoiselle montre auſſi en particulier, un animal dont la gueule eſt très-grande, et que trois perſonnes ne peuvent raſſaſier ; il ne vit que de chair crue, n'importe laquelle. Il appartenoit autrefois à un pauvre tourneur qui s'en eſt défait, n'étant pas assez riche pour ſubvenir à ſa conſommation. »

MACHINES.

« Un bel automate très-curieux chez Mademoiſelle Duthé : il repréſente une très-belle femme qui fait tous les mouvemens poſſibles, mange, danſe, chante, et agit comme une perſonne vivante ; elle plume un étranger fort proprement....

« On voit chez Mademoiſelle Sougués une jolie pagode de chine qui fait toutes ſortes de mines et de mouvemens. Sa figure eſt charmante ; elle peut ſervir de girouette à cauſe de ſon extrême légéreté. Cette machine dont on ne connoît pas le prix, a d'abord été entre les mains de tout le monde à ſon arrivée à Paris ; mais un amateur l'a ſéqueſtrée et il laiſſe rarement la loge ouverte. On avertira le public des jours qu'il pourra entrer. »

« La Dame Courtin, qui l'emporte ſur tout ce qu'on a vu juſqu'à préſent, repréſente trois fois la ſemaine ſur le théâtre de Mlle. Mont-Gautier. Elle escamote des carroſſes, des chevaux, des glaces, des meubles et généralement tout ce qui lui eſt préſenté. Elle ſe propoſe, pour donner un nouveau ſpectacle au public, d'escamoter une maiſon ; mais elle avertit qu'à préſent elle ne rendra plus rien, quand même la Police s'en mêleroit une ſeconde fois. »

« Une belle ſtatue en plâtre peinte en couleurs imitant le naturel, chez Mlle. Beauvoiſin : elle fait le plus bel effet à la lumiere. Elle étoit connue depuis long-temps ; mais comme elle étoit un peu graſſe, on en a fait refondre le modele dans le vinaigre. A préſent elle eſt très-mignonne, et n'a que les jambes et les cuiſſes endommagées par cette opération et par le grand nombre de copies qu'on en a tirées. » (Il eſt de fait que cette fille eſt parvenue à diminuer ſon embonpoint à force de boire du vinaigre....) En voilà aſſez, et pourtant je m'arrête au commencement de la liſte qui raſſemble toutes celles de nos courtiſannes qui font le plus de bruit par leurs excès.

Notre théâtre François a deux pieces nouvelles à donner : *Loredan*, tragédie de M. Fontanelle, Auteur de la gazette des *Deux-Ponts*, piece copiée d'après le *Merinval*, drame en vers de M. d'Arnauld, ſujet terrible et difficile à préſenter ſur notre ſcene : et le *Siege de Paris*, ou les *Maillotins*, par M. Sedaine. L'Auteur a fixé ſon ſujet à cette époque où le peuple de Paris ſe livra à des excès en faveur de la faction Bourguignonne. On ſe rappelle l'audace d'un prévôt des marchands nommé Marcelle, qui étoit le chef de cette émeute. Sa mort fit évanouir

cette révolte populaire. Voilà ce que Sedaine a cherché à nous offrir dans cinq actes de prose, où on trouve cependant des morceaux intéressans. Les amateurs de l'ancien genre tragique, de celui des Corneille, des Racine, des Crébillon, des Voltaire, s'élevent avec fureur contre cette innovation, et se plaignent que c'est dégrader la majesté de Melpomene que de la réduire à s'exprimer en prose ; ils prétendent qu'une telle nouveauté ne peut réussir ; le public en décidera. Au reste, ce public autrefois juge suprême et impartial sur cet objet, est aujourd'hui tout ce qu'on veut. On n'a qu'à lâcher dans le parterre une vingtaine de garçons perruquiers ou de valets de chambre qui applaudiront, et crieront *l'Auteur, l'Auteur!* et la piece est sublime. L'opéra va donner le Siege de *Cythere*, de M. Gluck. Le Sr. Durosoi, qui a travesti Henri IV aux Italiens, enorgueilli de son triomphe, s'est attaché ou plutôt acharné à ce sujet, et va donner encore un opéra comique sous le titre : *Le Siege de Paris, sous Henri IV*. Nous voilà donc menacés de trois sieges. Avant de quitter le théâtre, je vous ai dit que M. Mercier fait un procès aux comédiens ; il va être imité par un autre écrivain connu par ses satyres et ses libelles en vers ; c'est le Sr. Palissot, qui ayant peine à supporter le refus qu'on lui a fait de représenter sa piece des *Courtisannes*, prépare aussi un mémoire. Ces mémoires feront la parade de ceux qui occupent depuis quelque temps le Public pour des procès d'une bien plus grande importance. Voici à bon compte des Vers de ce Palissot à nos comédiennes à propos de leur refus.

Remerciement des Demoiselles du Monde, aux Demoiſelles de la comédie Françoiſe, pour la protection dont ces dernieres ont bien voulu les honorer à l'occaſion de la comédie des Courtisannes.

De la ſcene Françoiſe auguſtes héroïnes,
O vous Reines des arts, déeſſes des talens,
Vous dont l'aréopage a jugé dans leur temps
Les Corneilles et les Racines,
Recevez nos remercimens.
Un rimeur inſolent s'étoit donc mis en tête
D'immoler notre honneur à ſa malignité?
Il comptoit ſur votre art pour égayer la fête:
Nous jouer! quelle atrocité!
Quoi! vouloir au public prouver en plein théâtre
Que le public eſt fou quand il nous idolâtre!
Oſer dire aux Seigneurs que nous les ruinons!
Tracer de nos boudoirs les chroniques profanes
Et du vil nom de Courtisannes
Flétrir de nouvelles Ninons!
Eclairer nos amans ſur nos fraudes hardies,
Et des couleurs du vice enlaidir nos appas!
Au jeune homme aveuglé montrer nos perfidies
Et l'aviliſſement qui s'attache à nos pas!
Au nom des mœurs et de la gloire
Rappeller notre ſiecle à cet honneur Gaulois
Qui n'exiſte que dans l'hiſtoire!
Des vieux préjugés d'autrefois
Vanter l'hypocrite grimace,
Et pour corriger notre audace
Mettre le ridicule à la place des Loix!
Fronder nos Queſacos! prendre au pied de la lettre
Cet eſpoir inſenſé de réformer les mœurs!...
Mais comment peut-on ſe permettre
Tant d'indécence et de noirceur?
Vous avez eu raiſon, Mesdames, de proſcrire
Ce drame dont l'affreux ſuccès
Auroit déshonoré le théâtre François.
Thalie a pu commettre à ſa juſte ſatyre
Les ſophiſtes du temps et même les dévots,
Tous les états enfin livrés à ſes bons mots:
Mais rire à nos dépens! ah! c'eſt un vrai délire.

Sœur Préville a très-bien pensé,
Que l'honneur de nos sœurs en seroit trop blessé;
Et c'est de votre part un trait de politique,
D'interdire la scene à cet Auteur caustique.
Quel désordre en effet, quel trouble dans l'Etat,
Quel étrange mépris des loix fondamentales,
Si vous n'eussiez pas craint de jouer des vestales.
Fidelles comme nous au vœu du célibat!
Vous sentez qu'un tel attentat
Vous accusant soudain d'un bégueulisme austere,
Faisoit rayer vos noms du tableau de Cythere,
Et qu'en vous séparant de nous,
Des filles de Vénus la noble compagnie
Cessoit, pour se venger de cette ignominie,
De communiquer avec vous.
Mais de l'esprit du corps nous osons tout attendre:
Mettez, pour mieux vous signaler,
Votre pudeur à nous défendre,
Et nous mettrons, pour vous le rendre,
Notre gloire à vous ressembler.

De Paris, le 16 Avril 1775.

Nous avons eu ces trois derniers jours, l'espece de spectacle qui se renouvelle ici tous les ans les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte. Ce sont des promenades à pied, en carrosse, à cheval, de tout Paris, à l'Abbaye de Long-champ, située près du bois de Boulogne, sous le prétexte d'y aller assister aux Ténebres chantées par les Religieuses de cette Abbaye. Nos riches et ceux qui vivent comme s'ils l'étoient, étalent, dans l'allée du bois qui y conduit, une magnificence et un faste extraordinaires, tant en voitures, en chevaux, qu'en livrées. Nos filles entretenues, cette fois encore, tenoient le premier rang. Mlle. Duthé, le jeudi, s'y est fait voir dans une voiture élégante, attelée de six chevaux, dont les harnois étoient de maroquin bleu, recouverts de plaques d'acier poli, qui réfléchissoient les rayons du soleil de

toutes parts. Quelques jeunes gens, soit pour s'amuser, soit pour venger les bonnes mœurs, ont entouré le carrosse de la belle, l'ont accablée de huées, et la vîtesse de ses coursiers a pu seule lui en épargner la durée. Le lendemain Mlle. Duthé s'est montrée plus modeste, avec une voiture à quatre chevaux beaucoup moins ornée. On a prétendu que cet acte de modestie provenoit moins d'un repentir que d'un conseil reçu de la Police. En vérité, il est honteux pour la nation, que ces filles osent étaler un faste si insolent ; et ce n'est pas une foible preuve d'une corruption profonde, qui tôt ou tard entraînera notre perte.

On attend avec impatience la requête du Sr. Linguet, et l'effet que produira pour lui son recours au Roi. Il faut avouer que la jalousie la plus ardente a dicté sa radiation, et il est surprenant que le Parlement ait eu la complaisance de se prêter à la haine honteuse de ce corps subalterne. D'ailleurs, n'est-il pas ridicule, absurde même, qu'il y ait dans un Etat policé une société quelconque qui ait sa police, ses arrêts, ses punitions ? On s'est tant récrié contre les Religieux, les Moines, qui avoient leurs justices, leurs prisons, etc. : c'est ici le même abus. Toute compagnie doit être soumise aux Magistrats suprêmes ; et quelque antique que soit un usage, s'il est démontré abusif, la loi doit le proscrire. Les Avocats, très-convaincus de la foiblesse de leurs talens, ont été effrayés et jaloux de la supériorité de ceux de Linguet, qui prouve que l'homme de Lettres est fort au-dessus de tous ces suppôts de la chicane, et de ce qu'on appelle *la pratique*.

ÉPITRE

Sur la Manie des Jardins Anglois.

Je ne m'en défends point, partisan furanné
De cet art où le Nôtre illustra ſa ſcience,
J'aime encor nos jardins & leur magnificence,
Et leur luxe élégant depuis peu condamné;
J'admire ce talent d'embellir la Nature,
De l'offrir à nos jeux ſous un jour plus parfait,
De faire, à force d'art, de ſoins et de culture,
Ce que ſeule et ſans art elle n'eût jamais fait;
Car, en deux mots, voilà tout le ſecret.
Cette ſource autrefois dans nos champs négligée,
Couloit obſcurément, au haſard dirigée,
Et reſſembloit aux plus humbles ruiſſeaux;
Dans mes canaux, quelque temps arrêtée,
Elle verſe, en nappe argentée,
L'éclat de ſes brillantes eaux.
J'aime le demi-jour que forment ces berceaux;
Sous cette paliſſade, en voûte façonnée,
Comme en un tube étroit la vue empriſonnée,
Suit un direct alignement,
Et va ſe reposer ſur un lointain charmant,
Sur une plaine immenſe et richement ornée.
De ce dédale raccourci
En mille faux-fuyans l'enceinte ſe diviſe,
Et par une aimable mépriſe,
J'erre long-temps avec ſurpriſe.
L'agréable, le beau, tout ſe raſſemble ici.
Vous que Prescot (*) viens de ſéduire
Enyété de ſon art, vous jugez d'après lui;
Et votre œil attriſté ſur tous ce que j'admire,
Promene froidement le regard de l'ennui.
Changer tout n'eſt point ma méthode;
Je me défie un peu des travers de la mode,
Ses caprices légers ſont enfans de l'erreur,
Et ſouvent l'inconſtance eſt l'ennui du bonheur.
Raiſonnons, que du moins vos leçons m'endoctrinent.
Daignez à ma foibleſſe un moment vous plier.
Dans ce parterre régulier,
Dont les nobles contours à vos yeux ſe deſſinent,
Où diverſes couleurs enſemble ſe combinent,
Que blâmez-vous? Quel en eſt le défaut?...
L'art... Quoi! l'art, dites-vous? Mais par-tout il en faut.

(*) Deſſinateur de Jardins Anglois.

J'ai retenu ce mot qu'a dit un Sage aimable :
Votre pure nature est fort insupportable (*Voltaire.*)
Le plus beau naturel, on ne peut le nier,
Si l'art ne le polit, est informe et groſſier;
Sans art, que ferez-vous qui plaiſe ou qu'on admire?
Sans art, créer un vers, est ſottiſe ou délire;
Il en faut même à la beauté.
Mais vous parlez avec ſincérité;
Avez-vous, ſans ſoin, ſans adreſſe,
Poli de vos gazons, le tapis velouté?
Quoi! cet art vous ſéduit et tout autre vous bleſſe?
Je veux plus de juſtice et plus d'égalité.
Au reſte, direz-vous, chacun fait à ſa guiſe?
Irons-nous à des riens mettre un vif intérêt?
Plante, aligne, bâtis. -- Doucement, s'il vous plaît,
Je crains ici quelque méprise;
Vous connoiſſez ce pauvre eſprit humain;
De l'égarer il n'eſt que trop facile:
Une fois hors du droit chemin,
Une erreur en fait naître mille:
D'un faux principe dominé
On prend, pour juger tout, une méthode unique;
Ce qu'on dit des Jardins, aux talens on l'applique:
Et, ſur des plans nouveaux, un fol avis donné
Produit de tous les arts le ſyſtême érronné.
Ne riez point, j'en parle avec expérience.
J'ai vu de vos jardins les partiſans outrés,
Novateurs furieux, cenſeurs exagérés,
Fronder Moliere et ſa ſcience,
Et ces ſecrets de l'art dans ſa tombe enterrés;
J'ai vu lui préférer, qui? Bon Dieu! Le dirai-je?...
Je vous fais grace, Ami, de ce mot ſacrilege;
Mais aux pieces du jour allez-vous quelquefois?
Eh bien! parlez ſans fard, aimez-vous, je vous prie,
Ces Drames découſus, ces plans ſans ſymétrie,
Et ces Héros en frac cauſant d'un ton bourgeois?
Ce naturel vanté vaut-il l'art qu'on décrie? (*)

(*) On n'attaque ici que les mauvais Drames, tout genre eſt bon lorſqu'il eſt bien traité. Peut-être étonneroit-on les perſonnes qui déclament contre la Tragédie bourgeoiſe, en leur faiſant voir que Corneille, loin de condamner ce genre, a penſé qu'il peut produire plus d'intérêt que celui de la Tragédie héroïque. Voyez l'Epître à M. de Zulichem qui précede D. Sanche d'Arragon. Cette opinion y eſt expoſée d'une maniere aſſez étendue.

Il est un jeu qu'on peut citer ici.
Figurez-vous un terrein rétréci
Qui se prolonge entre deux paralleles;
Deux rangs d'ais bien ferrés ont muni les deux ailes.
(Comme autrefois l'amoureux Hyppomene
Roula d'un fruit doré le nouveau phénomene)
Roule un disque léger dans sa forme arrondi.
L'œil dirige la boule, et vers le but l'envoie;
L'adresse est d'y rester, au-delà l'on *se noie* (*).
A tous les arts ceci peut s'appliquer;
Passer le but, Ami, c'est le manquer.
Voilà précisément le point où nous en sommes;
Ce n'est pas sans péril qu'on succede aux grands hommes:
Leurs talens ont rendu le métier hasardeux;
Ce qu'ils ont fait si bien, on voudroit le mieux faire;
Qu'arrive-t-il? On exagere;
On croit les surpasser, et l'on reste loin d'eux,
Mais revenons; sur un léger prétexte
De mon sujet je me suis écarté:
Retournons vite à notre texte.
Or, écoutez ce trait qu'un Anglois m'a conté.
Dans un canton de l'Angleterre,
Un Lord avoit acquis une superbe Terre:
Cour, avant-cour, jardin, tout étoit noble et beau:
Mais tout sentoit le compas et l'équerre.
Pour comble de malheur, en face du Château,
Se dessinoient, droit, à perte de vue,
Les deux côtés d'une immense avenue
Soigneusement alignée au cordeau.
Notre homme, épri du systême nouveau,
Ne peut souffrir cette ligne *directe*:
Il fait couper ses arbres vigoureux;
De trente ans révolus fruit lent et précieux;
Et puis il mande un Architecte,
Ne doutant pas que l'artiste avisé
N'applaudisse à la main hardie
Qui lui livre un sol ras déjà tout disposé
A recevoir les œuvres du génie.
L'expert arrive; et voyant le dégât,
S'écrie: *O Ciel! quelle main mal-adroite!* . . .
Moi, reprit le Seigneur, *j'ai dit qu'on les coupât;*
On les avoit plantés en ligne droite.

(*) Expression consacrée au jeu de boules.

Mylord, défendez-vous de ſcrupules pareils;
Dit l'Architecte; *il faut réparer l'avenue.*
J'attendrai, s'il vous plaît, qu'elle ſoit revenue,
Et ſur le reſte, après, vous aurez mes conſeils.
Mais, terminons ce badinage:
Au moins, dans vos Jardins Anglois
Ne m'offrez plus la ridicule image
De ces monumens faux que l'art a contrefaits.
J'aime un vieux monument parce qu'il eſt antique.
C'eſt un témoin fidele et véridique
Qu'au beſoin je puis conſulter;
C'eſt un vieillard, de qui l'expérience
Sait à propos nous raconter
Ce qu'il a vu dans ſon enfance,
Et l'on ſe plaît à l'écouter.
Mais ce pont ſoutenu par de frêles machines,
Tout ce groteſque amas de modernes ruines,
Simulacres hideux dont votre art s'applaudit,
Qu'eſt-ce? qu'un monſtre informe, un enfant décrépit?
Il naît ſans grâce et ſans jeuneſſe;
Du temps il n'a rien hérité;
Il ne ſait rien, et n'a de la vieilleſſe
Que ſon maſque difforme et ſa caducité.

SECONDE ÉPITRE.

L'Auteur, dans l'épître précédente, ayant paru fronder le goût du ſiecle en Littérature, et attaquer les Auteurs vivans, ſe rétracte ici. Il rend juſtice aux Ecrivains du ſiecle, et plaide leur cauſe contre les Cenſeurs qui les attaquent injuſtement.

Je change de deviſe ainſi que de parti,
Et vais à ma raiſon donner un démenti.
J'écrivois qu'aujourd'hui l'on ne fait rien qui vaille;
Que l'eſprit dégénere et le goût s'appauvrit;
Sur le revers de la médaille
Ecrivons que j'ai tort et que j'en ai trop dit.
Quoi! ce procédé vous étonne!
Eh! penſez-vous que la raiſon
N'ait jamais qu'un avis ainſi qu'un même ton?
Elle flotte, elle héſite, et chancele et tâtonne:
Le Sot croit tout ſavoir et ne ſait pas douter;
Le Sage eſt plus habile; il ſait ſe rétracter.

J'en connois un que je prends pour modele : (*)
Confident d'Uranie, admis dans ſes ſecrets,
Il perce d'un coup d'œil des myſteres abſtraits.
S'il deſcend quelquefois de la ſphere immortelle,
D'autres Muſes bientôt viennent le careſſer ;
Il pare la raiſon, elle en devient plus belle ;
Il nous inſtruit dans l'art d'écrire et de penſer.
Tout ſon ſavoir n'a rien qui vous effraie ;
Simple, et ſans airs, il plaît en ſe montrant ;
Son diſcours eſt ſans fard, ſa gaîté toujours vraie ;
Son rire eſt ingénu ; c'eſt celui d'un enfant.
Ce Sage, dont j'ai peint la Minerve accomplie,
N'affecte point de fol entêtement ;
Vous le preſſez ; il cede, et ſur lui ſe replie,
A la raiſon d'autrui ſoumet ſon jugement.
J'aime un Savant illuſtre et qui ſe laiſſe inſtruire.
Mais loin de moi vos petits importans
Tout encroûtés d'erreurs que rien n'a pu détruire,
Dont les vieux préjugés ſont durcis par le temps :
Qui ne veut pas ſe contredire,
Eſt ſûr de ſe tromper long-temps.
A nos Auteurs j'ai fait malice ;
Tout auſſi-tôt je m'en repens.
Le public envers eux n'a que trop d'injuſtice.
Ecoutez les Cenſeurs : *Jadis tout alloit bien,*
Nos peres ont tout fait et nous ne faiſons rien.
On taira leurs défauts ; mais grand bruit ſur les nôtres ;
Car de ce monde à peine eſt-on exclus,
On n'a qu'un tort, celui de n'être plus,
Et les vivans ont tous les autres.
Et je dis, moi, qu'il faut épargner les vivans ;
En attaquant les morts on n'offenſe perſonne :
Des défauts apperçus dans leurs écrits ſavans
Sont d'adroites leçons qu'avec art on nous donne. --
Quoi ! vous critiqueriez vos maîtres ? -- Pourquoi non ?
Plus un génie heureux s'eſt acquis un grand nom,
Plus je trouve à propos d'obſerver ſes mépriſes ;
Qui voudroit de Pradon relever les ſottiſes ? --
Mais, quoi ! ſi loin d'atteindre à leur perfection,
Affecter devant eux l'orgueil de la cenſure ! ---
Que parlez-vous d'orgueil ? Vous me faites injure,
Je ſuis moins que Therſite, et juge les Héros ;
Je me mets à leurs pieds en comptant leurs défauts.

(*) M. Dalembert.

Eſt-ce une loi ſacrée et qu'on ne puiſſe enfreindre,
De ne point condamner ce qu'on ne peut atteindre?
Le Public qui vous juge a-t-il votre talent?
Tel enſeigne les loix et du rythme et du chant,
Qui ne peut du bémol diſtinguer le dieſe;
Enfin (et ce mot ſeul doit confirmer ma theſe)
Une juſte critique inſtruit, forme le goût,
Et l'on admire mal quand on admire tout.
J'ai vu de près ce zele armé pour nos ancêtres,
Qui défend de trouver des défauts à nos maîtres:
De ce zele affecté craignez les faux transports.
C'eſt pour nuire aux vivans qu'on protege les morts.
Bardus, qui loue Othon et crie à la merveille,
Hait Voltaire encor plus qu'il n'admire Corneille.
Tel écrit, de nos jours eſt à peine loué,
Que peut-être Boileau pour ſien eût avoué.---
Il eſt froid.--- On l'a dit de Despréaux lui-même:
Quel eſt de ſes écrits le mérite ſuprême?
Ne vous l'apprend-il pas en termes assez clairs?
C'eſt la ſaine raiſon qui s'exprime en beaux vers.
Si Varon châtiant et le tour et la rime,
Pense comme Boileau, comme Boileau s'exprime,
Louez donc ſon ouvrage; et n'allez pas chercher
Si le ſujet eſt froid et ne peut vous toucher.
Je cite cet exemple, et j'en puis citer mille.
Car enfin, croyez-moi, quoi qu'en ait dit Zoïle,
Le ſiecle a des talens que l'on doit exalter:
J'en compterois plus d'un ſi je voulois compter,
Et tel, dont la malice au dernier rang me loge,
Seroit ſurpris ici de trouver ſon éloge.
Inſtruits, doués de goût et de dons naturels,
Notre tort le plus grand c'eſt d'être univerſels.
Je vois ce qui nous trompe et d'où vient le preſtige;
Un homme nous ſéduit, cet homme eſt un prodige:
Du Théâtre à l'Hiſtoire, il paſſe ſans effort,
Et la proſe, et les vers, tout eſt de ſon reſſort,
Sa muſe à toute escrime eſt toujours préparée:
Il unit les cent bras du Titan Briarée:
Nous n'en avons que deux, & bien courts quelquefois:
Pouvons-nous, comme lui, tout ſaiſir à la fois?
Il ſuffit d'un ſeul genre à qui veut bien écrire:
Racine eut le cothurne, & Boileau la ſatyre.
Craignez qu'on ne vous dise, avec juſte raiſon:
Tant de petits talens n'en valent pas un bon.
J'ai fait tout comme un autre: &, ſi l'on m'en accuſe,

Mon incapacité me ſervira d'excuſe.
Oui, j'ai tout entrepris, & n'ai rien achevé.
Dans l'amour des beaux arts de tout temps élevé,
Je ſuis, à plus d'un titre, enfant de l'harmonie :
En careſſant Clio je fête Polymnie :
Je prends, quitte, & reprends & la plume & l'archet :
Je change inceſſamment et de genre et d'objet.
Il eſt permis d'errer à qui n'a point d'aſile :
Au défaut d'un talent j'en veux eſſayer mille.
Adieu, mes bons amis, freres en Apollon,
Vous voyez ſi mon cœur vous eſtime et vous aime :
De moi ſouvenez-vous : et, dans l'occaſion,
Uſez de repréſaille et me traitez de même.

De Paris, le 20 Avril 1775.

M. Necker, pénétré des principes de Colbert, avoit travaillé à ſon éloge avec plaiſir : le génie de ce Miniſtre l'a animé encore dans la compoſition d'un ouvrage *ſur la législation et le commerce des grains*. Cette matiere ſi importante par elle-même, fixe l'attention de tout le monde en ce moment, où une ſociété de Philoſophes l'ont choiſie pour objet principal de leurs travaux, et où l'adminiſtration paroît s'en occuper plus particuliérement d'après de nouveaux principes. Le peuple toujours preſſé de juger, et ſur-tout diſpoſé à blâmer les opérations du Gouvernement, prêt à ſe porter à tous les excès, lorſque ſon imagination conçoit quelques alarmes ſur ſa nourriture premiere, attribue à de fâcheuſes ſuites de la révolution dans le ſyſtême du Gouvernement ſur le commerce des grains, le renchériſſement actuel du pain, qui n'en eſt peut-être que l'effet momentané. Cet inſtant étoit favorable aux ſuccès d'un ouvrage dont l'objet eſt de combattre les idées adoptées par le Miniſtere : auſſi celui que je vous annonce ſort à peine de la preſſe, et il a déjà la plus grande célébrité. L'auteur y expoſe ſa façon de penſer avec une modération qui, dans ce ſiecle,

n'est pas un petit mérite ; mais qui n'ôte rien à la liberté dont le ministere laisse jouir ceux qui veulent publier des idées inspirées par l'amour du bien.

La population que M. Necker fait monter en France à 24 millions d'hommes, y est selon lui, la source des richesses, et sans doute à ce dernier égard, vous ferez ainsi que tous les gens sensés, de son avis ; mais ce que vous aurez peut-être peine à croire, c'est que depuis dix ans ce Royaume est devenu possesseur de près de la moitié des métaux qui se sont amassés en Europe pendant cet intervalle. Ce calcul est fondé sur ce que depuis dix ans, l'un dans l'autre, la France a moyenné 43 millions par an : en y joignant 7 millions convertis en vaisselle, bijoux, etc., on aura la moitié de cent millions restant net des sommes importées chaque année d'Amérique en Europe, déduction faite de celles qui passent annuellement dans les Indes ou à la Chine. Or, M. Necker cherche à insinuer qu'un pays agricole doit contenir autant d'hommes qu'il en peut nourrir par le bled qu'il produit, et que comme le plus haut point de culture amene à la plus grande population, l'exportation des grains entraîne la diminution des habitans. « Un pays » qui recueilleroit beaucoup de bleds, et qui » en vendroit constamment à l'étranger, auroit » une population imparfaite.... Un pays qui n'en » vendroit jamais à l'étranger, mais qui ne tireroit pas de ses terres tout le parti possible, » auroit également une population imparfaite.... » La liberté constante d'exporter les grains, n'est » pas nécessaire aux progrès de l'agriculture en » France.... Elle peut, au contraire, la contrarier.... Les établissemens d'industrie sont l'unique moyen d'élever la consommation au ni-

» vean de la plus grande culture. » Voilà les principes et les assertions sur lesquelles s'exerce l'auteur dans la premiere partie de son ouvrage. M. Necker cependant, qui fuit les extrêmes, ne se dissimule point les inconvéniens d'une loi permanente contre l'exportation des grains. Mettre obstacle à leur sortie, lorsqu'il y a un superflu évident, indépendamment d'une provision de prudence pour l'année suivante, c'est empêcher de convertir un bien périssable, dans un bien plus durable qui est l'argent.... Dans la question des grains, on n'a discuté pendant long-temps que la liberté ou la gêne absolue; il est temps de chercher entre ces deux extrêmes quelques modifications raisonnables.... M. Necker combat les loix d'Angleterre qui accordent des primes pour la sortie des grains, et sur-tout l'application qu'on voudroit faire à la France, de l'exemple de cette nation. Il examine s'il seroit convenable de renouveller annuellement une loi sur le commerce des grains. Pour que ce parti lui parût préférable, il faudroit « qu'il y eût constamment » à la tête de l'Administration, un homme dont » le génie étendu parcourût toutes les circonstances; dont l'esprit moëlleux et flexible sût y » conformer ses desseins et ses volontés, qui doué » d'une ame ardente et d'une raison tranquille, sût » passionné dans la recherche du bien, et calme » dans le choix des moyens; qui, juge integre et » sensé des droits des différentes classes de la » société, sût tenir d'une main assurée la balance de leurs prétentions; qui se faisant une » juste idée de la prospérité publique, la secondât sans précipitation; et considérant les passions des hommes comme un fruit de la terre, proportionnât sa marche à cette nature éternelle, et » ne se fît un tableau de la perfection que pour

» exciter ſon propre courage, et non pour s'ir-
» riter des obſtacles. » Les François ſous ce regne ne peuvent douter qu'il exiſte des hommes dans leſquels ſe trouvent réunies les qualités nécessaires au bonheur de la nation dans la conduite de ſes intérêts ; mais, ajoute M. Necker, s'il exiſtoit un administrateur capable de varier ſans ceſſe les loix ſur les grains, d'une maniere conforme au bien de l'Etat, et de n'être effrayé par cette entreprise, on devroit peut-être à ſes vertus de le préſerver d'un pareil écueil. Cette opinion a pu, dans certains temps, être fondée ; mais elle trouvera en ce moment des contradicteurs qui ne manqueront pas d'exemples pour appuyer leur ſentiment.

Dans la quatrieme partie de ſon ouvrage, M. Necker préſente ſes réflexions ſur le ſyſtême le plus convenable. Il rejette abſolument toute loi abſolue. « Qu'en effet une heureuse abon-
» dance ou un amour exceſſif pour la liberté
» en économie politique, déterminent à n'im-
» poſer aucune limite au commerce des grains,
» et que chacun ſe livre à ce commerce à ſa
» fantaiſie, un moment arrivera où les ſpécu-
» lations inconſidérées des marchands, les hauts
» prix, les mouvemens populaires, les craintes
» de diſette commanderont au Gouvernement
» d'abroger cette loi. Si celle qui lui ſuccede
» proſcrit totalement la liberté, ou l'aſſujettit
» à des gênes équivalentes, le commerce des
» bleds déjà pourſuivi par l'opinion, ceſſe to-
» talement : le Gouvernement eſt obligé d'inter-
» venir et de porter par-tout des ſecours ; la
» circulation ainſi arrêtée au-dedans et au-de-
» hors, ſi d'heureuſes récoltes ſurviennent, le
» ſuperflu s'accumule, les prix baiſſent ſenſible-
» ment, la culture eſt moins animée, les pro-

» prietaires annoncent qu'elle est perdue, on » crie à la liberté, l'ancienne loi est rétablie, de » nouveau l'on en abuse, de nouveau l'on en » change, et une ſucceſſion continuelle de loix » absolues et contradictoires, appuyées ſur des » principes toujours invariables et toujours diffé- » rens, gouvernent la France aux yeux de l'Eu- » rope étonnée ». Enfin, M. Necker propose d'établir une loi permanente, ſous quelques modifications, mais dont la baſe ſeroit la non-exportation, et dont telles pourroient être les conditions : 1°. « de ne laiſser ſortir que les farines, parce qu'à ce moyen, les étrangers auroient à payer, outre le prix des grains, les frais de mouture et le bénéfice que feroient les divers agens de ces opérations. D'ailleurs on fait les plus excellentes farines avec des bleds de différentes qualités, au-lieu qu'on n'a expédié communément au-dehors que les bleds de la premiere ſorte, et capables de ſoutenir le transport. « 2°. Ne permettre cette exportation que lorſque le bled ſeroit tombé à vingt livres le ſeptier et au-deſſous, pendant deux marchés conſécutifs dans les lieux de ſortie. M. Necker propose cette limite, parce qu'il eſt naturel que le prix commun ſoit au-deſſus de celui qu'on a fixé pour la ſortie. C'eſt-à-dire, pour bien apprécier ſon ſyſtême, parce que, ſelon ſes principes, l'exportation eſt dangereuſe, à moins d'une ſurabondance de grains qui ne peut avoir lieu que dans le cas très-rare d'une longue ſuite de bien bonnes années. « 3°. N'établir cette loi que pour dix années, parce que dans cet eſpace de temps, l'accroiſſement de l'argent en Europe, ou des événemens imprévus, peuvent changer d'une maniere ſenſible, les proportions qui ſubſiſtent aujourd'hui entre les circonſtances eſſentielles qui compoſent l'ordre ſocial. « 4o. Ordon-

ner qu'il y eût une proviſion modique dans les mains des boulangers, depuis le premier Février jusqu'au premier Juin. La réflexion d'après laquelle M. Necker inſiste ſur cette condition, eſt que les haſards ſont terribles en matiere de ſubſiſtance. Il penſe que cette précaution préſente une ſauve-garde importante contre les abus poſſibles de la liberté intérieure, etc. « 5o. Permettre, dans toutes les circonſtances, l'exportation des bleds venus de l'étranger ». Je ne me ſuis pas permis, Monſieur, de diſcuter, et encore moins de réfuter les propoſitions de M. Necker; c'eſt une tâche que M. de Condorcet s'eſt chargé de remplir, et dont il s'occupe maintenant. Mon empreſſement d'ailleurs ne m'a pas laiſſé le temps de faire une analyſe auſſi approfondie que cet ouvrage le mérite. M. Necker paroît en tout point oppoſé aux principes du ſyſtême actuel, et n'approuver guere plus ceux qu'ils ont remplacés. Voici un de ſes préceptes qui renferme une critique honnête et modérée. » Dans tous les pays où le peuple, ſans être » abruti par l'eſclavage, ne ſe mêle ni des loix » ni des affaires, il eſt difficile de raiſonner avec » lui, et dangereux de lui commander ſans mé- » nagement. Il faut le conduire comme un en- » fant ſenſible, employer avec lui plus de dex- » térité que de force, l'habituer avant d'or- » donner, l'amener et non le contraindre, etc. »

Les marchands d'eau-de-vie et diſtillateurs de cette ville ont été chez les Céleſtins pour les faire, parce que ces bons moines alloient ſur leurs briſées en diſtillant tant qu'ils pouvoient. Les officiers ſaiſiſſans n'ont pas eu beau jeu, car la république froquée les a renfermés, et les détiendroit encore ſi le Lieutenant de police ne ſe fût transporté au couvent pour leur procurer

la liberté. Cette aventure va nous amener encore trois procès et des mémoires. Procès de la part des jurés ou officiers distillateurs qui ont été maltraités, procès de la communauté, et procès des fermiers du Roi, à cause de la fraude des droits dans les opérations cachées entre les murs du couvent.

Cassandre ou les effets de l'amour et du verd-de-gris, est le titre d'un Drame en deux actes, parodié d'après les ouvrages modernes de ce genre, contre lesquels la critique se déchaîne plus particuliérement depuis quelques mois. Qu'on ait tort ou raison de blâmer l'introduction et le goût des Drames dans notre littérature, il ne peut être qu'injuste de ridiculiser les beaux morceaux qui s'y trouvent. Au reste, on n'en rit pas moins à la lecture de cette satyre. L'homme qui ne sait pas s'amuser de tout, même aux dépens de ceux qu'il estime, est aujourd'hui un être déplacé dans la société, et sa façon de penser l'expose à des désagrémens continuels.

L'Auteur de *Cassandre* emprunte le nom de M. Doucet, de plusieurs académies, et dédie cette piece à Madame la Marquise de *** à laquelle il n'ose offrir des louanges, parce qu'elle est une de ces personnes *dont l'amour-propre bondit au moindre mot d'éloge*; Préface de M. Dorat. *L'Epître Dédicatoire* est suivie selon l'usage, d'une *Préface*, d'un *Discours Préliminaire*, d'un *Avertissement*, d'un *Avis au Lecteur* et d'un *Catalogue des ouvrages du même Auteur qui sont sous presse*. Les plus remarquables de ceux-ci sont: *Susanne à l'Hôpital*, drame en trois actes et en prose, *les Angoisses du sentiment ou la Sensibilité à l'Epreuve*, Roman en deux volumes; *Traité complet de la ponctuation, ou maniere de tirer le plus grand parti des signes*

de ſuſpenſion dans le diſcours, deux volumes in-octavo.

Cette derniere plaiſanterie eſt une de celles auxquelles s'eſt livré principalement l'auteur du drame de Caſſandre. Le diſcours y eſt fréquemment interrompu par des files de virgules, de points d'exclamation et d'admiration. J'extrairai de la préface même de Caſſandre le plan de ce drame. « On ne trouve rien chez les Grecs ni chez les Anglois qui approche du pathétique, du ſombre, du terrible, du profond, de l'effrayant, du tendre, et de l'épouvantable qui ſe trouvent dans ce roman. C'eſt un pere de famille brûlé d'une flamme adultere, déchiré par les tranſports de la jalouſie la plus affreuſe, qui déſeſpéré de voir ſes vœux rejettés, conçoit et exécute l'horrible projet d'empoiſonner ſon rival qu'il ne connoît pas; et quel eſt ce rival? ſon fils, ſon propre fils, et qui finit par s'empoiſonner ſoi-même pour ſe ſouſtraire à l'infamie d'un ſupplice public..... Perſonne ne peut nier que la marche n'en ſoit rapide; dès la premiere ſcene on ſait que Caſſandre eſt furieux d'amour et de jalouſie, que l'objet de ces deux paſſions terribles eſt Jacqueline, et que ſon fils vient d'être marié le matin à cette même Jacqueline. Je n'ai pas manqué d'y inſérer un ſonge, et j'obſerverai toujours cet uſage, parce que cela ſert beaucoup à annoncer ce qui arrivera, et ce ſonge fait dreſſer les cheveux. Enſuite Caſſandre projette d'empoiſonner ſon rival dans une taupette de ratafiat qu'il a vue dans la chambre de Jacqueline. Il y va mettre du verd-de-gris. Son fils va boire de ce ratafiat fatal, et Jacqueline vient en effet annoncer à M. et Madame Caſſandre que leur fils vient de mourir ſubitement; tout cela dans un ſeul acte. Delà je tranſporte ma

ſcène au grand châtelet (*prison de Paris.*) Le héros de ma piece plus ſenſible à la honte qu'à la mort, ne peut ſoutenir l'idée d'être rompu vif en place de Greve, ſe fait apporter du vin, y met le reste du verd-de-gris dont il s'étoit ſervi pour ſe défaire de ſon rival, puis il en boit un grand verre. Le Geolier en boit auſſi, ignorant ce qu'avoit fait cet homme barbare, et dans l'inſtant que ſon fils revenu des portes du tombeau, oubliant l'attentat de ſon pere, accourt avec ſa mere pour lui annoncer qu'il est sûr de le tirer du mauvais pas où il est, en disant aux Juges que c'est lui-même qui par mégarde s'est empoiſonné, et qu'il lui demande pour ſeule récompense de ratifier ſon mariage, le pere leur dit qu'il est trop tard, et qu'il a pris du verd-de-gris. Le fils qui a bu auſſi de ce vin ſans que ſon pere le vît, tombe mourant ſur le geolier, le geolier ſur M. Caſſandre, M. Caſſandre ſur ſa femme et personne ne ſurvit. » L'auteur cherche à faire valoir la maniere neuve dont périt Madame Caſſandre ; pas un des personnages n'échappe au trépas, et cette pauvre femme est étouffée ſous leurs cadavres. « Ce genre de mort m'appartient et je n'en ai vu d'exemple nulle part. Jusqu'à préſent on ne connoiſſoit que le fer et le poiſon. Si ce genre de mort a le bonheur de réuſſir, j'en ai quinze autres tout-à-fait inconnus et que j'emploierai dans mes autres drames ; et je penſe qu'ils y feront quelque effet. »

Dans un diſcours préliminaire où regne d'un bout à l'autre une ironie plaiſante, l'auteur éleve au-deſſus de tous les genres, celui du drame et ſur-tout du drame ſombre où le cœur est délicieuſement navré et preſſé délicatement par des angoiſſes terribles, qui ſont le charme du ſentiment. Il prétend que les drames en offrant

ſur

ſur des théâtres qu'on construiroit pour les représenter devant le peuple, des ſcenes terribles tirées de Bicêtre, de l'Hôpital, de la Conciergerie, *maiſons de force*, et de la Greve, *lieu où ſe font les exécutions*, inſpireroient l'horreur du vice au point qu'on n'entendroit plus parler de ces crimes qui révoltent continuellement. « Je maintiens que quatre poëtes dramatiques bien ſombres feront mille fois plus d'effet que les 48 commiſſaires de Paris et que tous les officiers de la police, et ſi le Gouvernement vouloit ſupprimer toutes ces charges qui deviendroient inutiles, et donner ſeulement le quart de leurs revenus à ces quatre poëtes qui s'engageroient à fournir par an chacun deux drames, et qui ſerviroient par quartier, la ville en ſeroit beaucoup plus en ſûreté ». Il examine enſuite s'il convient mieux de traiter ce genre en vers ou en proſe et ſe décide pour la proſe. « Que l'on écrive en vers, des madrigaux, des bouquets, des ſtances au bas des portraits et des épîtres à Cloris, à la bonne heure; mais les grands objets doivent être traités en proſe..... » On ſait qu'un des écrivains modernes que l'auteur de cette critique a eu en vue, a oſé haſarder une opinion qui friſe ce paradoxe.

Il vient de mourir ici un homme dont la vie forme un roman aſſez ſingulier. Je vous en rapporterai quelques anecdotes dont j'ai été à portée d'être inſtruit. Un de ces enfans que la miſere de leurs parens voue à la charité publique fut recueilli par le Seigneur d'une terre ſituée en Saintonge. Il parut répondre ſi bien aux ſoins qu'on prenoit de ſon éducation que conformément au principe reconnu, qu'on s'attache par ſes propres bienfaits, le patron du jeune Duménil, c'eſt le nom qu'on donna au

héros de notre histoire, n'épargna rien pour développer le germe de ses talens. Il étoit plus propre à former l'esprit que le cœur de son élève. On en jugera par le premier acte de reconnoissance qu'il exigea de lui. Le Seigneur avoit une femme jolie et coquette, et n'approuvoit pas les soins que lui rendoit un gentilhomme du voisinage. Un matin il fait venir dans son cabinet Duménil qui pouvoit avoir alors dix-huit ans. Sens-tu tout le prix de ce que j'ai fait pour toi, lui dit-il d'un air farouche ? le moment est venu de me prouver que je n'ai point fait un ingrat. Voici un fusil et une bourse de 100 louis, prends l'un et l'autre. Le fusil est chargé de trois balles, qu'il serve à me défaire avant le coucher du soleil, d'un homme qui en veut à mon honneur; avec la bourse tu te rendras à la Rochelle; tel capitaine qui fait voile pour S. Domingue te recevra à son bord. Les études que je t'ai fait faire en chirurgie et les secours que je te ferai parvenir, t'assurent dans ces colonies, un fort agréable; obéis et ne replique pas..... Au bout de 24 heures, celui qui faisoit ombrage au jaloux n'étoit plus, et bientôt après, Duménil voguoit vers des climats où l'attendoit une brillante fortune. Quelques années après son arrivée à S. Domingue, Duménil fait la connoissance de la veuve de Baptiste Hamart, qui lui avoit laissé des biens énormes. Ce Baptiste étoit l'un de ces hommes qui ne possédant rien en Europe que la honte d'y être connus, s'engageoient pour 3 ans et passoient par ordre du Gouvernement, dans les colonies, pour y travailler à la population. Avec de la conduite et de l'économie, Baptiste avoit tiré un tel parti des concessions qu'il avoit eu l'adresse d'obtenir en différens temps, qu'il étoit regardé comme le plus riche

des habitans et se trouvoit le maître de 7 à 800 esclaves.

On appelloit ses habitations les pepinieres de Negres ; ils s'y multiplioient annuellement, et l'intelligence du maître étoit pour lui une source continuelle de richesses qui en 30 années s'accumulerent prodigieusement. Tous les biens de Baptiste Hamart avoient passé à une négresse libre qu'il avoit épousée et qu'il venoit de laisser veuve, lorsqu'elle s'amouracha de Duménil. Elle le prit pour époux et lui laissa à son tour cette fortune immense. Duménil passa en France pour y jouir de son opulence ; à peine y fut-il arrivé que le Domaine lui demanda compte de la succession de la négresse et le mit à la veille de retomber dans l'indigence qui avoit entouré son berceau. En France les biens des negres appartiennent après leur mort, au domaine du Roi. L'issue du procès qu'il falloit entreprendre, effraya Duménil et le menaçoit d'empoisonner le reste de ses jours. Il alla trouver un homme de qualité criblé de dettes, mais assez adroit pour employer quelquefois utilement son crédit et ses connoissances. « Monsieur, dit-il, à Du» ménil, payez mes dettes, devenez mon gen» dre, faites à ma fille en l'épousant donation » de vos biens et je vous réponds de tout. » Duménil n'eut garde de refuser l'offre et s'en trouva bien. Il étoit à peine tranquille et les jours de fêtes qui avoient suivi celui de son mariage étoient à peine écoulés, qu'un homme entre un beau matin chez lui et s'annonce pour le Greffier de la jurisdiction voisine du lieu où Duménil avoit passé ses premieres années. Les discours du Moine, un papier qu'il tenoit à la main, faillirent donner à l'Américain le coup de la mort qu'ils le condamnoient à recevoir. Duménil at-

teint et convaincu de meurtre et d'assaſſinat, avoit été pendant ſon ſéjour à S. Domingue, jugé par le Tribunal du lieu où il avoit délivré ſon bienfaiteur, d'un rival détesté, et trouvé digne de la potence : le Greffier lui venoit lire ſon arrêt et lui montroit qu'il étoit le maître de ſa vie. -- Il faut acheter cet acte, j'en fixe le prix à 3000 louis, remettez-les-moi ſur le champ et tout est annullé ſous vos yeux, ou je vais ſuivre l'exécution de la ſentence dont je ſuis le dépoſitaire.... On pense bien que Duménil ne balança pas. Ce fut le dernier échec que ſubit ſa fortune jusqu'à ce qu'il en fût ſéparé par le tombeau où il vient de descendre. Les hommes qui font conſiſter le bonheur dans ces biens périſſables qui reluiſent aux yeux, peuvent envier le ſort dont a joui Duménil : je ne ſais ſi, quand on s'est ſouillé de quelque crime, on peut goûter encore quelques plaiſirs, mais je ſais bien que Duménil avec ſon opulence a été jusqu'au dernier ſoupir le plus malheureux des hommes.

De Verſailles, le 23 Avril 1775.

Le Roi voit avec peine la deſtruction de notre Parc, et cependant on la continue, c'est ainſi que la vérité paroît invraiſemblable. On a prétendu que les arbres étoient couronnés ; cela est faux. Les connoiſſeurs et le public ont gémi de la proſcription générale.

Il y a eu une émeute assez vive à Dijon, à l'occaſion de la cherté des grains. Quatre à cinq cens personnes ſe ſont attroupées, ont pillé des maiſons de particuliers, et arraché même les pavés des rues pour s'en faire des armes. La troupe furieuse s'est portée à la maiſon de M. de Ste. Colombe, Magiſtrat de la Ville, qu'elle ſoupçonnoit d'avoir un magaſin de bled ; il a été

obligé pour ſe ſoustraire à leur rage de ſe cacher dans ſon écurie ſous un tas de fumier ; les ſéditieux fureterent dans tous les coins de la maison, la cave fut l'écueil de leur raison déjà troublée, et l'occaſion de nouveaux désordres. M. de Ste. Colombe n'avoit pas un grain de bled, mais bien une ample proviſion de vin qui a été bue ou répandue ; les têtes abſolument dérangées par l'ivresse, il s'est commis des excès affreux, le peuple courut à un moulin, en prétendant faussement qu'on mêloit à la farine de la poudre de haricots, feves, etc etc. Tout le magaſin du meûnier fut jetté au vent, l'arrivée des troupes a promptement diſperſé les ſéditieux ; il est cruel en vérité que cette fatale police des grains dont le gouvernement s'occupe depuis quelques années, ſoit ſi difficile à établir, et occaſionne tant de désordres. Je crois qu'après avoir épuiſé tous les moyens et tous les expédiens que les lumineux modernes ont imaginés, nous ſerons obligés de recourir au ſeul que nos peres avoient jugé le plus ſûr, d'avoir des magaſins pour chaque ville ou chaque district.

De Verſailles, le 26 Avril 1776.

L'émeute de Dijon par rapport aux grains, l'intelligence établie entre nombre des gros fermiers de diverses provinces, pour faire monter le prix des bleds à un taux ſi haut, qu'on ſpécule que dans deux mois le pain coûtera cinq à ſix ſols la livre, et l'eſpece de fermentation qu'on remarque à ce ſujet dans pluſieurs grandes villes, telles que Rouen, Lyon, etc. viennent de déterminer M. Turgot à promettre une prime de dix-huit ſols par quintal de froment importé de l'étranger. Ce ſera l'objet d'une déclaration du Roi qu'on enverra ce matin à l'Imprimerie

teint

…tre est cruellement contrarié dans ſes vues. Sa fermeté et le …ose lui feront pourtant emporter …a Compagnie des Poudres.

…e Verſailles, le premier Mai 1776.

…ales, les intrigues, les partis ſe ré…i, et la cour est orageuse. Madame de …avoit remis à la Reine un mémoire ano… qui contenoit une peinture vive et tou…chante de la ſituation malheureuse où ſe trouve la France, et faiſoit une critique très-forte des opérations du miniſtere actuel; on finiſſoit par y conſeiller de remettre à la tête de l'adminiſtration, le ſeul homme capable de remédier à tant de maux, ajoutant que rien ne ſeroit plus aiſé que d'empêcher cet homme de ſe livrer à trop de dépenſes, ſans ſe priver de ſes talens ſupérieurs. La Reine a préſenté ce mémoire au Roi, qui, preſſé au bout de quelques jours de donner une réſolution ſur ſon objet, répondit avec feu: Qu'on ne me parle jamais de cet homme! Il ſeroit ſuperflu de vous nommer de quel Ex-Miniſtre parloit le mémoire, la réponſe ſeule du Roi peut le faire deviner; elle a été un coup de foudre pour le plus puiſſant parti oppoſé au miniſtere actuel.

On a adreſſé à M. de Maurepas deux lettres anonymes qui étoient deux libelles ſanglans ſur l'adminiſtration qui eſt ſon ouvrage: on y paſſoit en revue tous les défauts qu'on lui ſuppoſe. Le Miniſtre ayant cru devoir remettre ces lettres au Roi, S. M. les a lues avec attention; et a dit en les lui rendant: Il peut y avoir du vrai dans ces écrits, mais cela eſt d'une grande méchanceté.

Jamais la fureur des partis contraires ne s'eſt

plus déclarée que contre M. Turgot : le prix du bled augmente tous les jours, et on ne manque pas d'insinuer au public qu'il augmentera de beaucoup encore ; tout cela part de nos Financiers et d'autres gens intéressés à décrier le ministere. Je conviens que le Contrôleur-Général n'a pas prévu tous les inconvéniens de la liberté accordée au commerce des grains, ni toutes les menées des monopoleurs, qu'il a négligé de prendre des mesures capables de les combattre ; mais il faut espérer que l'invitation faite pour l'importation des bleds étrangers et la récolte prochaine qui paroît devoir être bonne, remédieront en partie aux maux présens et que le temps et les circonstances feront le reste.

Le duc de Lorge vient de donner à la cour une espece de scene comique ; M. du Muy lui avoit écrit de se résoudre à se rendre à son commandement de Bourgogne ou à donner sa démission ; il a couru s'en plaindre au Roi, ensuite au Ministre même. Madame de Lorge accompagnoit son mari. En sortant de l'appartement du comte de Muy, elle s'est abandonnée à toute sa mauvaise humeur, et a crié devant tout le monde qu'elle souhaitoit que ce fût la derniere audience d'un Ministre qui trompoit la jeunesse du Roi et compromettoit son nom, son autorité, etc. etc. Cet éclat indécent et mal fondé n'a fait honneur ni à l'esprit du mari ni à celui de sa femme, et ils n'ont trouvé aucun approbateur.

De Versailles, le 3 Mai 1776.

Depuis les derniers jours d'Avril, on avoit remarqué qu'il venoit plus de paysans que de coutume aux marchés de Paris et de notre ville et qu'il y en venoit même de quinze à vingt

lieues à la ronde; que ces gens tenoient des discours capables d'émouvoir les esprits de la populace. Lundi l'émeute s'est déclarée ici, surtout de la part des femmes, qui, comme l'on sait, sont plus dangereuses que les hommes dans ces sortes de crises. La police de la ville et celle de la cour faisoient attention à tous les mouvemens, mais avec circonspection; et les troupes de la maison du Roi restèrent tranquilles à l'ordinaire; la journée s'est pourtant passée sans accident remarquable: hier l'émeute a recommencé plus vivement et la populace faisoit des menaces et tenoit des propos qui prouvent qu'elle étoit soufflée. Le Roi voyant les séditieux s'approcher en assez grand nombre du château, est sorti sur son balcon et leur a parlé avec autant d'onction que de bonté; mais à peine l'a-t-on écouté, tant les esprits étoient échauffés; enfin, S. M. est parvenue à les calmer un peu, en leur promettant de faire baisser à l'instant le prix du pain; et en effet, elle fit ordonner aux Boulangers, sous promesses de les dédommager, de donner tout le pain qu'ils avoient à deux sous la livre, ce qui fut exécuté d'abord. Aujourd'hui, faute d'un nouvel ordre, le pain est revenu au premier prix, et le trouble a recommencé; alors les gardes de la maison du Roi ont été répandus par toute la ville, et ont crié qu'ils avoient ordre de tirer sur le premier qui remueroit; la populace s'est éclipsée; mais peut-être pour se ranimer au premier moment. Le Roi a versé des larmes bien flatteuses pour ses sujets qu'il aime avec une tendresse très-pure, et la Reine a témoigné la plus vive douleur; elle n'a pas mangé hier de tout le jour. Les gens de la cour, suivant l'usage, se sont mis à l'unisson, mais on en a pu remarquer beaucoup

qui intérieurement n'étoient pas fâchés de l'événement.

Le Parlement de Paris n'a pas manqué, dès les premiers mouvemens populaires, de s'assembler pour en prendre connoissance ; mais le Roi lui a fait écrire qu'il vouloit se charger de cette affaire, qu'elle le regardoit seul, et qu'il le remercioit de son zele.

M. Turgot étant encore à Paris navré de douleur de voir ses bonnes intentions si cruellement combattues, le Roi lui a écrit une lettre très-honorable et consolante, où il lui dit qu'il devine la source de tous ces désordres ; que les instrumens employés à Versailles et à Paris sont les mêmes qui se sont montrés à Pontoise et à S. Germain, qu'il mettra ordre à tout cela. Enfin, S. M. invite le Ministre à ne pas perdre courage, et l'assure que le nombre, la qualité et les menées de ses ennemis ne pourront que lui mériter d'autant plus son estime et sa confiance.

De Paris, le 3 Mai 1775.

Il y a eu aujourd'hui ici non une révolte, pas même une émeute, mais une filouterie, un pillage, un désordre général dans une partie du bas peuple. Lundi soir, M. Turgot s'étoit rendu à Paris, où il avoit conféré une partie de la nuit avec le Lieutenant de police ; hier matin il s'étoit également entretenu avec M. le Maréchal de Biron, colonel des Gardes-Françoises ; je vous dis ceci, Monsieur, pour vous faire remarquer, que ce Ministre avoit prévu ce qui est arrivé, et qu'il étoit informé des trames de ses ennemis. Les derniers jours d'Avril, il y avoit eu quelques mouvemens dans les peuples de quelques petites villes voisines de la capitale, comme Beaumont, S. Germain, Pontoise, etc. Dans cette

derniere, on avoit forcé les fermiers et les marchands de bleds à en livrer à 18 livres le ſac, au lieu de 30 livres qu'ils en prétendoient, mais cela s'étoit bientôt appaiſé.

Cette nuit les Mousquetaires et les autres corps de la maiſon du Roi ont eu ordre de faire patrouille dans les campagnes et ſur les grands chemins qui avoiſinent Paris et y aboutiſſent; ces troupes arrêterent quelques vagabonds qui accouroient des villages voiſins, et observerent des bandes de paysans qui venoient, non ſans deſſein, de lieux plus éloignés. Dans cette même nuit on a arrêté et conduit à la Bastille pluſieurs perſonnes d'une classe au-deſſus du Peuple. Aujourd'hui jour de marché, dès le moment que les boulangers ont commencé à dreſſer leurs échopes pour y étaler du pain, quelques gens de la populace, et particuliérement des paysans venus de loin, ont commencé à murmurer et à échauffer les eſprits; les boulangers effrayés n'ont pas eu tous la force de ſuivre l'ordre qu'ils avoient reçu de la police de donner leur pain au public au prix qu'il le leur demanderoit, à la charge d'en être dédommagés. Les timides ſe ſont en allés après avoir déposé leurs pains dans des maiſons voiſines. Cette imprudence de quelques boulangers a été la ſource du plus grand déſordre. La populace a enfoncé les portes de ces magaſins accidentels, et s'est partagé le pain qu'elle y a trouvé. Non-contente de cela, elle a pillé et ſaccagé les marchandises et tout ce qui s'eſt préſenté ſous la main dans ces maiſons; rien ne pouvoit plus reſſembler au pillage dans une ville priſe d'aſſaut. Ne ſe trouvant plus de boulangers de la campagne ſur les marchés, ceux de la ville ont eu leur tour; leurs boutiques ont été forcées et pillées avec le plus grand déſordre; enfin à midi

on n'auroit pas trouvé à Paris un ſeul pain à acheter, ſi ce n'eſt des gens de la populace qui ſe donnoient ou vendoient l'un à l'autre les pains dont ils s'étoient ſurchargés. Au reſte on a remarqué que les pillards n'étoient que des portefaix et autres gens communs, qu'ils avoient l'air fort gai, et que les artisans qui constituent particuliérement le peuple, ont été fort tranquilles; il n'y a même eu qu'un très-petit nombre de ſéditieux, dans chaque quartier, la police avoit eu heureusement la précaution de faire entourer la halle aux grains par les grenadiers des Gardes-Françoises et Suisses, et par les dragons de la maison du Roi à cheval, en ſorte qu'il n'y a point eu de désordre dans cet endroit important. Enfin l'après-midi ce feu de paille s'est diſſipé. Le ſoir, la police a fait arrêter à la ſourdine les ſéditieux qui avoient paru les plus animés, et ſans doute on en pendra demain ou après-demain une partie.

Cet événement a fait ici beaucoup de peine aux bons citoyens, pourtant on a lieu de s'en consoler; parce que très-certainement le peuple n'y a trempé pour rien; il paie ſans doute peu volontiers le pain de 4 livres 13 ſols, mais il l'a payé jusqu'à 16 ſols du temps de l'abbé Terray, et ne s'est point révolté, quoiqu'il n'eût pas autant de confiance qu'aujourd'hui dans la bonté paternelle du Roi. Tout ceci ne provient donc point directement du peuple, mais d'une cabale méchante et forte qui veut perdre le contrôleur-général. On ſait qu'il y a des amas conſidérables de bleds dans la Province, et que nos Financiers en ſont les maîtres. On ſoupçonne fort l'abbé Terray d'être l'ame de la cabale. Voici une circonſtance qui n'auroit dû, ce ſemble, avoir aucun rapport à cet événement, et qui pourtant

a ſervi en quelque façon de prétexte aux ſéditieux, pour animer la populace. Les Pariſiens avoient ardemment ſouhaité que le Roi ſe fît ſacrer dans ſa Capitale, les Fermiers-généraux avoient offert un don gratuit de 2 millions, et les corps des marchands celui d'un million. Le Roi a néanmoins résolu d'aller à Rheims; ſon refus ſans doute fait de la peine aux citoyens, mais il ne leur avoit pas donné l'idée de ſe révolter.

De Verſailles, le 4 Mai 1775.

La nuit dernière, le Roi a tenu un conſeil qui a duré long-temps. M. Turgot y a parlé avec chaleur contre M. le Noir, lieutenant de police, et à l'iſſue du conſeil, ce magiſtrat a reçu ordre de donner ſa démiſſion. M. d'Albert, ci-devant ſecrétaire général, puis intendant du commerce, lui a été donné pour ſucceſſeur: le public n'apprit ſa nomination qu'en recevant les ordres qu'il donnoit. Dans le même inſtant M. le Laboureur, commandant du Guet à pied et à cheval, a été deſtitué de ſon emploi qui a été donné à M. la Garenne, chevalier de l'ordre de St. Louis, et ſergent-major du régiment des Gardes-Françoiſes. On ne plaint ni M. le Noir ni M. le Laboureur; ils ſont au moins coupables de n'avoir rien fait, ſoit pour prévenir l'agitation, ſoit pour la calmer: enfin des ordres ont été expédiés pour faire arriver aux environs de Paris, un nombre de troupes capable d'en impoſer aux mutins. M. le maréchal de Biron commande celles de l'intérieur, M. le marquis de Poyanne celles de l'extérieur.

De Paris, le 4 Mai au ſoir.

Les ſéditieux ne ſont pas encore rentrés dans

le devoir ; ce matin, ils ont encore tâché de piller et fait de grandes menaces ; mais les troupes sont tellement disposées et attentives au-dedans et au-dehors de cette Capitale, qu'il paroît n'y avoir rien à craindre. On a pourtant volé des sacs renfermant 6000 livres à un domestique de banquier, pillé un orfévre et un frippier ; on croit avoir déjà découvert que l'intention des séditieux qui venoient du dehors, la nuit du 3, avoit été de se rendre à Bicêtre, d'en enfoncer les portes, et d'en faire sortir tous les scélérats qui y sont renfermés, pour s'en faire accompagner. Sans l'heureuse prévoyance qui avoit fait répandre des troupes à 3 et à 4 lieues à la ronde pour dissiper toutes les bandes, cet horrible dessein auroit eu son effet ; cet après-midi le grand nombre des Gardes qui parcourent les rues et veillent sur toutes les boutiques de Boulangers, contiennent les mutins. Cette nuit et toute cette journée le Châtelet n'a fait qu'interroger les séditieux arrêtés au nombre de 180.

Le Parlement s'étant assemblé pour délibérer sur l'émeute de la veille, a reçu une lettre du Roi qui lui défend de prendre connoissance de cette affaire, et ce soir il lui a été adressé un Edit portant établissement d'une Tournelle civile et criminelle, pour juger les auteurs et les complices de la sédition. Cet Edit portant atteinte à la grande police que le parlement a eue de tout temps, il a refusé de l'enregistrer.

De Versailles, le 6 Mai 1775.

Les Princes, les Pairs et le Parlement ont reçu des lettres de cachet pour se rendre ici, et hier dans l'après-midi, le Roi a tenu un Lit de Justice ; l'Edit d'attibution à la Tournelle a été retiré ; il a été arrêté que le pain ne se

roit diminué qu'en proportion de la cherté des grains, qu'il ne ſeroit rien changé au ſyſtême de M. Turgot, relativement à la liberté de ce commerce, enfin que les mutins ſeroient jugés prévôtalement, et exécutés ſur le champ, ſans que le Parlement connoiſſe de la procédure.

De Paris, le 6 Mai 1775.

On a affiché deux ordonnances, l'une qui défend à tous ceux qui achetent des denrées dans les rues ou dans les marchés, de porter aucune eſpece d'armes, pas même des bâtons, afin qu'ils ne ſoient point confondus avec les voleurs qui ont pillé les boulangers; l'autre qui enjoint aux troupes de tirer ſur les mutins qui feroient quelque réſiſtance, et de livrer au prévôt quiconque ſeroit même ſoupçonné de former un attroupement: du reſte, la tranquillité la plus grande regne dans Paris, et les marchés, gardés par des troupes, ſe tiennent paiſiblement. On a mis à la Baſtille MM. Saurin et Domaire, employés ſous le précédent Miniſtere dans la régie des grains, et d'ailleurs les priſons regorgent de coupables. Deux curés et un garde-chaſſe de M. Brunel de Valroche y ont été également conduits; on les ſoupçonne d'être des moteurs ſubalternes ou des agens de la ſédition: on a auſſi arrêté un nommé Carré, officier de gobelet de M. le comte d'Artois, qui, dans l'émeute de Verſailles, encourageoit les ſéditieux, et a voulu percer par derriere un officier aux Gardes qui maintenoit l'ordre. Aucun coupable n'a encore été puni, parce qu'on veut les interroger ſur les ſcenes qui viennent de ſe paſſer; on ne doute point qu'elles ne ſoient l'effet d'une eſpece de conſpiration, et M. Turgot ſe flatte, dit-on, d'en tenir le fil.

Le Parlement a fait un arrêté par lequel, faisant valoir ſes droits ſur la grande Police, il repréſente qu'à lui ſeul appartient de juger les coupables, de faire toutes diſpoſitions, et de prendre des meſures pour le maintien de la tranquillité publique, et que, les circonſtances actuelles demandant l'aſſemblée des chambres, le Roi ſeroit ſupplié de révoquer l'ordre qu'il a donné pour le jugement des mutins, et auſſi de vouloir pourvoir promptement à faire baiſſer le prix du pain, etc. etc.

De Paris, le 9 Mai 1775.

Tout a été fort tranquille juſqu'au Lundi 8, que des détachemens des Mouſquetaires et des Gardes-Françoiſes reçurent ordre à 10 heures du ſoir de ſe rendre à l'Arſenal, et d'y veiller à la ſûreté de cet édifice. On prétend que les mutins vouloient forcer le dépôt des armes et le magaſin à poudre : ce n'étoit ſans doute qu'une précaution très-ſage que celle de garder l'Arſenal dans ce temps d'effervescence : car quelle apparence que des gens qui étoient à Corbeil revinſſent à Paris le même jour pour ſe fournir de poudre, tandis qu'à demi-lieue de la premiere de ces deux villes, ils auroient trouvé dans les moulins 150 milliers de ce terrible ingrédient ! ces mouvemens ſont la matiere de toutes les converſations, et on les croit toujours fomentés par des agens ſecrets : quoi qu'il en ſoit, il eſt ſûr qu'il y a eu du ſang répandu dans les marchés de Meaux, Corbeil et Melun. Tout ſe calme peu à peu. Le pain de quatre livres a diminué d'un ſol, et beaucoup de ceux qui ont pillé viennent reſtituer.

Nous ſommes aſſurés que la diſette du pain, ni ſa cherté n'ont point été la véritable ſource de ces déſordres : aucun ſujet honnête n'a paru y être acteur ; c'eſt un complot formé contre

le Contrôleur-Général, et ſans doute auſſi contre les autres Ministres. Cette conspiration a des chefs que l'on ne connoît pas bien encore, parce qu'on en ſoupçonne peut-être trop à la fois. On ne cesse d'arrêter toutes ſortes de personnes, que l'on conduit à la Bastille et dans d'autres prisons. On a pris dans le fauxbourg St. Antoine à Paris un homme bien mis, auquel on a trouvé 500 louis d'or dans ſes poches ; il doit avoir avoué d'où il tenoit cet argent, et à quel usage il étoit destiné. Une femme proprement mise en amazone et à cheval a également été arrêtée ; dans la poche de la plupart des ſéditieux communs qui ont été arrêtés, il y avoit beaucoup de demi louis d'or. Carré est convaincu d'avoir échauffé ici la populace par ſes discours. On le pendra aujourd'hui. Les plus vives ſollicitations ont été faites auprès du Roi pour obtenir grace ; mais S. M. a dit : *Tel que ſoit le coupable, ſon ſang doit être ſacrifié à la tranquillité publique.* Il faut convenir que dans aucune des émeutes populaires que j'ai vues, les ſéditieux n'ont été ni ſi hardis ni ſi méchans ; ils ont affiché des placards et tenu des discours infames contre les têtes les plus respectables.

Le lendemain du déplacement du Lieutenant de Police, M. Turgot a écrit à M. le Noir une lettre en ces termes : « Ne cherchez point ailleurs que chez moi, Monſieur, la cause de votre déplacement ; j'ai cru que l'intérêt de l'Etat l'exigeoit. Vous n'étiez pas assez persuadé du ſuccès des motifs qui me font agir, et j'ai cru remarquer que vos démarches en étoient moins actives. Au reste, je ſuis le premier à rendre juſtice à vos lumieres et à votre probité, et je ſaiſirai les occaſions de remettre ſous les yeux du Roi ſes promesses, et ce que je crois vous devoir, lorsque mes opérations ne ſe trouveront

point en contradiction avec le desir de vous obliger ». M. d'Albert, qui remplace M. le Noir, joint à une fermeté sévere des connoissances fort étendues.

Nos malheureux troubles ont donné lieu à quelques traits singuliers ; en voici un de grand courage de la part d'un meunier de Montmartre : il voit les séditieux venir à son moulin. Suivi d'un garçon affidé, il prend des pistolets et une hache, et il monte dans son moulin en sappant l'échelle et les planches latérales qui y conduisent. On essaie d'y monter, mais l'échelle se brise sous les pieds et fait culbuter les assaillans ; ils cherchent et dressent une autre échelle, le meunier la brise à coup de hache et les renverse l'un sur l'autre ; voyant que non-obstant sa défense les séditieux s'entêtoient, le meunier et son garçon font feu de leurs pistolets, tuent quelques-uns des assaillans ; toute la bande prend la fuite et abandonne le meunier et le moulin, le seul du canton qui n'a pas été pillé : les mutins n'ont pas été si peureux par-tout, car dans certains endroits ils ont tenu tête aux troupes. De deux mousquetaires qui allerent samedi à l'ordre à Versailles, le Roi en envoya un porter quelques ordres au commandant d'un détachement des gardes du corps, placé à Corbeil ; sur le chemin le mousquetaire est fait prisonnier par les séditieux, par hasard le commandant des gardes du corps l'apprend, il court avec du monde pour le délivrer ; mais obligés de soutenir avec sa troupe un combat assez vif, parce que les sabres ne pouvoient les sauver des pierres et des bâtons, les gardes furent forcés de faire feu et de tuer vingt-trois des mutins pour disperser les autres.

Trois de nos boulangers seulement ont été

exempts du pillage ; l'un ſans ſecours et ſans autres armes qu'une eſpece de ſerpe, a effrayé et chaſſé les mutins : l'autre, averti à temps, a vuidé ſa boutique, en a fermé les portes, et a collé en-dehors deux écriteaux avec ces mots : *Boutique à louer préſentement.* Les brigands liſant cette affiche ont paſſé outre. Voilà comme l'eſprit eſt bon à toute choſe. Le troiſieme boulanger étoit voiſin d'un corps de la garde de Paris qui l'a pris ſous ſa protection. Ceci prouve qu'un peu de réſiſtance dès le commencement du trouble auroit diſſipé la canaille, qui s'eſt enhardie par ſes premiers ſuccès.

Croiroit-on qu'au milieu de ces déſordres et de ces événemens affligeans, la plaiſanterie et la légéreté françoiſe puiſſent ſe faire voir encore ! Nos élégantes vont porter des bonnets à la révolte. Une nation qui rit ainſi ne ſauroit être ni profonde ni méchante ; mais ce qui lui fit honneur, et qui prouve que l'humanité fait le fonds de ſon caractere, c'eſt ce trait bien ſingulier. » Quand les factieux au nombre de plus de huit mille, s'étoient attroupés dans Verſailles, et en quelque ſorte ſous les murs du château, un des mouſquetaires qui ſe jettoit au milieu d'eux, l'épée à la main pour les diſſiper, vint à tomber de ſon cheval et alloit être écraſé. Cette populace ſe dépouille tout-à-coup de ſa fureur pour céder à un ſentiment de pitié : elle accourt au mouſquetaire, le releve avec promptitude et le remet à cheval. Ce ſont là ces traits qu'il faut bien ſe garder d'oublier, parce qu'ils peignent une nation et décelent ſon caractere.

Une femme appartenant à un mari jaloux s'étoit déguiſée en homme pour aller voir ſon amant ; ſurprise à l'heure indue dans le chemin d'une maiſon éloignée de la ville de cent pas,

on l'arrête et on la questionne: son embarras la rend suspecte, sa voix fait reconnoître son sexe et on la prend pour une intrigante, l'un des ressorts de ces abominables complots. On la met en prison, et ce n'est qu'avec peine quelle est parvenue à prouver qu'il n'étoit question que de galanterie. Mais cette aventure et les moyens que cette malheureuse femme a été obligée d'employer pour recouvrer la liberté, ont dévoilé à son mari le mystere de sa conduite, et de la Bastille elle a passé à *Sainte Pélagie*, maison de force, où l'on punit les fautes contre la chasteté.

De Paris, le 14 Mai 1775.

Depuis le 10 jusqu'à ce jour, les boulangers et les marchés ont été gardés par des sentinelles et des postes des Gardes Françoises et du Guet, tant à pied qu'à cheval; tout s'y est passé fort tranquillement. Il ne reste plus de trace de la sédition que celles que laissent encore après eux quelques brigands répandus dans les campagnes, et qui ne tarderont pas à être arrêtés. Cependant l'arsenal de Paris est toujours gardé avec soin, et il y a encore du canon en batterie sur les remparts du côté de la Seine. Les gens sensés prétendent qu'il seroit bientôt temps de mettre fin à toutes ces dispositions militaires; mais on leur répond qu'elles pourroient bien être prolongées, par la raison qu'il y a beaucoup de gens intéressés à ce qu'elles durent. Le maréchal de Biron, disent les plaisans, a 24,000 livres par mois pour commander l'armée des Miches et faire braquer les canons de l'arsenal, contre les hirondelles de la Seine, et les autres Généraux à proportion: or ce traitement est trop doux et trop commode pour ne pas l'éterniser, s'il est possible.

De Versailles, le 16 Mai 1775.

L'ORAGE est diſſipé, graces aux mesures ſages et prudentes que le gouvernement a prises. Deux malheureux ſeulement ont expié à Paris et un ici les fautes des ſéditieux ſubalternes, et je crois que ce ſera tout quant à ceux-là, parce que le Roi vient de faire publier un Ban et une Amniſtie qui rameneront les paysans dans leurs villages, dont ils ne ſont ſortis ſelon toute apparence qu'à force de ſuggestions de la part d'adroits et méchans conspirateurs. Ceux-ci ne ſont point compris dans le pardon, non plus que les moteurs de la révolte, et le gouvernement ſe propose de ſévir contre eux avec rigueur; il ſeroit, je l'avoue, bien nécessaire de montrer actuellement du nerf et de la ſévérité : une condition du Ban est que les pillards doivent restituer autant que poſſible où ils ont pris, et déjà pluſieurs cenſiers et meuniers ont recouvré des grains, des effets, etc. etc.

Le Roi a écrit circulairement aux Evêques une lettre que les curés devront lire au Prône, dans laquelle on inſinue que les premiers moteurs du déſordre ſont connus, et ne tarderont pas à être punis. Ce qui vient d'arriver à M. Planter, négociant de Rouen, doit également le faire croire. Ce négociant vint ici un de ces jours dans la douleur de la perte d'une cargaison de bleds qui lui étoit adreſſée, valant plus de cent mille livres, et qui a été ſaccagée par les ſéditieux. M. Turgot lui demanda ſes factures pour juſtifier ſon exposé, et dès le même ſoir lui remit une ordonnance ſur le trésor royal de toute la valeur des bleds. Grandes actions de graces de la part de M. Planter, qui témoigna même ſon regret de n'être pas assez riche pour pouvoir ſe

passer d'être à charge à l'Etat. Mr., lui répondit le Ministre, votre délicatesse vous fait honneur, mais ceci est une justice, et le Roi l'aime par dessus tout. D'ailleurs elle ne sera point onéreuse, parce que nous sçavons où prendre notre remboursement. On augure delà que les moteurs doivent être des gens puissans et riches. Les prisons royales sont remplies de ces moteurs au-dessus du commun, on y tient plusieurs Ecclésiastiques et deux Curés, entre autres, qui ont été de vrais boutefeux; on vient d'amener à la Bastille un homme qui revêtu d'un cordon bleu, jouoit le grand seigneur parmi les paysans pour exciter au soulevement; ce n'est qu'un simple garde-chasse.

On dit que M. Turgot avoit prévu les désordres que pouvoient produire ses vues relatives au commerce des grains, et que pour contrecarrer sûrement les menées des monopoleurs et des ennemis du bien public, il avoit voulu établir une concurrence entre les bleds étrangers et les nationaux, qu'à cet effet ce Ministre avoit écrit pour négocier des achats et des importations considérables, mais que soit par une contre-opération de la part des conspirateurs, soit que ces lettres aient été interceptées, ses demandes n'ont pas été remplies.

Le Roi vient d'accorder des pensions à deux curés dont la conduite, dans ces circonstances, mérite des éloges. L'un d'eux a témoigné une présence d'esprit et un courage rare parmi cette sorte de gens. A moitié habillé il étoit prêt à monter à l'autel, lorsqu'il apprend qu'une soul de ces brigands entroit dans le village. Sur le champ il annonce à ses Paroissiens qu'il différera les exercices de la Religion et les exhorte à aller défendre leurs biens, ceux de l'état que des

gens mal-intentionnés veulent dévaster. La lâcheté des paysans, la paresse ou l'effroi retiennent encore dans l'église.... « Mes amis, s'écrie » le Pasteur, je cours seul vous défendre puisque » vous n'avez pas la force de soutenir vos droits, » ceux de vos enfans, ceux de la Patrie ». Dépouillant à l'instant les ornemens sacerdotaux, le curé vole au-devant de la troupe mutine et essaie de la dissiper par des représentations. Un des séditieux leve un bâton sur le brave Prêtre; celui-ci saute sur l'agresseur, le désarme, et par son exemple réveille ses Paroissiens de leur assoupissement. Ils ne balancent plus à suivre les traces de leur Pasteur et ont bientôt repoussé les pillards qui ne sont plus revenus.

De Versailles, le 18 Mai 1775.

Nous venons d'apprendre qu'il y a eu ces jours derniers quelques mouvemens populaires à Lille en Flandre, à Amiens, à Auxerre et dans quelques autres endroits; mais nous ne nous effrayons plus, parce que nous sommes par-tout en garde. Le Roi et ses Ministres sont encore fort occupés, et uniquement des affaires intérieures.

Dans l'instruction que le Roi a chargé les Evêques d'envoyer à tous les curés, on lit cette phrase remarquable: « Lorsque mon Peuple con» noîtra les auteurs du trouble, il les verra avec » horreur, loin d'avoir en eux aucune confiance; » quand il sçaura les suites de cette affaire, il les » craindra plus que la disette même ».

Voici en Espagne la parodie de notre Tragédie: des lettres disent qu'il vient d'y avoir à Madrid une émeute populaire assez vive, que le Roi s'est montré et a harangué les émus avec force. Ils ont demandé trois choses: les vivres moins chers, la liberté de porter des manteaux

et la ſuppreſſion des Gardes Vallones ; le Monarque a répondu : « Quant à votre ſubſiſtance, » j'y veillerai de mon mieux ; quant aux man- » teaux, vous n'en porterez jamais, et le premier » qui oſeroit en porter ſera pendu ; à l'égard de » mon régiment des Gardes Vallones, au lieu » d'un, j'en veux avoir pluſieurs, parce que » j'éprouve que les étrangers me ſont plus at- » tachés que mes ſujets naturels dont je cherche » cependant le bonheur ». Si la nouvelle eſt vraie, le Roi a parlé en Roi.

Il y a toujours eu à Paris, il y a, et il y aura toujours des gens qui ne cherchent dans les événemens même les plus tristes qu'une nouvelle matiere à faire des plaisanteries ; on a donc fait l'épigramme ſuivante ſur ce que le mardi deuxieme jour où le marché de Verſailles fut pillé, M. le comte de Maurepas ſe trouva à l'ordinaire à l'opéra.

Monſieur le Comte, on vous demande :
Si vous ne mettez les hola,
Le peuple ſe révoltera :
Dites au peuple qu'il attende,
Il faut que j'aille à l'Opéra....

De Verſailles, le 22 Mai 1776.

L'AFFAIRE du Maréchal de Richelieu va mal pour lui, et l'on croit que la Dame de St. Vinc nt et M. de Vedelmontel obtiendront leur liberté proviſoire, puiſque la procédure du Châtelet a été annullée par le Parlement. Ces deux accusés ſe rendront vraiſemblablement accuſateurs contre le Lieutenant criminel, qui les avoit décrétés de priſe de corps extrajudiciairement avec cette clauſe ſinguliere, aux riſques, péril et fortune de M. le Maréchal de Richelieu. L'ex-Avocat Linguet eſt venu chez M. de Mau-

repas, et lui a demandé la permiſſion d'écrire contre le Duc d'Aiguillon, ce qui a produit une ſcene assez plaisante ; le Ministre, homme d'esprit et courtisan, s'est expliqué ſur cette demande avec une circonspection qui pourtant au fond ne ſignifioit rien ; Linguet a déployé toute la fougue de ſon ame bouillante, et M. de Maurepas toujours discret, s'est borné à lui dire : Eh bien, Monſieur, faites valoir vos raiſons contre le Duc d'Aiguillon, mais ſouvenez-vous qu'on vous accuse de vous laisser trop emporter à votre humeur, ce qui pourroit troubler vos lumieres. --- Ah, Monseigneur, s'écria Linguet : je vois qu'on vous a égaré ſur mon compte, eh bien ! je prends acte de votre prévention. M. de Maurepas a ouvert la porte de ſon cabinet, et s'adressant à une nombreuse compagnie : Meſſieurs, vous êtes témoins que je donne à M. Linguet la permiſſion de prendre acte de mon penchant à croire qu'il est quelquefois au-delà du vrai et que ſes talens l'égarent.

L'Archevêque de Toulouse, homme d'esprit de qui l'on a dit que c'étoit un Prélat très-religieux, ſauf un petit ſcrupule, ſavoir, qu'il ne croit point en Dieu, paroît viser au ministere et pourroit y parvenir.

Le ſacre ſera d'une magnificence exceſſive, malgré les vues économiques qui ont paru devoir le diriger. La couronne pese en or ſeulement 3 livres, le carrosse du Roi coûte 600 mille livres, avec les harnois.

Les papiers publics ont parlé de la détention à la Bastille de Mrs. Fayier et du Mourier qui avoient été arrêtés à Hambourg : M. le comte de Broglie ne voulant laisser aucun doute ſur ſa conduite dans cette affaire, à laquelle M. le Duc d'Aiguillon l'avoit associé, a demandé au Roi

Roi des Commissaires ; il a ajouté dans sa requête qu'il étoit assez sûr de son fait pour ne pas craindre d'être examiné et jugé même par M. le Prince de Soubise et M. le Comte de Maurepas ; le Roi ne lui a donné ni M. le Comte de Maurepas, ni M. le Prince de Soubise à cause de l'inimitié qui a régné entre lui et les Bloglie, mais Mrs. les Comtes de Muy et de Vergennes et M. de Sartine.

De Versailles, le 24 Mai 1775.

Depuis que notre ministere a reçu de diverses Provinces des exemplaires imprimés de prétendus arrêts du Conseil d'Etat qui y avoient été répandus, et par lesquels le Roi sembloit entr'autres dispositions agréables au peuple, avoir fixé le prix du bled entre dix et douze livres le septier nous ne doutons plus que nos dernieres émeutes n'aient été préparées et excitées par des personnes au-dessus du peuple par leur état et leurs lumieres. Le Comte D*** qui a fait un voyage à Aix en Provence, a rapporté l'autre jour à M. Turgot plusieurs de ces arrêts imprimés, dont il fut fort remercié, et ce Ministre lui dit : nous touchons presque déjà à la source de la trame odieuse qui a été ourdie contre la tranquillité publique, et nous espérons de tout découvrir, quoique nous ayons appris que les instigateurs ont employé les plus hardis moyens de se couvrir, et particuliérement celui d'avoir fait mourir neuf ou dix agens intermédiaires.

Dans une note d'un petit pamphlet sur la législation des grains, ouvrage de l'Abbé Saury, donné long-temps avant les troubles, et où il combat le système actuel, il avoit dit : Si on se conduit ainsi, il se pourroit que le peuple se révoltât. Son manuscrit n'avoit malheureusement

pas été paraphé exactement par le Censeur qui avoit eu la condescendance de le laisser donner à l'impreſſion avant l'entier examen. L'Abbé vient d'être arrêté et conduit à la Bastille, et peut-être l'Imprimeur et le Libraire dont il s'est ſervi, ſeront dégradés.

De Paris, le 26 Mai 1775.

Je vous ai promis de vous faire connoître la réponse des économistes à l'ouvrage de M. Necker ſur la législation des grains: on s'attendoit à une diſcuſſion en règle: les partisans de la liberté ſe ſont défendus en peu de mots, comptant que leurs principes n'ont pas beſoin de l'appui de l'éloquence. En effet, pour me ſervir de leurs propres expreſſions, un ſtyle ſimple et clair est le ſeul qui convienne à des objets qui intéressent tous les hommes, et que par conſéquent tous les hommes doivent entendre. Or dans cette matiere ſur laquelle on a déjà tant écrit, on a maintenant peu de mots à dire quand on veut éviter les déclamations et les tirades fleuries, à moins qu'on ne puisse mettre ſous les yeux du public la quantité de faits que les administrateurs ſeuls ſont à portée de connoître, et ſans la communication desquels il est téméraire de décider. Les économistes n'opposent qu'une brochure de 30 pages à l'ouvrage conſidérable de M. Necker, dans lequel il a donné de nouvelles preuves de l'étendue de ſes vues, de la ſagacité de ſon esprit, de l'énergie de ſon ſtyle, mais où, ſelon moi, on ne trouve point encore le moyen déſiré d'administrer cette partie. Je reviens à la brochure. Deux amis, l'un à Paris, l'autre à Montargis, ſe communiquent leurs réflexions ſur le commerce des grains. Les avantages de la liberté forment l'objet d'une premiere lettre. Dans la ſeconde on examine les objections. Après

avoir établi le contraire de ce qu'a voulu établir M. Necker, ſans parler de lui ni de ſon ouvrage, on ſemble dans la troiſieme lettre avoir particuliérement cet écrivain en vue. Voici un apologue qui paroît y être placé pour lui.

« Un malade va trouver un médecin célebre et lui raconte ſa maladie. Prenez patience, lui répond M. B., vos ſouffrances ceſſeront d'elles-mêmes; je ne veux point vous tromper en vous ordonnant des remedes ſans effet, et les remedes actifs vous nuiroient. Le malade ſort très-mécontent et court chez un charlatan; celui-ci fait ſur la cauſe du mal, une diſſertation en ſtyle inintelligible et empoulé, lui prodigue recette ſur recette; qu'importe que le malade ſouffre plus des recettes que de la maladie: plus il ſouffre, plus il croit que les remedes produiſent un effet ſalutaire, il guérit enfin. Eh bien, dit le médecin à M. B., j'ai vu un charlatan et ſes remedes m'ont guéri au bout de trois mois; ſi vous m'aviez cru, vous l'auriez été en quinze jours, répondit le médecin ».

Je ne puis me diſpenſer de vous parler d'un nouveau ſyſtême qu'annonce l'auteur d'un pamphlet, intitulé: *Lettre à l'auteur des obſervations ſur le commerce des grains*. Au milieu de quelques diſcours aigres-doux qu'il adreſſe aux économiſtes, il aſſure que ſon plan eſt très ſimple, qu'il approche de bien près la plus grande liberté, et ne l'arrête qu'au moment où des mal-intentionnés ſe propoſeroient de la faire dégénérer en libertinage .... mais qu'avant de le publier il deſire être bien aſſuré d'une protection puiſſante contre la perſécution des encyclopédiſtes, des ſoi-diſans économiſtes et de tous ces gens en *iſte*, avec leſquels il ne veut rien avoir

à démêler, ſi ce n'eſt le champ abſolument libre pour lui comme pour eux. Enfin, il ne tient pas à cet écrivain qu'on ne regarde ſa découverte myſtérieuſe comme la ſolution du problême le plus difficile et le plus important pour tous les hommes qui vivent en ſociété.

Il ſe diſtribue un ouvrage paſtoral d'un de nos Evêques où on lance toutes les foudres pour tonner ſur les Jéſuites qui n'exiſtent plus. Je trouve qu'il y a de la lâcheté dans ce procédé ; c'eſt inſulter le cadavre d'Hector. Les Jéſuites aujourd'hui doivent exciter la pitié.

M. le Marquis de Brunoi vient de concevoir l'idée d'une nouvelle extravagance, et s'occupe très-ſérieuſement de l'exécuter. Il s'agit d'un pélérinage à la terre ſainte ; s'il a lieu, M. le Marquis ira à pied, en ſandales et avec tout le coſtume d'un pélerin dévot, viſiter le tombeau de N. S. et ceux des Apôtres. Il ſe fera ſuivre de trente hommes qu'il défraiera, comme de raiſon, et à chacun deſquels il donnera 600 liv. et l'aſſurance de 400 liv. de penſion viagere, pour chacun de ceux qui reviendront avec lui en France.

Nos Gardes du commerce, c'eſt-à-dire, ceux qui ſont chargés d'arrêter les débiteurs contraints par corps, éprouvent par fois des aventures aſſez déſagréables. Un d'eux ſe préſenta, il y a quelque temps, pour faire ſon office vis-à-vis d'un marchand qui ſe réfugia dans une chambre aux entre-ſols, d'où pendant que l'Officier de Police ſuivoit, il ſe ſauva en ſautant de ſa fenêtre ſur celle de la maiſon voiſine. Le Garde du commerce étonné de le voir diſparoître monte ſur l'appui de la fenêtre et conſidere en vain comment et où il a paſſé. Le débiteur avoit trouvé un aſyle : ſa femme ſaiſit l'inſtant

favorable, pousse le Garde et le fait tomber dans la rue, où il se casse un bras et une jambe. Delà deux plaintes criminelles, celle de l'Officier de Police et celle de la marchande, qui, bien conseillée, l'a accusé d avoir négligé ses fonctions, et laissé fuir le mari pour satisfaire sa passion avec la femme. Il vouloit, dit-elle, la violer, et en se défenda t près de la fenêtre, qui est en effet très-basse, elle l'a repoussé assez violemment pour le précipiter ainsi.

Un de nos financiers de la premiere classe, et, ce qu'il y a de plus singulier, l'héritier de riches ancêtres est le fruit d'amours qui trouvent rarement grace devant les courtisans de Plutus. Celui qui donna le jour à M. de Savalette, conçut, à l'age de vingt ans, la passion la plus violente pour la fille du vinaigrier qui, toutes les semaines, apportoit sur une petite brouette la provision de la maison. Le jeune homme avoit inutilement essayé de faire sa cour à la demoiselle; l'honnêteté du pere et ses propres vertus, éloignoient les adorateurs.

Notre amoureux étoit consumé d'une passion à laquelle l'espérance même étoit refusée; il en tomba malade; une mélancolie secrete le conduisoit au tombeau, lorsque son pere, qui l'aimoit tendrement, qui n'étoit pas entiérement asservi aux préjugés de son état, et qui savoit apprécier la vertu sous tels dehors qu'elle se montrât, apprit la cause de son mal, eut la générosité de lui pardonner, et même de lui permettre l'espoir du remede. Le vinaigrier avoit, de son côté, fait la même découverte dans le cœur de sa fille, lorqu'il fut ce qui se passoit chez le financier, son voisin et sa pratique; un beau matin il entre chez lui avec toute la familiarité d'une ancienne connoissance, et pé-

metre, en poussant sa brouette, jusqu'au cabinet du Crésus, traversant, malgré les efforts des domestiques, une suite de pieces richement ornées au rez-de-chaussée. Le financier est étonné de la visite et de l'attirail qui précédoit. « Monsieur, lui dit le vinaigrier, cette brouette » doit être plus éloquente que moi pour la demande que je viens vous faire. Nos enfans » s'aiment; ils sont sages et bien élevés tous » deux, il faut en bons peres que nous les unissions; voici la dot de ma fille, c'est un bien » dont je n'ai pas à rougir, le fruit de mon » économie pendant 40 ans de travaux que le » ciel a fait prospérer ». En disant ces mots le bon-homme ouvre le baril de sa brouette et en fait sortir plusieurs milliers de louis d'or, qui surprirent étrangement le financier, et ne contribuerent pas peu à hâter l'union des jeunes amans. De ce mariage long-temps heureux sont nés plusieurs enfans; ils n'ont perdu que depuis peu d'années une mere respectable par des sentimens et des vertus qui n'accompagnent pas toujours l'éclat d'un haut rang. M. Mercier a changé un peu cette aventure pour en faire le sujet d'un nouveau Drame intitulé *la Brouette du vinaigrier*. Dans cette piece, c'est le fils même de l'artisan qui épouse la fille d'un négociant dans le moment que celui-ci éprouve une faillite qui entraîne sa ruine.

La Dlle. Duthé, l'héroïne de nos filles, vient d'essuyer une sorte de correction qui l'a un peu humiliée et nous a fait rire un moment. Un équipage pompeux s'arrête à sa porte; un jeune homme en descend, entouré de valets superbement habillés; le jeune homme monte et s'annonce pour un étranger de la plus haute distinction; il hasarde un tendre aveu et l'appuie d'une

promesse très-séduisante. La belle touchée par le singulier de l'aventure, et plus encore par la somme d'argent offerte, cede aux tendres sollicitations de l'étranger qui, lorsqu'il s'en sépara, eut soin de déposer sur la toilette une bourse très-pleine. A peine étoit-il parti, que la Dlle. Duthé ouvre la bourse et n'y trouve que des jetons de cuivre. On a su le lendemain que le prétendu seigneur étranger étoit un valet-de-chambre, qui avoit pris le carrosse de son maître, et avoit engagé les laquais ses amis à le servir dans cette galante supercherie. La Dlle. Duthé est désolée de l'aventure, et se promet bien de ne plus conclure de marché, sans avoir visité la bourse de ceux qui prétendront à ses faveurs.

De Paris, le 26 Mai 1775.

CHAQUE jour voit naître ici de ces nouvelles productions, de ces pamphlets que nos auteurs se lancent réciproquement. La guerre qui regne entre nos écrivains modernes, est tantôt générale entre deux partis, tantôt en combats singuliers. D'un côté, on voit M. Linguet et et ses amis, livrer bataille aux économistes; d'un autre les sieurs Mercier et Palissot, aux prises avec les comédiens. Vous avez vu les amateurs du vrai genre dramatique s'élever contre les nouvelles pieces dont on a essayé d'introduire le goût, et les auteurs des drames sombres hasarder des principes assez étranges, mais proportionnés à la sphere de leurs talens. Les uns et les autres des combattans n'ont jamais su mesurer leurs coups; l'enthousiame a égaré les deux partis dans toutes les querelles qui ont amusé le public, et tout homme sensé trouvera que de chaque côté on a été trop loin pour avoir raison en tout point. Au reste on a employé tous

les genres d'attaque et de défense que la plume peut fournir, l'ironie, le sarcasme, les personnalités, etc. etc. L'auteur de l'une de ces satyres paroît en vouloir à tout le monde, et fronder également les torts des partis différens. C'est une brochure intitulée: *La Littérature renversée, ou l'art de faire des pieces de Théâtre sans paroles; ouvrage utile aux Poëtes dramatiques de nos jours: avec un traité du geste contenant la maniere de représenter les pieces de Théâtre à l'aide des bras et des jambes, pour la commodité des auteurs qui ont une mauvaise prononciation; en offrant en outre une excellente méthode aux gens mariés pour se quereller dans leur ménage, sans faire de bruit; suivi de l'art de se louer soi-même d'après les principes de M. Lin.... à Berne 1776.* L'auteur se qualifie de grand sauteur du sieur Nicolet; il se plaint avec tous les gens de lettres qui semblent s'être donné le mot pour terrasser l'aréopage comique, de ce qu'un auteur ne peut faire jouer ses Drames sans avoir humblement sollicité l'agrément des Comédiens. C'est à peu près, ajoute-t-il, comme si le compere de Polichinelle étoit obligé de demander la permission de ses Marionettes lorsqu'il veut les faire mouvoir. Dans une lettre adressée à M. de Voltaire, il vante les avantages de la pantomime, et témoigne sa joie de ce que nos pieces nouvelles préparent les succès de ce genre qu'il veut établir à l'exclusion de tous autres sur nos Théâtres; cette lettre, ainsi qu'il l'annonce lui-même, est une parodie de celle dont M. de la Harpe a enrichi l'impression de sa Tragédie du Comte de Warwick. MM. Lemiere, Dubelloi, Sédaine, y sont en butte aux traits de notre Zoïle, qui tantôt emploie l'ironie, et tantôt le sarcasme. J'en viens

au morceau essentiel de ce petit ouvrage : c'est une piece où tout est en action, et où l'on ne prononce pas une parole. Il ne vous sera pas difficile d'arracher le voile dont l'allégorie de cette pantomime est enveloppée. Elle a pour titre : *Les Ressources, ou le Théâtre du monde*, les personnages sont : *Le Sultan*, *Arlequin*, *sa Maîtresse*, *deux Magiciens*, *Paillasse*, *une Parvenue*, *des gens d'affaire*, *des Joueurs*, *des Génies*, *des Démons*, *une foule de peuple*.

Dans la premiere scene Arlequin fait comprendre à sa maîtresse les embarras du Sultan qui est sans argent : ils s'en moquent. Le Sultan arrive ; les autres acteurs retirés, un magicien descend du ciel ; fait apporter trois grands coffres, et lui promet qu'ils seront bientôt pleins d'argent. Ces espérances se réalisent au moyen d'échâsses que les petits génies apportent, et que le magicien vend bien cher au peuple empressé de s'en procurer. Arlequin a aussi son magicien par la puissance duquel il s'empare à l'insçu du Sultan, des richesses qui étoient renfermées dans ses coffres. Le magicien ami du Sultan, fait présenter au peuple des robes de toutes couleurs et sur-tout beaucoup de noires. Cette nouvelle ressource remplit encore les coffres. Arlequin s'étoit ruiné au jeu, il convoite ces richesses, et se les approprie de nouveau à l'aide de son magicien. Le Sultan meurt de douleur. Son protecteur paroît, celui d'Arlequin est englouti dans les flammes avec son avide protégé : le Sultan ressuscite : pour le secourir dans sa détresse, son magicien fait sortir de dessous terre un mortier d'une énorme grandeur, et fait entendre que pour de l'argent on entrera dans le mortier, et qu'après y avoir été pilé par les esprits aériens, on en sortira plus beau, plus

aimable qu'on ne l'étoit auparavant. Cette épreuve produit de ſingulieres métamorphoſes, toutes lucratives pour le Sultan. Mais les coffres ne ſont pas encore remplis; on fait appeller des gens riches que déſigne le magicien pour les mettre à contribution. Ils arrivent en corps. « On leur „ demande une ſomme conſidérable, ils réſiſtent „ d'abord, mais cédent bientôt aux menaces „ qu'on leur fait. Ils vuident leurs poches, ſe „ dégraiſſent de tout ce qui leur donnoit un „ embonpoint prodigieux, et paroiſſent dimi„ nués de moitié : celui-là qui avoit les bras et „ les jambes prodigieuſement enflées, devient „ ſemblable à un ſquelette; celui-ci, dont le „ ventre hydropique étoit d'une groſſeur énorme, „ diminue à vue d'œil et ſe rapetiſſe tellement, „ qu'il eſt méconnoiſſable, etc., etc. Le ma„ gicien fait ſigne à tous les gens dégraiſſés, „ déſenflés, débouffis de ſortir au plutôt; mais „ s'appercevant qu'ils menacent le peuple, „ il frappe la terre de ſa baguette, elle s'en„ trouvre, et les engloutit au bruit des fanfares „ qui ſe font tout-à-coup entendre. Le palais „ du Sultan devient plus riche et plus briſſant, „ des guirlandes de fleurs ſont ſuſpendues de „ tous côtés, on découvre dans le lointain des „ jardins illuminés et décorés des mains de l'art „ et de la nature. Le peuple vient exprimer au „ Sultan ſa joie et ſa reconnoiſſance; le magi„ cien l'aſſure qu'il doit compter maintenant „ ſur un bonheur inaltérable. „

Notre critique, dans le proſpectus d'un volume in-4°. qui traitera de l'art de ſe louer ſoi-même, cite M. Gerbier comme celui qui poſſede le mieux cet art ſi néceſſaire, de ſe louer finement et d'une maniere qui faſſe taire l'envie et apprivoiſer l'amour-propre de ceux qui nous entendent. Il ſe propoſe de prouver que la plupart

des Auteurs, faute d'avoir bien ſu les principes de cet art, ont tellement exalté leur mérite littéraire, qu'ils ſe ſont couverts de ridicules. Pour ne pas rendre ſon ouvrage prétendu trop volumineux, l'auteur du pamphlet annonce qu'il s'attachera par préférence à trois écrivains, MM. Paliſſot, la Harpe, Linguet. *La théorie du libelle*, ouvrage de ce dernier, dont je vous ai entretenu, Monſieur, fournit un nombre d'exemples que notre plaiſant cite pour apprendre aux jeunes littérateurs à ſe louer avec discrétion.

Réflexions ſur la liberté de la presse remiſes au Roi de Suéde, par le Feld-Maréchal Comte Hessenstein, en Avril 1774.

« Révoquer la liberté de la presse, ſeroit ſelon mon avis, une contradiction manifeste à l'esprit de la constitution que le Roi a donnée à ſa Nation. Cette constitution a pour principes : la liberté et la propriété. Ces deux principes exigent chez les ſujets : 1°. l'instruction de leurs droits et de leurs devoirs ; 2°. Des moyens aiſés pour faire parvenir la vérité au pied du trône. Ils exigent chez le ſouverain et chez ceux à qui il a confié l'administration, une attention continuelle à ne pas les violer. La liberté de la presse est nécessaire et indispensable à tous ces différens objets. Quoiqu'elle ne permette pas de pouvoir proposer des changemens à notre constitution, elle instruit la nation des devoirs et des droits qui en résultent ; elle l'avertit, quand cette constitution est lésée, et elle lui démontre les avantages qu'elle lui procure : elle fournit au plus petit citoyen le moyen de faire parvenir au Roi les vexations des gens à qui il a confié ſon autorité. L'accès facile que le Roi accorde au moindre de ſes ſujets, est assurément ſans prix ;

mais il ne remplit pas pleinement ſes intentions. Je citerai le Roi de Prusse. Ce Prince viſite le plus ſouvent qu'il peut ſes provinces, il répond ponctuellement et exactement à toutes les requêtes; malgré cela, il n'y a pas de pays où il y ait de plus terribles vexations. Les officiers tyranniſent le pauvre payſan pour les recrues; les traitans étendent le droit du gabellage ainſi et plus loin qu'en France. Enfin M. de Deſſau, lorsque le Roi venoit dans ſon gouvernement, obligeoit femmes et enfans de ſortir de leurs maiſons, de ſe montrer dans différens endroits de la ville, en leur faiſant faire la navette, comme à une entrée de théâtre, pour convaincre le Roi de la population qu'il détruiſoit pourtant et anéantiſſoit par la dureté de ſon adminiſtration. La liberté de la preſſe n'eût-elle pas bien vîte deſſillé les yeux du Roi? N'eût-elle pas en délivrant le ſujet de l'oppreſſion, obligé l'homme en place de s'obſerver? Mais ſi elle oblige l'homme en place de s'obſerver, elle lui fournit en même-temps, lorsqu'il eſt attaqué injuſtement, des moyens bien ſatisfaiſans pour mettre ſon innocence dans ſon plus beau jour, et chaque citoyen, qui jouira des effets de ſa bonne adminiſtration, deviendra ſon défenſeur, et ſera autoriſé à pouvoir publier ſon éloge. D'ailleurs il a encore recours à la juſtice, où ſon agreſſeur et l'imprimeur ſeront jugés avec toute la rigueur des loix portées contre les délateurs. »

« Ces conſidérations prouvent, ce me ſemble, que la liberté de la preſſe eſt même néceſſaire dans les Gouvernemens deſpotiques, à moins que l'inſtruction de la Nation n'y ſoit un obſtacle. Il y en a encore de particulieres pour le Roi, qui doivent déterminer ce Prince à ne pas la défendre : elle ſera, comme le dit Hume, un

baromêtre, par lequel il pourra juger de la disposition des esprits, et un moyen pour les conduire et les prévenir. Un silence morne est bien plus dangereux pour le Souverain, que les mécontentemens qui s'évaporent par l'impression; et soutenir que la liberté de la presse provoque les séditions, *me paroît un grand paradoxe*. Il n'y en avoit point à Palerme; elle n'existoit point à Madrid, lorsque la populace obligea le Roi, qui d'ailleurs est un Prince très-ferme, de renvoyer son Ministre. La cour, au milieu de Madrid, ignore les clameurs du Peuple. A Copenhague la Reine Mathilde l'avoit autorisée; si elle s'en fût servie pour fonder la disposition des esprits, si elle eût fait attention aux abus que les papiers publics lui reprochoient, en remédiant à ceux qui étoient fondés, et en se servant de la voie de l'impression pour convaincre la Patrie de la fausseté des autres, si elle eût pris ces mesures, lorsque les cris publics l'en avertissoient, elle seroit encore à Copenhague. Enfin, pourquoi le Roi, en défendant la liberté de la presse, se priveroit-il de l'avantage de recevoir l'hommage volontaire de la Nation, qui est le seul qui pourra flatter une grande ame? »

De Paris, le 27 Mai 1776.

Dans ce moment où le sort des Jésuites revient encore occuper l'Europe, vous ne serez peut-être pas fâché de connoître une lettre que le sieur Linguet écrivit au Roi de Prusse, lorsque cet Avocat vouloit publier son histoire de cette société. J'en tiens cette copie d'un de ses amis auquel il a assuré ne l'avoir encore communiquée à personne.

« Sire, je voudrois publier un ouvrage qui ne

ſeroit peut-être pas ſans utilité. Mais la matiere en est en même temps ſi délicate que je ne puis hasarder ſans être sûr d'une protection puissante, et c'est à celle de Votre Majesté que j'ose recourir. Ce n'est point ici au très-grand Roi d'une nation guerriere que je m'adresse ; c'est à l'homme éclairé qui n'a pas beſoin d'une Couronne pour être quelque choſe par lui-même ; c'est au héros estimable qui, après avoir donné des leçons de politique aux Rois, de ſcience militaire aux guerriers, en donneroit de délicatesse et de goût aux beaux-esprits.

L'ouvrage pour lequel je réclame ſon appui est l'histoire d'une longue guerre. On y verra des négociations, des traités, des combats, mais ces événemens ſont un peu différens de ceux qui ſe passent entre les Princes. Tandis que V. M. repoussoit avec tant de gloire les attaques de tous ſes ennemis, une autre espece de guerriers, après avoir brillé pendant deux ſiecles, touchoit à ſa fin par des revers funestes. Ceux-là, il est vrai, ne tenoient ni leur uniforme, ni leur exercice, de vos Pruſſiens. Leurs troupes marchoient ſans cet attirail effrayant qui accompagne toutes les autres. On les ſoupçonnoit violemment de ne porter leurs armes que dans leur tête et dans leur poche. L'adresse, la ruse, l'inſinuation et des petits coups de main exécutés ſans bruits avec peu d'acteurs étoient, disoit-on, leurs ressources les plus familieres.

Les unes asservissoient les peuples : elles leur persuadoient de ſe ſoumettre d'eux-mêmes à un joug volontaire, les autres, à ce qu'on croyoit, tenoient les Souverains en respect ; elles ſervoient à punir les cœurs indociles, et à ſe débarrasser des têtes éclairées. C'est avec ces armes redoutables qu'on accusoit ces guerriers connus

ſous le nom de *Jésuites*, de s'être fait un Empire, qui embrassoit les quatre parties du monde.

Il leur est arrivé enfin la même chose qu'à tant d'autres puissances : à force de s'étendre elles s'affoiblissent, celle-ci est déjà tombée en France et en Portugal, et ces deux révolutions peuvent en amener d'autres, qui donneront peut-être enfin le dernier coup à tout l'Empire ; c'est un grand arbre à qui l'on a coupé deux racines : le tronc risque fort de s'en ressentir.

Parmi la foule étonnante de ſpectateurs dont cet événement cause les cris, il y en a de ſi peu ſensés, que je n'ai pu me résoudre à être de leur avis ; dans cette affaire, où ſi peu de gens ſont neutres, je me ſuis proposé de garder la neutralité. Je ſçais que ce n'est pas toujours le meilleur parti, en morale comme en politique ; celui qui l'observe risque d'être maltraité par ceux qui ſe battent, ſur-tout quand c'est la raison qu'on insulte, et que c'est par respect pour elle, qu'il refuse de ſe déclarer.

Cette pauvre raison est de tous les fantômes brillans qui ſéduisent les hommes, le plus difficile à joindre, et le plus dangereux à ſuivre : c'est une maîtresse dont les faveurs ſont empoisonnées, elle ne donne jamais autant de plaiſirs qu'elle cause de chagrins. Cependant, Sire, c'est elle que j'ai osé défendre. J'ai regardé les Jésuites comme une espece de moines plus brouillons, plus intrigans que les autres ; mais il s'en faut bien que je les croie ni auſſi dangereux, ni auſſi ſcélérats qu'on les dit. Je ne craindrai pas même de développer à vos yeux les motifs qui me portent à penser ainſi. Car enfin Votre Majesté n'est pas Janséniste, elle ſait bien qu'en bonne morale, il faut être équitable même avec les Jésuites. Il ſeroit aiſé de démontrer que ce

n'est pas précisément à eux-mêmes, ni à l'emploi bon ou mauvais de leurs talens que ces peres doivent leur réputation.

Ce sont les protestans, il faut l'avouer, qui ont, sans y songer, commencé leur célébrité : en voulant déshonorer la société, ils l'ont rendue fameuse ; en cherchant à la détruire, ils ont affermi son pouvoir ; il étoit naturel que les ennemis du Saint Siege en poursuivissent les défenseurs. Ceux qui détruisoient en Allemagne l'autorité exorbitante des Papes, devoient haïr ceux qui la prêchoient à Rome, à Venise, en Espagne, et jusques au Japon. Mais cette haine même fit remarquer ceux qui en étoient les objets. Ce fut un titre pour les Jésuites auprès des catholiques que d'être décriés par les réformés. Aussi Paul IV, Pie V, Philippe II, Catherine de Médicis et les autres monstres qui sous prétexte de Religion, se sont baignés avec tant de constance et d'humanité dans le sang de leurs sujets, ont-ils été les plus ardens protecteurs des Jésuites.

Cette même raison leur valut enfin après bien des obstacles, l'approbation du Parlement de Paris ; le Président de Thou convient que la haine contre les protestans, que les facteurs d'Ignace paroissoient destinés à détruire, engagea cette compagnie à tolérer la nouvelle société. *Odio protestantium quibus debellandis istī homines nati credebantur.* C'est ce même Parlement qui avant et après, a si long-temps et si vivement inquiété les Jésuites, mais alors il étoit d'accord avec eux sur la façon dont il falloit détruire l'hérésie ; au mois de Juillet 1562, il rendoit un arrêt pour permettre de tuer les huguenots par-tout où on les trouveroit ; de peur que le fanatisme et la scélératesse n'ignorassent

que la Cour leur délioit les mains, qu'elle les autorisoit aux plus grands crimes, on ordonna que cet arrêt seroit lu tous les dimanches au prône de chaque paroisse (c'étoit ordonner tous les dimanches une St. Barthelemi.)

C'étoit même faire quelque chose de plus odieux, car enfin cette scene affreuse de la St. Barthelemi étoit le fruit passager de la foiblesse et de la séduction ; l'arrêt du Parlement étoit le fruit durable de la réflexion, d'une rigidité opinée en apparence par les loix. C'étoient de vieux jurisconsultes qui renversoient les autels de la justice. C'étoient les peres de la patrie qui fournissoient des armes pour l'ensanglanter. V. M. voit par-là que l'esprit qui régnoit lors de l'établissement des Jésuites, étoit un esprit de violence et de cruauté, ils s'en remplirent involontairement dès leur naissance ; il n'est pas étonnant que dans la jeunesse de leur ordre cet esprit en soit devenu le principe.

Les choses resterent long-temps en cet état, les Jésuites furent toujours chers aux catholiques dans la même proportion qu'ils paroissoient détestés des réformés ; mais le milieu du 17me. siecle ouvrit pour eux une nouvelle source de haine et de réputation. Alors commença le Jansénisme, secte singuliere qui ne s'est guere soutenue que par des efforts d'esprit, qui a été proscrite avec humiliation, quoiqu'elle eût pour elle les plus grands talens, et les plus grandes vertus : ces malheureux Jansénistes n'ont jamais été que persécutés : ils n'ont point eu la consolation d'être persécuteurs. Mais ils eurent de bons écrivains qui couvrirent leurs adversaires victorieux, de ridicule et d'ignominie. Blaise Pascal, Antoine Arnaud, Pierre Nicole s'illustrerent aux dépens de la société. Leurs ouvrages

nombreux purement écrits inonderent la France; le crédit des Jésuites qui les faisoit haïr, fit auſſi lire avec avidité des livres où ils étoient insultés ſans ménagement. Tous ceux qui avoient à s'en plaindre s'accoutumerent ſans peine à croire que ce qu'on disoit contre ces peres étoit vrai. Une partie de la nation en vint à les regarder comme les aſſaſſins nés de tous les Rois. On ſe persuada qu'ils étoient destinés par la Providence pour procurer la vacance de tous les trônes.

Ces idées injustes ont prévalu. A force de multiplier les volumes, d'entasser les calomnies, on est parvenu à donner de l'importance à des choses qui n'en avoient pas. On a fait des Jéſuites une armée de politiques qui ſe frayoit doucement les chemins à la monarchie univerſelle. On a imprimé qu'ils vouloient ſoumettre toutes les Couronnes et même la respectable Thiare au bonnet à quatre cornes de leur Général. On a prétendu que l'Allemagne, la France, l'Eſpagne, la Prusse même, que Votre Majesté ſait ſi bien défendre, feroient un jour des petites Provinces du vaste Empire des Jésuites.

Ceux qui jugent avec impartialité, rient de ces imputations. Ils ne voient dans ces peres qu'un ordre propre par ſa constitution à jouir d'une longue durée, capable par le choix et les talens de ſes membres de bien ſervir l'Etat dans des temps calmes, et ſous des Rois dignes de régner, et capable auſſi de le troubler par les mêmes raisons dans des temps d'orage et ſous des Rois foibles. Ce qui leur est à peu près commun avec tous les autres moines. Ils furent dangereux dans le temps de la ligue; mais quel corps fut tranquille alors? Les capucins endossoient la cuiraſſe, les Feuillans, les Minimes faisoient des proceſſions le fuſil ſur l'épaule et l'épée à

la main ; plusieurs Parlemens déclaroient le sage, le bon Roi Henri IV, incapable de succéder à la Couronne. Ils condamnoient ses partisans à être pendus ; ils promettoient deux cens écus à ceux qui les livreroient.

La Faculté de théologie délioit les François du serment de fidélité. Elle s'assembloit plusieurs fois, elle délibéroit avec maturité, elle disoit des messes du St. Esprit, avant que de prononcer le plus insolent de tous les décrets contre Henri de Bourbon, notoirement relaps et fauteur d'hérésie ; elle déclaroit que tous les François étoient en conscience tenus et obligés de l'empêcher de tout leur pouvoir de parvenir à la Couronne, de ne faire aucune paix avec lui, nonostant son absolution ; que tous ceux qui s'opposoient à lui, par toutes sortes de voies possibles, méritoient beaucoup devant Dieu et devant les hommes.

Qu'on compare toutes les horreurs accumulées dans cette infame décret, imprimé en françois, publié avec éclat dans toutes les paroisses, nourrissant dans le peuple une haine toujours renaissante contre son Roi, et contribuant enfin à sa mort funeste ; qu'on compare ces mots par toutes sortes de voies possibles, employés nommément contre le meilleur des Rois, à un écrit satyrique, imprudemment conservé par le Jésuite Guignard qui fut pendu, à quelques généralités éparses dans de mauvais livres latins, composés par des imbécilles, appellés *Casuistes*, et qu'on juge entre les Jésuites et la Sorbonne.

Les premiers ont à la vérité conservé plus longtemps cet esprit intrigant qui seme sourdement la division ; mais on ne s'en apperçut pas sous le ministere de Richelieu : cet homme sanguinaire qui écrasa en France les grands Seigneurs

et les Protestans, qui de tous les hommes ne favorisa qu'un Capucin, qui refusa de recevoir le Concile de Trente, qui dans ses paroles et sa conduite, ne ménagea ni Rome ni sa Religion, n'eut rien à craindre des Jésuites; Louis XIV les estima trop vers la fin de son regne; il leur prodigua sa confiance et son autorité; mais le duc Régent les exila; il caressa le cardinal de Noailles leur ennemi. Il fit ce que devoit faire un véritable homme d'Etat; il se moqua d'eux, et des Jansénistes. Il ne fut pourtant ni assassiné ni empoisonné; les plus violens adversaires de la société n'ont point fini par les morts violentes qu'ils accusoient les Jésuites de donner si à propos.

Je ne suis point leur apologiste, Sire, je suis comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, celui de la raison autant que je le puis, je veux tâcher de la venger du trop grand nombre de libelles qui l'outragent depuis long-temps à cet égard. Si j'entreprends l'histoire des Jésuites, c'est pour dire exactement ce qu'ils ont été, pour faire voir qu'ils ne méritoient ni leur réputation, ni peut-être les opprobres qu'elle leur a causés. Si je l'adresse à Votre Majesté, c'est pour lui offrir un foible monument de l'esprit philosophique dont elle cherche à faciliter le progrès.

Cette histoire, si j'ai bien exécuté le plan que je me suis proposé, sera peut-être la meilleure leçon qu'on puisse donner aux siecles à venir, contre le fanatisme, et contre ceux qui le prêchent. Elle ne peut guere manquer de rendre odieux ou méprisable, la plupart de ces grands objets, qui ont si long-temps et si gravement occupé nos peres; pour y donner de l'agrément et de l'intérêt, je n'aurai pas besoin de recourir à la malignité; c'est la ressource déshonorante

de l'esprit de parti, mais il y a toujours un fonds inépuisable de ridicule excès où les disputes de controverses ont entraîné les hommes.

On rit d'entendre Dom Quichotte menacer de se battre contre tous ceux qui ne voudront pas reconnoître la beauté de sa Dame qu'ils n'ont point vue : il est plus triste, mais tout aussi plaisant d'entendre des hommes sans autorité, demander un respect aveugle pour des décisions qu'ils ont fabriquées, exiger qu'on les croie descendus du ciel, tandis qu'on les a vu naître, et grandir successivement sous la main de l'imposture et du fanatisme.

Je ne parle pas ici de ces décrets portés par des assemblées respectables, et nécessaires dans tous les cultes pour fixer la croyance des particuliers. Je n'ai en vue que ces sentences sur des matieres inintelligibles, sollicitées par la haine, accordées à la brigue, à l'importunité, appuyées mal-à propos par l'autorité royale séduite, et combattues avec acharnement, sur-tout en France, par une opiniâtreté aussi malheureuse que déplacée. Les Jésuites y ont sans doute occasionné beaucoup de maux ; mais il ne seroit pas difficile de prouver que ce qu'on a appellé les Jansénistes se sont faits à eux-mêmes presque tous ceux qu'ils ont essuyés. Si l'entêtement des uns à exiger une soumission aveugle étoit cruel, l'obstination des autres à la refuser étoit ridicule et dangereuse. 1°. Parce que la gloire de Quesnel, d'Arnaud, et même de Saint Augustin, n'auroit jamais dû balancer dans aucun esprit, la tranquillité publique. 2°. Parce qu'il n'étoit point question dans ces fameux débats des principes fondamentaux de la religion : ainsi une acceptation entiere ne lui auroit fait aucun tort. 3o. Parce que la chaleur qu'on a mise dans des

disputes petites, méprisables par elles-mêmes ; auroient pu dans un autre ſiecle, et ſous un Gouvernement moins ferme, ramener en France toutes les horreurs dont le ſouvenir doit encore la faire frémir ; 4o. enfin, parce que les Janſénistes eux-mêmes condamnoient leurs principes par leur conduite, et par leurs ouvrages ; puiſqu'ils écrivoient contre la rébellion des Miniſtres de Strasbourg et de Geneve, qui entr'autres points de reſſemblance, avoient auſſi le même éloignement pour le Pape et ſes ſentences.

On gémit ſans doute ſur le ſort de malheureux qui en ont été les victimes ; on eſt ſurpris qu'ils aient pu ſe réſoudre volontairement à l'être ; mais d'un côté l'audace orgueilleuſe des oppreſſeurs, de l'autre l'entêtement inutile et inſenſé des opprimés, forme un ſpectacle bien ſingulier aux yeux des gens ſages ; ils admirent que l'ambition et l'avarice aient pu rendre les premiers ſi cruels, et les Miniſtres ſi rampans ; ils ſont étonnés que l'inflexibilité des ſeconds les ait engagés à s'immoler à une chimere ; ils ne peuvent concevoir que des hommes, d'ailleurs très-éclairés, aient refuſé pendant tant d'années d'acheter leur repos par une complaiſance indifférente, qui ne touchoit ni à leur honneur ni à leurs biens, qui laiſſoit ſubſiſter au fond de leurs cœurs un tribunal indépendant où ils pouvoient citer ceux-mêmes qui les enchaînoient avec tant d'injuſtice.

Ce ſpectacle n'eſt au fond que celui qu'offriroit l'hiſtoire de toutes les ſectes : mais il eſt rendu plus frappant dans celle des Jéſuites, par la petiteſſe des motifs, et par la grandeur des moyens qu'ils employerent dans leurs querelles ; Rome a certainement déployé moins de politique et de fermeté, pour abbaiſſer et détruire Car-

thage, que les Jésuites pour affermir cette absurde constitution, dédaignée par les Papes même qui se la laissoient arracher, et devenue immortelle par les efforts des François pour la faire adopter, ou la combattre.

La lecture de Dom Quichotte a porté le coup mortel aux folies de la Chevalerie errante. Ce seroit peut-être juger trop favorablement de l'esprit humain, que de croire qu'une histoire des Jésuites puisse avoir autant d'efficacité, contre des folies toutes pareilles, mais anoblies par des manœuvres plus vives, par des intérêts bien plus pressans. Quoi qu'il en soit, voilà l'ouvrage que j'ai osé entreprendre, c'est à la raison que je l'ai consacré, c'est à Votre Majesté que je l'offre.

Il est honteux que cet ouvrage soit encore à faire, tandis que la France a produit tant d'hommes en état de l'exécuter; peut-être ont-ils été effrayés par la difficulté de réussir, ou par la crainte d'un abandon général : les meilleurs écrivains cherchent dans la célébrité la récompense de leurs travaux. Or il faut caresser les factions dominantes, quand on prétend à devenir célebre; un moyen sûr de choquer presque tout le monde, c'est de ne flater personne, et quiconque veut n'embrasser que le parti du bon sens, est sûr d'avoir bien peu de partisans.

Ceux qui ont écrit sur cette matiere épineuse, se sont donc vendus lâchement comme de vils sectaires, tandis qu'ils pouvoient être des juges respectés; ils ont outragé la vérité qu'ils auroient dû défendre, les volumes se sont multipliés de part et d'autre; presque tous ont dû leur éclat momentané à la cause même qui devoit les rendre méprisables, à l'emportement, à la fureur qui y régnoit. Depuis deux cens ans qu'on les

prodigue de part et d'autre, on n'a que les *Lettres provinciales* qui puissent servir aux auteurs, et aux partis qui les inspiroient; ce ne sont point à la vérité des modeles d'une critique douce et modérée, on y sent une passion furieuse, ornée de tous les agrémens que l'esprit, le bon goût et l'éloquence peuvent lui prêter. Ce sont des chef-d'œuvres de satyre.

Cependant elles flattent si agréablement la malignité humaine, elles sont remplies d'une plaisanterie si fine, d'une éloquence si forte et si nerveuse, que ceux-mêmes qui n'en goûtent pas le sujet, ne peuvent s'empêcher d'en admirer le style. Elles brillent avec éclat, au milieu d'une foule de libelles qui les ont précédées ou suivies, mais pas un ne les approche, ils ont tous le défaut qui caractérise les provinciales, une extrême envie de nuire sans aucune des grâces qui les embellissent.

L'histoire sur-tout est le genre où tous ces écrivains ont le plus mal-adroitement échoué; elle n'admet point de saillie; elle exige que l'auteur oublie ses propres sentimens pour rendre avec vérité ceux des hommes dont il raconte les actions. Elle désapprouve également les lâches détours de la flatterie, et les emportemens furieux de la satyre : mais la sage impartialité qu'elle demande ne se trouve dans aucune histoire des Jésuites. C'est encore un sujet neuf, malgré la prodigieuse quantité d'écrivains qui l'ont essayé.

Les plus longues, et celles qu'on connoît le moins, viennent des Jésuites même. Ce sont des panégyriques ridicules à force d'être outrés; on y prodigue les miracles absurdes, les détails ennuyeux; les vérités honteuses y sont déguisées, les vérités honorables y sont exagérées, on ne peut ni les lire, ni les croire.

Les

Les apologies qu'ils ont publiées de nos jours ont encore le même caractere : elles représentent les Jésuites comme des innocens persécutés ; toutes leurs maisons comme des ſanctuaires inépuiſables de ſaints et de martyrs, comme une colonne inébranlable élevée par les Papes pour le ſoutien de la Religion et indépendante des Magiſtrats civils qui, pour être chargés d'entretenir l'ordre parmi les citoyens, n'ont pas acquis, diſent-elles, le droit de réformer l'égliſe ; à les entendre, il n'y a jamais eu de Jéſuites factieux ; ils ne ſe ſont mêlés d'aucune intrigue. Leur objet unique a toujours été la gloire de Dieu, et l'édification des hommes.

Cette opiniâtreté déplacée à vouloir ſe juſtifier en tout, a révolté le public, au-lieu de le convaincre ; il l'a regardée comme une marque d'orgueil plutôt que d'innocence. Socrate après ſoixante et dix ans d'une vie ſans reproches, conſidéré par toute la jeuneſſe d'Athenes comme ſon pere, déclaré par l'oracle, le plus ſage des Grecs, et aſſez ſage en effet pour chercher de nouvelles raiſons d'être modeſte, dans une déclaration ſi glorieuſe ; Socrate enfin reſte pauvre par goût, malgré les ſollicitations d'une foule d'amis riches, puiſſans et généreux ; Socrate pouvoit dire à l'Aréopage : « Je ne ſuis point coupable, ma ſimple parole doit avoir plus de force pour me juſtifier que les raiſonnemens de mes accuſateurs pour me noircir » : mais les prédicateurs de la ligue, les inventeurs des lettres de cachet, les négocians infideles de la Martinique ne ſemblent pas en droit de tenir ce langage. C'eſt pourtant celui de leurs hiſtoires, et de leurs juſtifications. Tel eſt auſſi le diſcrédit où elles ſont tombées, que la ſo-

ciété elle-même n'a jamais osé les louer, du moins en France.

Les autres histoires des Jésuites ne sont souvent que des satyres sanglantes, elles ont été composées par leurs adversaires reconnus, et malheureux. Il y a eu des temps où ces Peres devenus réellement despotiques, accabloient sous le poids de l'autorité souveraine tout ce qui ne plioit pas sous celle qu'ils s'attribuoient; les opprimés jettoient des cris qui n'étoient pas toujours réglés par la modération; ce sont ces cris qu'on nous a donnés pour des histoires; voilà ce qui a produit tant de volumes répandus secrétement par la haine, désavoués par la raison, et qui démontrent seulement quel abus les Jésuites et leurs ennemis faisoient les uns de leur pouvoir, les autres de leurs talens.

Cette vérité importante deviendra bien sensible par la lecture de mon histoire, elle représentera des traits de fanatisme de toutes les especes, et dans tous les partis. Un des plus singuliers peut-être, mais des plus innocens, est le nombre des monumens littéraires élevés à la gloire de St. Ignace, par les écrivains de son ordre, c'est la quantité de vies qu'on a données de ce fondateur aussi-tôt après sa mort. De ce côté, Sire, il faut vous résoudre, ainsi que tous les héros vos confreres, à rester infiniment au-dessous du bienheureux Loyola....

L'histoire de cette fameuse société a toujours été accompagnée du singulier. Deux ans avant son expulsion de France, on avoit fait, et je connoissois ces vers qui ne sont peut-être pas parvenus jusqu'à vous.

Au livre des destins, chapitre des bons Rois,
On lit en lettres d'or ces paroles écrites:
Deux Beautés sauveront l'Empire des François;
Agnès Sorel a chassé les Anglois,
Et Pompadour chassera les Jésuites.

Le 18 de ce mois M. le maréchal duc de Duras a été reçu à l'Académie françoiſe : nouveau ſujet de plaiſanteries et de brocards ; on prétend qu'il eſt également déplacé à la Cour d'Apollon et à celle de Mars. Le jour de ſa réception c'étoit encore M. de Buffon qui étoit directeur ; je n'ai pu y aſſiſter. Il a fait, m'a dit un de ſes confreres, une réponse assez médiocre au diſcours encore plus médiocre de M. le Maréchal. Le récipiendaire avoit eu du moins l'attention d'être bref ; c'eſt un genre de mérite auquel bien des gens ont tort de ne pas aſpirer. M. d'Alembert a lu cette ſéance l'éloge du célebre Boſſuet, où il y a des traits qui ont été applaudis. L'abbé de Liſle a récité ſa traduction du quatrieme livre de l'Enéide ; on a trouvé que le traducteur étoit bien au-deſſous de ſon original ; il a manqué tout le pittoreſque de Virgile, et ſur-tout la chaleur et l'énergie du ſentiment dont ce livre eſt rempli. On peut dire que l'Académie françoiſe tombe en décadence ; ce n'eſt plus qu'une vieille femme, qui n'a pas même le mérite d'avoir été jolie. Elle ſemble avoir formé le vœu de ne recevoir dans ſon ſein qu'une certaine claſſe de littérateurs, et de gens qui cherchent à le devenir ou qui les protegent. M. de Chattelux dont on ne connoît qu'un ouvrage intitulé *de la Félicité publique*, qui a éte porté par une cabale, vient d'être régalé par cette épigramme.

A Chattelux la place académique !
Qu'a-t-il donc fait ? -- Un livre bien conçu :
-- Vous l'appellez ? -- *Félicité publique.*
-- Le public fut heureux, car il n'en a rien ſu.

De Paris, le 28 Mai 1775.

On ne parle plus de troubles ni d'émeutes ;

quoique le pain ſoit renchéri, et dans ce moment-ci les Pariſiens ne ſont occupés que des préparatifs du ſacre; ils ſe précipitent en foule pour voir les ornemens royaux deſtinés à cette cérémonie, et qui ſont aujourd'hui exposés à leur curioſité, ſavoir, la couronne, le ſceptre, la main de justice, l'épée de Charlemagne, dite *la joyeuſe*, les éperons, les ſandales, la camiſole, la tunique, la dalmatique et le manteau de ſatin bleu azuré; mais ſur-tout le carrosse dont Sa Majesté doit ſe ſervir. Quelque économie que M. Turgot ait pu mettre dans les dépenſes inſéparables de cette cérémonie, elles ſeront toujours très-conſidérables, et bien des gens regrettent qu'elle n'ait pas été faite à Paris; un plus grand nombre d'étrangers y auroit paru, et l'argent qu'ils auroient répandu auroit couvert la dépense. D'autres pensent encore qu'il eût mieux valu abolir cette absurde cérémonie. Elle ne fut introduite que par les Princes de la ſeconde race, pour inspirer plus de respect aux peuples, et ceux de la troiſieme l'adopterent, mais ſans y attacher la vertu de conférer le pouvoir ſouverain. Pepin fut le premier qui ſe fit ſacrer pour ſe donner un droit au trône qu'il venoit d'uſurper: il n'en demanda pas moins au Pape Etienne II l'abſolution du crime dont il ſe reconnoissoit coupable, pour avoir manqué à ſon Roi légitime. C'est donc du regne de Pepin qu'il faut dater les ſacres des Rois de France, et depuis ce Monarque tous ont été ſacrés à Rheims, excepté Henri III qui le fut à Chartres. Il est vrai que l'église de Rheims fait remonter plus haut cette cérémonie, et elle la recule jusqu'à Clovis qui, en même-temps qu'il fut baptiſé à Rheims par S. Remi en 496, fut oint avec un baume qu'une colombe apporta du ciel dans une phiole, appellée la ſainte

Ampoule. C'est un fait dont il n'est pas permis de douter. Depuis long-temps, les pigeons, les colombes jouent un très-grand rôle dans l'histoire des religions, le pigeon de Mahomet, la colombe de Rheims, le pigeon de, etc....

On prépare à la Comédie Italienne *le Siege de Paris*. Des connoisseurs qui en ont vu des répétitions, assurent que cette comédie est intéressante. Mais de pareils sujets sont-ils faits pour le théâtre de Pantalon et d'Arlequin? A la *Bataille d'Ivry*, succede donc *le Siege de Paris*; nous y verrons bientôt, sans doute, celui de Prague et de Fontenoy. Quoi qu'il en soit, la musique de la piece nouvelle est d'un Italien qui vient faire son coup d'essai en France. Elle n'est pas la seule que l'on apprête; les mauvais plaisans annoncent encore le passage de la rue du Bac par les régimens de Gardes-Françoises et Suisses et le siege de la Bastille par les affamés.

Madame la Princesse de Conti est morte hier, d'un douairisme invétéré. Elle avoit 82 ans. A propos de mort, on a remarqué que c'est le chargé d'affaires d'Angleterre qui en costume lugubre a fait devant le Roi les révérences funéraires, à l'occasion de la mort de la Reine de Danemarck. Le Ministre de cette Puissance paroît l'ignorer, et n'a pas seulement arboré la couleur noire.

Le Roi a décidé que les cérémonies de Rheims n'interromproient le deuil que pour le seul jour du sacre: la prédiction de Matthieu Laensberg se trouve ainsi justifiée. Il annonce pour le mois de Juin de cette année, une grande cérémonie qui sera obscurcie.

Je vais vous transcrire une lettre dont on s'arrache des copies, mais je ne vous en garantis pas l'authenticité.

Extrait d'une Lettre de bonne main.

« Vous êtes sûrement très-curieux de percer » le mystere de l'enlevement d'une certaine Prin- » cesse Russe, fait tout-à-l'heure à Livourne. » Je vais vous confier ce que j'en sais. Elle est » fille de feue l'Impératrice Elisabeth Petrowna, » qui s'étoit laissé faire, ainsi que Pugatschew » son frere, et au moins deux autres enfans en- » core, par un paysan son jardinier qui lui avoit » plû par ses talens, et que cette Impératrice » a depuis fait Prince sous le nom de *Gagarin*. » Cette Princesse ne pouvoit rester en Russie » dès que Pugatschew avoit déterminé de se ren- » dre chef d'une révolte contre l'Impératrice » régnante, révolte dont on osoit se promettre » un grand succès. En conséquence, elle se re- » tira en Pologne, où, comme de raison, elle » fut accueillie par les membres de la confédé- » ration de Bar qui s'y trouvoient. Delà elle » s'est jointe à Venise au Prince Radziwill, non » moins fameux par l'état puissant qu'il a tenu » ci-devant en Pologne que par les sottises suc- » cessives qu'il a faites depuis ; la Princesse a » été reçue et traitée à Venise avec des égards » et des respects outrés, au point que la Prin- » cesse Théophile Radziwill lui baisoit les mains. » Elle devoit aller à Constantinople avec la fa- » mille de Radziwill, mais ce projet et ses suites » ont été renversées par la paix avec le Turc et » la prise du malheureux Pugatschew, que la » cour de Russie avoit d'abord méconnu, ne » le croyant qu'un simple Cosaque, et nullement » l'un des enfans de la feue Impératrice. La » Princesse Russe conduite par un mauvais des- » tin, a quitté Venise pour venir à Rome, où » les amis de la Russie ignorant encore ce qu'elle

» étoit vraiment, et encore plus qu'elle étoit » la sœur de Pugatschew, l'ont fêtée et traitée » en Reine. Pugatschew une fois pris et con- » duit à Moscou, y a découvert sa naissance, » et tout ce qui avoit rapport aux confédérés » ses instigateurs ou au moins ses adhérens; » delà on a dû séquestrer la Princesse Russe, et » l'on ne pouvoit mieux en confier la commis- » sion qu'au comte d'Orlow, homme habile et » fort adroit : il y a réussi, comme les gazettes » l'ont dit, en employant la ruse et les égards... » Il n'y avoit pas deux mois que cette Princesse » m'avoit dit beaucoup de bien d'Orlow, en me » contant qu'elle l'avoit même souvent aidé de » sa bourse, lorsqu'il étoit encore à Pétersbourg » un homme ordinaire. Cette Princesse est assez » jolie, pleine d'esprit et d'érudition, parlant » également bien le Russe, le Polonois, le » François et l'Anglois, toujours fort opulente, » quoiqu'avec un très-petit train et une seule » Demoiselle Françoise, à laquelle sans ma visite, » la Princesse auroit un jour cassé la tête d'un » coup de pistolet à la suite d'une querelle; » elle portoit toujours deux pistolets et un poi- » gnard, et étoit extraordinairement courageuse » pour une femme; elle a reçu une fois en ma » présence d'un banquier 20,000 ducats en or et » avoit des lettres de change encore en poche ».

Parmi les vers et les chansons dont on est inondé sur les coëffures en plumes, qui ont plus de vogue que jamais, on distinguera celle-ci :

Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

Oui, sur la tête de nos Dames
Laissons les panaches flotter :
Ils sont analogues aux femmes :
Elles sont bien de les porter.

La femme ſe peint elle-même
Dans ce frivole ajuſtement:
La plume vole, elle eſt l'emblême
De ce ſexe trop inconſtant.

Des femmes on fait la coutume,
Vous font-elles quelque ſerment?
Fiez-vous-y, comme la plume,
Autant en emporte le vent.

La femme auſſi de haut plumage
Se pare au pays des Incas:
Mais là les beautés ſont ſauvages,
Et les nôtres ne le ſont pas.

Tandis que d'un panache en France
Un époux orne ſa moitié,
D'un autre avec reconnoiſſance
Par elle il eſt gratifié.

Je vous ai rapporté la mauvaise plaisanterie que Mlle. Raucourt a faite au marquis de Villette. Voici la réponse que la belle a reçue de lui.

Oui, je fus un ſot de t'aimer,
Oui, je ſuis un fou de t'écrire:
Si c'eſt-là ce que tu veux dire,
Je peux ne m'en point alarmer.
A tes folles inconſéquences
Tu ſus l'art de m'accoutumer:
Mais de plates impertinences
Avois-tu beſoin de t'armer?
Qu'importe ici mon Secrétaire?
Fut-il porteur de mon eſprit,
Dans tout ce que j'ai fait ou dit
A toi dans l'ombre du myſtere?
Se doute-t-il, le pauvre here,
Que de tous tes attraits cachés
Ton joli cul que je préfere,
Effacera plus de péchés
Que ta tête n'en pourra faire!
Adieu, Fanni, vivons en paix,
Et ſonge, P..... adorable,
Que s'il entroit dans tes projets
De me faire donner au diable,
C'eſt à toi que je reviendrois.

De Paris, le 3 Juin 1775.

Le ministere de M. de Maupeou forme dans l'histoire de France une époque trop remarquable pour qu'on ne regarde comme un dépôt précieux l'ouvrage où les opérations de ce Chancelier ſont conſignées avec ordre et exactitude. Des gens intéressés ſans doute aux événemens ſinguliers qui rendront célebre la fin du dernier regne, ont recueilli ſoigneusement et jour par jour les faits et les pieces qui y avoient rapport. Cette collection imprimée est ſans doute chez l'étranger; elle paroît ici depuis peu, mais en très-petit nombre, malgré de rigoureuſes défenses. Elle ne forme encore que trois volumes desquels on promet une ſuite. Cet ouvrage a pour titre : *Journal historique de la Révolution opérée dans la constitution de la Monarchie Françoise, par M. de Maupeou Chancelier de France*, avec cette Epigraphe : *quis talia fando temperet à lacrymis ?* Tous les membres des ſociétés ſoumises à une forme quelconque de Gouvernement, l'homme d'état, comme le citoyen, le philosophe même au fond d'une retraite doivent lire cette histoire avec intérêt. Elle est auſſi ſinguliere que curieuse et fait naître une infinité de réflexions ſous telle face qu'on la conſidere, du côté moral, ou du côté politique. Les événemens principaux qui en forment l'objet ſont exposés avec clarté et avec ſoin dans ce journal où on s'est permis quelques réflexions déplacées, quelques ſoupçons injustes, mais où il me paroît qu'en général on n'a pas altéré l'essence des faits, quoiqu'on ne les ait pas toujours préſentés ſous leur véritable point de vue. Les divers arrêts et les remontrances des cours, les lettres du Roi et des Ministres, les discours

prononcés par les chefs de la Magistrature, ceux même qui n'avoient point percé dans le public, ne contribuent pas peu à rendre cette collection piquante. Les meilleures pieces de vers, les épigrammes qu'on a faites à diverses occasions y jettent quelquefois de la gaîté sur une matiere par elle-même très-sérieuse. A un détail très-étendu de tout ce qui est émané du cabinet de M. de Maupeou, est joint ce que les autres départemens ont produit d'analogue et de plus ou moins relatif à ses dispositions.

Les rédacteurs de ce Journal le commencent au 27 Novembre 1770. « M. le Chancelier piqué de l'arrêt du 6 Septembre fait contre lui, » au sujet de la séance du Roi au Parlement, » pour enlever les minutes et les grosses du » procès de M. le duc d'Aiguillon, voulant » sans doute prévenir la délibération indiquée » pour le 3 Décembre, avoit annoncé pendant » les vacances, qu'il alloit à la rentrée, livrer » l'assaut au Parlement, ouvrir la tranchée contre le Parlement, et qu'il réduiroit le Parlement, ou que le Parlement le détruiroit. Cet » assaut de vengeance eut lieu le 27 Novembre » par l'envoi de l'Edit fatal qui met aujourd'hui » tout le Royaume en feu, dont le préambule » est une vraie catillinaire contre les Parlemens, » et dont le dispositif, dans son troisieme article, est le renversement des loix fondamentales de l'état sur l'enregistrement ».

Vous savez les suites qu'a eues la promulgation de ce fameux édit qui a survécu à ses propres ruines et a servi de base aux conditions du rappel du Parlement. Cette cour orgueilleuse a semblé ne vouloir que choisir celui qui devoit la dompter, car M. le Chancelier disgracié, sa besogne détruite et ses partisans congédiés, il

n'en est pas moins vrai qu'on a suivi ses principes et profité des opérations qu'il a eu le courage de faire. Il avoit détruit de fond en comble la tour menaçante de l'ancienne magistrature, il avoit construit un nouvel édifice; on l'a rasé, mais on n'a remis en œuvre les vieilles pierres que pour réédifier sur les fondemens qu'il avoit posés lui-même. Je ne sais sous quelles couleurs nos journalistes Parlementaires traceront dans les volumes qu'ils promettent, le rétablissement des anciens Tribunaux. J'ai peine à croire qu'ils en écrivent tous les détails avec plaisir. Voici quelques anecdotes qui ont été peu connues dans le temps.

Les femmes ont dans plusieurs familles de nos Magistrats, soutenu la fermeté de leurs époux, de leurs fils, et ont souvent témoigné plus de courage qu'eux: Madame le Pelletier de Beaupré est une de celles qui se sont le plus signalées. M. le Chancelier la plaisantoit un jour à ce sujet dans un cercle, et lui représentoit que les femmes se mêloient d'affaires auxquelles elles ne s'entendoient pas plus que des oies, etc. -- Et ne savez-vous pas, M. le Chancelier, lui répondit Madame de Beaupré, que ce sont les oies qui ont sauvé le Capitole? Ce fut la même qui se trouva chez M. de Maupeou à un souper où étoient plusieurs des Conseillers du Grand-Conseil incorporés dans le nouveau Parlement; on les servoit en poisson, et ces Magistrats exaltant le repas disoient qu'il y avoit des monstres: oui, Messieurs, répliqua la Présidente, autour de la table. Le propos de Madame Negre à son fils, conseiller au Grand-Conseil peut se comparer à celui d'une Lacédémonienne. M. Negre partoit pour aller à Versailles, en vertu d'une lettre de cachet: mon fils, lui dit cette mer

courageuse, laissez à la cour, s'il le faut, votre robe et votre charge et rapportez votre honneur.

Je vous citerai ce trait pour sa singularité; « le nommé Létinois, ci-devant commissaire de » police chassé pour ses méfaits, puis Huissier, » emprisonné et réprimandé encore dans cette » profession, a fait demander auprès de M. le » Chancelier une place dans ses nouveaux Tri- » bunaux; ce chef de la Magistrature lui ayant » fait répondre qu'il n'avoit d'autre place à lui » donner que Bicêtre, il a dit au porteur de » cette réponse: Qu'elle le surprenoit d'autant » plus que M. le Chancelier devoit savoir que » s'il eût été honnête homme et bien famé, il » ne seroit pas venu solliciter de semblables » commissions. Ce bon mot rendu à Monsieur » le Chancelier a valu en effet Bicêtre à son » auteur ».

Vous trouverez dans cet ouvrage plusieurs particularités de la vie privée des grands qui offrent à des regards philosophiques, les moyens moraux dont l'intrigue se sert pour émouvoir les passions des hommes. Nos historiens prétendent que des vues politiques engagerent Madame du Barry à acheter le portrait de Charles I, Roi d'Angleterre, peint par Vandyck, qui fut vendu 20000 livres à la vente du cabinet de M. de la Guiche. Cette Dame, disent-ils, « a placé » ce tableau dans son appartement à côté de » celui du Roi. On assure que toutes les fois » que Sa Majesté revenant à son caractere de » bonté naturelle semble fatiguée de sa colere » et se tourner vers la clémence, elle lui re- » présente l'exemple de l'infortuné Monarque; » elle lui fait entendre que peut-être les Parle- » mens se seroient portés à un attentat de cette

» espece, ſi M. le Chancelier ne lui avoit fait
» entrevoir leurs complots insensés et criminels,
» et on les avoit arrêtés avant qu'ils fussent for-
» més au degré de noirceur et de ſcélératesse
» où ils auroient pu parvenir. Quelqu'absurde,
» quelqu'atroce que ſoit l'imputation, elle ren-
» flamme le Prince pour le moment, et c'est
» du pied de ce tableau que partent les foudres
» destructeurs qui vont frapper la Magistrature
» et la pulvériser dans les extrêmités les plus
» reculées du Royaume ».

Madame du Barry avoit un autre objet dans l'acquiſition de ce tableau, la famille de ſon mari prétendoit descendre par alliance du malheureux Roi d'Angleterre.

Je trouve dans le recueil dont je vous rends compte, Monſieur, un vaudeville qu'on a chanté dans quelques ſociétés au commencement de 1772, et qui ne tenoit pas assez aux circonstances du temps pour qu'il ne puisse encore vous amuser dans le moment actuel.

Chantons dans un badin vaudeville
Le retour des vertus qu'on aura :
L'honneur gothique à la Cour, à la ville,
Le ſentiment qu'on trouve de vieux ſtyle,
Cela reviendra.

François, ne perdez pas l'espérance :
Tout va bien, tout encore mieux ira,
La liberté, le crédit, l'abondance,
La candeur, les Jésuites, l'innocence,
Cela reviendra.

Tout revient, la pudeur, le courage,
La gaîté, les mœurs et *Cætera*,
Je fais même une Demoiselle ſage,
Qui disoit, en perdant ſon pucelage,
Cela reviendra.

Le fils d'un coutelier de Londres est venu ici dans le deſſein de proposer une loterie pour laquelle on éteindroit toutes les autres. Celle-ci ſe

roit l'unique et rapporteroit, dit-on, plus de 200 millions. Comme le grand nombre de loteries de toutes les especes qu'on a établies dans les différens pays de l'Europe retient l'argent des étrangers qu'on ne peut plus, comme autrefois, attirer en France par cet appas, il y a lieu de croire que la ſageſſe de notre miniſtere l'empêchera d'accueillir ce projet.

M. le marquis de Louvois, colonel d'un régiment de ce nom vient d'eſſuyer une aventure déſagréable. Un officier de ſon régiment s'eſt retiré avec un certificat de lui en très-bonne forme. M. de Louvois a tenu des propos outrageans ſur le compte de cet officier et a prétendu qu'il l'avoit chaſſé. Le bruit des propos eſt venu aux oreilles de l'officier qui eſt allé chez le colonel lui en demander raiſon. Celui-ci n'a donné qu'une réponſe bien différente de ce que l'honneur exigeoit. Ses torts ont été tellement manifeſtes qu'il vient d'être condamné à un an et un jour de priſon.

Nous allons avoir un nouvel ouvrage périodique intéreſſant. C'eſt un journal qui traitera des arts libéraux et de tout ce qui y eſt relatif. Chaque cahier du journal ſera diviſé en trois parties; la premiere traitera des productions réelles ou littéraires de l'architecture, de la peinture, de la ſculpture, de la muſique. On entend par productions réelles, les conſtructions d'architecture, les morceaux de peinture, de gravure et de ſculpture qui enrichiſſent journellement la Capitale et les Provinces de France: les livres et les ouvrages qui paroiſſent ſur ces arts, forment ce que nos journaliſtes nomment productions littéraires. Le ſecond article du cahier regardera la perſonne même des artiſtes. Les diſtinctions qu'ils auront reçues, l'éloge

de ceux qui auront payé le dernier tribut à la nature, les prix proposés aux éleves, les avis particuliers envoyés par les artistes, composeront cette seconde partie. La troisieme sera consacrée aux modes, c'est-à-dire, à la description de toutes les nouveautés qui s'introduiront pour les coëffures, habillemens et ajustemens des hommes et des femmes et pour les ameublemens. Cet article pourra être regardé comme une suite de mémoires qui serviront de base à l'Histoire du costume François. Vous concevez, Monsieur, combien ce journal bien fait réunira d'agrémens à l'utilité de son objet ; aussi aura-t-il pour épigraphe ces deux mots d'Horace; *utile dulci*(*).

On n'a pas manqué de célébrer la réception de M. de Duras à l'académie françoise, et la faveur du Roi qui l'avoit précédée de peu.

Duras invoquoit à la fois
Le Dieu des vers et de la guerre,
Leur demandant le prix de ses exploits
Et de son travail littéraire.
Tout bien pesé d'un jugement égal,
Ces dieux voulant contenter son envie,
Phœbus lui dit, je te fais Maréchal,
Mars lui donna place à l'Académie.

Le ton malin et plaisant est celui sur lequel l'esprit françois se monte le plus facilement. Avant de le quitter, je vous rapporterai quatre vers qu'un moment de mauvaise humeur contre M. le Marquis de Pesai vient d'inspirer à M. de Rulhieres.

Ce jeune homme a beaucoup acquis,
Beaucoup acquis, je vous assure :
Car en dépit de la nature
Il s'est fait poëte et Marquis.

(*) Ce journal n'a point été exécuté.

L'histoire des ivrognes fournit une infinité de traits plaisans. On connoît l'aventure de la Thorilliere, comédien célebre qui au ſortir d'un bon dîner, dans le moment d'une grande pluie, fit inutilement chercher un carrosse de louage pour ſe rendre au ſpectacle, et n'eut qu'une brouette, petite voiture traînée par un homme, qu'il s'estimoit heureux de trouver, pour mettre ſon habillement et ſa chaussure à couvert. Voici comme il en profita : ſe voyant pressé par l'heure du ſpectacle, il demanda à l'homme qui le traînoit, pourquoi il n'alloit pas plus vîte. — Monſieur, je n'ai pas de diligence. — Que veux-tu dire avec ta diligence? -- C'est un homme qui poussant la voiture par derriere allege mon fardeau : — Et, que ne parlois-tu plutôt, s'écria la Thorilliere en s'élançant hors de la brouette! Mon comédien ſe met à faire la diligence et arrive à la porte de la comédie en poussant ſa voiture, tout crotté, tout mouillé, tout essoufflé, &c. Le laquais d'un de mes amis étoit hier au ſoir dans le même état où ſe trouvoit cette fois la Thorilliere; pouvant à peine marcher, il prend un fiacre pour s'en retourner chez lui ; il passe devant ma porte ; ſe rappellant pour lors qu'il avoit une lettre à me remettre, il fait arrêter le carrosse, descend, me parle, et oubliant qu'il jouoit avec le fiacre le rôle du maître, au-lieu de remonter dedans, entraîné par la force de l'habitude, il ſe huche de ſon mieux derriere, s'y cramponne et bientôt s'y endort. Le cocher ne l'avoit pas apperçu ; il étoit endormi de ſon côté, et mes deux ivrognes passent ainſi la nuit. Le laquais s'éveille le premier au point du jour ; étonné de ſa ſituation, après avoir bien frotté ſes yeux, il prend le parti de s'en aller, le mouvement qu'il fait en descendant,

tire le cocher de ſon long aſſoupiſſement. Celui-ci reconnoît l'homme qui l'a loué et le retient pour demander ſon ſalaire. Le laquais ne ſe ſouvient de rien, et prétend qu'en tout cas le cocher a eu tort de ne l'avoir pas mené où il lui avoit dit, que c'eſt ſa faute de ne pas s'être apperçu qu'il étoit monté, ſinon dedans du moins derriere le carroſſe, et qu'après tout ſi c'étoit ſon goût de ſe placer derriere, ce n'étoit pas les affaires du cocher : enfin il demande des dommages au cocher qui eſt ſelon lui, pour ne l'avoir pas mené, cauſe de la perte de ſon état, puiſque pour avoir découché et manqué le ſervice de ſon maître, il s'attend à recevoir ſon congé. J'ignore comment le Commiſſaire de Police aura mis ces deux honnêtes gens d'accord.

La mode des calembours continue toujours. Sur ce que M. de Vaines, premier Commis des finances, a la confiance entiere de M. Turgot, on dit l'eſpérance eſt vaine. Nous avons une jolie courtiſanne nommée Julie, et un college en réputation à July. Un pere de famille parloit à M. de Bievre de l'embarras où il étoit de choiſir un college pour y mettre ſes enfans. Pour moi, lui répondit le faiſeur de calembours, j'ai bien envie de mettre mon petit frere à Julie.

Je vous rendrai compte du ſingulier mémoire de M. Mercier contre les comédiens. Il lui eſt arrivé l'autre jour une aventure qui fournira un nouvel incident à ſon procès. Il ſe préſenta à la comédie où il a ſes entrées comme tout Auteur dont une piece eſt reçue, en jouit de droit. M. Mercier eſt un Catilina pour le ſénat comique ; on lui refuſa l'entrée ; il fit ſur le champ conſtater le refus par un Commiſſaire et deux témoins. Le public s'attend que cette ſcene va donner nouvelle matiere à ſon amuſement.

L'aventure de Ruault et Clouſier, Libraire et Imprimeur de l'Abbé Sauri, qui ſont interdits à cause de la note qui ſe trouve dans le petit ouvrage, intitulé : *Réflexions d'un Citoyen*, jette l'épouvante dans la Librairie. Il n'a pas encore percé dans le public un ſeul exemplaire de cette brochure. Il ſera plus difficile que jamais de ſe procurer ces ſortes de productions, parce que le Lieutenant de Police annonce la plus grande ſévérité.

S'il en faut croire un prophete Champenois qui contrefait l'Almanach de Liege, ce ſera pour ce mois-ci, que les inſtigateurs de nos émeutes ſeront punis comme ils le méritent. Il annonce en propres termes, la punition célebre de quelques ſéditieux. A propos de prédictions, il y en a une dans Nostradamus, dont tous les François deſirent la réaliſation, mais qui ne paroît pas ſe préparer pour cette année. Voici le quinzieme quatrain de ſa troiſieme centurie.

Seize Louis, dix-ſept procréera,
En Septembre au treizieme naîtra,
Peuples Gaulois ſeront en lœtitie,
Couriers craindront d'être ars en écurie.

L'Abbé Morellet vient de publier ſa replique à la théorie du libelle : il y abandonne le ton plaiſant, ainſi que le titre de ſa brochure l'annonce. *Réponſe ſérieuſe à M. L. par l'Auteur de la théorie du paradoxe* avec cette épigraphe ; *qui neminem veretur ſe ipsum conterruit.* Les diſputes de cette nature ceſſent d'intéreſſer le public quand elles en viennent là ; les cauſes qui ont eu les plus chauds partiſans ſont oubliées quand elles ceſſent d'amuſer ; dans le vrai, celui qui dit le plus de jolies choſes a raiſon vis-à-vis du public ; on a toujours tort avec lui

quand on l'ennuie. M. l'Abbé en est amené à ce point par ſa réponſe ſérieuſe où perſonne ne trouvera en effet le mot pour rire. Il s'y défend aſſez, mais on ne le lira pas, et d'ailleurs qu'importe à M. Linguet qui ne demande que de la célébrité qu'on prouve les incorrections de ſon ſtyle quand on s'arrache ce qu'il écrit, et qu'on démontre dans ſes ouvrages une infinité de parallogiſmes, de contraditions, et d'étranges paradoxes; quand il doit même à ces défauts une partie de ſa réputation ?

De Paris, le 6 Juin 1776.

Enfin la grande affaire de M. le comte de Guines contre le Sr. Tort, ſon Secrétaire, a été jugée vendredi dernier au Châtelet. La ſéance a été longue, puiſqu'elle a duré juſqu'à minuit et demi. Voici le précis de l'arrêt qui a été rendu.

« La plainte de Tort déclarée calomnieuſe; pour ce ledit Tort condamné à faire réparation en préſence de douze témoins au choix du comte, condamné en outre à mille écus d'amende applicable au pain des priſonniers, et aux cinq-ſixiemes des dépenſes. Donne acte à Tort, comme quoi il eſt déchargé de l'accuſation faite par le comte, pour lui avoir enlevé des papiers et bijoux que ledit comte reconnoît avoir retrouvés depuis, et pour ce, le dernier ſixieme compenſé entre eux. Ordonné que les termes injurieux contre le comte et autres inſérés dans les mémoires de Tort, ſeront rayés par l'huiſſier, et fait défenſes à l'avocat Falconet, de faire à l'avenir de pareils mémoires, ſous les peines qu'il appartiendra. Ordonné que l'Arrêt au nombre de trois cens exemplaires ſera affiché aux dépens de Tort. »

Ce jugement paroît bien ſingulier à beaucoup

de personnes : Tort, dit-on, est déclaré calomniateur et on ne le punit que par des amendes ; il n'est pas même infamé. Le triomphe est médiocre pour le comte de Guines, sur qui tombe même une partie des frais. Quoi qu'il en soit, l'ambassadeur part incessamment pour Londres, où l'on craint pour lui les pamphlets des parties intéressées.

Ce jugement a été accompagné d'un événement sur la cause duquel on n'est pas tout-à-fait d'accord. C'est le départ du duc d'Aiguillon: il se disposoit à aller au sacre et à tenir table ouverte pour les officiers du corps des chevaux-légers qu'il commande, lorsque le Roi lui a fait conseiller de se retirer à Aiguillon en Guyenne à 150 lieues de Paris. Les uns disent qu'il doit y rester 18 mois, les autres qu'il est exilé dans toutes les formes. Quoi qu'il en soit, c'est une disgrace en regle, et d'autant plus disgrace que la Reine, assure-t-on, s'en est expliquée comme d'un succès qui lui étoit personnel : cet événement fait penser que M. le comte de Maurepas pourroit bien être *travaillé* pendant l'absence du Roi qu'il ne fuit point à Rheims. Au surplus, il est assez vraisemblable que M. le duc d'Aiguillon n'a été exilé ou éloigné, qu'à raison de la connoissance que le Roi a eue des intrigues qu'il ne cessoit de tramer pour rentrer dans le ministere, et de la part qu'il a eue à l'affaire du Sr. Tort contre M. le comte de Guines.

L'aventure suivante apprendra peut-être aux cochers à respecter l'infanterie plus qu'ils ne le font. Un particulier, qu'on dit être un mousquetaire, voulant traverser le beau Boulevard le 1 de ce mois, se trouva pris dans la file des carrosses, et serré de près par une voiture, dans laquelle un Robin reposoit tranquillement. Le

fantaſſin au moment d'être écraſé, crie au cocher d'arrêter : celui-ci continue de marcher ; l'autre redouble ſes instances ; on ne lui répond que par des invectives ; il s'adreſſe au maître qui fait à peine ſemblant de l'entendre. Le malheureux piqué eſt toujours en danger, menace le cocher qui lui applique un coup de fouet au travers le viſage. Tirer l'épée, percer l'inſolent valet de trois coups, l'étendre mort au bas de la voiture, et diſparoître, fut l'affaire d'un moment.

On ſe rappelle le ridicule Opéra comique, dans lequel on a ſi ridiculement introduit Henri IV, qui ordonne les diſpoſitions de la bataille d'Ivry, en chantant un *trio* avec les Maréchaux d'Aumont et de Biron. En voici une critique fort exacte :

Stances critiques ſur le Drame d'Henri IV, du Sr. Durosoy.

Grace à ta bagatelle magique
Paris m'a vu reſſuſciter :
Je m'habille encor à l'antique
Mais je ſais mieux me préſenter.
A l'opéra comique
Tu m'as contraint de débuter :
Ventre St. gris, de mon temps la muſique
Eroit plus facile à chanter.

On m'a fait une armée entiere
De tous les danſeurs du canton :
Ils s'en vont ſoixante à la guerre
Avec des piques de carton :
Dans le fond des couliſſes
Leur valeur m'entraîne auſſi-tôt.
Ventre St gris, ce n'eſt qu'à des actrices
Qu'il faut toujours livrer l'aſſaut.

J'ai trouvé pour ma bien-venue
Le champ d'Ivry tout parqueté.

Nul canon ne s'offre à ma vue,
Pourtant l'on tire à mes côtés :
Les boulets inviſibles
Frappent l'air à loiſir proſé :
Ventre St. gris, je les crois peu nuiſibles,
Car, pas un ſoldat eſt bleſſé.

Je te prends ſous ma bienveillance,
Mon très-cher Durosoy;
Mais dans la moindre circonſtance
Laisse-moi parler comme moi.
Pour me prouver ton zele
Ne me mets jamais en *trio* ;
Ventre St. gris, ma chere Gabrielle
Ne m'apprenoit que des *duo*.

Tu mérites que je t'apprenne
Mon plus agréable ſécret.
Tu crois m'avoir mis ſur la ſcene,
Et c'eſt mon ombre qui paroît :
Tout entier ſur le trône :
J'ai changé de nom ſeulement.
Ventre St. gris, Henri quatre en perſonne
A rétabli ſon Parlement.

De Paris, le 10 Juin 1775.

Les Comédiens François ont reçu le Drame héroïque de la *Réduction de Paris ſous Henri IV.* Il ne tiendra qu'à eux de renouveller l'aventure de la piece du *Gâteau des Rois.* L'auteur préſente le peuple aſſemblé devant l'hôtel de ville ; il lui faiſoit faire cette exclamation dans un moment d'enthouſiaſme, *du Pain et Henri* : il a été obligé de ſubſtituer à cette expreſſion qui avoit bien de l'énergie et faiſoit une vive image, cet autre cri, *la paix et Henri.* Les Comédiens auront ſoin ſans doute de bien apprendre cette partie de leur rôle, de peur de faire encore quelqu'une de ces méprises qui leur coûtent cher. Les voilà engagés dans une terrible affaire avec M. Mercier. Le premier mémoire de cet homme de lettres contre eux, ren-

ferme des choses nobles et hardies, du ſtyle et des raisons; il y plaide avec ſa cause, celle de tous les auteurs dramatiques, en réclamant contre les réglemens qui les tiennent ſous la dépendance des histrions, et les empêchent même de recueillir le fruit de leurs travaux. « Ames grandes et généreuses, hommes qui n'ambitionnez que la conſidération et la gloire, pardonnez ſi nous réclamons pour vous des droits que vous dédaignerez peut-être; mais nous acquittons la dette du public : absorbé dans ſes méditations, le génie perd de vue jusqu'à ſa propre existence; s'en occuper est donc un devoir pour la ſociété entiere; d'ailleurs nous ſommes dans le ſanctuaire de la justice, et le plus digne hommage que nous puiſſions offrir aux Magistrats, c'est de leur préſenter des injustices à réprimer, et des abus à détruire ». Les Comédiens ont eu l'adresse et le crédit d'étouffer une affaire que leur cupidité leur avoit ſuscitée, il y a deux ans. L'auteur d'une piece qui avoit réuſſi, loin d'en retirer quelque avantage, avoit paru leur débiteur d'une ſomme de 101 liv. 8. ſ. 6. d. ſuivant le compte que la troupe lui rendoit. De pareils abus ſont encore moins l'effet des réglemens que celui de la mauvaise foi avec laquelle les Comédiens les interpretent, et en étendent les diſpoſitions : c'est ce que M. Mercier met dans le plus grand jour; il s'éleve avec la même force contre l'article des réglemens qui attribue le jugement des pieces pour leur réception, à un comité composé de vils acteurs aſſis entre l'ignorance et l'orgueil; il fait à cette occaſion une tirade que vous lirez avec plaiſir. « Si l'un des voyageurs célebres par le tour du monde nous diſoit : il existe un peuple chez lequel on voit l'esprit tout à la fois pétiller en ſaillies,

s'étendre en ſurface, et pénétrer dans les profondeurs de toutes les ſciences ; où l'imagination, loin d'égarer le jugement, ſemble n'avoir d'autre emploi que de jetter des fleurs ſur ſes traces ; où la philosophie ramenée à ſon véritable but, entraîne toutes les volontés vers le bonheur commun ; les Thalès, les Pithagores des contrées voiſines vont s'instruire chez ce peuple célebre ; toutes les nations s'honorent de parler ſa langue, et les Rois croient ajouter à leur gloire en appellant ces philosophes auprès d'eux. Dans la capitale de cet Empire s'éleve un tribunal, non-ſeulement pour juger des ouvrages de ſentiment, d'agrément et de goût, mais de l'art le plus compliqué, le plus ſublime, qui demande le plus de connoissances morales, le plus de vues politiques, le plus d'élévation dans l'ame et d'énergie dans l'esprit ; de l'art dramatique en un mot ; et telle est la constitution de ce tribunal que, maître absolu du théâtre, il n'est comptable de ſes jugemens qu'à lui-même. (Le voyageur continue) je ne pensois à ce tribunal qu'avec un respect religieux. Je me disois ; là ſans doute, tous les ſages de la nation ſont réunis ; les politiques y jugent de l'effet des pieces ſur l'opinion ; les moralistes de leur influence ſur les mœurs, les meilleurs écrivains de la pureté du langage, et les plus grands poëtes des regles de l'art. Je m'empressois d'approcher de ce ſanctuaire, que je croyois être celui de la ſageſſe, de l'expérience et du génie ; j'y parvins : quelle fut ma ſurprise de n'y voir que des Comédiens ! eh quoi ! ces hommes qui n'ont jamais pensé que par les auteurs, oseront-ils juger de leurs penſées ? on lut une piece : la diſtraction, l'incapacité, l'ennui étoient peints ſur tous les visages ; on remarquoit ſur ceux des actrices, qu'abſorbées par

par la molleſſe il ne leur reſtoit d'exiſtence que pour s'occuper d'elles-mêmes. Cependant après une lecture qui ſuffiſoit à peine pour ſaiſir l'enſemble de la piece, on prononça un arrêt irrévocable. A ce récit, qui de nous ne ſeroit pas tenté d'accuſer l'hiſtorien, de cet amour pour le merveilleux que l'on reproche ſi juſtement aux voyageurs ? Comment dirions-nous, ſe peut-il qu'une nation auſſi éclairée avilisse ainſi les lettres, s'avilisse elle-même par des inconſéquences de cette eſpece ? c'eſt cependant ce qui exiſte parmi nous, et même ſous l'autorité d'un réglement. »

M. Mercier diſcute l'arrêté outrageant que le Sénat comique a fait contre lui, dans lequel on exigeoit de lui un déſaveu public de l'ouvrage intitulé du *Théâtre* ; il fait même l'analyſe de ce traité, prouve qu'il ne renferme aucune aſſertion qui ne ſoit ratifiée par l'opinion publique, et termine l'examen par cette exclamation : « après tout quelle eſpece de ré» tractation la comédie exige-t-elle du Sr. Mer» cier ? conduit par la troupe viendra-t-il au » bord du théâtre, dire humblement au par» terre et aux loges aſſemblés : que méchamment et calomnieuſement il a couvert la co» médie françoiſe de ridicule et d'infamie, » qu'il reconnoît et confeſſe, avec un dou» loureux repentir, que tous les membres de » la troupe, également éclairés et équitables, » ont pour les gens de lettres, le reſpect, » la déférence et les égards que tout ſubal» terne doit à ſes guides et à ſes bienfaiteurs ; et » que fideles à leurs engagemens, ils n'ont jamais » ſéparé leurs intérêts de l'intérêt de leurs maî» tres ; jamais affecté de prédilection offen» ſante ; jamais cherché à déſeſpérer aucun d'eux

» par des tons despotiques, et par des délais
» éternels ? Dira-t-il que les jugemens de la
» troupe inspirés par un goût infaillible, pré-
» cédés d'un mûr examen, motivés par la plus
» saine raison, mériterent en tout temps les
» acclamations du spectateur impartial ? dira-
» t-il, qu'émules des Roscius, leurs gestes,
» toujours d'accord avec la pensée, leurs mou-
» vemens toujours variés comme leur déclama-
» tion, toujours nouveaux comme leurs rôles,
» offrent tour-à-tour dans le même acteur, et la
» dignité du héros et le front perfide du lâche, et
» les traits mâles du sauvage, et l'air efféminé du
» sibarite, et qu'ils savent revêtir cette malheu-
» reuse et prompte métamorphose qui produit
» l'illusion ? Dira-t-il que les femmes du théâtre,
» aussi chastes que modestes, aussi décentes que
» désintéressées, aussi vertueuses que délicates et
» sensibles, n'ont jamais séduit l'innocence, dupé
» la bonhomie, outragé l'hymen, dépouillé les fa-
» milles, introduit le désordre dans la société ?
» Dira-t-il enfin que dans tous les siecles et chez
» tous les peuples civilisés, la profession de comé-
» dien fut une profession noble, qu'on a sévi par-
» tout contre l'écrivain téméraire et séditieux, qui
» voulut ébranler une opinion si respectable,
» et que le vrai moyen d'accélérer la décadence
» du faste, et le progrès des bonnes mœurs
» parmi nous, c'est d'engager le Gouvernement
» à combler les histrions de richesses et d'hon-
» neurs ? Quand le sieur Mercier pourroit faire
» une telle profession de foi, trouveroit-il sous
» le ciel des esprits assez dociles pour adopter
» ces vérités nouvelles? trouveroit-il même un
» croyant parmi ses accusateurs? ».....

Il est arrivé lundi dernier à la comédie fran-
çoise une histoire assez singuliere. La Rive nou-

veau débutant jouoit Orosmane ; on étoit à la fin de la piece : au moment que Nerestan s'écrie qu'Orosmane a tué sa sœur, il s'éleve du fond d'une loge, des cris perçans ; c'étoit Madame la Vicomtesse de la fosse Landry, femme de qualité de Province qui est sujette à des vapeurs considérables. Il faut croire que la situation tragique de Zaïre tuée par son amant, avoit produit cet accès ; on fut obligé de la transporter à demi morte dans sa voiture et nos agréables n'épargnerent point les quolibets. Vous observerez que ces vapeurs sont, dit-on, de la qualité de celles qu'on nomme *histériques*, ce qui prêtoit beaucoup à la plaisanterie, d'autant plus que la Dame est très jeune et assez aimable.

Un financier amoureux d'une Demoiselle avoit promis un emploi considérable au frere de la belle, si elle vouloit payer cette faveur de quelque complaisance : la Demoiselle fit si bien que l'amant alléché par une flatteuse espérance donna l'emploi avant d'avoir été réellement heureux ; alors elle n'a plus voulu remplir sa promesse ; beaucoup de bruit ; le fermier général veut renvoyer le jeune homme, la Demoiselle le menace de faire paroître un mémoire où le fait sera exposé avec naïveté, et le public avide de ces scenes qui nourrissent sa curiosité, desireroit bien que le mémoire parût.

Un étranger après s'être procuré les mémoires de l'Académie des Sciences, et ceux de l'Académie des Inscriptions, demanda à connoître les productions des membres de l'Académie Françoise : il se figuroit que de ce sanctuaire sortoient des chefs-d'œuvres de goût et de génie, on lui répondit par cette épigramme.

En France on fait par un plaisant moyen
Taire un Auteur quand d'écrire il assomme,

Dans un fauteuil d'Académicien
Lui quarantieme on fait asseoir cet homme,
Puis il s'endort et ne fait plus qu'un somme:
Plus n'en aurez phrase, ni madrigal.
Bel esprit, ce fauteuil est ce somme
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

Le Roi a paru s'amuser beaucoup à considérer les divers instrumens du sacre, si on nous passe cette expression. Il a examiné sur-tout avec attention le sceptre singulier de Charlemagne. Il est très-grand et surmonté d'une grosse boule, symbole de l'empire. Sur cette boule est gravée la figure de St. Remi qui arrache l'ame de Clovis, des griffes d'un diable qui veut l'emporter.

De Paris, le 16 Juin 1775.

Le mémoire de M. Mercier contre les comédiens fait beaucoup de bruit. M. le Lieutenant de Police a envoyé chercher cet auteur qui s'est comporté dans cette entrevue comme un Romain. M. Albert, homme dur et difficile à émouvoir, lui a dit d'un ton sévere. « Le gouvernement, » Monsieur, sait que vous répandez un mémoire » contre les comédiens, il vous défend de passer „ outre „. Monsieur, lui a répondu Mercier d'un ton ferme quoique modeste: « Je ne sais ce que „ vous voulez dire par ce mot *gouvernement*; „ j'ai un Roi et je suis un de ses sujets le plus „ soumis; lorsqu'il me donnera des ordres, je „ saurai obéir, mais encore une fois j'ignore ce „ que vous entendez par gouvernement „. Le Magistrat a continué : « Si vous persistez, il „ pourra vous arriver quelque chose de fâ- „ cheux „. ---- « Monsieur, je n'ai fait que „ me servir de la loi, je me crois blessé dans „ mes droits de citoyen, je réclame un tribunal „ admis par la nation pour recevoir les plaintes

„ de tout homme quelconque, je ne crains que „ ſes jugemens. Après cette réponse naïve, il „ s'eſt retiré „.

M. Mercier n'a pas tardé à voir l'effet de la menace de M. Albert. On accuſe le maréchal duc de Duras en qualité de gentilhomme de la chambre, conſéquemment livré aux caprices des comédiens; on l'accuſe, dis-je, d'avoir obtenu une lettre de cachet contre M. Mercier et d'en avoir même preſſé l'exécution. Celui-ci informé qu'on devoit l'arrêter à quatre heures du matin, s'eſt réfugié au Parlement et s'eſt mis ſous ſa protection. Ce procédé de la part de M. de Duras va le rendre odieux aux gens de lettres. Il eſt bien ſingulier qu'il ſe déclare contr'eux à ce point, au moment qu'il vient d'être aggrégé dans leur corps; mais le Duc ou plutôt le miniſtre des comédiens, l'amant de Madame Veſtris l'a emporté ſur l'académicien. Cette aventure indigne tous les honnêtes gens qui voient avec douleur qu'on ſacrifie des citoyens reſpectables par leurs talens à de vils hiſtrions. De pareilles injuſtices n'animent point l'émulation et le goût des arts. En effet les lettres languiſſent et notre hiſtoire paroît depuis long-temps ſe modeler à cet égard ſur celle des Romains.

Il s'éleve au Parlement de Grenoble un procès qui offre encore un ſpectacle ſingulier. M. et Madame de Chamont, gens de naiſſance, avoient à leur ſervice un domeſtique qui au bout d'un an environ demande ſon congé. Il étoit ſoldat et étoit allé rejoindre ſon régiment lorſque M. de Chamont s'apperçut qu'il lui manquoit pluſieurs effets. Auſſi-tôt des ſoupçons ſur le ſoldat; il écrit au régiment à un des officiers, le ſoldat eſt arrêté, mis dans les priſons comme voleur, il avoue qu'il a les effets, mais il dé-

clare en même temps qu'il les tient de la générosité de Madame de Chamont et fait entendre aisément que cette générosité avoit été inspirée par l'amour. Confrontation de l'accusé avec la Dame : elle s'évanouit et l'on n'en peut arracher que des larmes et des mots entrecoupés. L'affaire se suit, et l'on présume déjà que le voleur n'est qu'un amant récompensé par sa maîtresse. Celui qui perdra le plus, ce sera M. de Chamont qui n'aura point à douter de l'infidélité de sa femme et qui la verra consacrée par la rumeur publique.

On s'est apperçu à Paris du nombre de gens qui ont été entraînés hors la capitale par le desir de voir la cérémonie du sacre. Les filles entretenues ont même déserté pour aller à Rheims. Cette curiosité a donné lieu à plusieurs histoires amusantes. Ceux qui ont le plus souffert de cette transmigration sont les peres et meres et les maris. Ces jours derniers, un de ceux-ci, galant homme de ma connoissance, rentre chez lui et ne trouve point sa femme, demande avec vivacité où elle est. On lui remet une lettre de la part de Madame. Il y lit ces mots. « Ne » soyez point inquiet de moi, Monsieur, je vous » avois demandé une permission que vous avez » eu le mauvais procédé de me refuser. J'ai donc » pris mon parti et je pars pour Rheims. Cela a » été plus fort que moi, et je n'ai pu me ré» soudre à me priver du spectacle le plus fait » pour me flatter. Dieu merci, on ne sacre pas » nos Rois tous les jours ; je desire fort vivre cent » ans et ne point voir une autre cérémonie de » ce genre. Vous seriez un très-mauvais françois » et un sujet indigne du Prince que Dieu nous » a donné, si vous preniez de l'humeur. Adieu, » je ne tarderai pas à vous revoir. » L'époux est

un digne ſujet du Roi, mais ce qui l'a un peu affligé, c'eſt que ce voyage lui coûtera plus de mille écus que ſa femme a empruntés, et qu'elle eſt partie avec un homme que le mari ſoupçonne ne pas lui être indifférent. Il lui a fait cette réponſe laconique. « Paſſe pour le ſacre, Madame, » mais vous pouviez y aller ſans la ſociété de » M***. Je ſuis bon François autant que vous, » et je n'imagine cependant pas que l'intention » du Roi ſoit qu'on ſe rende à Rheims à l'inſu » de ſon mari, et dans une compagnie qui ne » ſauroit lui plaire. »

De Verſailles, le 19 Juin 1775.

Le Roi n'eſt revenu qu'hier fort tard. Nous ne ſavons encore quels auront été les changemens auxquels on ſuppoſe toujours que le déplacement du Monarque doit donner lieu. Les gazettes ſont remplies de détails ſur les cérémonies du ſacre. Elles n'ont pu exprimer que foiblement l'impreſſion profonde que ce ſpectacle a fait ſur les ſpectateurs. On a pleuré et applaudi comme à une belle tragédie. L'envoyé de Tripoli y a beuglé comme un veau, et s'eſt fait remarquer par beaucoup de ſinagrées qu'on a trouvées fort ridicules. C'eſt pourtant un homme rempli de ſens et d'eſprit. Curieux de lire ce qui a été écrit à l'occaſion du ſacre, il a fait traduire tout ce qui a paru, et ſon traducteur n'a pas oublié une grande lettre que M. de Marmontel a écrite ſur cette cérémonie. L'envoyé y eſt traité de barbare. C'eſt cette lettre, a-t-il dit, qui eſt barbare et non pas moi.

Cette cérémonie ſi pompeuſe, ſi auguſte, n'a point attiré d'étrangers, parce qu'on déſeſpéroit d'être logé, cependant il y a eu 12 à 1500 logemens vacans.

INST.-OXFORD-TAYLOR

Après une grande piece, il est d'usage d'en voir une petite. L'Evêque de Soissons et celui de Beauvais l'ont donnée ; ces deux Prélats se sont disputé le pas. Il y a eu des coups de coude donnés : un des deux a pensé trébucher et l'autre plus leste l'a gagné de vitesse, pour aller saluer le Roi. *Tantae ne animis cœlestibus irae.*

L'Abbé Morellet est allé en Alsace, prendre possession d'un bénéfice de 6 mille livres de rentes qui appartenoit aux ci-devant Jésuites. N'est-il pas juste qu'un homme qui s'est occupé à prouver au public la bonne méthode pour ne pas mourir de faim, ait de quoi vivre? M. l'Abbé ne doit pas être mal à son aise avec ce petit surcroît de fortune, et au moins ne dissertera pas comme quelques autres sur la cherté des grains, avec l'estomac vuide.

Vous avez su les fameux démêlés qui en 1763 se sont élevés à Londres entre le feu comte de Guerchy et le chevalier d'Eon. Le premier est mort, et le second est resté expatrié et couvert de toutes les apparences de la disgrace. Un changement total du ministere arrivé sous Louis XV, a fait voir avec surprise le chevalier d'Eon refusant seul de retourner dans sa patrie, quoiqu'on lui en femât la route de faveurs signalées. On n'attribua alors son opposition qu'à un manque naturel de confiance dans des ministres qui paroissoient mal affermis ; mais ses vrais motifs sont maintenant connus. Louis XVI n'a pas été sur le trône, que voulant rendre justice au Chevalier, son ministre a fait passer à Londres M. le marquis de Prunevaux, officier de distinction dans l'armée avec commission expresse de négocier auprès du chevalier d'Eon son retour dans sa patrie. Le négociateur apportoit l'assurance d'une pension de 15 mille livres pour

prix de la disgrace, avec un sauf-conduit signé du Monarque et contre-signé par son Ministre et Secrétaire d'Etat. Qui auroit cru qu'un particulier, en apparence anéanti, auroit été capable de résister à des propositions aussi flatteuses? En vain cependant le négociateur, parent du duc de Nivernois, et conduit par une main habile, est-il resté quatre mois pour l'y déterminer; ses efforts ont été inutiles. Victime d'une cabale de cour, ainsi que le brave et vertueux la Chalotais, le chevalier d'Eon se borne à réclamer la même réparation. Comme feue Madame de Pompadour et une cabale de grands, par de basses intrigues, lui ont ôté, avec autant de cruauté que d'injustice, une place honorable qu'il remplissoit avec distinction, à la conclusion de la derniere paix, M. d'Eon insiste à y être rétabli, ne fût-ce que passagérement. La justice qui fait le caractere distinctif de Louis XVI, depuis qu'il est sur le trône, ne pouvant méconnoître son innocence, que son auguste aïeul avoit toujours avouée, le chevalier d'Eon regarde, comme au-dessous de son honneur, tout dédommagement pécuniaire, l'argent n'étant qu'un moyen et jamais un objet pour les grandes ames. Tant de négociations vis-à-vis d'un particulier qui, en apparence, a bravé toute la puissance des ministres les plus absolus que la France ait eus, et qui se refuse avec une noble constance à un autre ministre dont, en toute autre circonstance la probité décideroit sa confiance, suppose des motifs victorieux, dont M. d'Eon doit maintenant compte au public pour exciter sa surprise en déterminant son admiration.

LE PLAISIR, ET LA SAGESSE.

CONTE.

Le folâtre plaiſir s'étoit mis en chemin
Pour viſiter les lieux de ſon domaine,
Et de ſon pied léger il arpente la plaine
Auſſi vîte qu'un trait échappé de la main.
Deſſus ſon dos une mallette
Voituroit divers inſtrumens
Propres aux divertiſſemens,
Une corde à danſer deſſus l'eſcarpolette,
Force raquettes et volans,
Cartes et dez, ſur-tout remedes excellens
Contre le ſommeil léthargique,
Des Drames, des Romans, des livres de Muſique,
Que ſais-je? enfin tout l'attirail
Qui ſert à détourner les hommes du travail.
Dans ſon chemin il trouve la ſageſſe
Qui méditoit au coin d'un bois :
Quoi! Madame, c'eſt vous! — C'eſt moi, quelle alégreſſe!
Qu'avec douceur je vous revois!
Depuis l'âge d'or, ce me ſemble,
On nous vit rarement enſemble:
Vous me fuyez, plaiſir: — Vous me grondiez toujours,
Sageſſe, ſans cela vous ſeriez mes amours.
Tient-il à moi, dit l'immortelle,
Qu'entre nous déſormais
L'amitié ne ſe renouvelle!
Allons, jurons-nous donc une ardeur mutuelle,
Et ne nous ſéparons jamais.
Tous deux ainſi d'intelligence
Ils ſe mettent à voyager.
La nuit vint, il fallut chercher à ſe loger.
Ils virent un château d'aſſez belle apparence,
Et réſolurent de concert
D'aller chez le Seigneur demander le couvert.
Dans les routes de l'avenue
La Dame du château prenoit alors le frais,
Coquette s'il en fût jamais.
Le folâtre plaiſir lui donna dans la vue,
Bonne table, bon lit, tout lui fut préparé:
La ſageſſe fut mal reçue,

On l'envoya loger chez Monsieur le curé,
Où nous dirons par parenthese
Qu'elle passa la nuit assez mal à son aise.
Après un fort léger sommeil
Du plaisir paresseux elle attend le réveil :
Il sort vers le midi des bras de son hôtesse
Et laisse dans sa place une sombre tristesse.
Voilà le couple pélerin
Qui se rassemble encore, et se met en chemin.
Nulle malheureuse aventure
Ne troubla leurs plaisans propos.
Sur le point que la nuit ramene l'ombre obscure
Autre château se présente à propos.
C'étoit le séjour d'une prude
Qui lassée du tracas mondain
Se plaisoit dans la solitude.
Cette Dame parut, mais d'un abord fort rude
Repoussa le plaisir badin,
A la sagesse seule elle tendit la main.
Le plaisir rebuté porta sa lassitude
Au cabaret le plus prochain.
Quelle infortune est donc la nôtre !
Dirent nos voyageurs au matin assemblés.
Il faut que des humains les esprits soient troublés
Pour nous vouloir toujours séparer l'un de l'autre :
N'est-il point sous le ciel quelque séjour heureux
Où nous soyons reçus tous deux.
Contre le mauvais goût, le beau couple s'emporte,
Et mécontent des deux gîtes derniers
Va le soir frapper à la porte
De la charmante A.....
Son extrême beauté, sa brillante jeunesse
Promettoit au plaisir un favorable accueil.
Cette même raison fit trembler la sagesse
Que jeunesse et beauté mirent souvent en deuil.
Mais quelle surprise agréable
La fit changer de sentiment
Quand la belle d'un air affable
Fit à tous deux ce compliment !
Venez, plaisir, venez, sagesse,
Vous avez trouvé votre hôtesse ;
J'aurai chez moi place, et temps pour tous deux,
Pourvu qu'abandonnant cette critique austere
Et cet air trop impérieux
La sagesse soit moins sévere

Et s'apprivoise avec les jeux.
J'espere que dans ma retraite
J'affermirai votre union.
Mais faisons un marché
Pour n'être pas sujettes
A fréquentes discussions.
Conditions se font, nul n'ose s'en défendre,
Chacun bien entendu met quelque peu du sien.
Faute de s'approcher, ou faute de s'entendre
On est souvent brouillé pour rien.
Qui plus des deux sur soi dut prendre?
Je ne le dirai pas, chacun s'en trouva bien.
La sagesse fut gaie et le plaisir modeste,
Et dans son propre appartement
Sans que jamais survint nul absence funeste
La belle pour toujours marqua leur logement,
La sagesse eut le lit, le plaisir tout le reste:
Tout le reste étoit grand, oui, mais tout bien compté
J'en atteste la foi des hommes
Le plaisir au siecle où nous sommes
N'est pas toujours si maltraité.

Fin du Tome premier.
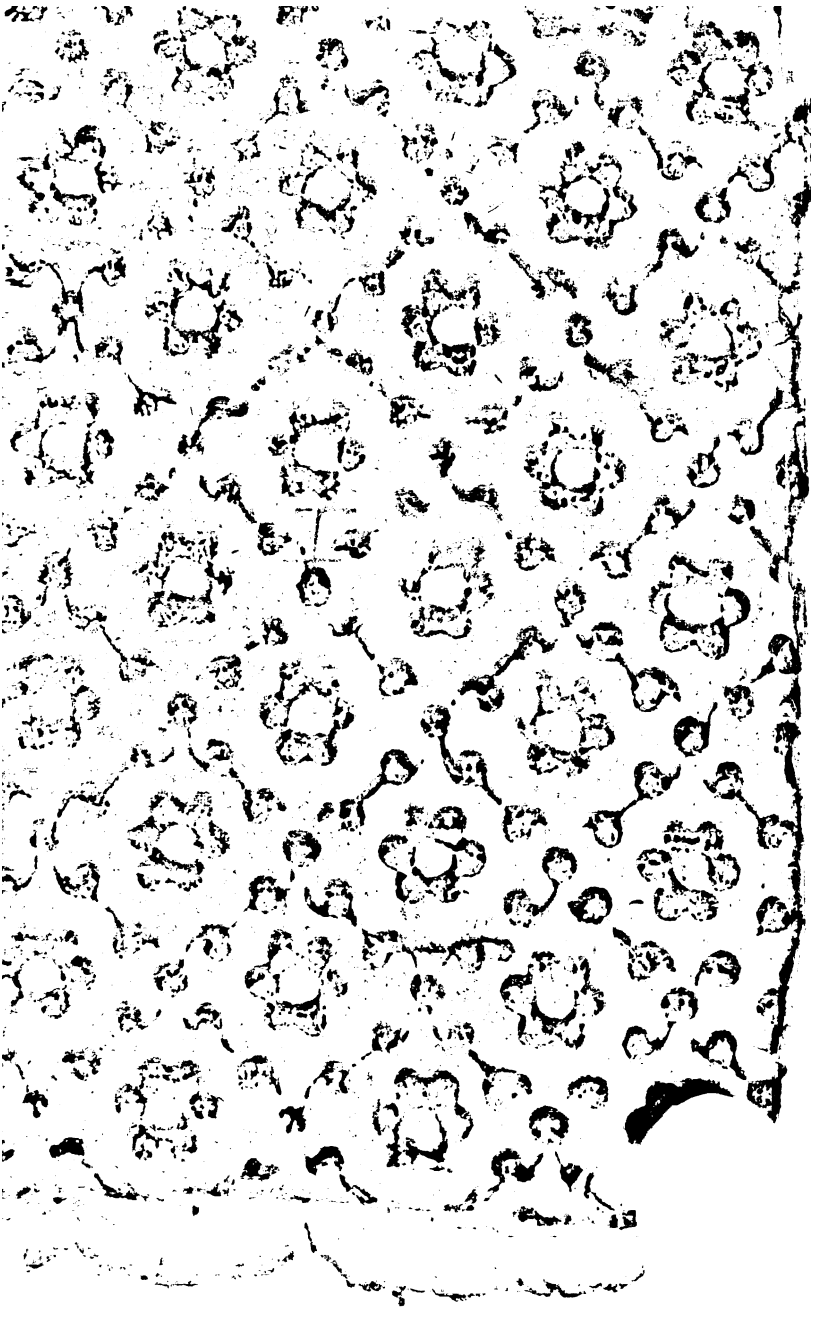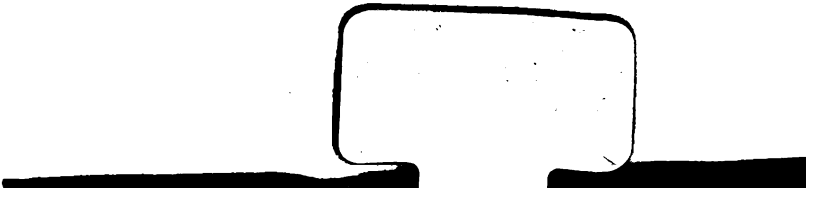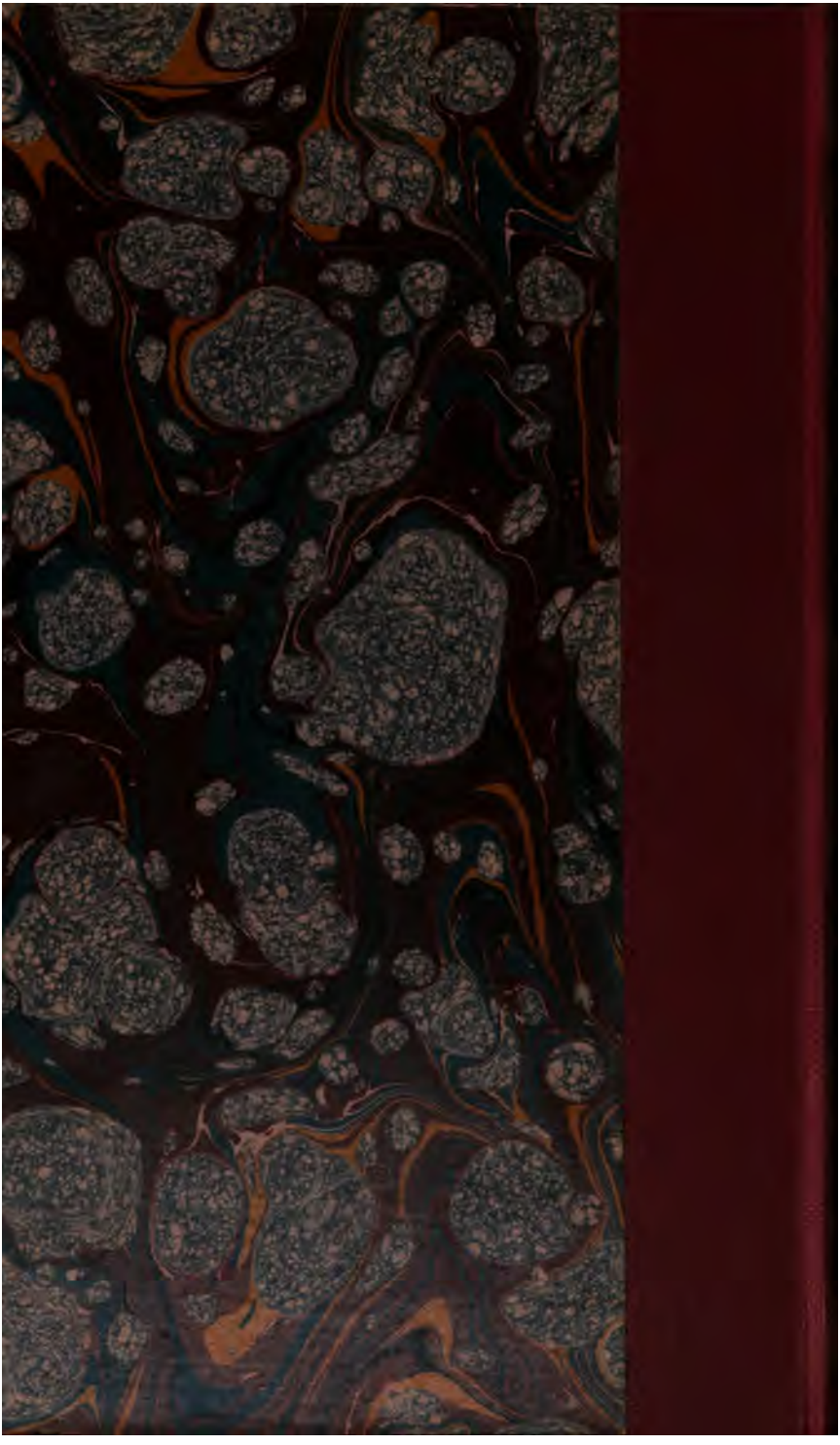
BIBLIOTECA 1357(1)